HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME NEUVIE'ME

Deuxiéme Partie.

Contenant la Naiſſance de LOUÏS XIV. & ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis les Eſpagnols chaſſez de Corbie juſques au paſſage de l'armée Françoiſe au delà du Rhin pour joindre celle de Suéde, c'eſt à dire, juſques à l'an 1640.

PAR Mr. MICHEL LE VASSOR.



A AMSTERDAM.

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam,

MDCCVIII.



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLIV.

LE cinquiéme Septembre jour de Dimanche à onze heures du matin, dit le même Maréchal, nâquit M. le Dauphin après avoir tenu la Reine en travail, près de cinq heures. La rejouïssance fut si grande dans toute la France, qu'il ne s'en étoit point encore vu de pareille. Les feux de joie durérent plus de huit jours. Ils ne prevoioient pas, ces pauvres gens, que sous le long & dur regne de celui, pour la naissance duquel on les allumoit, leurs enfans seroient le plus malheureux peuple de l'Europe. Louïs étoit alors attaqué d'une fiévre intermittente. Mais il fut si content d'avoir enfin un fils, que sa maladie causée peut-être par le mauvais suc-

1638. Naissance du Dauphin.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap.

1638. cez de ses armes, se dissipa bien-tôt. *Tout ce qui a precédé l'acouchement de la Reine nôtre Epouse*, dit-il dans le transport de sa joie en écrivant aux Ambassadeurs, *le peu de temps qu'a duré son travail, & les autres circonstances que chacun peut remarquer dans cette naissance, font voir que ce fils nous est donné de Dieu.* Et de quel autre pouvoit-il le tenir? Mais Dieu donne des Rois aux peuples, ou dans sa miséricorde, ou dans sa colere; pour nous chatier de nos péchez, ou pour nous procurer quelque bonheur, & quelque repos en ce monde. Les François ne devoient-ils point faire cette reflexion, avant que de s'abandonner si fort à la joie? Leurs grans transports sont des mouvemens d'un esprit servile & adulateur. En de pareilles occasions, les gens bien sensez témoignent plus de reserve. Ils se contentent de prier Dieu d'avoir pitié de son peuple, de prévenir de ses graces le Prince nouvellement né, & de le rendre un Roi *selon son cœur*.

1 *Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mercure François.* 1638. *Grotius Epistolà* 1089. 1090. & 1231.

Richelieu qui se trouvoit pour lors à S. Quentin en Picardie, ne manqua de confirmer Louïs dans son préjugé, que le fils qui lui étoit né, devoit être regardé comme un don précieux du Ciel. *La naissance de M. le Dauphin me ravit*, dit le Cardinal dans une lettre de compliment au Roi son maitre. *J'espére que comme il est Theodose par le don que Dieu vous en fait, il le sera encore par les grandes qualitez des Empereurs qui ont porte ce nom.* Le premier Ministre n'en dit pas davantage, & finit en protestant qu'il sera toujours egalement devoué au pere & au fils. Ce stile laconique me surprend. Richelieu en donne la raison dans sa lettre de compliment à la Reine. *Les grandes joies*, dit-il, *ne par-*

parlent point. Le surnom de *Dieu-donné* n'a pas été du gout de Louïs XIV. Celui de *Grand* a plus flatté son orgueil. Auroit-il su ce que beaucoup de gens ont dit, que si Dieu l'a donné à la France, ç'a été dans sa colere? La lettre du Cardinal à la Reine, fut comme je l'ai remarqué, aussi succincte. *Je ne puis exprimer à Vôtre Majesté la joie que me causent son heureux acouchement, & la naissance de M. le Dauphin. Je souhaite & veux croire que Dieu l'a donné à la Chretienté pour en appaiser les troubles, & y apporter la benediction de la paix.* Sans consulter les astres, l'Ambassadeur de Suede rencontra mieux que Richelieu, que Campanella, que tous les fameux Astrologues qui se melérent de tirer l'horoscope du nouveau Prince. * *Le Dauphin*, écrit Grotius à Oxenstiern & à un savant homme du temps, *ne tarit pas seulement le sein de ses nourices; mais il le déchire encore par ses morsures. C'est aux voisins de la France, de se precautionner contr'une prompte si voracité.* La prophétie n'a pas besoin de commentaire. Toute l'Europe n'en a que trop senti l'accomplissement. On dit qu'en quatre mois, il eut trois & même neuf nourices.

1638.

* *Delphinus jam ter mutavit nutricem. Fugiunt eum conquisita ad hoc femina, quod ubera earum morsitando lancinet, non sine omine futura rapacitatis. Caveant vicini à tam maturâ rapacitate.*

Les Espagnols forcent les retranchemens du Prince de Condé devant Fontarabie, & l'obligent à s'enfuir honteusement.

Les feux de joie n'étoient pas encore éteints à Paris, lorsqu'on y reçut la triste nouvelle des retranchemens du Prince de Condé forcez devant Fontarabie assiégée depuis deux mois. *Les François les abandonnérent assez legérement*, dit le Maréchal de Bassompierre, *& avec une telle épouvante, que l'armée se retira en grand desordre, & laissa tout le bagage & les canons au pouvoir de l'ennemi. Il y eut environ huit cens hommes tuez, & près de deux mille noiez. La ville étoit à la veille d'être prise. Les assiegez avoient écrit à l'Amirante de Castille & au Marquis de*

1638. *Mortare Genéraux de l'armée Espagnole, postée depuis quelque temps devant nos retranchemens pour secourir la place, que si ce jour-là on ne faisoit un effort qui reüssit, elle ne pouvoit pas tenir davantage.* Quelques Reformez remarquérent malignement que cette disgrace arriva le 8. Septembre, lorsque l'Eglise de Rome celébroit la fête de sa naissance de la Vierge, à qui le Roi venoit de rendre des hommages si grans, si solennels. Les Catholiques Romains répondirent à cela, que Louïs n'auroit pas raison de pretendre que sa nouvelle Protectrice le dût favoriser uniquement. Qu'elle ne s'étoit point engagée à ne faire plus de bien au Roi d'Espagne, qui la servoit du moins avec autant de magnificence & d'assiduité. Qu'il y avoit une image miraculeuse aussi bien à Madrid qu'à Paris. Que des lampes d'or & d'argent y bruloient continuellement devant elle. Qu'on lui faisoit d'aussi riches presens. Qu'on y disoit autant de Messes. Enfin, que le Roi de France aiant seulement supplié la Vierge de défendre son roiaume, elle lui acordoit sa demande, & que pour témoigner à Philippe, que la dévotion particuliére de son ennemi ne fermeroit pas ses oreilles aux vœux & aux priéres des Espagnols ses fidéles & zélez serviteurs, elle leur avoit acordé une faveur signalée le jour même de sa naissance, & défendu leur païs contre Louïs, qui non content de conserver son roiaume, vouloit envahir celui de son voisin.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIX. Mercure François. 1638. Grotius Epist. 1029. & 1030. Nani Historia Veneta. L. X. 1638. Historie dic Gualdo Priorato. Parte II. L. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 634. 635. 636.

Comme nous n'avons point de rélation éxacte de l'affaire de Fontarabie qui fit tant de bruit dans le monde, il est assez difficile de déterminer quelle fut la véritable cause de l'étrange

trange déroute de l'armée Françoise supérieure 1638.
à celle d'Espagne. Condé en rejetta la faute sur le Duc de la Valette, & celui-ci sur le Prince dans un écrit public. Son Altesse répondit en le faisant reimprimer avec des remarques à la marge. L'un prétend une chose, & l'autre soutient le contraire. Qui en croirons-nous? Pour moi, je penche toujours plus du côté des opprimez. Il me semble qu'ils sont ordinairement plus sincéres dans leurs défenses. La crainte les retient: ils n'osent avancer trop hardiment des faussetez. On dissimule tout au plus quelques circonstances capables de nuire. La Valette fut condamné à perdre la tête: mais Richelieu inventa pour cet effet une nouvelle jurisprudence. Des Juges moins timides & moins interessez reconnurent depuis juridiquement l'injustice de l'arrêt rendu en l'absence de l'accusé. Le reproche le plus vraisemblable qu'on fait à la Valette, c'est que chagrin du pouvoir acordé en Guienne au Prince de Condé, & de ce qu'à l'instigation de Sourdis Archevêque de Bourdeaux ennemi juré de la maison d'Epernon, Son Altesse lui ôtoit le commandement d'une attaque, pour le donner à un Prélat, il ne fut pas fâché qu'elle reçût encore un plus grand affront devant Fontarabie, que devant Dole, & que les Officiers & les soldats de certains régimens, sur lesquels il avoit du crédit, refusant d'aller à l'assaut, il les laissa faire. Rapportons ce que racontent les gens desinteressez. Nous verrons ensuite ce que le Duc & les autres alléguent pour sa défense.

Quatre jours avant que les retranchemens fussent forcez, *on avoit fait jouër une mine sous un bastion*, ajoute Bassompierre. *Il fut en-*

 tr'ou-

1638. *tr'ouvert de telle maniére, que selon le témoignage de ceux qui sont revenus de cette déroute, on y pouvoit aisément monter. Mais M. de la Valette qui devoit faire donner un rude assaut, ne le jugea pas à propos ce jour-là, & remit l'affaire au lendemain. Cependant les assiégez éperdus de l'effet de la mine*, & encore plus de la mort du brave Michel Perez tué dans une sortie, où il voulut imprudemment commander, *eurent le loisir de reprendre leurs esprits, & de se retrancher derriére la bréche. Ce que le Duc de la Valette ne dit pas, & allégue d'autres raisons. Tant y a que M. le Prince lui ôte l'attaque, & la donne à M. de Bourdeaux son ennemi mortel. Le Prélat accepte l'emploi, & se prépare avec tant de soin & de diligence, qu'on croit qu'il auroit certainement emporté la place, si la déroute ne fût pas arivée le jour precédent. Elle fut si grande, que deux jours aprés, les ennemis vinrent enlever une batterie de deux canons, qui étoient de l'autre côté de la riviere de Bidassoa, vers Saint Jean de Luz.* Grotius ne manqua pas de recueillir ce qui se disoit de plus certain à Paris, & de l'écrire au Chancelier de Suede, & à l'Ambassadeur de cette Couronne à la Haïe. Voici son récit.

Dieu irrité contre les François a renversé toutes leurs espérances sur Fontarabie. Trois mines aiant fait bréche, on voulut donner l'assaut. Deux régimens refusérent d'y aller, sous prétexte qu'on retenoit leur paie qu'ils demandoient. On ajoute que le Duc de la Valette a trouvé fort mauvais que le Prince de Condé lui ait ôté l'attaque de la bréche, pour la donner à l'Archevêque de Bourdeaux, qui s'est offert de monter à l'assaut avec les troupes de sa flote, & que la Noblesse de Guienne devouée

vouée au Duc d'Epernon pere de la Valette, a pris part au mecontentement du Gouverneur de la province. L'Amirante de Castille, dont l'armée se trouvoit moins nombreuse; mais composée de braves gens, informé de la division entre les Officiers, les soldats & le Genéral de l'armée ennemie, resolut de profiter de l'occasion. Il attaque donc le quartier du Marquis de la Force, qui tâche inutilement de resister avec quelques uns de ses domestiques. Car enfin, les soldats refusoient d'obeir, & s'enfuioient. Celui du Prince en aiant fait autant, les Espagnols entrent dans les retranchemens, demeurent maitres du canon, du bagage, des vivres, des munitions, & d'une somme considérable d'argent. L'avare Condé prétendoit apparemment en garder du moins la meilleure partie pour lui. *L'Archevêque de Bourdeaux se retire promptement à ses vaisseaux. Le Prince le suit, se jette dans l'eau, & marche au travers, jusques à ce qu'il puisse atteindre une chaloupe. Deux mille François sont tuez, ou noiez. Les autres se sauvent à Baïonne, & mettent la riviere d'Andaïe entr'eux & l'ennemi. Depuis long-temps, la nation Françoise n'a souffert un pareille fletrissure à sa réputation. Elle est d'autant plus grande que douze cens Espagnols ont tout fait en cette occasion.* 1638.

Le Procurateur Nani raconte le même événement d'une maniere encore plus desavantageuse au Prince de Condé. *La lenteur & la desunion des Chefs François*, dit-il, *fit durer le siége plus long-temps qu'on n'avoit cru, & donna le temps à l'armée Espagnole de venir au secours des assiégez. Elle se presenta inopinement devant les lignes afin de les attaquer. Condé prévenu que quelques uns des premiers Officiers du quartier le plus voisin des ennemis, & principalement le*

1638. *le Duc de la Valette, étoient d'intelligence avec eux, envoia d'autres Officiers & des soldats, pour renforcer cet endroit. Mais ceux qu'on y mit d'abord, refusant de ceder aux gens qui venoient, les François commencent de se quereller, & de se battre les uns les autres. Cependant l'ennemi force les lignes sans resistance. Le Marquis de Torrecuso alla le premier à l'assaut; & celui de Mortare eut l'honneur d'entrer avant tous les autres dans les retranchemens. Le reste de l'armée le suivit, & ce fut avec si peu de perte, qu'il y eut seulement seize hommes tuez, & cent cinquante blessez. Du côté des François, il n'y eut que confusion, qu'épouvante, que fuite précipitée. Ils abandonnerent leur camp, leur bagage, & leurs armes aux vainqueurs. Une déroute si honteuse fut extrémement sensible à la Cour de France. On y crut que les Chefs avoient plûtôt manqué de prudence & de fidélité, que de force & de bonheur. Condé fut beaucoup blâmé de négligence & d'avarice. Il passoit pour avoir plus pensé à son profit particulier, qu'au bon & prompt succés de l'entreprise. Mais il rejetta tout sur le Duc de la Valette, qu'il accusoit d'infidélité. La nouvelle d'une si grande victoire fut reçuë à la Cour de Madrid avec des applaudissemens & des acclamations extraordinaires. Philippe combla le Comte Duc d'Olivarez de nouvelles faveurs, comme s'il étoit uniquement redevable à son Favori, de l'avantage que ses armes avoient remporté. Ceux qui exposérent leur vie à l'attaque des retranchemens, murmurérent de ce qu'un homme qui demeuroit oisif à la Cour, enlevoit aux autres les louanges & les récompenses, qui leur étoient légitimement duës.*

L'Historien de la République de Venise se trompe quand il insinuë que la Valette étoit à l'en-

l'endroit, où les retranchemens furent forcez. 1638.
Depuis que Condé lui eut ordonné par écrit, de céder son attaque à l'Archevêque de Bourdeaux, il se retira dans un poste éloigné d'une lieue du quartier, où les ennemis donnérent. Là il demeure tranquille, & goute le plaisir malin de voir le Prince & Sourdis s'enfuir honteusement vers les vaisseaux. Le Duc de S. Simon, le Comte de Grammont, les Marquis de la Force & de Gesvres, Beauvau Evêque de Nantes autre Prélat guerrier, du Plessis-Bezançon, la Houdiniere Capitaine des gardes du Cardinal de Richelieu, toute la cavallerie & le reste de l'infanterie, se refugiérent auprès de la Valette. Tous marchérent ensuite vers la riviere de Bidassoa, rompirent le pont aprés l'avoir passée: & se retirérent à Baïonne. Condé s'y rendit par mer avec ses soldats, qui s'étoient sauvez comme lui, dans les vaisseaux. La Valette voiant que les ennemis le vouloient rendre seul responsable de la déroute, & que le Roi avoit déja donné commission à Machaut & à la Poterie Conseillers d'Etat, d'informer de l'affaire de Fontarabie, publia un écrit pour sa justification. En voici l'extrait envoié par Grotius au Chancelier Oxenstiern.

Moiens de défense du Duc de la Valette accusé d'avoir été la cause de la déroute de Fontarabie.

L'Apologie du Duc de la Valette, dit-il, *revient à ceci. Que dez le commencement du siége, il conseilla de batir un fort sur le mont de Guadaloupe; endroit par où l'ennemi pouvoit venir le plus facilement attaquer les retranchemens: ce qui est arrivé en effet. Que Condé s'y opposa toujours, en disant aussi positivement que s'il en eût été bien assuré, que les Espagnols ne viendroient jamais de ce côté-là. Que le Duc ne fut point d'avis qu'on abandonnât le port du passage. Que si le Prince*

1638. *l'eût voulu croire, les assiégez n'auroient pas reçu de la ville de S. Sebastien une grande quantité de vivres & de provisions. Que Condé aiant choisi l'endroit où l'attaque étoit la plus aisée, il n'est pas surprenant que les travaux aient été plus avancez que ceux de la Valette. Que le Prince impatient fit trop tôt mettre le feu aux mines. Que voiant ses projets déconcertez à la main droite de la ville, il l'abandonna pour travailler aussi inutilement à la gauche, avec une perte considerable de temps & une grande consomption de la poudre nécessaire à quelque chose de plus pressant. Le Duc vient ensuite aux reproches qu'on lui fait, & répond qu'il n'a point tenu à lui que l'assaut n'ait été donné. Que Condé lui aiant dit de laisser son poste à l'Archevêque de Bourdeaux, il ne l'a point voulu faire, avant qu'on lui en apportât l'ordre du Prince par écrit. Qu'il sent bien que son plus grand crime, c'est de n'avoir pas envoié ses troupes à Condé, lorsque l'ennemi approchoit des lignes. Que la Valette n'avoit auprès de lui que douze cens hommes de pied & deux compagnies de cavalerie. Que l'ennemi l'observoit de fort près avec un nombre de troupes superieur. Qu'on n'envoia point dire au Duc de faire passer les siennes du côté que les Espagnols attaquoient. Que quand même on le lui auroit commandé, & qu'il auroit obéi, la fuite fut si précipitee, que tous les retranchemens se seroient trouvez au pouvoir de l'ennemi, avant que les gens de la Valette eussent fait la moitié du chemin pour y aller. Quoique ces raisons soient specieuses,* ajoute l'Ambassadeur de Suéde, *& qu'elles trouvent ici des gens qui les appuient, je remarque cependant que l'opinion la plus commune, c'est que les Ducs d'Epernon & de la Valette chagrins du commandement donné à*

Mercure François. 1638. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Grotius Epistolâ 1060.

un

un autre dans leur gouvernement, ont empéché sous main, que Condé n'acquît de l'honneur en cette occasion, & que la Valette s'y est porté avec plus d'ardeur, quand il a vû son attaque donnée à l'Archevêque de Bourdeaux. Ce qu'il il y a de plus facheux pour le Duc, c'est que cette Cour aiant pris la coutume de rejetter toutes ses disgraces sur la mauvaise conduite de quelqu'Officier, il y a grande apparence que tout retombera plûtôt sur la Valette, que sur le premier Prince du sang. 1638.

L'Auteur de la vie d'Epernon met encore tout son esprit & toute son éloquence en œuvre, pour disculper le fils de son Héros d'une maniére plausible. *On ne sauroit nier*, dit-il, *que le Duc de la Valette ne fût le premier qui passant à pied & dans l'eau jusques à la ceinture, à la tête de toutes les troupes, ouvrit le païs ennemi à nôtre armée, en chassant les Espagnols des retranchemens faits sur le bord de la riviére, pour nous en défendre le passage. Qu'à son attaque au siége, il n'ait extrémement avancé ses travaux. Qu'il n'ait reduit la place en état d'être necessairement prise de son côté, si elle n'étoit pas secouruë. Qu'il n'ait été d'avis de combattre les ennemis, dez qu'ils commencérent de paroître près de Fontarabie. Qu'il n'avoit plus de part au siége lors qu'il fut levé. Que l'Archevêque de Bourdeaux occupoit son poste par ordre exprés de M. le Prince. Que le Duc étoit éloigné de plus d'une lieue du combat, lors qu'il fut donné. Que n'aiant été averti du desordre que par les fuiards qui porterent l'effroi dans son quartier, il se mit incontinent à la tête de ce qu'il avoit de troupes. Qu'il rallia ceux que la peur avoit dissipez. Qu'aiant repoussé l'ennemi victorieux, il sauva tous ceux*

1638. *qui échappérent à la déroute. Ces véritez connuës de tout le monde, n'empécherent pas que ses ennemis ne lui donnassent le blame de tout, & que la faute de dix mille coupables ne fût rejettée sur lui.*

Chose inouïe! on fit un crime au Duc de la Valette d'avoir témoigné du courage & de l'assurance dans cette occasion. Sa constance & sa fermeté furent un des chefs de l'accusation intentée contre lui. On lui imputa d'avoir été bien aise & d'avoir ri de la déroute, parce qu'elle ne lui abattit pas le courage, & qu'il parut sans trouble dans cette confusion. Le Duc n'en a pas usé de même au regard de ses ennemis. Il a toujours loüé avec beaucoup de raison, & les intentions & les actions de ceux qui eurent le commandement du siége. Il n'a jamais douté qu'ils n'eussent envie de bien servir, & que si leur valeur avoit été secondée, ils n'eussent retiré tous les avantages qu'on se pouvoit justement promettre de leur bonne conduite. Mais si le sort des armes leur fut contraire, si la terreur mise parmi les soldats, les empecha de suivre l'exemple des Genéraux, si les conseils qui auroient été le salut de l'armée, ne furent pas écoutez, pourquoi rendre un Officier criminel, de ce qu'il n'a pu persuader les autres? Girard tombe dans le défaut qu'il reproche aux ennemis de celui qu'il tache de justifier. Quand on veut être crû, il ne faut pas en dire trop. A qui cet Historien persuadera-t-il jamais que la Valette irrité contre Sourdis & contre Condé, *n'ait pas ri* du moins secretement de leur fuite honteuse & précipitée? Ce sentiment est trop naturel à la malignité du cœur humain. Le Duc étoit-il un homme si vertueux, si Chrétien? Prenoit-il autrement part à la conservation de l'honneur de ses deux ennemis;

mis;

mis, & à la gloire du Miniſtére de Richelieu? S'il n'a point traverſé ſourdement les projets du Prince & de l'Archevêque, il mérite quelque louange d'avoir reſiſté à une tentation que le dépit & l'ambition lui durent naturellement cauſer. Mais que ſans y avoir rien contribué de ſa part, il n'ait pas ſenti une joie ſecrete de les voir couverts de confuſion, c'eſt ce que ceux qui connoiſſent un peu les ſentimens l'amour propre, que les plus vertueux ont tant de peine à réprimer, ne croiront jamais. On nous prend encore pour des gens de l'autre monde, quand on nous dit hardiment que la Valette *a toujours loüé & les intentions & les actions* de Condé. Cela ne paroit pas dans l'écrit publié pour la juſtification du Duc, quoiqu'on y garde encore quelques meſures avec le Prince. Il n'en fut pas de même dans la ſuite. La Valette lui écrivit la lettre du monde la plus vive, la plus piquante. Je la rapporterai incontinent.

1638.

Le Duc de la Valette ſe retire en Angleterre, & le Duc d'Epernon eſt dépouillé de ſon gouvernement.

Soit que le Duc d'Epernon ſe voulût ſignaler & faire même ſa cour par les feux de joie, & par les autres rejouïſſances qu'il projettoit d'ordonner à Bourdeaux, en cas que la Reine accouchât d'un fils: ſoit qu'averti de l'arrivé de l'Amirante de Caſtille, avec le ſecours qu'il conduiſoit à Fontarabie, le Duc eſperât que Condé fort embaraſſé, auroit recours à lui, & le ſommeroit de la parole donnée à Son Alteſſe, de lui amener mille Gentilshommes quinze jours après la lettre reçuë, il quitta ſa maiſon de Plaſſac ſans ordre du Roi, & s'en alla dans celle de Cadillac près de Bourdeaux. Là il reçoit le courier qui lui apporte la nouvelle de la naiſſance du Dauphin, le régale d'une riche chaine

Journal de Baſſompierre. Tome II. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Merc.

1638. d'or, & commande qu'on tire le canon, & qu'il y ait des illuminations dans la capitale de Guienne, & dans toute la province. Quelle fut sa surprise, ou plûtôt sa joie secrete, quand il apprit la déroute de Fontarabie ! L'esperance de voir le Prince sortir de la Guienne, couvert de confusion & rongé de depit, après y être entré d'un air si triomphant, ne causa-t'elle point au vieux & malin Epernon, un plaisir plus sensible, que celui qu'il affectoit de témoigner pour la naissance du Dauphin ? Quoiqu'il en soit, sa joie fut bientôt troublée, ou son affliction prétenduë du malheur des armes de France devant Fontarabie redoubla d'une étrange maniére, quand il sçut qu'on accusoit tout publiquement son fils bien-aimé, d'en être la cause; que les plaintes de Condé étoient favorablement reçuës à la Cour, & que Richelieu son implacable ennemi, menaçoit la Valette des plus rigoureux effets de la colére du Roi: *Je ferai jusques à l'office de Procureur Genéral contre M. de la Valette,* disoit hautement le Cardinal. *L'affaire de Peronne n'est point oubliée. Sa Majesté n'a pas donné l'abolition d'un si noir complot.*

cure François. 1638.

Epernon consterné sort au plûtôt de Bourdeaux, fait semblant d'aller régler quelques affaires domestiques dans le païs de Médoc, & s'en retourne à sa maison de Plassac. La Valette avoit depéché un Gentilhomme au Roi pour demander à Sa Majesté la permission de lui aller rendre compte de sa conduite au siége de Fontarabie. Ne fut-ce point un artifice, afin que Richelieu amusé de l'esperance de voir bientôt la Valette à la Cour, ne se pressât point de le faire arrêter en Guienne ? La suite le donne à penser. Dans ce temps-là même, Louis envoioit

voioit

voioit au Duc un ordre exprés de se rendre incessamment auprès de lui. Mais quand la Valette apprend que le Cardinal se déchaine si furieusement contre lui, que personne ne doute que le Ministre vindicatif n'ait formé le dessein de perdre sans ressource un Seigneur qu'il regarde depuis long-temps comme son ennemi, le Duc paroit changer tout à coup de dessein, & prendre seulement alors la resolution de mettre sa personne en seureté par une prompte retraite dans les païs étrangers. *M. de la Valette*, dit le Maréchal de Bassompierre, *reçut un commandement exprés du Roi, d'aller trouver Sa Majesté, par un Gentilhomme qu'elle lui depécha. Il promit d'obeïr, & prit congé de M. le Prince, auprès duquel il étoit. Mais au lieu de venir à la Cour, il va trouver son pere à Plassac, & de là passant dans le païs de Médoc, il s'embarque sur un vaisseau Ecossois, pour se mettre en seureté hors de France.* 1638.

Girard Secretaire & Historien du Duc d'Epernon, rapporte un peu autrement la chose. Il me paroit plus croiable, puis qu'il étoit alors auprès de son maitre. Cet Auteur raconte que la Valette pria son pere de lui faire savoir s'il devoit hazarder un voiage à la Cour, ou non, & de lui envoier pour cet effet un domestique en qui l'un & l'autre prenoient également confiance. Ne seroit-ce point Girard lui même? *Allez trouver mon fils*, ordonna Epernon à ce serviteur fidele, *& dites lui de ma part que dans une affaire de cette importance, un pere qui l'aime plus que soi même, est peu propre à lui donner un conseil sur. Ma tendresse pour lui nous doit être également suspecte & à l'un & à l'autre. Je n'ose lui conseiller d'aller à la Cour. Le*

Roi

1638. *Roi est trop prévenu, & le Ministre nôtre commun ennemi trop irrité contre lui. Quand je pense d'un autre côte, que je ne le reverrai jamais, je ne puis l'exhorter à sortir de France. C'est à lui de lever tous ses doutes & de former sa resolution. Que, s'il prend celle de se retirer hors du roiaume, je ne suis point d'avis que pour me venir voir, il s'engage au delà des riviéres qui nous separent. On pourroit se servir de cette occasion, & entreprendre sur sa personne. Et à quoi aboutiroit une courte visite? A redoubler ma douleur & la sienne. Qu'il prene patience, & qu'en attendant un temps plus favorable, il demeure assuré de mon affection, qui ne lui manquera jamais, quelque chose qui puisse arriver.* C'étoit dire assez clairement à son fils que le parti de la retraite paroissoit le plus sur. La Valette le comprit bien. Il passe en Angleterre, & y est favorablement reçû du Roi & de la Reine.

Peu de jours après son départ, Epernon fut averti que Condé devoit recevoir incessamment la commission de commander absolument en Guienne. Elle fut en effet expédiée le 6. Octobre, & enregitrée au Parlement de Bourdeaux le 16. du même mois. Chacun sourit à l'endroit, où *la bonne conduite* du Prince, *son expérience au fait des armes, & sa diligence* étoient louées. *La Cour*, dirent quelques malins, *a voulu donner du ridicule à Son Altesse. En quoi sa diligence a-t'elle paru? Lors qu'elle a couru de toute sa force vers les vaisseaux à la premiére approche des ennemis, & qu'elle s'est jettée dans l'eau jusques à la ceinture, pour entrer plus vîte dans une chaloupe?* Ce qu'il y avoit de plus facheux pour Epernon, c'est qu'on prétendoit ensuite le déposseder du Chateau-Trompette,

où

où il avoit la valeur d'un million & plus, en argent monnoié, en pierreries, & en vaisselle. Le Prince eût cru tout cela *de bonne prise*, & se fût amplement dedommagé de ce qu'il avoit manqué de gagner à Fontarabie. Une pareille conquête étoit plus de son goût, que celle de la meilleure place du Roi d'Espagne. Mais le Duc est si bien & si promptement servi, que tout fut enlevé en une nuit, avant que Condé reçoive le pouvoir de se saisir du Chateau-Trompette. Chagrin de voir son avarice frustrée, il se met à déclamer contr'Epernon & ses enfans; reproche tout publiquement au pere d'avoir eu part à l'assassinat d'Henri IV. calomnie sans aucun fondement, & de s'être revolté plus d'une fois contre le Roi, prononce un discours dans je ne sai quelle assemblée tenuë en Guienne; n'y oublie rien de tout ce qui lui paroit propre à flétrir la réputation des Ducs d'Epernon & de la Valette, & n'épargne pas même le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette, quoi qu'ils n'eussent aucune part à l'affaire de Fontarabie. Les deux freres étoient alors en Piémont. 1638.

Ce fut à cette occasion que le Duc de la Valette écrivit la * lettre suivante au Prince de Condé. *Monsieur, je n'eusse jamais pris la liberté de répondre aux mauvais sentimens que vous avez voulu témoigner de moi, dans l'assemblée de Guienne au mois de Novembre dernier, si j'eusse pu croire que vous ne pensiez qu'à vous décharger de la honte que les armes du Roi & le nom François ont reçu sous vôtre commandement devant Fontarabie. J'aurois volontiers preferé à ma justification, le respect dû à vôtre qualité, si vous n'y eussiez pas engagé celui que je dois à mon sang, & montré que pour me déchirer, vous ne faites*

* *Elle se trouve à la fin des Memoires du Duc de Rohan imprimez en 1648.*

pas

1638. *pas difficulté de vous commettre, & de changer vôtre condition de Prince en celle de mauvais Orateur; comme si vous saviez mieux vous servir de la langue & de la plume, que de l'epée. Le plus grand de mes crimes dans vôtre écrit, c'est de ne vous avoir pas voulu obeïr. Vous le dites encore, sans considerer que mon prétendu mépris de vos commandemens vous rend aujourd'hui plus coupable que moi, si cette grande occasion de la prise de Fontarabie s'est perduë par là. Vous aviez l'autorité en main pour prévenir un pareil inconvénient & pour me punir sur le champ de ma desobeïssance. Pardonnez moi, Monsieur, si je dis que vous déguisez en desobeïssance, la faveur que vous voulutes faire à l'Archevêque de Bourdeaux. Toute l'armée a vû que les subtilitez dont vous usâtes pour m'ôter le fruit de mes travaux, & pour m'arracher le laurier des mains, vous firent changer & rechanger des conseils après mes deux premieres attaques. De là vint veritablement la perte du temps, à laquelle vous imputez vôtre disgrace.*

Mais en quoi cette affaire contribua-t'elle à la déroute qui arriva trois jours après, & quel reproche m'en pouvez-vous faire? Puis que vous m'aviez tiré de mon poste, rien ne vous empéchoit de mieux faire par un autre. Une heure de vigueur suffisoit, dites-vous, pour vous rendre maitre de la place. En cela vous vous condamnez vous même. Je ne vous ai lié ni la langue, ni les mains, pour vous empécher de commander & d'agir. Il vous sieroit bien mieux de chercher un prétexte, afin de m'opprimer, que de découvrir vôtre faute en m'accusant. C'est un autre fait, si vous m'imputez votre déroute, & si vous pensez m'avoir convaincu, en disant que je vis le desordre sans jamais branler. A cela je puis repondre que s'il y avoit

y avoit encore quelque reste de fortune & d'honneur à sauver, je le garantis du naufrage. J'empéchai que tout le sang de l'armée ne fût repandu avec honte, & que la perte ne fût plus grande que le deshonneur. Vous ne m'envoiâtes aucun ordre. Et qui auroit jamais pensé que pour empécher les ennemis de forcer vos retranchemens, vous iriez vous mettre en bataille à deux lieuës de là, & que vous auriez besoin du corps que je commandois, sans m'en avertir? Aiant appris le desordre par les premiers fuiards, qui se vinrent jetter dans mon poste, je fis à l'instant mettre tout le monde sous les armes, & attendis quelque glorieux commandement de vôtre part. Étonné de n'en recevoir aucun, je jugeai que vous aviez arrêté le desordre, & demeurai ferme, jusques à ce que j'eusse des nouvelles de ce que vous faisiez. 1638.

La premiére & la plus certaine qui me vint, ce fut celle de vôtre embarquement. Je vous confesse que mon étonnement redoubla pour lors d'une étrange maniére. Ne pouvant comprendre comment vous aviez été surpris, je cherchois dans vôtre esprit & dans vôtre courage, des raisons que je ne pouvois trouver dans vôtre malheur. Qui se seroit imaginé que vous auriez manqué de prevoiance? Je disois que si vous aviez été contraint de céder à la puissance des ennemis, vous seriez venu vous mettre à la tête de mes troupes, dont je crus jusques alors que vous faisiez un corps de reserve. Avec cela, nous aurions pu rassurer le reste par vôtre presence, & repousser les Espagnols, qui avoient eu si bon marché de leur victoire. Je l'aurois tenté sans vous, si l'expérience ne m'avoit appris que l'exemple du Chef anime ou refroidit tout le reste. Vôtre embarquement si précipité ôta le cœur à nos soldats. J'arrêtai neantmoins le reste

du

1638. *du jour & la nuit suivante, ceux qui se trouvérent sous mon ordre, dans l'esperance que vous pouriez prendre une haute resolution dans ce malheur, & que vous y trouveriez quelque ressource, qu'on ne devoit attendre que de vous. Je me retirai enfin, quand je vis ma confiance frustrée: Et ce fut sans que les ennemis osassent rien entreprendre. Je le confesse, Monsieur, c'est en cela seulement que vous avez sujet de vous plaindre de moi. Dans une si grande extremité, j'usurpai l'honneur qui vous étoit du.*

Je souffre par respect tout ce que la passion vous fait dire d'ailleurs, & suis bien fâché que vous soiez obligé d'avoüer, que si j'ai été soupçonné en quelqu'autre rencontre, je n'ai pas toujours si mal fait. Je ne voudrois pas que le monde connût ce que j'ai contribué à vôtre passage en Espagne, dont vous élevez tant les progrés, afin d'en faire tomber les ruines de plus haut sur moi. La seule chose que je souhaiterois, c'est que vous eussiez été plus reservé dans cette accusation. Vôtre empressement à me convaincre, donne à penser que vous étes le seul coupable. Ne vous suffisoit-il pas de vous être justifié dans une assemblée publique, & d'avoir informé le Roi à vôtre mode, sans faire crier dans les ruës de Paris le triomphe que vous remportez sur moi, au lieu d'avoir pris Fontarabie? Il eût été beaucoup plus digne de vôtre rang, que vous eussiez laissé les choses au jugement de Sa Majesté, & que vous ne vous fussiez point rendu solliciteur, juge, partie, & fabricateur de dépositions contr'un innocent, que les seules violences de vôtre autorité ont réduit à la nécessité de sortir du roiaume. Mais que vous ont fait mon pere & mes freres? Quelle raison avez-vous de les envelopper dans vos invectives? Voulez-vous les condam-

damner, de peur qu'ils ne me defendent? Croiez-vous ne vous pouvoir bien justifier, qu'après avoir sappé nôtre maison par le fondement? 1638.

Pardonnez-moi, Monsieur, si je dis que l'honneur que mon pere a eu d'être élevé pas les Rois, cheri & estimé d'eux, que les services qu'il a rendus à l'Etat, & son âge, meritoient bien que vous l'épargnassiez, du moins pour l'amour de vous même, si vous ne lui en voulez qu'à cause de moi. Comme il a toujours fait profession de droiture & de genérosité, il n'a jamais trahi ses amis, ni su flatter ses ennemis. Il s'est conduit d'une telle maniére, qu'il n'a ni meprisé, ni offensé directement les Parlemens, comme vous dites. La Valette ne pense point tant ici à justifier son pere qu'à lancer quelques traits de satire contre Condé. Il lui reproche la maniére indigne, dont il avoit sacrifié à ses interêts ceux qui s'étoient engagez dans son parti, & ses basses flatteries au regard du Cardinal de Richelieu, l'un de ceux qui conseillerent à Marie de Medicis de l'enfermer dans une prison. Mais ce qui suit contient le reproche le plus sanglant qu'on pût faire au Prince. *Du moins* poursuit la Valette, *mon pere ne s'est jamais trouvé dans un état si foible, ni si dépourvû de bon droit, qu'il ait eu besoin de flatter les Parlemens, pour maintenir sa qualité.* On voit bien que le Duc veut parler de la necessité, où Condé s'étoit trouvé de menager le Parlement de Paris, pour soutenir sa naissance contre le Prince de Conti, & le Comte de Soissons ses oncles qui la lui contestoient. Les procédures commencées contre Charlote de la Tremouïlle sa mere étoient encore au greffe. Elles n'en furent tirées & supprimées que durant la minorité du Roi d'à present, par le credit du

feu

1638. feu Prince de Condé fils de celui dont je parle.

Mes freres, dit encore la Valette, *ne sont pas plus responsables de mes fautes que mon pere. Je ne sai pourquoi vous les voulez envelopper dans ma disgrace. Peut-être que vous les haïssez pour quelque raison que vous ne voulez pas dire.* Ce dernier trait n'est gueres moins piquant que le precedent. Il regarde sans doute la Princesse de Condé, à qui selon l'opinion commune du monde, le Cardinal de la Valette ne fut pas indifferent. A Dieu ne plaise que j'approuve des reparties si outrageantes. Mais en verité le Prince sembloit vouloir bien se les attirer, par son acharnement contre la maison d'Epernon. *Après toutes ces choses, Monsieur*, conclut enfin le Duc, *je suis faché que vous alleguiez au peuple l'exemple du passé, comme une raison de ce que vous lui voulez persuader maintenant. Vous me reprochez le camp d'Espelette. Est-ce de peur qu'on ne vous parle encore de celui de Dole? Vous accusez mon pere d'avoir eu part à des révoltes. Croiez-vous que vos mouvemens durant le bas âge du Roi soient oubliez? On peut dire que vous avez appris les factions aux Grands, & la révolte au peuple. Les plaïes qu'il en a souffertes à vôtre occasion, saignent encore. Vous n'avez point cessé de remuer jusques à ce que le chateau de Vincennes vous en ait ôté le pouvoir & les moyens. Je ne sai, Monsieur, de quel œil vous lirez ma juste défense. Mais j'ai si bonne opinion de vôtre équité, que j'espére que vous ne trouverez pas mauvais qu'un ver de terre essäie de se relever, quand on l'écrase, & que ceux qui vous ont persuadé de me persécuter, porteront un jour la peine de vôtre indignation, à plus juste titre que moi.*

Le

1638.

Bassesse du Cardinal de la Valette.

Lettres du Cardinal de la Valette au Cardinal de Richelieu, à la fin du 3. Volume de l'Histoire du Ministere de celui-ci, & dans le II. Tome des Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 637. 638.

Le courage que le Duc de la Valette témoignoit en se défendant contr'un si puissant & si malin ennemi, fut autant estimé dans le monde, que la bassesse du Duc de Candale & du Cardinal de la Valette au regard de Richelieu, étoit méprisée. Tout ce qu'on peut dire pour les excuser, c'est que s'ils n'eussent gardé quelques mesures avec le Ministre, il auroit emploié tout son pouvoir à ruiner entiérement leur maison. Quoiqu'il poussât l'affaire du Duc de la Valette avec une extréme violence, on croit que Richelieu arrétoit encore son ressentiment, en considération du Cardinal de la Valette qu'il aimoit toujours. Je ne condamnerois pas ces ménagemens au regard de l'homme du monde le plus hautain & le plus vindicatif, si le Cardinal de la Valette avoit du moins observé les régles de la bienseance. Non content de protester à l'ennemi mortel de son pere & de son frere, que *rien au monde ne sera jamais capable de le séparer de son service, ni de lui ôter sa confiance d'avoir part aux bonnes graces de Richelieu*, il le prie de vouloir bien lui dicter la lettre qu'il ne se peut honnétement dispenser d'écrire au Roi en faveur du Duc de la Valette. *Je ne saurois penser à l'affaire de Fontarabie*, repondit le Ministre, *que je ne sois touché d'une sensible douleur, & pour le derangement qu'elle nous cause, & pour l'interêt de M. de la Valette. Puis que vous souhaitez que je vous marque la maniere dont vous devez vous conduire dans cette facheuse conjoncture, je vous dirai franchement, que vous ne pouvez faire autre chose, que d'écrire au Roi que le mauvais succés du siége de Fontarabie vous afflige doublement, parce qu'il apporte un grand préjudice aux affaires de Sa Majesté, & que cette disgrace*

1638. *grace s'impute à la mauvaise conduite de M. de la Valette. Que vous ne prétendez point le justifier, s'il est coupable, & que vous suppliez seulement le Roi, de vouloir bien le protéger, en cas qu'il se trouve innocent. Que vous ne doutez point que Sa Majesté, dont la prudence & la bonté vous sont connuës, ne demêle la verité de la calomnie, & ne mette M. de la Valette à couvert de la mauvaise volonté de ses ennemis. Que vous attendez cette grace de la justice du Roi, & que si vous intercedez en faveur d'un frere, ce n'est que dans la pensée que son innocence est certaine, comme il le soutient.*

Y eut-il jamais une pareille comedie? Richelieu conseille à son ami de prier le Roi de demêler la verité de la calomnie & de protéger le Duc de la Valette contre la mauvaise volonté de ses ennemis. Et le Cardinal est lui même le plus grand calomniateur & le plus dangereux ennemi du prétendu coupable. *J'oserois bien repondre*, ajoute-t-il dans sa lettre, *que M. de la Valette ne peut être convaincu de trahison. Mais je crains qu'il n'ait beaucoup de peine à se justifier d'une jalousie furieuse, qui l'a empêché de faire son devoir, & a produit un aussi mauvais effet que s'il avoit été d'intelligence avec les ennemis. Tout ce que je vous puis dire, c'est que les circonstances de l'affaire paroissent telles, que M. de la Valette paroit coupable, ou d'une jalousie criminelle, ou fort malhabile dans le metier de la guerre, ou avoir manqué du courage nécessaire dans une pareille occasion. Le Roi est extrémement irrité contre lui, & je ne puis m'engager à vous servir, qu'autant que les régles de la justice me le permettront.* C'étoit déclarer assez nettement que le Duc seroit abandonné aux procédures de la nouvelle jurisprudence

dence que Richelieu prétendoit établir contre lui, & à la discrétion des Juges qu'on lui donneroit. Le Cardinal de la Valette s'embarasse peu de tout cela. Content des protestations que Richelieu lui fait d'une *amitié cordiale & sincere*, il laisse condamner son frere. Le Duc de Candale leur aîné etant mort à Cazal dans les premiers mois de l'année suivante, le Cardinal de la Valette écrivit à Richelieu, que Son Eminence avoit perdu *un très-fidéle serviteur*, & lui demanda humblement la permission de faire savoir cet accident au Duc de la Valette en Angleterre. 1638.

Marie de Medicis passe en Hollande & de là en Angleterre.

La Duchesse de Chevreuse y étoit venuë de Madrid avant lui, & Marie de Medicis y ariva presqu'en même temps. Soit que la premiere, dont le Roi d'Espagne devint bien-tôt amoureux, craignît de causer trop de jalousie à la Reine Epouse de Philippe, & de s'en faire une ennemie, ou qu'Elizabeth témoignât déja son chagrin & son inquietude; soit que la Duchesse projettât de lier quelque nouvelle intrigue à la Cour de Londres, ou quelle se flattât de se racommoder plus facilement avec Richelieu, quand elle seroit dans un païs neutre; elle passa en Angleterre. Quelques uns disent que naturellement inquiéte & remuante, Chevreuse venoit proposer un mariage entre le Prince d'Espagne & la fille ainée du Roi de la Grande Bretagne. Quoiqu'il en soit, elle fut reçuë à la Cour de Londres avec une si grande distinction, que la Reine Henriette lui permit de s'asseoir en presence de Sa Majesté. Honneur qui n'appartenoit pas à la Duchesse selon l'usage établi en Angleterre. Pour empécher qu'il ne tirât à consequence, & pour répondre aux plaintes

Journal de Bassompierre Tom. II Mercure François. 1638. Grotii Epistolæ passim an. 1638. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

1638. que l'Ambassadeur de France en faisoit, on dit qu'Henriette acordoit cela seulement à une Dame alliée de la Maison d'Angleterre, extraordinairement abattuë d'un long voiage sur mer. Mais Louïs, ou plûtôt son Ministre, ne se païa point de cette défaite. On declara que l'Ambassadrice d'Angleterre n'auroit plus le *tabouret* chez la Reine de France, à moins qu'Henriette ne le donnât pareillement à la femme de l'Ambassadeur de Louïs.

La jalousie déja fort grande entre les deux Cours, augmenta beaucoup, quand celle de Paris apprit, que Marie de Medicis arrivée à Londres, y avoit été reçuë avec toutes les caresses imaginables, & qu'Henriette sa fille prenoit plus de part que jamais, à la disgrace d'une mere si constamment & si cruellement persécutée. Richelieu craignoit, & ce n'étoit pas sans fondement, que la Reine Mere ne portât Charles à se déclarer en faveur de Philippe, afin d'obliger Louïs à faire une paix, où Marie de Medicis fût comprise. Cette année-ci même, *le Roi d'Angleterre qui s'enrichissoit des desordres de ses voisins*, dit le Maréchal de Bassompierre, *& qui tiroit de grans profits du trafic qui se faisoit par Dunkerque, apprébendant la perte de cette place pour les Espagnols, déclara aux Ambassadeurs de France & des Provinces-Unies à Londres, que si le Roi, ou les Etats, entreprenoient d'attaquer Dunkerque, il ne se pouroit dispenser de secourir la ville, & de rompre même ouvertement avec nous, & avec les Provinces-Unies.* Menace qui contribuera beaucoup à la resolution que le Cardinal va prendre, de fomenter les troubles élevez en Ecosse, & le mécontentement répandu depuis quelques années en Angleterre.

Je ne sai pas certainement quel fut le motif véritable qui porta Marie de Medicis à sortir des Païs-Bas Catholiques. *Au mois d'Août de cette année*, dit simplement Bassompierre, *la Reine Mere après sept ans & plus de séjour dans les Païs-Bas Espagnols, en partit avec un saufconduit qu'elle envoia demander aux Etats Genéraux des Provinces-Unies, & s'en vint à Bosleduc. Elle y fut magnifiquement reçuë & puis à la Haïe.* Marie de Medicis ne devoit pas être autrement mécontente du Roi Catholique. Quoiqu'elle sortît assez malhonnêtement de Bruxelles, Philippe la fit païer de tout ce qui étoit échu de la pension qu'il lui avoit acordée. On dit qu'elle avoit quelque sujet de se plaindre, ou du Cardinal Infant, ou des Officiers Espagnols. Mais ne fut-ce point un prétexte recherché? Je croirois plus volontiers que Richelieu, bien aise de la tirer des païs de la domination d'Espagne, afin que Philippe moins engagé d'honneur, & mêmes dégouté d'elle, ne s'opiniatrât pas trop à la faire comprendre dans le traité de paix qui se feroit; que le Cardinal, dis-je, sut engager sous main le Président Le Coigneux & Monsigot qui demeuroient auprès d'elle, & les leurrer de l'espérance de leur rétablissement en France, pourvû qu'ils persuadassent à l'imprudente Reine de sortir des Païs-Bas. On lui conseille donc d'aller en Hollande & de laisser à Bruxelles quelques uns de ses domestiques, & sur tout son Pere de Chanteloube & l'Abbé de Saint Germain, que le Cardinal haïssoit plus que tous les autres. Il est assez vraisemblable, & la suite le donne à penser, qu'on lui insinua que dans une Republique alliée de la France, elle feroit plus aisément sa paix avec Louïs, & que si la Reine sa 1638.

1638. belle-fille acouchoit d'un fils, ce seroit la conjoncture du monde la plus favorable, pour obtenir la liberté de retourner à la Cour de France.

Quoiqu'il en soit, Marie de Medicis parle d'abord d'aller aux eaux de Spâ, demande un saufconduit aux Etats Genéraux, & amuse apparemment les Espagnols, en leur promettant d'agir à la Haïe, afin de porter les Etats à conclure une tréve avec Philippe. Elle donne d'autant plus facilement dans le piége que son artificieux ennemi lui tend, qu'on l'assure qu'à son arrivée en Hollande, elle touchera deux cent mille livres. Grande tentation pour une personne de son rang, qui manquoit presque des choses les plus nécessaires! Pour la tromper mieux, Séguier Chancelier de France affectoit de dire tout publiquement, & ce n'étoit pas selon toutes les apparences, sans un ordre exprés de Richelieu, que le Roi ne feroit plus alors aucune difficulté de laisser à sa mere la libre jouïssance de ce qui lui appartenoit en France. On lui put tenir parole pour les deux cent mille livres. Mais quand on vint à parler de la permission de vivre de ses revenus, mêmes dans une ville de Hollande, on déclara nettement que pour les obtenir Marie de Medicis devoit aller à Florence: *Séjour*, dit plaisamment Grotius à Oxenstiern, *qu'elle croit pire que celui du Purgatoire.* Pour surcroit de disgrace, le Roi d'Espagne s'appercevant que bien loin de penser à le servir en Hollande, elle négocie ouvertement son retour à la Cour de France; & qu'elle projette de passer en Angleterre dans l'esperance de l'obtenir plûtôt par l'entremise de Charles & d'Henriette; Sa Majeste Catholique, dis-

dis-je, mécontente d'une pareille conduite, 1638.
cesse de paier la pension depuis le mois de Septembre, & quelques uns des domestiques de la Reine Mere laissez à Bruxelles, ont ordre de sortir incessamment des Païs-Bas, comme suspects.

J'avois cru le P. de Chanteloube mort, sur ce que dans les propositions d'acommodement faites de la part de Marie de Medicis, on ne le mettoit plus au nombre de ceux, en faveur de qui elle demandoit une amnistie & la permission de retourner en France. Mais je trouve que le Prêtre de l'Oratoire & l'Abbé de S. Germain obtinrent cette année la liberté de demeurer à Bruxelles. Richelieu les haïssoit d'une si furieuse maniére, & ils le ménageoient si peu dans leurs discours & dans leurs livres, que les Espagnols ne se pouvoient défier d'eux. On n'eut pas les mêmes égards pour le Marquis de la Vieuville. Il lui fut seulement permis de demeurer dans les Païs-Bas Catholiques jusques à la fête de Pâques de l'année suivante. J'ai lu quelque part que Marie de Medicis publia un manifeste sur sa sortie hors des Etats du Roi d'Espagne. Elle y disoit que le peuple étrangement animé contr'elle, la chargeoit de si grandes imprecations, que sa personne ne lui paroissoit pas en seureté. Triste condition de cette Reine infortunée! Mere d'un puissant Roi, de deux Reines, & d'une Duchesse Souveraine, elle ne peut trouver une retraite paisible, parce que son ingrat domestique s'est mis en tête de la réduire à la nécessité de chercher un azile à Florence.

Les Etats Genéraux des Provinces-Unies à qui Marie de Medicis avoit durant sa Régence, rendu

1638. du de fort bons offices en plusieurs rencontres, la reçurent le mieux qu'ils purent à Bosleduc, à Bergopzom, à Dordrecht, à Roterdam, à la Haie, à Amsterdam. On lui rendit dans tous ces endroits les honneurs dus à une grande Reine. Son fils ne le trouva pas mauvais, dit-on. Fit-il donc quelqu'effort sur lui même pour souffrir patiemment que les étrangers eussent plus d'humanité que lui, envers sa mere desolée? La gratitude & la magnificence des Etats furent louées en France. *Un malheureux*, dit fort bien Grotius à cette occasion, *est une chose sacrée. La disgrace semble rendre les personnes d'un si haut rang encore plus respectables.* Cependant Etampes Ambassadeur de France à la Haïe eut ordre de ne voir point Marie de Medicis, & Louïs ne lui donna pas avis de la naissance du Dauphin son petit-fils. La dureté se pouvoit-elle pousser plus loin? Les Etats Genéraux crurent ne devoir pas refuser leurs bons offices à une Reine qui se retiroit dans une de leurs provinces. Knut est envoié à la Cour de France avec ordre de pressentir, si le Roi voudra bien permettre à sa mere de retourner en France, ou de vivre dans quelque ville de Hollande, où elle jouïroit de ses revenus. On répondit que le Roi les lui rendroit, pourvû qu'elle s'en allât à Florence. Richelieu content de l'avoir tirée des mains du Roi d'Espagne, craignoit qu'elle ne formât quelques intrigues dans les Provinces-Unies. Knut avoit ordre d'agir avec tant de circonspection en faveur de la Reine Mere, que le Cardinal n'eût aucun sujet de se plaindre des Etats. Leur Ministre n'obeït que trop ponctuellement. On le soupçonnoit de recevoir des gratifications de la Cour de France. Richelieu lui répondit

à son

à son ordinaire, que Louïs n'écouteroit jamais rien en faveur de la Reine sa mere, tant qu'elle garderoit dans sa maison des gens, dont le Roi avoit sujet de se plaindre. Mais ce qu'on feroit après que ces domestiques ne seroient plus chez Marie de Medicis, le Cardinal ne le disoit pas. La reponse donnée par écrit à Knut, convainquit tout le monde, que Richelieu étoit autant implacable que jamais, au regard de sa bienfaictrice affligée. 1638.

La voilà donc réduite à prendre le parti de passer en Angleterre. *On ne l'y souhaite point*, dit Grotius dans une de ses lettres. *Mais la bienseance ne permet pas de lui refuser l'hospitalité.* Ce savant Ambassadeur rapporte apparemment ce que les Ministres du Roi de la Grande Bretagne disoient pour prévenir les soupçons de la Cour de France sur le voiage de Marie de Medicis. Les Auteurs Anglois prétendent que la Reine sa fille l'avoit invitée. Peut-être que ce fut seulement, après que Marie de Medicis eut témoigné son desir d'aller à Londres. Monsigot y fut depéché de sa part pour demander l'agrément de Charles. Toujours infortunée, elle court risque de faire naufrage sur la mer qui fut plus orageuse durant l'automne, que la Cour de Louïs, nonobstant la naissance de son fils. *Au mois de Novembre*, dit le Maréchal de Bassompierre, *il y eut de grandes tempêtes sur la mer. Plusieurs vaisseaux furent perdus, & plus de soixante perirent dans les rades de Hollande. La Reine Mere du Roi qui s'étoit embarquée le mois precédent, ne fut pas exempte de ces tourmentes. Elle demeura plusieurs jours sur la mer, avant que de pouvoir aborder en Angleterre. Mais elle y arriva enfin, & fut fort honorablement re-*

 çue,

1638. *gué. M. de la Valette s'y rendit peu de jours après, pour éviter les effets de l'indignation du Roi. La tempête de la Cour fit faire naufrage à la Marquise de Senecey qui perdit sa charge de Dame d'honneur de la Reine, & eut ordre de se retirer. La Comtesse de Brassac lui fut subrogée, & le Comte son époux est fait Surintendant de la maison de la Reine. Sanguin s'intriguoit fort auprès du Roi, & n'étoit pas regardé de mauvais œil. On lui ordonne de sortir de la Cour.* Telle fut la maxime constante de Richelieu, & telle est encore celle des premiers Ministres & des Favoris. Ils chassent les gens qui leur deviennent tant soit peu suspects, & mettent leurs creatures à la place de ceux qui ne leur plaisent pas, ou qui refusent de ramper devant eux.

Le Comte de Northumberland & le Controlleur Genéral de la maison du Roi d'Angleterre, allérent de la part de Leurs Majestez Britanniques recevoir Marie de Medicis à Harwich. Charles s'avança dix ou douze milles au devant d'elle. Henriette vouloit acompagner le Roi son époux. Mais on la fit prier de se ménager à cause de sa grossesse. Elle attend donc sa mere à l'entrée de la ville de Londres. On vid alors une petite Cour Françoise au Palais S. James, où elle fut logée. Outre les deux cens domestiques de sa suite, la Duchesse de Chevreuse, & les Ducs de la Valette & de Soubize étoient assidus auprès de la Reine Mere. Celui-ci ou plus ferme que le Duc de Rohan son frere, ou plus odieux à la Cour de France, tachoit de vivre doucement en Angleterre, depuis la derniere paix acordée à ceux de sa Religion qu'il avoit constamment défendue. Belliévre Ambassadeur de Louïs auprès de Charles, eut ordre

ordre de ne rendre aucune civilité à Marie de Medicis, & d'éviter sa presence autant qu'il pouroit. Enfin, pour dernier comble de malheur, le peuple de Londres ne se prévint pas moins contr'élle, que celui de Bruxelles. On la regardoit comme un de ces meteores funestes, qui selon les préjugez de la populace ignorante, répandent de malignes influences dans les lieux où ils paroissent. *Les Païs-Bas, où elle s'est premiérement retirée*, disoient les Anglois, & sur tout les Puritains qui n'aimoient point la Reine Henriette, *sont devenus le theatre d'une guerre sanglante; & ont été à la veille d'être entiérement envahis. Que savons nous s'il n'arrivera point quelque malheur semblable à l'Angleterre?* Certaines gens craignoient que cette Reine naturellement impérieuse & imbue des maximes du pouvoir arbitraire, ne se joignît à sa fille, afin de porter Charles à reduire par la force les Ecossois plus déterminez que jamais à rejetter la Liturgie, la nouvelle discipline, & l'Episcopat même. D'autres appréhendoient que les honneurs rendus à Marie de Medicis ne fussent un motif à l'arrogant & vindicatif Richelieu, d'aider sous main les mécontens d'Ecosse & d'Angleterre. 1638

Soumissions inutiles de Marie de Medicis au Cardinal de Richelieu.

La peur de ceux-ci n'étoit point sans fondement. Tout le monde a cru que le Cardinal fomenta puissamment les mouvemens d'Ecosse & ceux qui s'élevérent depuis en Angleterre. Soit que chagrin de ce qu'il ne se pouvoit assurer des intentions de Charles, ni tirer de lui une promesse positive de ne se déclarer point en faveur de l'Espagne; Richelieu eût conçû le dessein d'occuper tellement le Roi de la Grande Bretagne dans ses propres Roiaumes, qu'il se

1638. trouvât hors d'état de se mêler de ce qui se passeroit chez ses voisins; soit qu'irrité des instances pressantes de Leurs Majestez Britanniques pour le retour de Marie de Medicis en France, il voulût se venger de Charles & d'Henriette qu'il regardoit comme ses ennemis secrets; le Cardinal resolut d'écouter les propositions que David Leslé failoit secrétement. Après avoir long-temps servi & avec réputation dans les guerres d'Allemagne sous Gustave Adolphe & depuis dans les armées de la Couronne de Suéde, ce Gentilhomme Ecossois se trouva sans emploi. A son retour d'Allemagne, il se presente plusieurs fois à la Cour d'Angleterre, dans le dessein d'offrir ses services au Roi. Mais il ne put jamais obtenir audience, ni la permission de baiser la main de Sa Majesté.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 639. 640. 641. 800. 801. Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. V. & VI.

Irrité de ce mépris, Leslé forme le projet de se joindre aux mécontens de son païs, de les exhorter à prendre les armes, pour la défense de leurs priviléges, & de se mettre à leur tête. Exemple qui doit apprendre aux Princes à ménager les braves gens, & à ne pousser pas si facilement à bout d'habiles Officiers qui peuvent trouver l'occasion de se venger avec éclat. Charles eut sujet de se repentir d'avoir méprisé Leslé, & Louïs XIV. doit sentir à l'heure presente, la faute qu'il a faite en maltraitant Langallerie, qui selon les nouvelles publiques n'a pas peu contribué à l'affront que les armes du fier Monarque ont reçu depuis peu devant Turin. Leslé va donc trouver Belliévre Ambassadeur de France en Angleterre, ou selon d'autres, Etampes Ministre de Louïs auprès des Etats Genéraux des Provinces-Unies. Il s'ouvrit peut-être à l'un & à l'autre. Quoiqu'il en soit, l'Officier,

ficier Ecossois declare, que si on lui donne 1638.
cinquante mille écus, il formera une armée de trente mille hommes en Ecosse, où il a beaucoup de parens, d'amis & de credit, & qu'il suscitera de terribles affaires à Charles. Le Ministre de France fait le surpris, & temoigne que bien loin de penser à troubler les Etats d'un Roi voisin beaufrere & allié de son maitre, il a ordre d'emploier ses soins & son industrie, afin d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Cependant on fait parler Leslé; on tâche de penétrer ses veritables sentimens, & l'entretien finit en demandant du temps pour écrire à la Cour de France. Richelieu attentif à profiter des occasions de se venger, ou d'embarasser ceux qu'il croit capables de traverser ses projets, ne laisse pas échapper celle-ci, & répond à l'Ambassadeur, qu'après avoir pris les précautions néceſsaires pour n'être point trompé, il peut promettre à Leslé jusques à la somme de cent mille écus, en cas qu'il tienne sa parole. Argent qui selon l'opinion commune fut d'un grand usage pour augmenter & pour maintenir le soulévement du Roiaume d'Ecosse.

Que le chagrin des instances de Leurs Majestez Britanniques en faveur de Marie de Medicis, n'ait porté le Cardinal à écouter plus volontiers les offres de Leslé, c'est de quoi les gens qui connoissent l'humeur vindicative du Ministre, ne douteront jamais. Voici comment cette affaire s'entama nonobstant les grandes précautions de Belliévre, afin d'éviter le moindre entretien avec la Reine Mere. Le Comte d'Holland eut un jour l'adresse d'arrêter ce Ministre dans une galerie de Whithall, jusques à ce que

1638. Marie de Medicis y entrât accompagnée du Roi d'Angleterre & d'Henriette son épouse. *M. l'Ambassadeur*, dit la Reine Mere en s'approchant de Belliévre, *je voudrois bien vous parler un peu.* Charles & Henriette s'écartent aussitôt; Holland sort de la galerie, Marie de Medicis s'appuïe contr'une table, & Belliévre qui ne peut plus s'en défendre honnêtement, se met en état d'écouter avec respect ce qu'on lui veut dire. *Depuis certain temps*, reprend alors la Reine Mere, *j'ai tenté divers moiens pour faire entendre à M. le Cardinal, l'extréme passion que j'ai de retourner en France par son entremise. Mais toutes mes avances ont été inutiles; je n'ai reçu aucune réponse. Madame*, interrompit Belliévre, *je supplie très-humblement Vôtre Majesté, de trouver bon que je lui represente, que si j'ai l'honneur d'être le Ministre du Roi dans cette Cour, il ne m'a pas donné le même caractére, auprès de vous. Peut-être que Vôtre Majesté a dessein de me charger de quelque commission. En ce cas, je vous prie par avance de m'en dispenser. J'ai des ordres précis de ne me mêler en aucune maniére de ce qui regarde la personne & les affaires de Vôtre Majesté. On ne vous a pas defendu d'écouter ce que j'aurois à vous dire*, répartit Marie de Medicis. *Je l'avoüe, Madame*, dit Belliévre. *Mais puis que je n'ai pas ordre de le faire, cela me suffit pour vous supplier de me dispenser de vous obeïr, si vous m'ordonnez d'écrire quelque chose au Roi mon maître. Il n'importe*, reprit la Reine Mere, *écoutez moi.*

Les peines & les afflictions que j'ai souffertes depuis ma retraite dans les Païs-Bas, m'ont inspiré des sentimens fort différens de ceux que j'avois en sortant de Compiegne. Je vous prie de faire sa-

savoir de ma part à M. le Cardinal, que je le conjure de me tirer de l'étrange misére où je me trouve, & de la dure nécessité de demander du pain à mes beaux-fils. Je voudrois bien retourner auprès du Roi. Non que je pense à me mêler d'aucune chose qui regarde le gouvernement de son Etat. Je ne cherche plus qu'à passer en repos le peu de temps que j'ai à vivre; & à me preparer doucement à la mort. Si M. le Cardinal ne me peut obtenir du Roi la permission de retourner à la Cour, qu'il demande du moins celle de demeurer dans quelque ville du Roiaume; & d'y joüir de mes revenus. J'offre de chasser de ma maison tous ceux qui seront odieux ou suspects au Roi, & de faire aveuglément tout ce qu'il voudra. Ses ordres & les bons conseils de M. le Cardinal seront l'unique regle de ma conduite. Voïlà tout ce que je vous prie de faire savoir à celui-ci. Je crains que ceux à qui je me suis ci-devant adressée, n'aient manqué ou de hardiesse, ou de bonne volonté pour exécuter la commission dont ils s'étoient chargez. 1638.

Madame, répondit Belliévre, *Vôtre Majesté n'aura pas sujet de faire la même plainte de moi. C'est avec un extréme deplaisir que je lui proteste que je ne la puis servir dans cette occasion. Tel est le stile ordinaire des Ambassadeurs*, reprit Marie de Medicis. *Ils se défendent de recevoir certaines commissions; & cependant ils écrivent tout ce qu'on leur dit. J'en ai vu plusieurs exemples durant ma Regence.* Elle s'avança pour lors vers le Roi & la Reine de la Grande Bretagne. Belliévre repeta en presence de Leurs Majestez qu'il ne se pouvoit charger de la commission qu'on lui donnoit. *Vous vous souvenez sans doute, Madame*, ajouta-t-il s'adressant à Henriette, *que vous m'avez souvent ordonné d'ecrire de vôtre part*

1638. *en faveur de la Reine Mere, & que j'ai toûjours prié Vôtre Majesté de vouloir bien m'en dispenser à cause des ordres précis que j'ai de ne me mêler point d'une affaire, dont le Roi mon maître se reserve entierement la connoissance. Cela est vrai,* répondit la Reine d'Angleterre. *Mais puisque le Roi mon frere ne veut recevoir aucune entremise sur ce qui regarde la Reine ma mere, le Roi mon époux & moi avons cru que la seule voie qui reste à la Reine ma mere, c'est de s'expliquer immédiatement aux Ministres du Roi mon frere, dans les Cours où elle se trouve.*

Belliévre ne manqua pas d'écrire à Louïs, ou plûtôt à son Ministre tout le détail de l'entretien avec Marie de Medicis. Soit que Richelieu crût que cette Reine fiére & vindicative chercheroit toûjours l'occasion de punir un domestique ingrat qui l'avoit enfin reduite à la necessité de lui faire de basses soumissions: soit qu'il craignît que si elle revenoit une fois en France, elle ne trouvât tôt ou tard le moien de découvrir beaucoup de choses au Roi, capables de lui desiller les yeux sur le chapitre de son Ministre: soit enfin que ce fût un effet de la haine opiniatre du Cardinal, & de son naturel inflexible dans les resolutions qu'il prenoit par rapport à la conservation de sa fortune, les prieres de sa premiere bienfaictrice ne l'ébranlérent en aucune maniére. Il crut couvrir sa dureté en persuadant au Roi de répondre à Belliévre. Mais la lettre fut de la façon de Richelieu, qui la dicta lui-même à Cheré son Secretaire. Louïs incapable de resister à ce que son Ministre lui prescrivoit, la signa sans reflexion.

Le Cardinal y faisoit dire au Roi, qu'après avoir lu avec attention la lettre de Belliévre, Sa Ma-

Majesté avoit crû devoir déclarer dans son Conseil, qu'elle ne voioit aucune raison de se fier desormais aux protestations de Marie de Medicis, acoutumée à user de la plus profonde dissimulation avec son fils. Que cette Reine imperieuse ne se contenteroit jamais des conditions auxquelles on lui accorderoit son retour en France. Que la grande autorité dont elle joüissoit depuis sa Régence, ne lui aiant pas semblé suffisante, elle souffriroit avec beaucoup plus d'impatience de se voir entiérement éloignée des affaires. Que son inquiétude naturelle ne lui avoit pas permis de vivre tranquillement dans les Païs-Bas. Qu'après y avoir attiré le Duc d'Orleans, & l'avoir porté à se marier sans le consentement du Roi, elle s'étoit ensuite broüillée avec lui & avec la Princesse Marguerite. Que tous les mécontens de France chercheroient à s'intriger avec elle, dez qu'ils l'y verroient rétablie. Que les Espagnols qui l'avoient meprisée à Bruxelles, la rechercheroient en France, & la porteroient à y exciter de nouvelles brouilleries. Qu'après l'avoir mieux connue de près, ils avoient jugé qu'elle ne leur pouvoit être utile qu'en France. Que pour cette raison, ils avoient remué ciel & terre afin de l'y faire retourner. Que depuis quelques mois, elle avoit voulu lier une nouvelle intrigue avec le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon. Que la Cour d'Angletterre qu'elle avoit leurée d'esperances chimeriques, commençoit déja de se dégouter d'elle. Que Charles & Henriette ne faisoient des instances si pressantes, qu'afin de se delivrer de l'incommodité qu'elle causoit par tout. Que le séjour de Hollande n'aiant pas été de son goût, elle avoit voulu passer en Angleterre, & qu'après avoir demeuré

1638.

1638. meuré un mois à Londres, elle bruloit d'impatience d'en sortir. Que toutes ces considérations confirmoient Louïs dans sa pensée, que Florence étoit la retraite la plus convenable à la Reine sa mere, & que si elle ne la vouloit pas accepter, il croiroit sa conscience & son honneur à couvert devant Dieu & devant les hommes. Il faut avoüer de bonne foi, qu'il y avoit là quelque chose de spécieux, & même de veritable. Mais enfin, remarque fort bien un Auteur judicieux, Louïs & son Ministre savoient-ils certainement que Marie de Medicis ne vouloit revenir en France que pour y brouiller? N'y avoit-il pas d'autre moien de l'empêcher, que de la renvoier à Florence? On lui offroit cette retraite, parce qu'on savoit bien qu'elle ne l'accepteroit jamais.

Ligue ou confédération formée à Edimbourg contre l'Episcopat & contre l'établissement de la Liturgie Anglicane, & d'une nouvelle discipline Ecclesiastique.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton II. Book. Rushworth's Historical

A son arrivé en Angleterre, elle avoit trouvé les affaires d'Ecosse plus brouillées qu'auparavant. La declaration que Charles fit à la fin de l'année precedente de la sincerité de ses intentions pour la conservation de la Religion Protestante dans son Roiaume d'Ecosse, n'appaisa point les troubles. Les mecontens n'eurent pas plus d'égard à la publication de l'amnistie générale de tout ce qui s'étoit passé, pourvû que chacun voulût vivre desormais en repos, & attendre patiemment de la clemence de Sa Majesté, la réformation des choses dont les divers ordres du Roiaume se plaignoient dans les requêtes presentées en leur nom. La condescendance & les ménagemens du Roi ne servirent qu'à rendre les Ministres & les principaux auteurs de la sédition plus hardis & plus entreprenans. Leurs démarches donnent à penser que par leurs correspondances secretes en Angleterre, ils étoient

assurez qu'on sauroit bien empêcher que le Roi n'allât les châtier de leur audace, & qu'il ne leur fît beaucoup de mal, en cas qu'il voulût absolument s'avancer vers l'Ecosse à main armée. Sans cela, des gens incapables de resister aux forces de l'Angleterre, auroient-ils osé changer la forme du gouvernement de leur païs, s'assembler de leur propre autorité & d'une maniére inouïe, se prescrire des loix & à leur Roi même, enfin se liguer contre lui, s'il refusoit de s'y soumettre? Non que je croie que les Anglois qui favorisoient sous main les mécontens d'Ecosse, pensassent dez lors à jetter les fondemens de l'étrange révolution qui arriva quelques années après dans la Grande Bretagne. Mais chagrins de ce que Charles ne vouloit point assembler de Parlement, quelques uns de ceux qu'on nommoit *Puritains*, se purent flatter que les mouvemens d'Ecosse engageroient enfin le Roi à en convoquer un, & qu'ils y trouveroient le moien de l'obliger à écouter les plaintes que l'une & l'autre Nation faisoit de ses priviléges violez en plusieurs chefs.

1638.

Collections. II. Vol. Clarendon's History. I. Vol. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Peut-être aussi qu'il en est des premiers soulevemens de l'Ecosse, comme de la plus grande partie des revolutions. La populace mutinée fait d'abord sans reflexion une ou deux démarches éclatantes ; & des gens mal-intentionnez profitant de l'occasion, savent l'engager ensuite dans plusieurs autres, afin de soutenir l'entreprise & d'éviter la punition, dont le Souverain irrité menace. Quoi qu'il en soit des ressorts, que certains esprits inquiets & factieux purent remuer, pour exciter le peuple d'Ecosse à un soulevement géneral contre le Roi, les Ministres fiers de ce que bien loin de chatier la se-

di-

1638. dition de l'année precédente, Charles tache d'adoucir le peuple par des declarations & par l'offre d'une amnistie, déclament dans leurs sermons avec plus de violence contre les Evêques, crient que par la Liturgie & par la nouvelle discipline, on veut insensiblement rétablir le Papisme, & previennent tellement la populace ignorante à Edimbourg, qu'elle demande hautement qu'on prene incessamment des mesures, afin de rendre inutiles les pernicieux desseins des Evêques. Là dessus, on forme diverses assemblées de Seigneurs, de Gentilshommes, de Bourgeois, & de Ministres. Après quelques déliberations, tous conviennent de renouveller une espece de * Ligue & de Confedération, faite deux fois sous le regne du feu Roi Jacques VI, pour le maintien de la Réformation établie en Ecosse, & d'y ajouter quelque chose de plus particulier, par rapport à la conjoncture presente. On affecta de donner à cette longue piéce un air de religion. Mais les gens éclairez s'apperçurent d'abord, qu'il y avoit plus de fanatisme, & peut-être d'hipocrisie & de dissimulation, que de véritable pieté. Après une ample enumération des erreurs & des superstitions que l'Eglise Réformée condamne dans celle de Rome, des actes des divers Parlemens d'Ecosse qui confirment la Reformation reçuë dans le Roiaume, & des choses que les Rois Jacques & Charles I. son fils, ont promises à leur couronnement, la nouvelle confédération est conçuë en ces termes.

* *Covenant.*

Nous Barons, Gentilshommes, Bourgeois, Ministres, & gens des communes soussignez, considérant le danger, auquel la véritable Religion Reformée, l'honneur du Roi, & la tranquillité publique de cet Etat, ont été en differens temps, & sont

sont encore maintenant exposez, par les innovations marquées dans nos derniéres requêtes, plaintes, & protestations, déclarons & professons solemnellement devant Dieu, ses Anges, & le monde, que nous sommes dans la resolution sincere & constante de maintenir durant toute nôtre vie la Réformation ci-dessus exposée, de nous opposer aux changemens faits dans le service de Dieu, de n'approuver point la corruption introduite dans le gouvernement de l'Eglise, ni que les Ecclesiastiques possédent des charges, & exercent aucune magistrature civile, jusques à ce que ces choses aient été examinées dans des assemblées generales & libres de l'Eglise, & dans les Parlemens; enfin d'emploier tous les moiens légitimes pour recouvrer la liberté & la pureté de l'Evangile, telles qu'elles étoient établies avant les innovations presentes. Et parce qu'après les avoir meurement examinées, nous sommes demeurez pleinement convaincus, qu'il n'y a rien dans la parole de Dieu, qui les puisse rendre plausibles; qu'elles sont contraires aux articles de nôtre Confession de foi, aux intentions des bienheureux Reformateurs de la Religion dans ce Roiaume, & à plusieurs actes des Parlemens; qu'elles tendent visiblement au retablissement de la Religion du Pape & de sa tirannie, à la ruine de la Réformation, à la subversion de nos libertez, de nos loix, & de nos biens; nous déclarons que ces innovations doivent être censées aussi formellement rejettées par la Confession de foi reçuë dans ce Roiaume, que si elles y étoient expressément condamnées, & que nous sommes obligez de ne les détester pas moins, que tous les articles du Papisme abjurez. 1638.

C'est pourquoi avec une connoissance certaine & une pleine conviction de nos devoirs envers Dieu, en-

1638. *envers nôtre Roi, & envers nôtre patrie, sans aucun respect humain, autant que la foiblesse humaine le peut permettre, & après avoir imploré une mesure plus abondante de la grace de Dieu pour cet effet, nous promettons & jurons par le grand nom du Seigneur nôtre Dieu, de perseverer dans la profession de la Religion Réformée, de la défendre, & de nous opposer toute nôtre vie, selon nôtre vocation, & de tout le pouvoir que Dieu a mis entre nos mains, à toutes ces erreurs & corruptions contraires à nôtre Confession de foi. Nous déclarons avec la même sincérité devant Dieu & devant les hommes que nôtre intention n'est point d'entreprendre aucune chose qui tende au deshonneur de Dieu, ou à la diminution de l'autorité du Roi. Nous promettons & jurons au contraire, de défendre de tout nôtre pouvoir & aux dépens de nôtre vie, le Roi nôtre Souverain, sa personne, & son autorité pour la conservation de la vraie Religion, des libertez, & des loix de ce Roiaume; comme aussi de nous assister & de nous défendre les uns les autres de tout nôtre pouvoir, & de tous nos moiens, sans épargner même nôtre vie, contre quelque personne que ce soit, en tout ce qui pourra concerner le maintien de la véritable Religion, & de l'autorité du Roi. De maniére que si quelque personne que ce soit, fait pour ce sujet du mal au moindre d'entre nous, on le regardera comme fait à nous tous en genéral, & à chacun de nous en particulier. Nous promettons & jurons pareillement, de ne souffrir jamais directement, ni indirectement, qu'on travaille à nous diviser les uns des autres, & que par aucunes suggestions, promesses, ou menaces, on nous detache de cette heureuse & loiable conféderation. Au contraire nous tacherons de l'appuyer par tous les moiens lé-*

gitimes, & d'y faire entrer les autres. Nous ne ferons jamais rien qui puisse traverser, ou empêcher l'execution des resolutions prises d'un commun consentement pour une si bonne fin. Que s'il arrive que quelqu'un tente de vive voix ou par écrit de nous diviser les uns des autres, nous l'arrêterons incontinent, & s'il en est besoin, nous decouvrirons l'intrigue, afin qu'on ait le temps d'en prévenir les effets. 1638.

Nous ne sommes nullement effraiez des noms odieux de conspiration & de rébellion, dont nos ennemis voudront artificieusement & malignement noircir nôtre confedération. Nous savons qu'elle est fort bien fondée, & que c'est l'effet de nôtre desir sincére de maintenir la véritable maniére de servir Dieu, & de conserver l'autorité de nôtre Roi, & la paix de cet Etat, pour nôtre commun bonheur, & pour celui de nos enfans. Comme nous ne devons pas presumer que Dieu benisse nôtre entreprise, à moins que selon qu'il est convenable à des Chrétiens, nôtre vie & nos mœurs ne répondent à la profession que nous faisons par écrit, nous renouvellons pour cet effet nôtre alliance avec Dieu, & promettons sincerement tant en nôtre nom, qu'à celui de nos adhérans & de tous ceux qui sont soumis à notre conduite, soit en public, soit dans nos familles particuliéres, de nous tenir dans les bornes de la liberté Chrétienne, & de donner aux autres de bons exemples de piété, de justice, de tempérance, & de tous les devoirs envers Dieu & envers les hommes. Afin que cette ligue & confederation demeure inviolable, nous appellons à témoin le Dieu vivant, & scrutateur de nos cœurs, qui connoit la droiture de nos intentions & la sincerité de nôtre resolution, que nous y persévérerons, comme en devant repondre à Jesus-

1638. *Christ au grand jour de son avenement, sous peine d'encourir la colére éternelle de Dieu, & de nous rendre infames dans ce monde. Enfin, nous prions très-humblement le Seigneur de nous fortifier par son Saint Esprit, & de bénir nos resolutions & nos entreprises, afin que la Religion & la justice puissent être florissantes dans cet Etat, à la gloire de Dieu, à l'honneur du Roi, à la paix & à la consolation de nous tous.*

On signe la ligue dans toute l'Ecosse.

Telle fut la fameuse ligue, ou confedération d'Ecosse, qui ne fit pas moins de bruit dans le monde, & qui eut des suites aussi tragiques & aussi funestes, que celle de France sous le regne d'Henri III. En lisant l'acte que je viens de rapporter, ne croiroit-on pas que Charles prétendoit rétablir les superstitions les plus grossiéres du Papisme ? Cependant il étoit seulement question du gouvernement Episcopal, d'une Liturgie uniforme, d'une discipline mieux reglée. On ne peut nier que ces choses que conformément aux intentions de Jacques son pere, le Roi vouloit mettre en usage aussi bien dans son Roiaume d'Ecosse, que dans celui d'Angleterre, étoient pratiquées peu de temps après la mort des Apôtres, dans les Eglises, où la pureté de l'Evangile fut le mieux conservée. Sans aller au delà des bornes de son autorité Charles pouvoit à l'exemple de Constantin, de Theodose, de Justinien, de Charlemagne, des Empereurs & des Rois Chrétiens d'Angleterre, de France & d'Espagne faire des ordonnances pour le bon ordre du service public, & du gouvernement de l'Eglise. Mais c'est une chose que les Ministres Presbytériens d'Ecosse ne vouloient pas souffrir. Ces Messieurs aussi bien que leurs confreres de quelques autres païs, prétendoient que leurs

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

leurs Assemblées nationales ont une autorité 1638.
indépendante du Souverain. Si certains Reformez l'osoient, après avoir secoüé le joug de l'Eglise Romaine, ils attribueroient à leurs Sinodes une infaillibilité presque semblable à celle que l'Ecole de Rome donne à ses Conciles. Tant l'esprit de domination est naturel au Clergé dans certaines communions Reformées, aussi bien que dans celle du Pape.

Il faut pourtant avoüer de bonne foi que le Roi de la Grande Bretagne s'oublioit en trois ou quatre points considérables. La Réformation reçuë en Ecosse aiant été confirmée par plusieurs actes du Parlement, Charles ne pouvoit selon les loix du Roiaume, y faire aucun changement considerable, sans le concours de la même Assemblée. Le tribunal des Commissaires nommez pour réprimer & pour punir même ceux qui refuseroient de se soumettre aux nouvelles ordonnances de Charles, étoit contraire aux priviléges & aux libertez de ses sujets. En cela, il leur donnoit de justes sujets de plainte. Au lieu de suivre aveuglement les insinuations de Laud Archevêque de Cantorbery & de quelques Prélats d'Ecosse, le Roi devoit déférer aux sages remontrances des Seigneurs de son Conseil Privé, qui lui representoient que la prévention du peuple contre la Liturgie, contre le livre des Canons, & contre l'érection du tribunal des Commissaires, étoit si grande, que ces choses ne se pouvoient établir, ni maintenir, sans exposer le Roiaume au danger d'un bouleversement general. Charles eût sans doute mieux fait de prévenir prudemment les troubles qu'une populace animée par des fanatiques, ou par des gens mal-intentionnez, pouvoit exciter.

1638. ter. Les obſtacles preſqu'inſurmontables que ſon pere & lui rencontrérent, lors qu'ils entreprirent de changer quelque choſe dans le culte & dans le gouvernement de l'Egliſe, devoient rendre le Roi plus circonſpect, & arrêter ſa précipitation. Mais les affaires n'étoient pas encore pouſſées à une ſi dangereuſe extrémité, que les Ecoſſois fuſſent en droit de prendre des meſures ſi violentes, & de former entr'eux une ligue ſemblable à celle que je viens de rapporter.

On y trouva ſur tout à redire que des ſujets s'engageaſſent par ce qu'il y a de plus ſaint, de plus inviolable dans la Religion, à ſoutenir une reſolution priſe fort tumultuairement, *contre quelque perſonne que ce fût*, ſans excepter même celle du Roi, & qu'ils ajoûtaſſent que ce qui ſe feroit à l'occaſion de leur ligue, *contre le moindre d'entr'eux par quelque perſonne que ce fût, ils le reputeroient fait à eux tous en general & à chacun d'eux en particulier.* Une pareille prétenſion n'étoit ſoutenable en aucune maniere. On ne peut nier que parmi ces nouveaux* confederez; c'eſt ainſi que je les appellerai deſormais, il n'y eût des ſeditieux & des emportez qui meritoient quelque châtiment. Si donc le Roi eût entrepris de faire punir quelqu'un des plus coupables, tous les autres confederez étoient obligez à le defendre & à le proteger contre les Magiſtrats, contre le Roi même. Y eut-il jamais une pareille anarchie, une plus manifeſte révolte? Ce conſentement de Jacques VI. étant intervenu dans les confedérations ſignées de ſon temps, il parut fort étrange que bien loin d'attendre celui de Charles, les confedérez n'euſſent pas ſeulement parlé de le demander. Les

* Covenanters.

moins

moins emportez d'entr'eux rougirent de cette fausse démarche, & voulurent la rectifier par une déclaration. Ils y professoient devant Dieu que leur intention n'avoit jamais été de manquer à la soumission duë au Roi, ni de donner aucune atteinte à son autorité, & supplioient Sa Majesté que pour dissiper la défiance & les soupçons que le peuple avoit conçû, il lui plût de convoquer une assemblée generale de l'Eglise d'Ecosse & un Parlement. Il falloit commencer par une semblable requête, & la presenter avec le respect du au Souverain, avant que d'en venir à une ligue & à une confedération contre lui, pour extorquer avec violence une chose qu'il croit devoir refuser. Charles ne se païa point de cette declaration Il prevoioit trop bien les consequences de la ligue formée: *Nonobstant cette déclaration*, dit-il au Marquis d'Hamilton dans une lettre du 25. Juin de cette année, *tant que cette damnable confedération subsistera, je n'aurai pas plus de pouvoir en Ecosse, que le Doge de Venise dans sa République. Je mourrai plûtôt que de le souffrir.* 1638.

La ligue fut signée au mois de Février de cette année à Edimbourg. On envoia l'acte dans toute l'Ecosse. Il fut pareillement souscrit dans les provinces par des gens de toute condition, avec un grand extérieur de zele & de devotion. Chacun s'imaginoit, ou du moins faisoit semblant de croire, que le seul but de la confedération, c'étoit de maintenir la pureté de la Religion. Cependant on continuoit de presenter au Conseil Privé du Roi des requêtes contre les Evêques & contre les innovations. Mais elles furent toutes rejettées. Le mécontentement & la confusion augmentant chaque jour, le Com-

1638. te de Traquair Grand Threforier du Roiaume vient à Londres reprefenter au Roi que l'imprudence des Prélats, & l'introduction de la Liturgie & de la nouvelle difcipline font les feules caufes du defordre, & qu'aux Evêques près, tous les membres du Confeil Privé de Sa Majefté n'ont point été d'avis du changement entrepris. Encore falloit-il excepter du nombre des Prélats Confeillers d'Etat, les Archevêques de S. André & de Glafgou. Un Chancelier du Roiaume prevoiant les fuites fâcheufes de l'innovation, ne jugea pas à propos de la commencer, & l'autre s'y oppofa plus directement. De maniére que les Evêques de Rofs, de Dumblanc, de Brechin, & de Galloway, furent les feuls qui appuiérent fortement la Liturgie & le livre des Canons.

Traquair remontra pareillement à Charles que fi tout le Roiaume d'Ecoffe n'étoit pas entiérement débauché de l'obeïffance duë à Sa Majefté, il paroiffoit du moins fort ébranlé. Que le moien le plus fur de prévenir un foulévement général, c'étoit que le Roi donnât toutes les affurances poffibles de fon éloignement du Papifme, & de fon attachement à la Religion Proteftante, qu'il ceffat de preffer la réception de la Liturgie & de la nouvelle difcipline, & qu'il attendît une conjoncture plus favorable. Les Comtes de Rothes, de Caffils, de Montrofe, & les autres Seigneurs de la confedération écrivirent au Duc de Lenox, au Marquis d'Hamilton & au Comte de Morton Seigneurs Ecoffois qui demeuroient auprès du Roi, & les priérent de lui prefenter une requête de leur part. On y parloit avec affez de refpect & de foumiffion. Mais les plaintes contre l'introduction de la Litur-

tur-

turgie & de la discipline étoient vives & pres- 1638.
santes. Les Seigneurs confedérez s'offroient sous peine des plus grands châtimens, de prouver que les deux livres envoiez en Ecosse pour y être reçus, contenoient plusieurs choses également contraires & à la véritable Religion & aux loix du Roiaume. Soit que l'Archevêque de Cantorbery chagrin de ce que le Comte de Traquair avoit toûjours crié contre la mauvaise conduite des Evêques d'Ecosse, l'eût rendu suspect au Roi; soit que prévenu par le Primat d'Angleterre ou par quelque Seigneur Ecossois trop flatteur, Charles eût resolu de ne rien relâcher dans une affaire, où son autorité paroissoit trop commise, il n'eut aucun égard ni aux remontrances du Grand Thresorier d'Ecosse, ni à la requête des Seigneurs confederez.

Tout ce que Traquair put obtenir, ce fut une nouvelle déclaration du Roi, où après une protestation de son attachement sincére & constant à la Religion Reformée, Charles ajoutoit que la Liturgie avoit été digerée avec tant de soin & d'exactitude, que bien loin de contenir quelque chose de contraire à la veritable Religion, c'étoit le moien le plus propre pour la maintenir, & pour éloigner toute sorte de superstition. Que les requêtes dressées dans des assemblées illegitimes contr'un si excellent livre meritoient de severes reprimandes. Que cependant Sa Majesté aimoit mieux les attribuër à un zéle trop impetueux, qu'à une desobeïssance formelle à ses ordres. Qu'elle vouloit bien oublier & pardonner le passé, pourvû que chacun rentrât dans son devoir. Mais que desormais elle traiteroit comme criminels de leze-majesté, ceux qui continueroient de tenir des as-

1638. semblées seditieuses. Cette déclaration aigrit davantage les esprits. On proteste hautement contre, & les confederez ne cessent point de s'assembler à Edimbourg nonobstant la défense du Roi. Le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton, & le Comte de Morton, avoient repondu en termes generaux à la lettre des Comtes de Rothes, de Cassils, & de Montrose, que la requête des Seigneurs confederez étoit entre les mains du Roi, qu'il en avoit pris connoissance aussi bien que de toutes les autres presentées à son Conseil Privé, & que dans quelque temps Sa Majesté feroit savoir ses intentions. Irritez de ce que Charles semble négliger leurs remontrances & leurs plaintes, les Seigneurs conféderez s'opiniâtrent à demeurer encore plus fortement unis entr'eux & avec tous les autres qui signoient la ligue.

Le Marquis d'Hamilton est fait Grand Commissaire, ou Vice-Roi d'Ecosse.

Un exprès aiant apporté à Londres des remontrances plus pressantes & signées de tous les Conseillers d'Etat en Ecosse, sur la situation des affaires, qui devenoit chaque jour plus facheuse, Sa Majesté resolut enfin d'y envoier un Grand Commissaire, autrement un Viceroi, avec des instructions fort amples & des ordres précis de travailler puissamment à calmer les esprits, & à retablir la paix & le bon ordre dans le Roiaume. Jaques Marquis depuis Duc d'Hamilton en Ecosse, & Comte de Cambridge en Angleterre, Grand Ecuier du Roi, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, dont le pere & le grand-pere se virent sous le regne de Marie Reine d'Ecosse & de Jaques VI son fils, héritiers présomptifs de la Couronne, comme issus du mariage de la sœur du Roi Jacques III. avec un Hamilton, duquel ils décendoient; ce Seigneur,

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton Preface. I. & II. Book. Rush.

gneur, dis-je, fut celui que Charles choisit pour un emploi plus difficile & plus perilleux qu'honorable & éclatant dans la conjoncture presente. Disons la verité. Le Roi de la Grande Bretagne irrité au dernier point de la démarche des Confederez d'Ecosse, pensoit plus à gagner du temps par ses déclarations & par l'envoi d'un Commissaire, qu'à s'accommoder sincérement avec eux. Son intention veritable, c'étoit de s'assurer adroitement du château d'Edimbourg & de quelques autres places fortes, & d'amuser les Confedérez jusques à ce qu'il eût assez d'argent & de troupes pour aller lui même les reduire par la force.

1638.

worth's Historical Collections. II. Vol. Clarendon's History. I. Book Vol. II. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Cela paroit manifestement dans plusieurs lettres au Marquis d'Hamilton. *Je veux tenir ferme*, lui dit-il dans celle du 11. Juin. *Les armes sont le seul moien de reduire ces gens à mon obeïssance: j'en suis pleinement persuadé. Prenez soin de dissiper ces nombreuses assemblées d'une multitude rebelle, & de vous rendre maître, s'il est possible, de mes châteaux d'Edimbourg & de Sterlin. Pour cet effet, je vous permets d'amuser les seditieux par quelques espérances. Gardez vous seulement de m'engager à rien qui me puisse être préjudiciable. Gagner du temps, & les detourner de faire de nouvelles folies, jusques à ce que je soie en état de les réprimer tout de bon, voilà vôtre grande affaire. Ils sont mes sujets, dites-vous fort bien. Si je les ruine pour un temps, tout le dommage retombera inévitablement sur moi, & il seroit meilleur d'éviter une si facheuse extrémité: je l'avoue. Mais quand je viens à considérer, qu'il y va non seulement de ma Couronne, mais encore de mon honneur & de ma réputation à jamais, il me semble que je dois plûtôt souffrir la perte de*

1638. *quelques-uns de mes ſujets, & d'une partie de mes revenus & de mes forces, que de renoncer à ce que j'ai de plus precieux dans le monde. Le premier ſe peut réparer avec le temps, au lieu que l'autre eſt abſolument ſans reſſource. Je mourrai plûtôt que de condeſcendre à leur impertinentes & damnables demandes. Céder, ce ſeroit vouloir n'être plus Roi dans peu de temps.* Voici encore ce qu'il écrivoit le 25. du même mois. *Appliquez vous principalement à gagner du temps, & à faire enſorte que le monde puiſſe être convaincu que ſi je prens les armes, c'eſt afin de réprimer une rébellion ouverte, & non pour introduire des nouveautez. Les veritables innovations dans le gouvernement, viennent de la part des auteurs de la ligue. En cas qu'ils publient une proteſtation contre la déclaration dont je vous ai chargé, cette demarche fera mieux connoître la juſtice de mon entrepriſe. Et quand ils en viendroient même à convoquer ſans moi une aſſemblée genérale de l'Egliſe & un Parlement, je n'en ſerois pas trop fâché. Rien ne les convaincroit mieux du crime de leze-majeſté, & ne juſtifieroit plus clairement la droiture de mes actions.*

Si le Roi eut raiſon de choiſir Hamilton préférablement aux autres perſonnes de ſon rang, c'eſt de quoi tous les Hiſtoriens ne conviennent pas. L'Auteur de la vie de ce Seigneur en fait un Héros accompli, & ſoutient que ſi on a donné des interprétations ſiniſtres aux actions du Marquis, ce n'a été que dans certains miſérables libelles. Je n'ai ni aſſez de lumieres, ni des memoires aſſez ſurs, pour m'expliquer poſitivement là deſſus. Diſons ſeulement que l'aveu ſincére de l'Auteur dans ſa préface, qu'il avoit *pluſieurs engagemens* d'eſtimer beaucoup &

de

de louër Hamilton & tous ceux de son illustre maison, le peut rendre suspect de quelque partialité: défaut dont plusieurs gens ne le croient pas tout à fait exempt dans ses ouvrages, quoique fort estimables d'ailleurs. Des Historiens considerables representent la conduite d'Hamilton comme équivoque & ambiguë. Si ce qu'un grand Chancelier d'Angleterre rapporte sur la foi de quelques personnes fort croiables à son avis, est certain, on ne peut excuser Hamilton d'une basse dissimulation, & d'une duplicité indigne d'une personne de sa naissance & de son rang. Il fut accusé plus d'une fois d'avoir formé le dessein de se faire Roi d'Ecosse, & de profiter des mouvemens du Roiaume pour contenter son ambition. Puisque ses accusateurs n'ont allegué aucune preuve d'un crime si noir, à Dieu ne plaise que je l'en croie coupable. Cependant le Comte de Clarendon semble insinuer qu'on soupçonnoit Hamilton d'auoir eu de hautes prétensions, & que ce n'étoit pas sans quelque fondement. Pour ce qui est de la fidelité de ce Seigneur au regard du Roi Charles, son Historien prétend que l'enfer seul étoit capable d'inventer cette calomnie, dont je ne sai quels méchans Ecrivains ont voulu noircir la reputation d'un Heros irreprochable. Pardonnons cette expression à l'Auteur. Il n'avoit pas encore vu l'Histoire du Chancelier d'Angleterre, dont le témoignage ne doit pas être rejetté avec tant de mépris & d'execration. Que l'Auteur nous permette seulement de lui representer, que la preuve qu'il prétend tirer de la mort qu'Hamilton souffrit pour la cause du Roi Charles, n'est pas concluante. Le bien qu'il dit de ce Seigneur, & le reproche que d'autres lui font, se peuvent 1638.

1638. concilier en distinguant les temps. Il est fort possible que sa conduite n'ait pas été nette avant son emprisonnement par l'ordre du Roi, & qu'irrité contre les ennemis de Charles qui ne le haïssoient pas moins que Sa Majesté, il ait eu dans la suite un attachement plus sincére aux interêts du Roi. Ce qui fut cause de la mort qu'Hamilton souffrit peu de temps après celle de son maître.

Quoiqu'il en soit des intentions de ce Seigneur, que je veux croire plûtôt bonnes que mauvaises, on dit que sa personne n'étoit point agréable à ceux de sa nation. Il s'en put appercevoir en arrivant à Berwick, sur les frontieres d'Angleterre & d'Ecosse. Ses parens, ses amis, ses vassaux, n'y vinrent point en foule au devant de lui, comme il l'avoit souhaité. Les Comtes de Roxborough & de Lauderdale, & quelques autres qui n'avoient pas signé la ligue, s'y rendirent seulement. Ces deux Seigneurs avertirent Hamilton que les Confederez étoient dans la disposition de ne s'en departir jamais; qu'ils demandoient que les articles de Perth fussent abolis; qu'on donnât des bornes si étroites à la puissance des Evêques, qu'il ne leur restât à peu près que la préseance, & le seul nom de leur dignité; que le Roi convoquât incessamment une assemblée generale de l'Eglise & un Parlement; enfin que les Confederez paroissoient déterminez à tenir l'un & l'autre, sans attendre l'ordre de Sa Majesté, en cas qu'elle le refusât. De Berwick Hamilton vient à Dalkeith maison Roiale près d'Edimbourg, où il est reçû avec de grans honneurs par les gens du Conseil Privé, par les premiers Magistrats du Roiaume, & par un grand nombre de Seigneurs

gneurs & de Gentilshommes qui n'étoient pas 1638.
entrez dans la confédération.

Les bourgeois d'Edimbourg lui envoiérent aussi-tôt une députation, pour le prier de venir dans la capitale & de se loger dans le Palais du Roi, où chacun pouroit plus facilement aller recevoir ses ordres. *Si les habitans d'Edimbourg*, répondit le Commissaire, *veulent être seuls maitres des portes de leur ville, se comporter en bons & fidéles sujets, faire ensorte que cette multitude extraordinaire de gens qui se nomment Confédérez, en usent de même, & ôter la garde mise autour du château, je me rendrai volontiers dans deux ou trois jours à Edimbourg. Autrement, il ne me paroit nullement convenable à la Majesté du Souverain, que celui qui a l'honneur de le representer, s'aille loger dans un Palais, pendant que le château situé à l'autre extrémité de la ville, est investi par des soldats armez.* Les Deputez d'Edimbourg promirent de faire ce que le Marquis souhaitoit. Ils s'expliquerent comme des gens disposez à demeurer fidéles au Roi, & finirent en promettant de se disculper de plusieurs choses qu'on leur imputoit faussement, dez qu'Hamilton les voudroit entendre.

Voici pourquoi il faisoit ces demandes avant que d'aller à Edimbourg. Il y étoit arrivé un nouveau desordre à l'occasion d'un vaisseau marchand qui avoit apporté pour le Roi des armes & des munitions de guerre. Les Confederez eurent la pensée de s'en saisir. Mais le Comte de Traquair les prévint, & fit tout conduire à Dalkeith. Les plus emportez d'entr'eux proposérent d'y aller & d'enlever par force ce qui avoit été tiré du vaisseau. Mais quelques uns plus modérez détournérent le coup. On re-

1638. resolut seulement de mettre des gardes autour du château & dans les ports de la ville, de peur qu'on n'y fît entrer des armes & des munitions. D'autres avoient encore proposé de s'emparer du château incapable de resister long-temps, & de contraindre le Commissaire du Roi, les gens du Conseil Privé, & les premiers Magistrats du Roiaume, à signer tous la ligue. Les plus sages des Confederez n'en furent pas d'avis, & & remontrérent qu'il ne se falloit pas tant presser d'en venir à une rupture ouverte avec le Roi, & que sans user d'aucune violence, il suffisoit de garder exactement les avenuës du château. Hamilton demandoit que ces soldats fussent ôtez, & que les clefs de la ville, dont les Confederez s'étoient saisis, fussent remises entre les mains des Magistrats ordinaires. Si ces choses lui furent acordées, les mémoires que j'ai lus, n'en disent rien. Quoiqu'il en soit, le Marquis entre à Edimbourg le 9. Juin, & environ soixante mille hommes, parmi lesquels on comptoit près de cinq cens Ministres, vont au devant de lui: chose qui ne s'étoit point encore vuë en Ecosse. Quatre des plus zelez de ceux-ci, avoient préparé de longues harangues. Le Commissaire eut beaucoup de peine à éviter un si grand rompement de tête. Il n'en fut pas entierement quitte. Les quatre Ministres reviennent le lendemain, & avec des larmes feintes, ou véritables, lui remontrent le pretendu danger auquel la Religion paroit exposée. Ce fut beaucoup qu'il ne leur échappât rien contre le respect du au Roi.

Qu'il n'y avoit que grimace ou fanatisme dans ces gens-là, ce que je vas rapporter le prouve manifestement. Dez que les Confede-

rez

rez voient qu'Hamilton n'a pas ordre de convoquer une assemblée generale de l'Eglise, & un Parlement, ils font redoubler la garde autour du château & dans la ville. Les Prédicateurs se mettent à crier dans leurs chaires, qu'il faut être sur ses gardes contre les propositions insidieuses qu'Hamilton doit faire. Les Confederez savoient-ils quelque chose des desseins secrets du Roi? Les apprehendoit-on seulement? Lorsque le Commissaire se prépare à se rendre dans la chapelle du Roi, pour assister au service divin, les Ministres lui envoient dire, de ne faire point lire la Liturgie Anglicane, ont soin que les orgues soient enclouées, & lui écrivent la lettre suivante, & à tous les Seigneurs du Conseil Privé, pour les exhorter à signer la confedération. *Nous Ministres de l'Evangile assemblez en un temps si nécessaire, croions être obligez de representer à tous, & à vous en particulier, avec quelle consolation nous sentons les merveilleux effets de la grace que Dieu nous a faite dans le renouvellement de nôtre Confession de foi, & de nôtre confederation; quelle est l'abondance de paix & de joie, dont il a rempli les cœurs de son peuple; avec quelle ferveur chacun a resolu de travailler à la réformation de ses mœurs; combien ces heureux commencemens d'une si bonne œuvre, surpassent nôtre attente; la grandeur de la gloire que le Seigneur reçoit par ce moien; les raisons enfin que nous avons de concevoir une pleine confiance, que si la lumiere qui s'est levée sur nous, n'est point obscurcie par une division, ou par une apostasie criminelle, Dieu répandra ses plus précieuses benédictions sur ce Roiaume, au contentement du Roi & à la joie de tous ses bons sujets, selon qu'il l'a promis dans sa sain-* 1638.

1638. *te parole, & qu'il l'a fait en faveur de son peuple, dans les premiers temps de la Réformation.*

Si ce n'est pas là un véritable enthousiasme, je ne m'y connois point. Suivons ces gens dans leur inspiration pretendue. *Forcez,* ajoutent-ils, *par les pressans mouvemens de nos cœurs, nous vous conjurons de prendre part à cette joie & à ce bonheur, de les augmenter mêmes par vôtre souscription à l'acte de nôtre confederation, lorsque vous le jugerez à propos. Cependant nous vous exhortons à rendre un libre témoignage à la verité, & à donner dans ce temps convenable, une preuve de vôtre tendre affection à la cause de Christ, pour laquelle on demande maintenant vôtre assistance. La profession que vous faites de la vraie Religion Réformée, comme elle est reçuë dans ce Roiaume; la sainteté du serment national, fait & signé en divers temps; l'obligation de remplir les devoirs de bon citoien, la charge de Conseiller d'Etat dont vous étes revêtu, le rang que vous tenez parmi les premiers dépositaires des intentions du Roi, la conjoncture présente qui éxige que vous temoigniez un attachement sincére à la véritable Religion; le soin que vous devez prendre de vôtre réputation durant & après vôtre vie; la pensée que non seulement les yeux des hommes & des Anges, sont ouverts sur vos démarches, mais encore que le Seigneur Jesus, le secret temoin de vos pensées & de vos actions, les observe toutes, & qu'il sera vôtre Juge dans le grand jour, auquel il a promis de reconnoitre devant son pere & de récompenser ceux qui l'auront confessé devant les hommes; toutes ces choses en général & chacune d'elles en particulier, outre les obligations particuliéres & personnelles que vous avez à Dieu, ne demandent rien moins de vous, dans une si grande*

grande & si pressante necessité. Et quel est-il, ce devoir tellement indispensable? De signer une ligue formée de la maniére du monde la plus tumultuaire, la plus précipitée, la plus seditieuse. *Nous espérons que vous le ferez*, concluent ces hypocrites ou fanatiques, *persuadez que nous sommes du desir que vous avez d'être à l'heure de vôtre mort delivré de la terreur du jugement de Dieu prochain; & fortifié par le souvenir consolant des paroles que vous aurez dites dans le temps, pour la cause de Jesus-Christ, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs.* Y eut-il jamais un plus criminel abus de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion? 1638.

Hamilton emploia inutilement son adresse & son éloquence à gagner les Confederez d'Ecosse, & à leur persuader que le Roi convoqueroit une assemblée generale de l'Eglise, & un Parlement, où leurs griefs seroient examinez, quand les mouvemens excitez dans le Roiaume seroient appaisez, & les choses remises en l'état où elles se trouvoient avant la signature de la ligue. Irritez de ce que Charles exige comme un preliminaire de leur acommodement avec lui, que l'acte de leur ligue soit aboli, ces gens s'échauffent encore plus. Les Ministres declament contre le Commissaire dans leurs sermons, lui denoncent de la part de Dieu, qu'*on prépare déja pour lui des fagots dans l'enfer*, & crient qu'il vaut mieux mourir que de renoncer à la ligue. Le 10. Juin, les Chefs des Confederez vont trouver Hamilton, lui presentent une requête, le pressent de faire ensorte que la Nation obtienne justice sur ses griefs, déclarent qu'elle ne peut souffrir de plus longs délais, & demandent une réponse positive. *Sa Majesté,*

Efforts inutiles du Marquis d'Hamilton pour amuser les Confederez d'Ecosse.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

1638. dit le Commissaire, *aura égard à vos justes plaintes. Elle convoquera une assemblée Ecclésiastique & un Parlement, lorsque les troubles seront finis. Concourez avec moi au rétablissement du bon ordre; je vous répons que vous obtiendrez une prompte & entiere satisfaction.* Ces termes generaux ne contentent point les Confederez. Leur chagrin redouble, & des gens du Conseil Privé du Roi les appuient, & disent nettement que leur ligue, n'étant point absolument contraire aux loix, on la doit souffrir avec l'explication offerte sur ce qui regarde l'autorité du Souverain, si Charles veut sérieusement épargner le sang de ses sujets.

Le Commissaire lui écrit tout ceci, prie Sa Majesté de n'en point venir à une rupture ouverte, à moins que les preparatifs de guerre ne soient bien surs, remontre que si les Confederez se sentent le moindre avantage sur le Roi, tous les Ecossois bien intentionnez pour lui seront perdus sans ressource, avant qu'on les puisse secourir. Qu'il y a des mécontens en Angleterre, aussi bien qu'en Ecosse. Qu'il est à craindre qu'ils ne s'unissent ensemble. Que la France anime sous main les Confederez. Enfin qu'à la premiere rupture, ils entreront dans l'Angleterre & la rendront le theatre de la guerre. Hamilton avoit écrit auparavant qu'en cas que Sa Majesté ne voulût pas absolument accorder les demandes des Confederez, elle devoit envoier promptement sa flote en Ecosse avec deux mille hommes de débarquement, faire des magazins dans les provinces d'Angleterre voisines, mettre quinze cens hommes de garnison à Berwick, cinq cens à Carlisle & s'avancer elle même à la tête de son armée. Que les

choses

choses étant ainsi bien ménagées, on pouvoit compter sur une victoire assurée. Que cependant, il supplioit Sa Majesté de considérer, jusques où la prudence lui permettoit de pousser la condescendance à l'emportement de ses sujets, & la justice qu'elle se pretendoit faire. Que les Confederez étoient determinez à soutenir leur ligue aux depens de leurs vies. 1638.

Charles resolu de son côté à les reduire par la force des armes, répond que son artillerie est prête, que les mesures sont prises pour mettre Berwick & Carlisle en état de défense, qu'il a envoié en Hollande de quoi armer quatorze mille hommes de pied & deux mille chevaux, & que les administrateurs de ses finances lui promettent deux cent mille livres sterling pour les frais de son expédition. Sur ces assurances, Hamilton parle plus haut, & commence de menacer les Conféderez. *Puisque vous ne voulez point entendre raison*, leur dit-il fiérement, *je remetirai ma commission dez que je serai à la Cour. Le Roi voudra bien me permettre d'y aller, car enfin je lui suis tout à fait inutile ici. Mais sachez que je reviendrai bien-tôt d'une autre maniére en Ecosse, à la suite de Sa Majesté. Vous vous repentirez alors de n'avoir pas suivi mes bons avis, & il sera trop tard.* Les Conféderez surpris repondent d'un air plus respectueux & plus soumis, Ils se trouvoient hors d'état de rompre ouvertement avec le Roi, & de lui resister en cas qu'il s'avançât promptement avec une bonne armée, *Mylord*, dirent-ils au Commissaire, *nous sommes bien malheureux, de ce que Sa Majesté ne connoit pas la droiture de nos intentions. Nous ne pensons qu'à maintenir la Religion & les loix. Que ces deux*

choses

1638. *choses soient solidement établies, & le Roi aura sujet d'être content de nôtre fidélité, & de nôtre attachement à son service. Fort bien*, reprit Hamilton. *Que chacun se retire donc chez soi. Je demanderai au Roi la permission de l'aller informer de vos intentions, & je vous rapporterai sa réponse dans un mois au plus tard.* Le véritable dessein du Marquis, dit on, c'étoit de gagner du temps, par un voiage à la Cour, d'y representer au Roi la situation des affaires en Ecosse, de voir si l'armement étoit aussi avancé que Charles l'écrivoit, & de proposer de nouveaux expediens pour déconcerter les projets des principaux Confederez, en cas que Sa Majesté ne pût, ou ne voulût pas encore en venir aux derniéres extrémitez.

Soit que les Conféderez usassent de dissimulation avec Hamilton; soit qu'ils fussent informez par leurs correspondans en Angleterre, que le Roi manquoit des troupes & de l'argent nécessaires pour l'exécution de son dessein, & qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux cette année, au lieu de demeurer en repos & d'attendre le retour d'Hamilton, ils se donnent de nouveaux mouvemens, pour empécher l'effet d'une déclaration du Roi, publiée avant le départ du Commissaire, & dressent une longue protestation contre cette piece, qui leur paroît capable de dissiper la défiance inspirée au peuple. Elle fut affichée le 4. Juillet après que le Marquis eût adroitement engagé le Conseil Privé à l'approuver par un acte qui portoit que *tous les sujets de Sa Majesté en devoient être contens.* Charles y disoit qu'encore que les excès commis en Ecosse, semblassent éxiger qu'il emploiât d'autres moiens que celui de la persua-

ſuaſion, afin d'arrêter le deſordre; cependant il vouloit bien ſuivre encore les mouvemens de ſon affection naturelle pour ſon ancien Roiaume, en retenant un peuple qui couroit aveuglément à ſa perte, & en tachant de le ramener de ſon égarement par la douceur. Que pour cet effet, il aſſuroit tous ſes bons ſujets qu'il n'étoit point, & que par la grace de Dieu, il ne ſeroit jamais entaché des ſuperſtitions du Papiſme. Qu'il perſiſtoit au contraire dans ſa ferme reſolution de maintenir la veritable Religion Proteſtante, telle que les Ecoſſois la profeſſoient. Que pour diſſiper tous leurs ſoupçons, Sa Majeſté ne preſſeroit plus l'établiſſement de la Liturgie, & de la diſcipline reglée dans le livre des Canons. Qu'elle donneroit ſatisfaction à ſes ſujets par des voies honnêtes & légitimes. Que ſon intention n'étoit point de rien innover dans la Religion & dans les loix. Que les actes de ſon Conſeil Privé donnez en faveur de la Liturgie & du livre des Canons, demeureroient ſans effet. Que pour ce qui regardoit l'erection du tribunal des Commiſſaires, les choſes ſeroient ſi bien reglées par l'avis des Conſeillers d'Etat, que le peuple n'auroit pas ſujet de ſe plaindre d'aucune infraction des loix dans cet établiſſement. Qu'enfin le Roi convoqueroit une aſſemblée generale de l'Egliſe & un Parlement, dez que la ſituation des affaires le lui permettroit. Après avoir pris Dieu à temoin de la ſincerité de ſes promeſſes & de ſes intentions, Charles finit en avertiſſant ſes ſujets de ne ſe laiſſer pas aveuglement conduire par des gens mal intentionnez, qui cherchent à les engager dans une deſobeïſſance qui ſera funeſte à l'Ecoſſe. Qu'il s'efforcera de les 1638.

en

1638. en detourner par tous les moiens possibles, & que ce ne sera qu'avec un extréme déplaisir, qu'il se verra reduit à la necessité d'user de la puissance que Dieu lui a mise entre les mains.

Une protestation suivit de près la déclaration du Roi. Les Confederez y soutenoient hautement la validité de tout ce qu'ils avoient fait jusques alors, confirmoient la ligue signée entr'eux, insistoient sur toutes les choses enoncées dans leurs requêtes & dans leurs plaintes, & pressoient la convocation d'une assemblée générale de l'Eglise & d'un Parlement. Hamilton, auquel ils firent dans une requête particuliere de grandes instances sur ce dernier article, répondit que ses instructions ne lui permettoient pas d'indiquer l'assemblée Ecclesiastique, à moins que certains préliminaires sur la maniére de la tenir, ne fussent préalablement reglez. Là dessus il donne aux Confederez les intentions du Roi, marquées en dix articles, & se reduit enfin à deux pour les contenter. L'un regardoit l'élection des gens qui seroient deputez à l'assemblée, & l'autre la nature des affaires qu'on y traiteroit. Charles demandoit qu'elle ne prît aucune connoissance des choses établies par acte de Parlement, ou que tout au plus elle se contentât de faire des remontrances, & de presenter des requêtes sur ces affaires, & qu'elle se mêlât uniquement de ce qui regarde la Religion & la discipline de l'Eglise. *Si vous voulez consentir à cela*, dit le Commissaire, *j'indiquerai l'assemblée Ecclesiastique, & vous promettrai sur mon honneur de convoquer immédiatement après un Parlement, où vos griefs seront examinez.* Quoique les Confederez ne fussent pas autrement satisfaits de ce que le Roi exigeoit,

geoit, cependant ils se mettent dez l'heure même à concerter plusieurs choses entr'eux pour le choix des membres de l'assemblée. Mais Hamilton les arrête, & menace de n'aller point à la Cour, & de ne se mêler plus de leurs affaires, s'ils procédent aux élections avant son retour. On consent donc de l'attendre. 1638.

Il se trouvoit alors dans un embaras imprévû. Afin que le Conseil Privé approuvât par un acte authentique la déclaration du Roi dont je viens de parler, le Commissaire avoit adroitement fait ensorte que certains Conseillers d'Etat qui ne la croioient pas suffisante, s'absentassent du Conseil lors qu'elle y seroit examinée. Il obtint par ce moien, que tous les autres signassent un acte d'approbation avec cette clause, *que les sujets du Roi devoient être satisfaits* de ce qu'il déclaroit. Quelques uns de ceux qui avoient souscrit, ou gagnez, ou intimidez par les Confederez, viennent dire ensuite au Commissaire qu'après de sérieuses reflexions sur leur signature, ils ont reconnu qu'elle blesse leur conscience, demandent l'assemblée d'un nouveau Conseil pour s'y retracter authentiquement, & menacent Hamilton en cas de refus, de rendre leur retractation encore plus publique en signant la ligue. Il confere là dessus en particulier avec chaque membre du Conseil, & trouve que les trois quarts sont disposez à se declarer contre lui, en cas qu'il ne veuille pas donner satisfaction aux prétendus scrupuleux. L'acte étant seulement signé, & non pas enregîtré, Hamilton juge que pour prevenir une division capable de ruiner les affaires du Roi, il vaut mieux le déchirer en presence de ceux qui se repentent, ou

qui

1638. qui feignent de se repentir d'y avoir mis leur nom.

A la remontrance du Marquis d'Hamilton & de trois autres Seigneurs, le Roi acorde les principales demandes du peuple d'Ecosse.

Hamilton exposa naïvement au Roi tout ce qui s'étoit passé en Ecosse, lui déclara les mauvaises intentions & la puissance des Confederez, que le Comte d'Argile & quelques autres Seigneurs du Conseil Privé de Sa Majesté favorisoient sous main, & lui representa que les choses n'en seroient pas venuës à cette facheuse extremité, si les préparatifs de guerre eussent été plus promptement faits en Angleterre. *Cependant*, ajouta-t-il, *le malheur n'est pas encore sans remede. Il vient uniquement de ce qu'on a malignement prevenu le peuple, que Vôtre Majesté n'est pas constamment attachée à la Religion Protestante. Si vous voulez, Sire, renouveller la Confession de foi, faite au commencement de la Réformation, & confirmée dans le Parlement de 1567. je croi que cela produira un bon effet, & que vous dissiperez par ce moien les préjugez du peuple.* Charles accepte l'expédient: Et pour gagner du temps, jusques à ce qu'il soit en état de s'avancer à la tête d'une armée, il consent à plusieurs demandes des Confederez, & ne semble plus insister que sur la continuation du gouvernement Episcopal. Sa Majesté recommande au Marquis de sauver la preseance des Evêques, de faire ensorte que leur pouvoir soit limité le moins qu'il se poura, & d'empêcher que l'assemblée Ecclesiastique ne les déclare incapables des emplois civils. Tout cela, dit-on, fut concerté avec Laud Archevêque de Cantorbery. Il n'étoit pas nécessaire de nous en avertir. Ces grandes précautions en faveur des Evêques, le témoignent assez.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

Mais pendant que Charles chagrin de ne pouvoir

voir exécuter si tôt son projet de reduire les 1638.
Confederez d'Ecosse à main armée, s'occupe avec Hamilton des moiens de les amuser plus long-temps, & de ramener cependant le peuple prévenu contre lui, les Chefs de la ligue informez peut-être des desseins secrets du Roi, la font signer dans toutes les provinces d'Ecosse. La seule partie septentrionale du Roiaume demeuroit fidele à Charles par les soins du Marquis d'Huntley. L'Université d'Aberdéen remplie de gens habiles & modérez y contribuoit beaucoup. Les Confederez s'efforcérent inutilement de les gagner. Bien loin d'écouter des Ministres fanatiques, ou seditieux, qui vinrent dans l'espérance de seduire des Docteurs plus éclairez qu'eux, on ne leur permit pas de prêcher dans les Eglises. Le savant Jean Forbés & ses confreres leur prouvérent par bonnes raisons qu'une confedération signée sans le consentement du Souverain étoit nulle & contraire à ce qui avoit été pratiqué sous le regne precédent.

Quelle fut la surprise d'Hamilton, quand à son retour d'Angleterre, il trouva que les Confederez avoient resolu dans une de leurs assemblées, qu'aucun Ecossois ne pouroit exercer ni charge, ni magistrature, dans les villes & dans les bourgs, à moins qu'il n'eût signé la ligue! Que les Evêques n'auroient voix dans l'assemblée generale de l'Eglise, qu'en cas qu'ils y fussent députez par le *Presbytére*, c'est ce que les Réformez des autres païs nomment *Consistoire*. Que les Confederez étoient determinez à l'abolition de l'Episcopat, à le déclarer illegitime, à excommunier une grande partie des Evêques, à les priver tous du droit de seance au Parlement; à con-

1638. à condamner les cinq articles de Perth, à ordonner ſous peine d'excommunication que tous les habitans du Roiaume ſignaſſent la ligue. Qu'on commençoit de lever des ſoldats en pluſieurs endroits, qu'afin de ſe rendre plus forts dans l'aſſemblée Eccléſiaſtique, & d'y mettre des gens d'un plus grand credit que de ſimples Miniſtres, les Confederez prétendoient y députer des laïques nommez * *Anciens*, tels que ceux du même nom qui ont part au gouvernement des Egliſes Presbytériennes. Enfin, que plus des trois quarts de ſix vingt Miniſtres aſſemblez à Edimbourg, aiant jugé qu'il falloit ſeulement diminuer la puiſſance des Evêques, les Confederez avoient reſolu qu'aucun de ceux qui opinérent de la ſorte, ne ſeroit deputé à l'aſſemblée generale.

* *Lay-Elders.*

Le Commiſſaire étonné d'un ſi grand changement, écrit au Roi, & lui demande la permiſſion de retourner à la Cour, afin d'informer Sa Majeſté de la nouvelle ſituation des affaires, & de recevoir d'elle des inſtructions plus amples & plus préciſes. Ce ſecond voiage paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'Hamilton preſſé par les Confederez, qui chagrins de ce que Charles inſiſtoit ſur ce que les choſes fuſſent remiſes dans l'Etat, où elles étoient avant les troubles, menaçoient de tenir d'eux mêmes & ſans attendre les ordres du Roi, l'aſſemblée Eccleſiaſtique & un Parlement, avoit demandé vingt jours de ſurſeance pour aller ſavoir les derniéres intentions de Sa Majeſté. Avant ſon depart d'Ecoſſe, Hamilton concerte avec les Comtes de Traquair, de Roxborough, & de Southeſc, une remontrance au Roi ſur les diverſes cauſes du ſoulévement d'Ecoſſe, & ſur les

les remédes que Sa Majesté y peut apporter. 1638.
Cette piéce marque si nettement l'origine des mouvemens que je raconte, & le mauvais effet des conseils donnez à Charles par Laud Archevêque de Cantorbery, que je croi la devoir rapporter.

Puisque les desordres arrivez depuis peu dans l'Eglise & dans l'Etat, dit-on, *semblent provenir de la crainte du peuple, qu'il n'y ait un dessein formé de faire un changement considerable dans la Religion & dans les loix, & que dans cette vuë on n'ait introduit la Liturgie & la nouvelle discipline, donné un pouvoir excessif aux Evéques, & établi le tribunal de la grande Commission que les loix n'appuient en aucune maniére; nous avons d'autant plus de raison d'attendre de la clemence & de la justice du Roi, qu'il cessera de presser la réception de la Liturgie & des Canons envoiez, que plusieurs gens offrent de prouver que ces deux livres contiennent des dogmes contraires à la Reformation établie dans ce Roiaume. A quoi nous pouvons ajouter qu'ils ont été introduits contre les formes ordinaires, & contre l'ancien usage de cette Eglise. L'établissement de la grande Commission a causé une telle défiance à un nombre considérable des bons sujets du Roi, & est, dit-on, si directement contraire aux loix qui défendent l'erection de ces tribunaux extraordinaires, à moins qu'elle ne soit approuvée par un Acte du Parlement, que nous espérons aussi que Sa Majesté voudra bien contenter son peuple en arrêtant les procédures des Commissaires, jusques à ce que leur tribunal soit établi par une loi. Le plus grand nombre des sujets du Roi, Ecclesiastiques & laïques s'opposa d'abord aux articles de Perth, & la pratique de ce qu'ils contiennent a ex-*

1638. *excité & excite encore tant de contestations, que nous ne voions pas que Sa Majesté les puisse arrêter autrement, qu'en suspendant l'execution de ce qui est ordonné dans ces articles, jusques à ce qu'ils aient été examinez dans une assemblée generale de l'Eglise & dans un Parlement.*

Nous sommes persuadez que le gouvernement Episcopal est le plus convenable à un Etat Monarchique. Mais les Seigneurs du Clergé de ce Roiaume s'attribuent un si grand pouvoir en plusieurs choses, que leurs entreprises nous donnent un juste sujet de supplier Sa Majesté, de permettre qu'une Assemblée generale de l'Eglise éxamine les prétentions des Evêques & les reduise à de justes bornes. Voilà sur quoi les sujets du Roi effraiez, se sont soulevez, & ont sans aucune autorité precédente, formé une ligue & une confederation, dont le prétexte, c'est de prévenir les innovations dans la Religion, & de maintenir la Réformation reçuë dans le Roiaume. Ce qui a été mal fait se peut rectifier, & l'agitation présente des esprits se calmera infailliblement, s'il plaît au Roi de donner son approbation authentique & solennelle à l'ancienne Confession de foi, & d'y ajouter un acte d'union ou d'association, semblable à celui qui fut signé par le feu Roi, & en conséquence de l'ordre qu'il en donna, par son Conseil Privé, & par une grande partie de ses sujets. C'est le moien le plus sur d'appaiser les desordres présens, & de contenter la plus grande partie des sujets de Sa Majesté. Nous osons nous promettre que si après cette condescendance du Roi, quelques gens mal-intentionnez veulent persister dans la desobeïssance, ils ne trouveront aucun appui, & que Sa Majesté les réduira facilement. Comme tout ce qui s'est fait jusques à présent, vient plûtôt de la defiance inspirée

pirée aux sujets du Roi que d'un esprit de revolte, nous souhaitons qu'il plaise à Sa Majesté, d'acorder une amnistie genérale, & de promettre sous sa parole de Roi, qu'aucun de ses sujets ne sera desormais inquieté à l'occasion des troubles passez. 1638.

Soit que Charles veuille seulement gagner du temps; soit que touché de la justice de cette remontrance, il aime mieux user de clémence que de rigueur, Hamilton retourne en Ecosse avec des instructions plus amples, qui lui permettent de convoquer une assemblée genérale de l'Eglise & un Parlement, & d'acorder ce que le Marquis & les trois Comtes avoient proposé au Roi. Les Chefs des Confedérez parurent surpris & déconcertez, quand le Commissaire leur déclara jusques où Charles poussoit la condescendance. Les esprits se seroient apparemment calmez, si le Comte d'Argyle & quelques autres Seigneurs, qui pretendoient profiter des troubles excitez par leurs artifices, ou du moins de leur consentement, n'eussent insinué sous main par eux mêmes au peuple, & en public par leurs émissaires, qu'il ne se falloit point fier à des promesses que la nécessité sembloit extorquer du Roi, & qu'il violeroit à la premiére occasion favorable. De peur que l'ordre de renouveller la signature de la Confession de foi, & de l'association jurée sous le regne précedent, ne fasse enfin ouvrir les yeux, & ne convainque les plus opiniâtres, que Charles sincérement attaché à la Réformation reçuë en Ecosse, la veut maintenir, les Chefs des Confederez publient une nouvelle protestation, & tâchent de persuader au peuple qu'il ne peut renoncer à la ligue signée depuis

1638. peu, ſans ſe rendre coupable de parjure.

Cependant l'aſſemblée generale de l'Egliſe d'Ecoſſe étoit indiquée à Glaſgow le 21. Novembre, & les Confederez avoient ſi bien conduit leurs intrigues pour le choix des Députez, qu'on jugeoit dez lors que bien loin de concourir à la pacification des troubles, elle porteroit les choſes aux dernieres extrémitez. Le Comte de Rothes vint demander au Commiſſaire un ordre de ſommer les Evêques de comparoitre devant l'Aſſemblée, & de répondre aux accuſations intentées contr'eux. *Cela ne m'appartient pas*, repondit Hamilton. *Si des particuliers preſens dans le Roiaume, ou abſens, ſont légitimement ſuſpects de quelques crimes, les tribunaux des Magiſtrats ſont ouverts à tout le monde. Ceux qui ſe croient offenſez, peuvent demander juſtice dans les formes. Je ne m'oppoſe ni au jugement, ni à la punition des gens qui ſe trouveront coupables. C'eſt tout ce qu'on peut éxiger de moi.* Cette reponſe raiſonnable, on la prend pour un déni de juſtice. Les Confederez s'adreſſent au *Presbytere* ou Conſiſtoire d'Edimbourg. L'ordre de citer tous les Evêques comme coupables *reſpectivement d'heréſie, de ſimonie, de parjure, d'inceſte, d'adultere, de fornication, de prophanation du Dimanche*, en un mot, de tout ce qu'il plaît aux Confederez de leur imputer, eſt incontinent expedié. Cet acte ſcandaleux & inouï dans une Communion Chrétienne, fut envoié dans toute l'Ecoſſe, pour être lu publiquement dans les Egliſes. Le peuple qui ne comprenoit pas le ſens de ce mot, *reſpectivement*, inſeré de la maniére du monde la plus maligne, s'imaginoit que chaque Prélat étoit coupable de tous ces crimes atroces. Il ſe confirmoit d'autant

tant plus dans ce prejugé, qu'il voioit faire par tout des informations contre les Evêques, & citer des gens à Glasgow pour servir de témoins. 1638.

Le Marquis d'Hamilton casse de la part du Roi l'assemblée Ecclesiastique convoquée à Glasgow.

Hamilton s'y rendit avec le Conseil Privé du Roi, dont quelques Seigneurs lui étoient donnez comme *Assesseurs* dans l'assemblée. Il n'y eut jamais un plus grand concours de monde en Ecosse, dit-on. Les Deputez étoient au nombre de deux cent soixante. Mais il y avoit parmi eux plus de gens d'épée que d'Ecclesiastiques. Le Commissaire fit une assez courte harangue au jour de l'ouverture. Il s'y plaint des interprétations sinistres données aux actions & même aux intentions du Roi, tant en ce qui concerne la Religion, que sur les offres faites par Sa Majesté, dans le dessein d'appaiser les troubles presens du Roiaume. Si la sincérité n'étoit pas la chose, dont les gens se piquent le moins dans ces sortes de harangue, je serois surpris d'entendre dire au Marquis d'Hamilton, que les auteurs du bruit répandu, que le Roi cherchoit seulement à gagner du temps, jusques à ce qu'il fût en état de venir à main armée en Ecosse, *avançoient la plus grande & la plus noire calomnie que l'Enfer pût produire.* Les lettres de Charles & les extraits de celles d'Hamilton, que je trouve dans les *Memoires* de celui-ci, sont une preuve evidente du contraire. On ne peut pas dire que le Roi eût depuis changé de sentiment. Car enfin, dans le temps même de l'assemblée de Glasgow, Hamilton exhortoit le Roi à envoier deux escadres de vaisseaux sur les côtes d'Ecosse, à s'approcher incessamment avec son armée, & à nommer des Lieutenans Genéraux pour se mettre à la tête des Ecossois qui lui

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

1638. lui demeureroient fidéles. Que ces avis furent agreables à Charles, & conformes à ses desseins, cela est manifeste par les reponses de Sa Majesté. A quoi bon tant de détours? Il faut avouer de bonne foi, que Charles mal conseillé donna aux Ecossois de justes sujets de plainte & de mécontentement. Que des esprits brouillons & des gens malintentionnez profitant de l'occasion, portérent le peuple à un soulévement general, & l'engagérent à des démarches insoutenables. Que le Roi irrité resolut de se venger, & de reduire les Ecossois par la force à se soumettre aux nouveaux établissemens. Que les Chefs des Confederez avertis du dessein de Sa Majesté, animérent davantage le peuple, & lui persuadérent de rompre ouvertement avec elle. Voilà en peu de mots ce qui me paroit de plus certain dans les premiers commencemens de cette grande affaire.

Celle des Evêques étoit proprement la seule qui restât à examiner dans l'assemblée de Glasgow. Car enfin, le Roi aiant revoqué & cassé tout ce qui s'étoit fait pour l'introduction de la Liturgie & de la nouvelle discipline, pour l'erection du tribunal de la Grande Commission, & suspendu l'exécution des choses ordonnées dans les cinq articles de Perth, il étoit seulement question des bornes qui se devoient donner à la puissance des Prélats. Le gouvernement Episcopal étant établi par des actes du Parlement, Charles avoit raison de pretendre que l'Assemblée Ecclésiastique ne le pouvoit abolir. Ce fut donc la premiere affaire mise sur le tapis. Le Commissaire voulut auparavant representer plusieurs choses touchant la nullité d'une grande partie des élections. Mais on n'y eut

eut pas égard. Les Confederez plus nombreux 1638.
& plus puissans, supposoient que tout étoit bien fait, & qu'ils avoient raison. A cela, ils ne trouvoient pas de replique. Rendons leur pourtant justice. Leurs Chefs aussi deliez & aussi penétrans qu'Hamilton, voioient fort bien qu'on cherchoit à former diverses contestations sur les élections, & particuliérement sur celles des laïques députez en qualité d'*Anciens*, & à semer la division entre ceux-ci & les Ministres, afin d'avoir un prétexte plausible de casser l'assemblée. Les Confederez voulurent éviter cet inconvenient par le refus d'entrer dans ces discussions, & venir d'abord aux sujets principaux de la convocation de l'assemblée.

Après l'élection du Modérateur & la lecture de la lettre & des offres du Roi, quelqu'un présente de la part des Evêques un acte de récusation, & le Commissaire demande qu'il soit lu. Il contenoit les raisons que les Prélats avoient de ne se soumettre pas au jugement d'une Assemblée, où leurs ennemis déclarez dominoient, irréguliére & nulle, tant par la maniére dont ses divers membres avoient été choisis, que par le grand nombre de laïques, dont elle étoit composée contre la coutume des anciens Conciles, & par la violence de ses procedures. Hunderson Moderateur fit ensuite une courte harangue, mais remplie d'exclamations. L'hipocrite y déploroit l'endurcissement des Prélats inpénitens & insensibles aux remords de leurs consciences. Un des Secretaires de l'assemblée se leve ensuite & declare au nom de tous les Députez, qu'ils soutiendront aux depens de leurs biens, & de leurs vies le libelle d'accusation presenté contre les Evêques. Hamilton pro-

1638. teste contre cette injustice criante, & ordonne à celui que les Prélats avoient nommé leur Procureur, de ne comparoître plus devant l'Assemblée. Le dessein du Commissaire, c'étoit de la dissoudre le lendemain, persuadé qu'il étoit que tout s'y feroit au gré des Confederez, & sans aucun égard aux régles de la justice & aux intentions du Roi. Hamilton mande pour cet effet les Seigneurs du Conseil Privé, leur expose les raisons qu'il a de casser l'Assemblée, & les presse de l'aider. *Mylord*, lui dit le Comte d'Argyle, *demandez-vous que nous approuvions ce que vous pretendez faire, ou que nous examinions si la chose est convenable? Mes instructions*, repartit Hamilton, *sont si précises pour la dissolution de l'Assemblée, que cette affaire ne doit pas être mise en deliberation. Je vous prie seulement, Mylords, de me seconder, & de me déclarer vôtre sentiment sur la maniére d'exécuter l'ordre exprès du Roi.* On emploia deux heures à parler, & aucun des Conseillers d'Etat ne se voulut expliquer nettement.

Après que le Commissaire se fut rendu à l'assemblée, Hunderson propose, si elle doit être regardée comme libre & légitime, nonobstant l'acte de récusation envoié par les Evêques. Hamilton prévoiant ce qui seroit decidé, prend la parole, remontre la maniére dont le Roi en a usé pour contenter ses sujets, prouve au long les nullitez du plus grand nombre des élections, & fait voir l'irregularité des procedures. Il insistoit particulierement sur ce que contre l'usage present, les Confederez avoient établi des *Anciens* dans chaque Eglise, qui non contens de se rendre maîtres de l'élection des Ministres députez, s'étoient fait députer eux mêmes. A la

ve-

verité, il y avoit eu autrefois des *Anciens* dans les Eglises d'Ecosse, comme dans toutes les autres Réformées. Mais cet usage aiant été interrompu durant quarante ans, & les *Presbytéres* ou Consistoires d'Ecosse n'étant plus composez que de Ministres, le Roi & son Commissaire soutenoient que les Confederez n'avoient pu rétablir d'eux mêmes les *Anciens*, & qu'on devoit attendre que cet usage fût renouvellé par une loi formelle. Les Confederez pretendoient au contraire que l'établissement des *Anciens* n'aiant cessé que depuis l'introduction de l'Episcopat, & par le pouvoir exorbitant que les Evêques avoient usurpé, on étoit en droit de revenir à l'ancienne coûtume qui ne paroissoit pas légitimement abolie. Les Confederez la croioient fort propre à l'execution de leur projet, de se délivrer du gouvernement Episcopal. Charles le voioit bien. C'est pourquoi il avoit instamment recommandé à son Commissaire de s'opposer autant qu'il pouroit au rétablissement des Anciens. 1638.

L'office de ces laïques nommez Anciens, dit Hamilton à l'Assemblée, *se trouve-t'il dans l'Ecriture ? A-t-il été connu durant quinze siécles ? J'en appelle au jugement de toutes les personnes éclairées. Un laïque peut-il prétendre au droit de décerner des peines Ecclesiastiques contre les pécheurs, de fulminer des censures, & mêmes une excommunication, la plus grande de toutes ? Ceux-là seuls ont droit de nous retrancher de la communion de l'Eglise, qui ont pu nous y recevoir par le baptême. Vous pretendez*, dit-on, *condamner ici les dogmes d'Arminius. Je vous demande là-dessus, si le grand nombre de laïques députez à cette Assemblée en qualité d'Anciens, sont capables de decider ce*

1638. *qui regarde les matiéres de la Predestination & de la Reprobation; sur l'universalité de la Redemption, & la suffisance de la grace; sur le pouvoir de lui resister; sur la perseverance & la chute de ceux qui ont été regenérez; sur le sentiment de ceux qu'on nomme Supralapsaires, ou Postlapsaires. Il faut que vous entriez dans la discussion de toutes ces questions épineuses avant que de prononcer vôtre decision contre les Arminiens.*

Le Commissaire allégua encore qu'on voioit au nombre des Députez, des Ministres flétris par des censures Ecclesiastiques & même excommuniez; des gens chassez de l'Université de Glasgow pour avoir enseigné à leurs Ecoliers que le gouvernement Monarchique est illégitime; d'autres bannis du Roiaume pour leurs sermons seditieux & pour leur mauvaise conduite; ou chassez d'Angleterre & d'Irlande pour de pareils sujets; certains qui n'avoient reçû ni l'ordination, ni l'imposition des mains, ou admis au Ministére contre les loix. *Quel scandale donnerons-nous à toutes les Eglises Reformées*, ajoute Hamilton, *si une assemblée remplie de pareilles gens, passe ici pour legitime?* Après que le Marquis leur eût encore reproché que contre toutes les regles de l'équité, ils se rendoient Juges & parties des Evêques citez de la maniére du monde la plus extraordinaire & la plus scandaleuse à comparoître devant eux, il leur fit la proposition suivante. Mais on se garda bien de l'accepter. Elle tendoit trop visiblement à gagner du temps, jusques à ce que le Roi fût en état de venir à main armée; projet contre lequel les Chefs des Conféderez avoient resolu de se precautionner d'autant plus promptement, que le château d'Edimbourg avoit été nouvellement re-

remis entre les mains de Charles, qui en donna le gouvernement à un Officier de confiance. 1638.

Je n'ai plus que deux choses à vous dire, poursuivit Hamilton. *Vous vous étes si mal conduits en tout ce qui regarde cette assemblée qu'on n'en peut rien attendre de bon. Si le Roi la laissoit sur le pied où vous l'avez mise, l'Eglise d'Ecosse deviendroit l'objet du mépris & de la raillerie des ennemis de nôtre Religion. Les Eglises Reformées des païs voisins seroient étrangement scandalizées. La réputation de Sa Majesté demeureroit flétrie dans toute la Chrétienté. On y demanderoit avec quelle justice elle a pu permettre que quelques-uns de ses sujets fussent jugez en ce qui regarde leur vocation, leurs biens, & leur réputation, par leurs ennemis jurez. Si vous voulez vous separer de vous mêmes, & rectifier les défauts & les nullitez de cette assemblée par des élections plus regulieres, j'emploierai tout mon credit auprès du Roi, pour obtenir la convocation d'une nouvelle assemblée. Que si vous rejettez cette offre, Sa Majesté pourra librement déclarer à tout le monde que vous vous étes rendus les perturbateurs de la paix de l'Eglise & de l'Etat, en introduisant contre les loix & la pratique constante du Roiaume ces laïques nommez Anciens, & en abolissant l'Episcopat établi par les mêmes loix. J'ose en appeller au témoignage de vôtre conscience. Les gens que vous avez attirez à vôtre ligue, ont-ils jamais pensé en y entrant, à ces deux articles? Ils ont encore moins soupçonné que ce dût être là le prétexte de la révolte, à laquelle vous les voulez engager.*

Le Moderateur fit alors un long discours. Il s'étendit d'abord sur l'autorité du Roi qu'il nomma *l'Evêque universel des Eglises de ses Etats.*

1638. Expreſſion capable de choquer les plus zelez des confreres d'Hunderſon, qui ſoutenoient que les affaires Eccleſiaſtiques & ſpirituelles ſont abſolument independantes du Souverain temporel. Après un exorde étudié pour en impoſer à la multitude, le Modérateur ajoute que cette prerogative du Roi ne détruit point le devoir de *rendre à Dieu ce qui eſt du à Dieu, & à Ceſar ce qui eſt du à Ceſar*, ſoutient la validité des procédures de l'Aſſemblée, & déclame de toute ſa force contre les Evêques. Quelques Seigneurs parlent après lui, & prouvent que l'Aſſemblée doit être libre. Choſe dont il n'étoit point queſtion. Lui ôtoit-on ſa liberté, en demandant que les choſes ſe fiſſent ſelon les regles de l'équité, & qu'elle n'entreprît rien au delà de ce qui lui étoit légitimement permis? Hamilton reprend la parole, montre qu'il ne tient pas au Roi que l'Aſſemblée ne ſoit libre; que toute la violence qui s'y exerce, vient de la part des Confederez qui veulent tout faire à leur fantaiſie, & ſans aucun égard aux loix de l'Egliſe & de l'Etat; conclut enfin de la ſorte. *Je dois maintenant vous ordonner une choſe qui fera voir ſi vous étes dans la diſpoſition ſincére d'obeïr au Roi. Un de ſes principaux motifs dans la diſſolution de cette Aſſemblée, c'eſt de délivrer les Miniſtres de la tirannie des Anciens, qui après avoir aboli l'Epiſcopat, prétendent ſe rendre arbitres ſouverains des affaires de l'Egliſe. Je diſſous donc la preſente Aſſemblée de la part du Roi, & vous enjoins ſous peine de crime de leze-majeſté de ceſſer vos procedures. Mylord*, répondirent le Moderateur & le Comte de Rothes, *nous ſommes bien fachez de ce que vous nous quittez. Nos conſciences ne nous reprochent point d'avoir fait quelque choſe mal*

mal à propos. Nous n'abandonnerons point l'œuvre de Dieu, & nous continuerons de rendre au Roi l'obéissance legitime que nous lui devons. 1638.

Hamilton avoit toujours tenté de semer de la jalousie & de la défiance parmi les Ministres confederez, en leur insinuant que si l'Episcopat étoit une fois aboli, au lieu d'un Supérieur Ecclesiastique, ils en auroient plusieurs laïques, & qu'ils dependroient absolument de la volonté de leurs *Anciens*. Mais soit que les Evêques eussent tellement abusé de leur pouvoir, que leur nom seul fût devenu odieux & insupportable aux Ministres; soit que les Chefs des Confederez les eussent gagnez sur cet article en les leurrant de grandes espérances, les insinuations & les remontrances d'Hamilton furent aussi inutiles que sa protestation en leur faveur, à la dissolution de l'Assemblée. Il assemble le lendemain le Conseil Privé, & y expose les raisons de sa conduite. Le Comte d'Argyle leve alors le masque, & declare qu'il veut reconnoître l'Assemblée & signer la ligue. Après quoi, il se retire du Conseil. Les autres Conseillers d'Etat approuvent ce que le Commissaire a fait, & signent ce qu'on nomme en Angleterre & en Ecosse la *proclamation* du Roi pour la dissolution de l'Assemblée.

Elle fut publiée dans les formes, & suivie bien-tôt d'une longue protestation de la part des Confederez. Ils y declarent que la dissolution d'une Assemblée commencée, étant contraire aux loix & à la pratique de l'Eglise d'Ecosse, ils continueront de tenir celle de Glasgow, jusques à ce que les affaires, pour lesquelles le Roi l'a convoquée, soient terminées. Pour justifier cette démarche, on allégue l'exemple de ce qui arriva l'an 1582. Le Commissaire du Roi aiant

1638. ordonné sous de griéves peines à une Assemblée genérale de cesser les procédures commencées contr'un Evêque, ou de se séparer incessamment, *l'Assemblée*, dit-on, *continua nonobstant l'ordre contraire du Roi, & Sa Majesté mieux informée reconnut ensuite, qu'elle avoit été prévenuë mal à propos contre la prérogative de Jesus-Christ, & contre les libertez de l'Eglise.* Archibald Johnston, qui après avoir été * Secretaire, ou Greffier des assemblées des Confédérez à Edimbourg, eut le même emploi à Glasgow, protesta en y entrant qu'il defendroit constamment *la prérogative du Fils de Dieu.* Expression qui signifie apparemment dans le langage des Presbyteriens Ecossois, la qualité de *seul Chef & Monarque de l'Eglise*, tellement propre selon eux à Jesus-Christ, qu'en ce qui regarde le spirituel & la Religion, l'Eglise, c'est à dire, l'assemblée des Ministres & des Anciens, n'est nullement soumise à l'autorité des Princes. Sous prétexte de défendre *la prérogative de Jesus-Christ*, on s'attribue ainsi une espece d'independance & de souveraineté.

* *Clerc Register.*

Les Confédercz d'Ecosse continuent leur Assemblée nonobstant l'ordre contraire du Roi.

Le Commissaire partit incontinent de Glasgow, & revint à Edimbourg. L'Assemblée demeure tranquille, continuë ses seances nonobstant l'ordre contraire du Roi, & le Comte d'Argyle qui n'y étoit point député, s'en rend comme le Chef, & le principal Directeur. En fort peu de temps, elle dépose ou excommunie les deux Archevêques & tous les Evêques d'Ecosse, abolit l'Episcopat comme contraire à la Réformation reçuë dans le Roiaume, casse tout ce qui s'est fait dans six autres assemblées genérales, sous pretexte que la liberté y fut opprimée par l'autorité du feu Roi Jacques VI; condam-

ne-

ne la Liturgie, le livre de Canons, la formule & les cerémonies de l'ordination introduites, l'erection du Tribunal de la grande commission; enfin les dogmes d'Arminius en genéral & sans en spécifier aucun; ordonne sous peine d'excommunication que chacun signe la ligue, qu'on tienne tous les ans une assemblée genérale de l'Eglise, indique la prochaine à Edimbourg, & un jour solennel d'actions de graces dans toute l'Ecosse, pour l'heureux succés de celle de Glasgow. Après cela, on écrit froidement au Roi, & dans la lettre on soutient la validité de toutes les procédures de l'Assemblée, on se plaint de la maniére dont le Commissaire de Sa Majesté en a usé; on finit en lui protestant que tous les membres de l'assemblée sont ses bons & fideles sujets. N'étoit-ce pas insulter au Souverain de la maniére du monde la plus indigne, la plus outrageante?

1638.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Historical Collections. II. vol.

Cependant Hamilton retourne à Londres avec la permission du Roi, & les Confederez d'Ecosse se donnent tous les mouvemens imaginables, afin que les actes de l'Assemblée de Glasgow soient genéralement reçûs dans tout le Roiaume. Charles se plaint dans une declaration publiée en forme de manifeste l'année suivante, qu'ils emploiérent pour cet effet les menaces & la violence. Qu'ils levérent d'eux mêmes des soldats & des deniers pour les païer. Qu'ils sommérent les premiers Magistrats de donner leur approbation aux actes de l'Assemblée. Que tous l'aiant unanimement refusé, ils les menacérent de s'en venger. Qu'ils fortifiérent des places, en bloquérent d'autres, & prirent enfin le château d'Edimbourg à force ouuerte. Qu'ils engagérent plusieurs Ministres séditieux à pré-

1638. cher que les Ecossois étoient obligez sous peine de parjure & de leur damnation, à prendre les armes contre le Roi. Qu'ils répandirent plusieurs libelles, non seulement en Ecosse, mais encore dans l'Angleterre, afin de justifier leurs entreprises, d'exciter les Anglois à se soulever comme eux, & de décrier le gouvernement Episcopal.

Puisque le Roi s'est donné la peine de recueillir quelques paroles de ces Predicateurs malins & fantastiques, on peut bien les rapporter ici. Car enfin, si nous ne dissimulons pas les fautes qu'il a pu faire, il est raisonnable de marquer aussi ce qui est capable de servir à sa justification, & les sujets qu'on lui a donnez de prendre les armes. Un de ces Ministres pria Dieu au commencement de son sermon, *de delivrer* les Ecossois *de tous les accommodemens* que la finesse du Roi & de ses Ministres proposeroit. Un autre declara qu'il ne prieroit point Dieu dans l'Eglise pour le Prévôt d'Edimbourg mourant, & allegua cette seule raison de son refus, que le Magistrat *n'avoit pas signé la ligue.* Un troisiéme adressa cette demande impie à Dieu, qu'il lui plût *de disposer en Israël, & de separer dans l'heritage de Jacob tous ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté, d'ordonner qu'on signât derechef la Confession de foi reçuë sous le feu Roi.* Certains Confederez ne voulurent point souffrir que les Ministres de leurs paroisses qui n'avoient pas signé la ligue, donnassent le baptême à leurs enfans, & les portérent à plusieurs milles de là, pour être baptizez par des Ministres confederez. Quelques-uns du nombre de ceux-ci refusérent d'admettre à la Communion les gens de leurs paroisses qui n'avoient pas signé la ligue, & les nommant

mant parmi les calomniateurs, les adulteres, les 1638.
blaſphemateurs, & les autres pécheurs exclus de la ſainte Table, leur défendirent egalement de s'en approcher, dans l'exhortation qui ſe fait auparavant.

Mais voici des excès encore plus étranges. Un Predicateur avança que tous ceux qui refuſoient d'entrer dans la confedération, *étoient des Athées*, & conclut ſans façon que les Seigneurs du Conſeil Privé du Roi, & les premiers Magiſtrats du Roiaume, aiant refuſé de ſigner la ligue, on les devoit regarder comme des impies & des prophanes. L'emportement d'un autre fut encore plus grand. *De même*, dit-il, *que la colére de Dieu contre le peuple d'Iſraël, fut ſeulement appaiſée, après que les ſept fils de Saül eurent été pendus devant le Seigneur en Gabaon, elle demeurera pareillement allumée contre ce Roiaume, juſques à ce que deux fois ſept Prélats*, c'eſt à dire deux Archevêques & douze Evêques d'Ecoſſe, *y aient été pendus devant le Seigneur. Oui*, s'écria un troiſiéme, *quand il y auroit contre nôtre confedération, autant d'actes du Parlement, qu'il y en peut jamais avoir, il ne faut point ceſſer de la ſoutenir. Perſeverons y conſtamment*, dit un quatriéme, *juſques à ce que nous ſoions maîtres de la perſonne du Roi. Nous lui ferons ſentir alors comment nous ſommes ſes bons ſujets. La plus grande & la plus ſanglante guerre*, ſoutient un cinquiéme, *doit être plûtôt ſupportée, que la moindre erreur dans la doctrine & dans la diſcipline.* Un ſixiéme enfin fit ce cruel & extravagant ſouhait. *Plût à Dieu que tous les Evêques & moi, fuſſions ſur la mer dans une méchante chaloupe ſans fonds, je mourrois content, puis que je les verrois perir avec moi.*

1638. *moi.* Je ne sai si on peut pousser plus loin l'emportement, le fanatisme, & l'impieté.

Défaite de Charles Louis Electeur Palatin dans la Westphalie.

Les préparatifs de guerre que le Roi de la Grande Bretagne commença de faire cette année, pour reduire les Confederez d'Ecosse, contribuerent beaucoup à la disgrace de son neveu Charles Louïs Electeur Palatin dans la Westphalie. Sa Majesté Britannique occupée chez elle, n'aiant pu lui fournir l'argent nécessaire à mettre sur pied un nombre considerable de troupes, Hatzfeld Officier Genéral de l'Empereur, defit sans peine la petite armée du Palatin, qui renforcé d'un corps de troupes Suédoises s'étoit jetté dans la Westphalie, & prétendoit passer de là vers le Haut-Rhin, & entrer dans le Bas-Palatinat. Le Maréchal de Bassompierre parle ainsi de cette affaire. *Le Fils-ainé du Roi de Bohéme aiant loué une armée, & s'étant avancé dans la Basse-Allemagne, fut défait par Hatzfeld Commandant des troupes Impériales, & le Prince Robert son frere, jeune homme de grande esperance, demeura prisonnier.* Ce recit un peu trop succinct demande quelqu'éclaircissement. Dez que Charles Louïs eut atteint l'âge de majorité prescrit par la Bulle d'Or, il s'appliqua sérieusement aux moiens de rentrer dans les Etats & dans la dignité de ses ancêtres. Convaincu de l'inutilité des ambassades & des sollicitations du Roi de la Grande Bretagne son oncle, il publia le manifeste & la protestation, dont j'ai parlé ci-dessus. Avec l'argent qu'on lui fournit en Angleterre, il leva depuis quelques troupes, que les Etats Genéraux des Provinces-Unies lui permirent de loger dans leur voisinage aux environs de la Frize. *Cela nous met à couvert de ce côté-là*, disoit Aërsen au Maréchal de Chatillon. *Mais il*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mercure François. 1638. Grotius Epistola passim an 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. Lib. VII. cap. 3. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. L. 4. Nani Historia Veneta. L. X. 1638.

Il est à craindre que nous n'attirions les Impériaux contre nous. C'eſt pourquoi les Etats ſouhaitoient que les troupes de Charles Louïs ne demeuraſſent pas longtemps près de leurs frontiéres. 1638.

Incapable d'exécuter ſon deſſein ſans le ſecours d'un puiſſant allié, l'Electeur fit diverſes propoſitions à la Cour de Stokholm. Mais on ne ſe preſſoit pas autrement de traiter avec un Prince dépouillé, qui demandoit que Chriſtine ſuivant les intentions de Guſtave ſon pere, promît de rétablir la Maiſon Palatine, quoique le Chef n'y pût rien contribuer de ſa part. Tout le monde le renvoioit au Roi d'Angleterre: Et celui-ci deſormais embarraſſé dans ſes propres Roiaumes, n'étoit plus en état de ſecourir ſes neveux, dont il avoit ruiné les affaires par ſes long délais & par ſes négociations inutiles. Charles promettoit toujours de l'argent: mais ſes lettres de change ne venoient point, ou bien c'étoit tard & pour des ſommes fort modiques: de maniére que les projets de l'Electeur s'évanouiſſoient, après avoir long-temps attendu de quoi les exécuter. La Couronne de Suéde bien-aiſe de ſe reſerver la liberté de s'acommoder avec l'Empereur indépendamment de la Maiſon Palatine, en cas qu'il offrît des conditions un peu avantageuſes, ne voulut prendre aucun engagement avec Charles Louïs. Les Régens du Roiaume lui promirent ſeulement, les bons offices de la Reine dans le traité de la paix générale, & conſentirent que l'Electeur joignît ſa petite armée de deux mille hommes avec un pareil corps de troupes Suedoiſes que King Officier Ecoſſois au ſervice de Chriſtine, commandoit dans la Weſtphalie. L'Electeur & King conviennent à la fin du mois de Septembre, d'at-

1638. d'attaquer conjointement une bonne place, où ils puissent prendre des quartiers d'hiver, & conformément à cette résolution, ils vont mettre le siége devant Lemgow capitale du Comté de la Lippe, entre Osnabruk & Hamelen, où il y avoit cinq cens hommes de garnison.

Le Comte d'Hatzfeld frere de l'Evêque de Wirtzbourg acourt incontinent du païs de Brunswick avec un corps superieur de troupes Impériales, passe le Veser entre Minden & Hamelen, oblige le Palatin & King à lever le siége de Lemgow. Ne se voiant point d'autre retraite que la ville de Minden où il y avoit garnison Suedoise, ils marchent de ce côte-là. Mais Hatzfeld leur coupe le chemin, rompt le pont de Ghofeld, & se trouve devant eux à la vallée d'Asthein l'11. Octobre. Dans une entiére impossibilité d'éviter le combat, ou la defaite de son arriere-garde, Charles Louïs prend la courageuse resolution de vaincre ou de mourir, & ne refuse point la bataille presentée par l'ennemi superieur en nombre. Mais se troupes harassées & mal rangées, sont bientôt mises en déroute. Robert son frere est fait prisonnier en se defendant avec toute la bravoure possible, & l'Electeur abandonné de ses gens, est reduit à monter promptement en carosse, & à s'enfuir à toutes jambes vers Minden. Pressé par les ennemis, il ordonne à son cocher d'entrer dans le Veser & de le passer à un endroit qui paroissoit guéable. Mais l'autre bord de la riviére se trouva si haut, que le carosse n'y put monter. Charles Louïs se jette dans l'eau, laisse noier son cocher & ses chevaux, se sauve à la faveur de quelques saules auxquels il se prend, & marche presque seul & à pied jusques à Minden. King ramasse le mieux qu'il

qu'il peut les débris des troupes Suedoises & Palatines; & l'Electeur se retire en Hollande & de là en Angleterre. Hatzfeld envoia le Prince Robert prisonnier à Vienne. On parla d'abord de l'échanger avec le Prince Casimir de Pologne, arrêté en France comme je l'ai dit ci-dessus. 1638.

Les avantages du Duc Bernard de Saxe Weymar sur le Rhin, troublérent la joie que la victoire d'Hatzfeld put causer à la Cour de Vienne. L'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Guébriant les décrit fort au long. Voici l'extrait de son récit. Après la défaite des Imperiaux à Wirthenwiel, le Duc de Weymar *se vint camper devant Brisac*, dit-il, *& prit son quartier genéral du côté d'Ethersheim à main droite du chemin de Fribourg. Le Comte de Guébriant se posta de l'autre côté au pied des collines, y bâtit un fort de quatre demi-bastions, & fit encore deux redoutes dans la plaine sur le grand chemin de Brisac à Fribourg. Cependant le Genéral Goetz qui avoit ordre de perir, ou de jetter des vivres dans la ville assiégée, y fait entrer deux cens sacs de blé, par le moien de deux cens chevaux Croates. Ils passérent le Rhin à Druzeneim, & arrivérent à Brisac, aprés avoir marché les nuits seulement dans les bois entre Benfeld & Colmar. Comme s'ils eussent voulu braver le Duc, ils repassent le Rhin, marchent à la vuë de son quartier, & se retirent dans la Forêt noire. Il resolut alors de faire une circonvallation. Mais une maladie survenuë, l'obligea de se retirer à Colmar. Le Comte de Guébriant eut ordre d'achever les lignes commencées avec ses François renforcez de deux mille hommes tirez des garnisons de Haguenau, de Schelestat, & de Saverne.* Sa diligence

Le Duc de Weymar assiége Brisac, & défait le Duc de Loraine.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. chap. 4 & 7. Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires de Beauvau. L. I. Grotii Epistola passim an. 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. 4 Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 628.

1638. ce fut si grande que Brisac se trouva bien-tôt entiérement bloqué du côté de l'Allemagne.

Bernard malade à Colmar *n'étoit pas sans inquiétude*, poursuit le même Historien. *Il apprenoit de toutes parts les grans préparatifs des Imperiaux pour le secours de Brisac, qu'ils vouloient tenter par toutes sortes de voies; & le Duc ne croioit point se pouvoir maintenir, à moins qu'il ne reçût lui même un nouveau secours d'hommes & d'argent. Deux Envoiez le demandoient au Roi & pressoient extrémement les Ministres. C'étoit dans la saison la plus malaisée, à la fin d'une campagne, & lors que nos troupes avoient toutes celles des ennemis en tête: de maniére qu'il étoit impossible de les diminuer, sans donner un avantage considérable aux ennemis. Tout ce qu'on put faire, ce fut d'envoier ordre au Duc de Longueville qui demeuroit sur la frontiére de la Franche-Comté, pour y occuper le Duc Charles de Loraine, de détacher promptement deux mille hommes choisis, qui pussent arriver au siége vers le commencement d'Octobre, d'y aller lui même en cas que le Duc Charles y passât; sinon, de le tenir en échec dans la Franche-Comté, ou dans la Loraine. On écrivit en même temps à Guébriant de representer à Bernard les difficultez qu'il y auroit à faire alors quelque chose de plus pour lui, & de le ménager si bien, qu'il fût plus content que ses Envoiez, qui refusoient de s'en retourner avec si peu de satisfaction.*

Le Comte s'acquitte fort bien de sa commission, & Roque-Serviéres Sergent de bataille conduit au siége de Brisac dix-neuf cens hommes effectifs. *Ils passerent à Neufchatel en Suisse le* 13. *Octobre*, ajoute le même Auteur. *Deux jours aprés, ils arrivent à Mulhausen, où le Duc Charles qui observoit leur marche, prétendoit les* enle-

enlever, & jetter ensuite des vivres dans Brisac. Weymar averti du projet, sort de son lit nonobstant sa maladie, part de Colmar avec douze cens chevaux, & se prepare à combattre le Lorain qui avoit comme lui deux mille hommes de pied & douze cens chevaux. On se rencontra entre Mulhausen & Tannes à deux lieuës de Brisac. Après un combat opiniâtre de trois heures, Bernard défait entiérement la cavalerie Loraine, chasse l'ennemi dans les bois, prend cinq piéces de canon, vingt-cinq cornettes & tout le bagage. Le jeune Bassompierre Genéral de l'artillerie demeura prisonnier avec plusieurs autres Officiers: Et si nôtre infanterie eût mieux fait son devoir, celle de Charles n'auroit pas eu un meilleur marché. Le Baron de Ciré porta la nouvelle de la défaite au Roi, & le 17. Octobre Roque-Serviéres entra en fonction avec ses gens au siége de Brisac. Weymar se rendit aussi à son quartier au delà du Rhin; mais si foible qu'à peine pouvoit-il soutenir une heure la fatigue du cheval. 1638.

Cet Historien François devoit rendre justice à Charles. Tout le monde avouë que sa retraite fut une des plus belles choses qui se puisse voir à la guerre. Rapportons ce que le Marquis de Beauvau en dit dans ses mémoires. *Le Duc de Loraine tenta le secours de Brisac bloqué par le Duc de Weymar. Abandonné par sa cavalerie qui prit la fuite, il conduisit avec beaucoup de jugement & de fermeté, la retraite qu'il fut obligé de faire. Il descend de cheval, se met à la tête de son infanterie, l'enferme entre les chariots de bagage, & se retire en bon ordre. Le Duc de Weymar reconnut de bonne foi, que c'étoit la plus belle action qu'il eût encore vuë dans le métier des armes. J'ai souvent oüi dire à des Fran-*

çois

1638. *çois presens au combat, que Bernard l'estimoit tellement, qu'il eût bien souhaité d'acquerir une gloire pareille.* Le Maréchal de Bassompierre raconte la chose d'une maniére un peu différente, & insinuë que Goetz Genéral de la Ligue Catholique, jaloux apparemment de ce qu'un autre entreprenoit ce qu'il n'avoit pu faire, trahit le Duc de Loraine en cette occasion. Cela paroit d'autant plus vraisemblable, que peu de temps après, Goetz fut arrêté. Le Comte de Mansfeld lui fit rendre l'épée & le baudrier; marque d'ignominie & de dégradation de noblesse en Allemagne, dit-on, & l'envoia prisonnier à l'Empereur qui prétendoit faire travailler à son procés.

Le Duc de Loraine, dit Bassompierre, *voulant tenter de jetter des vivres dans Brisac, fit ses préparatifs pour cet effet dans la ville de Tannes. Comme il manquoit de cavalerie, il en demanda au Genéral Goetz, qui lui envoia quinze cens chevaux. Le Duc Charles y joint trois mille hommes de pied qu'il avoit, & marche avec son convoi. Le Duc de Weymar en aiant reçu avis, peut-être par Goetz même, qui au lieu de tenter un pareil effort de l'autre côté du Rhin se retira sans rien faire, Bernard eut tout le loisir d'acourir à Charles. La cavalerie du premier aiant seulement fait semblant d'attaquer celle de l'autre, les gens de Goetz s'enfuirent sans attendre le choc, & laissérent l'infanterie avec les chariots & les charettes de convoi à la merci des ennemis. Mais s'étant remparée des chariots, elle fit si bien sa retraite que tout le convoi fut ramené à Tannes, sans que le Duc de Weymar la pût jamais forcer. Mon neveu de Bassompierre que l'Empereur avoit honoré de la charge de Genéral de son artillerie dans les pro-*

provinces de deçà le Danube, fut fait prisonnier en cette occasion. Après avoir pris possession de son nouvel emploi dans les armées des Comtes d'Hatzfeld & Picolomini, il étoit venu se faire reconnoitre dans celle du Duc de Loraine. Lors qu'il se préparoit à en partir, on prit la resolution de jetter des vivres dans Brisac. Mon neveu qui ne cherchoit que les occasions d'acquerir de l'honneur, voulut se trouver à celle-ci. Quoique la cavalerie à la tête de laquelle il s'étoit mis, s'enfuît lâchement, il continua de charger les ennemis avec vingt ou vingt-cinq cavaliers qui ne l'abandonnérent pas. Mais son cheval aiant été tué sous lui, on le fit prisonnier. Il fut conduit à Colmar, où le Duc de Weymar le laissa sous la garde du Marquis de Montauzier qui le traita fort civilement. C'est le même Charles de Sainte Maure Duc de Montauzier qui a fait une si grande fortune en nos jours. Il succeda comme je l'ai dit ailleurs, à son frére aîné mort en servant sous le Duc de Rohan dans la Valteline. 1638.

Si le Duc de Loraine acqueroit de la gloire dans les occasions mêmes où il avoit le malheur d'être battu, ce Prince flétrissoit étrangement sa réputation d'un autre côté par son commerce scandaleux avec Beatrix de Cuzance veuve d'Eugéne Leopold de Granvelle Comte de Cantecroix. Charles l'épousa secretement, dit-on, & prétendit ensuite obtenir du Pape la dissolution de son mariage avec la Duchesse Nicole sa légitime épouse. Comme cette affaire fera grand bruit dans peu de temps, il est à propos d'en marquer ici les premiers commencemens. Voici ce que le Marquis de Beauvau raconte après avoir deploré les miséres de la Loraine en 1635. *Le Duc n'étoit plus occupé que* Amours du Duc de Loraine & de la Comtesse de Cantecroix.

de

1638. *de son amour de la Princesse*, d'autres disent avec plus de raison, de la Comtesse *de Cantecroix*, *dont la beauté, l'agrément, & l'esprit, étoient capables de toucher un cœur moins sensible que le sien. Il devint si éperdument amoureux, que le Comte de Cantecroix étant attaqué de la peste, il continua de voir cette Dame, & resolut de l'epouser après la mort de son époux, quoique la Duchesse Nicole fût encore en vie. Pour cet effet, le Duc fit entendre à son ambitieuse maitresse, qu'il n'étoit point marié légitimement, & que le Comte de Vaudemont son pere pour des considerations d'Etat, l'avoit forcé à epouser malgré lui la Princesse Nicole de Loraine. Il se trouva un Jésuite nommé le P. Cheminot, assez hardi Casuiste pour soutenir l'invalidité de ce mariage. Cela donna sujet à plusieurs bonnes plumes d'écrire sur cette question. Chanvallon entr'autres, dit qu'il ne voioit pas comment on pouvoit donner le nom de violence à un mariage contracté avec une des plus nobles & des plus agreables Princesses de l'Europe, qui apportoit en dot la souveraineté de deux beaux Etats, ni comment le Duc avoit pu coucher dix ou douze ans avec elle, sans produire un seul acte de consentement.*

Mémoires de Beauvau. L. I. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. L. 2. Tom. II. L. 1.

Je trouve ailleurs que ce P. Didier Cheminot étoit le Confesseur de Charles, & que le Duc l'envoia representer au Pape les pretenduës nullitez du mariage. Soit que Moleur fait depuis peu Chancelier de Charles, *se fût laissé prevenir des fausses raisons alleguées par le Jesuite, soit qu'il voulût faire sa cour au Duc, il appuia le sentiment de Cheminot. Comme c'est un homme d'esprit & capable de bien écrire*, ajoute Beauvau, *il publie divers écrits injurieux à la Duchesse. Le Chancelier s'en retracta depuis, & encourut ainsi*

ainsi la disgrace de l'un, & ne put se remettre bien 1638.
auprès de l'autre. Quoiqu'il soit Chanoine de la principale Eglise de Nanci, il traine maintenant une vie assez misérable, & nous apprend par son malheur, à ne choquer point la justice & la verité connuës pour flatter les passions des Princes. Le P. Cheminot n'a pas été plus heureux. Comme il persistoit dans son opinion, il fut cité à Rome par le Genéral de sa Compagnie, dans la suite du procés entre le Duc & la Duchesse, pour rendre raison de sa doctrine. On le confina incontinent dans quelque lieu inconnu aux plus curieux. Pendant que divers Ecrivains disputoient de la validité du mariage entre Nicole & Charles, celui-ci jouïssoit de sa nouvelle épouse. Appuiez sur les sentimens probables de leurs Casuistes, le Duc & la Cantecroix se croioient en seureté de conscience. Pour temoigner une plus grande affection à son époux prétendu, la Dame quitte Bezançon & le suit à cheval par tout où les occasions de la guerre l'appellent. Cela fut cause que les François la nommérent, la femme de campagne du Duc Charles. *Elle courut diverses fortunes avec lui, jusques à ce qu'il quitta le service de l'Empereur, pour entrer dans celui du Roi d'Espagne.* Mais cette *femme de campagne*, la Cour de France saura bien s'en servir, & la leurrer de l'espérance de devenir l'épouse legitime de Charles, pourvû qu'elle l'engage à un acommodement avec Louïs. De ce mariage aussi scandaleux qu'illégitime, naquit le Prince de Vaudemont, que nous voions maintenant chassé du Duché de Milan qu'il avoit livré à la France, pour s'en conserver le gouvernement que la Maison d'Autriche lui avoit confié à la recommandation du feu Roi Guillaume d'Angleterre.

1638. Soit que Goetz bien aise de voir l'entreprise du Duc de Loraine échouée, voulût donner ensuite une preuve de sa bravoure & de son habileté; soit qu'il ne pût se dispenser d'obeïr à l'Empereur, qui lui commandoit expressément de tout hazarder & de perir mêmes pour le secours de Brisac, ce Genéral & Lamboi Officier du Roi d'Espagne qui avoit amené un renfort à l'armée Imperiale, *parurent le 20. Octobre à la vuë du camp du Duc de Weymar*, dit l'Historien du Maréchal de Guébriant, dont je transcris le recit plus circonstancié que celui d'aucun autre. *Ils allument durant la nuit quatre ou cinq mille feux sur une colline pleine de vignes, s'y arrêtent, & s'approchent à la pointe du jour d'une montagne à demi-heure de nos retranchemens. Nous y avions deux forts, dont l'un de grande importance, commandoit toute la plaine. Le Colonel Messer le gardoit. On avoit mis l'autre en état de défense; mais la situation en étoit incommode. Les ennemis resolurent de commencer par celui-ci. Ils y envoiérent un grand nombre de fantassins, dont cinq cens portoient des fascines. Ils vinrent jusques au pied, soutenus par cinq régimens de cavallerie. Mais aiant rencontré celui de Forbus qui battoit l'estrade, l'épouvante les prend au premier feu. Ils lachent le pied, abandonnent leurs fascines, & se retirent vers le gros de leur armée. Bernard toujours malade, avoit neantmoins passé la nuit precédente sous les armes, avec le Comte de Guébriant qu'il manda du quartier des François. Ils crurent l'un & l'autre que les ennemis essaieroient de nous forcer par une ligne non encore palissadée, qui conduisoit du quartier de Weymar à celui des François. On y fit garde tout le jour, & le Vicomte de Turenne, dont*

Goetz & Lamboi attaquent les lignes du Duc de Weymar devant Brisac, & sont repoussez.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 4. & 5. Mercure François. 1638. Grotii Epistolæ passim an. 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. VII. Cap. 6. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. L. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 628.

le

le quartier étoit fort éloigné de l'endroit que les ennemis sembloient menacer, vint avec quelques régimens joindre Weymar & Guébriant. 1638.

Après un Conseil de guerre, où il fut resolu d'attaquer le lendemain nos lignes, Goetz & Lamboi firent marcher cinq régimens vers l'Isle où étoit nôtre pont de bateaux sur le Rhin, & nôtre principal fort. Toutes les provisions pour le siége s'y trouvoient. L'entrée de l'Isle étoit défenduë par deux redoutes posées sur le bord d'un canal tiré du Rhin, pour faire moudre des moulins autour de Brisac. L'une des deux redoutes fut premiérement attaquée & emportée, nonobstant la brave résistance du Colonel Ramzey, qui fut tué avec tous ses Officiers & environ cent soldats qu'on lui donna pour defendre la redoute. Goetz marche ensuite au fort du bout du pont de l'Isle, & le prend deux heures après, malgré le secours d'environ six cens hommes envoiez à diverses reprises. Weymar & Guébriant y allérent eux mêmes. Mais ils eurent le deplaisir d'être témoins de la prise du fort, & de la déroute de leurs troupes auxiliaires. Le Duc commence alors de desespérer du succés de son siége. Tout est perdu, Monsieur, *dit-il au Comte.* La fortune se déclare pour les ennemis, & je crains que nous ne soions reduits à faire une malheureuse retraite. Le peu d'esperance qui me reste, est uniquement fondé sur vous. Ma maladie m'empéche d'agir. Prenez ma place, & avancez vous avec vôtre corps de François pour repousser les ennemis.

Guébriant, poursuit son Historien, d'un stile plus propre à un Panegyrique étudié qu'à une Histoire, *déterminé à mourir plûtôt mille fois, que de laisser les Impériaux joüir plus long-temps*

1638. *de leur conquête, se met à la tête du régiment de Castelmoron, court comme un desespéré au devant des ennemis, & se jette entr'eux & nos gens qu'ils poursuivoient. N'aiant pu rallier que cent des fuiards, il arrête soudainement les Impériaux, & soutient toutes leurs forces. La mêlée fut sanglante. On vid plus d'une fois Guébriant envelop-pé presque lui seul par les ennemis, qu'il repoussa plus de huit cens pas en arriére. Un Colonel & quelques Officiers ralliez se voulurent opposer à lui. Mais le Comte fond l'épée à la main sur le Colonel, écarte sa pique, & le renverse mort sur la place. Il pousse de même les Officiers ralliez, & mieux secondé par les siens, il repousse les ennemis jusques à leur armée, y fait un grand carnage, ébranle tout le corps, & le met en tel desordre, qu'ils se renversent les uns sur les autres, & qu'un grand nombre se va jetter dans le Rhin. Après avoir repris la redoute emportée par les Impériaux, le Comte va de la même fureur attaquer le grand fort. Tout plie devant lui, nos gens y rentrent, & les ennemis en sont chassez. S'ils eussent su profiter du temps, nous étions obligez à lever le siége. Maitres de l'Isle, ils pouvoient ruiner nôtre grand pont, & bruler tout ce que nous avions de provisions dans le fort. On auroit vû les assiegeans affamez à leur tour, & reduits à une plus grande disette que les assiegez. Mais Guébriant ne donna pas le temps aux Imperiaux de connoitre leur avantage & de profiter de leur victoire.*

Il fit ferme dans le fort, & commanda de les poursuivre. Ils se rallient dans un bois, & reviennent avec mille hommes pour reprendre la redoute. Le Comte se met incontinent à la tête du régiment de Vandi, le fait avancer, enfonce les Imperiaux, en tue un grand nombre, & re-

vient

vient avec ses gens tout couvert du sang des ennemis. Durant cette poursuite, Montauzier & Mery étoient aux mains contre six cens Impériaux passez dans l'Isle par le petit pont. Ceux-ci furent poussez avec tant de vigueur, qu'ils se jettérent dans le bras du Rhin, qui se trouva heureusement pour eux, guéable en cet endroit. Leur cavalerie repasse incontinent par là dans l'Isle, & y forme deux escadrons. Guébriant les arrête, & fait de nouveaux efforts pour les chasser. Mais n'étant pas assez acompagné, il ne put que les empêcher d'avancer vers le fort. Cependant le reste de leur cavalerie entroit toujours par l'endroit guéable. Les Vicomtes de Turene & de Melun, malgré le feu de la mousquéterie qui bordoit le bras du Rhin, passerent à la tête du regiment de celui-ci, & secoururent Guébriant si à propos, que ses gens reprenant de nouvelles forces, ils obligérent tous ensemble l'ennemi de reculer, & de rentrer dans le Rhin, où plusieurs se noiérent. Guébriant & Turéne donnent les ordres nécessaires pour la conservation du fort, de l'Isle, & du pont. Le premier se chargea de la garde de l'Isle, & l'autre de celle du pont. Weymar extrémement joieux d'un si heureux succés, arrive pour lors, & mande une nouveau renfort pour défendre l'Isle. Six cens hommes choisis de l'armée Imperiale, soutenus du corps de leurs régimens, revenoient à la charge. 1638.

Nos gens las de vaincre furent alors en danger d'être vaincus. Ils pliérent au premier choc. Turéne se trouve à propos dans le fort pour le défendre. Il repousse les Imperiaux qui s'efforçoient d'y rentrer. Mais on ne peut si bien faire qu'ils ne se coulent le long du fossé entre le fort & le canal. Guébriant se rencontre là fort heureusement;

1638. *& les arrête. Quelque grand que fût ce nouvel embaras, il s'en demêla encore avec des forces beaucoup inférieures à celles des ennemis, & donna des preuves inconcevables de valeur. La nuit étant venue, les Impériaux defilérent, & ceux de la redoute qui leur restoit, incommodez de nôtre canon, la quittérent, de peur d'être abandonnez. A deux heures après minuit, toute l'armée décampe, & desespérant de secourir Brisac, ou d'y jetter des vivres, elle reprend son premier poste vers la montagne.* Goetz & Lamboi perdirent environ quatre mille hommes dans cette action. L'Historien de Suede avouë que les François en eurent presque tout l'honneur. Le Duc de Weymar le déclara lui même publiquement, selon la rélation de Roque-Serviéres present au siége. *Son Altesse*, dit-il, *embrassa mille fois le Comte de Guébriant, & lui parla de la sorte.* Vous étes l'homme du monde à qui j'ai les plus grandes obligations. Je ne ferai point content jusques à ce que je les aïe dignement reconnuës. Cependant, je vous renouvelle la protestation de l'amitié que je vous ai jurée dans une autre rencontre. *Les Députez de Colmar, de Schelestat, & des autres villes Imperiales nos alliées vinrent faire des complimens au vainqueur. Le Duc leur ordonna d'aller remercier le Comte*, sans lequel tout étoit perdu, *leur dit-il.*

Prise de Brisac.

Le mauvais succés de Goetz & de Lamboi, ne découragea pas la Cour de Vienne. On resolut de faire de nouvelles tentatives pour secourir une place de la derniére importance à la Maison d'Autriche. Reinach, ou *Reinacher*, Gouverneur la defendoit avec toute la valeur & toute la prudence possible. Mais les vivres

lui

lui manquoient. Bernard informé du mauvais état des assiégez par des lettres interceptées, redoubloit ses précautions & ses efforts pour empêcher qu'ils ne reçussent du secours & des provisions. L'Empereur & le Cardinal Infant prevoiant de leur côté les grans avantages que cette conquête donneroit à Weymar, aux Princes Confèderez d'Allemagne, aux Suédois & à la France, envoiérent, l'un le Comte de Mansfeld Capitaine de ses gardes avec un nouveau renfort prendre la place de Goetz soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, ou du moins de malhabileté; & l'autre le Duc Savelli avec un corps des troupes Impériales qui servoient dans les Païs-Bas, afin de joindre le Duc de Loraine, & de tenter avec lui le secours de Brisac, du côté de l'Alsace en deçà du Rhin. Tous ces projets échouérent. Le Lorain occupé dans son païs par le Duc de Longueville, ne put rien faire, & Savelli vit son infanterie dissipée, son bagage enlevé, & sa propre personne en danger de tomber entre les mains des ennemis. Mansfeld arrive, dégrade Goetz, fait la revue des troupes Imperiales & Bavaroises, & n'ose rien entreprendre. Les soldats rebutez se débandoient, & des régimens entiers desertoient. De maniére que ne trouvant ni assez de forces, ni assez d'obeïssance, il refuse de prendre le commandement, & se retire. L'Empereur chagrin de voir le Comté de Brisgow perdu, l'Archiduc d'Inspruck son cousin dépouillé d'une belle portion de son patrimoine, & le passage ouvert aux François, qui penetreront desormais jusques dans le cœur de l'Allemagne, vouloit qu'on fît le proces à Goetz. Mais le Duc de Baviere le protégea si puissamment, 1638.

Histoire du Maréchal de Guebriant. L. II. chap. 6. 7. & 8. Memoires de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1638. Grotii Epist. passim. an. 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. VII. Cap. 6. Nani Historia Veneta. L. X. 1638. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 629. 630.

1638. que peu de temps après, il fut declaré innocent dans la Diéte de Ratisbone. Ce bon office de Maximilien peut servir à disculper Goetz. Le Duc devoit être autant & plus sensible qu'un autre à la prise de Brisac. Les bornes de la France touchoient par là celles de ses Etats.

Richelieu croioit le Roi son maitre assez amplement dédommagé des disgraces de cette année, si Brisac étoit enlevé à la Maison d'Autriche, & se flattoit que si une place de cette conséquence demeuroit à Louïs, on se consoleroit facilement des deux affronts reçûs à S. Omer & à Fontarabie, & des dépenses faites inutilement aux siéges de ces deux villes. Le Cardinal s'épuisoit à chercher tous les moiens d'obtenir Brisac. La prétention paroissoit fondée sur une raison plausible. *C'est une conquête*, disoit-on, *faite avec l'argent & les troupes du Roi.* Mais le Cardinal savoit que le Duc de Weymar, qui pensoit à se former une Souveraineté dans l'Alsace que le Roi lui avoit cedée, ne se déferoit pas facilement d'une place qui augmentoit trop sa puissance & sa considération dans l'Empire. La lui enlever avec violence; outre que la chose n'étoit guéres pratiquable, on n'osoit mécontenter un Prince capable de soutenir avantageusement les affaires de France sur le Rhin, tant qu'on sauroit le ménager, & de les ruiner, si on lui donnoit la moindre occasion de s'accommoder avec l'Empereur. En rendant Brisac, que n'eût-il pas obtenu de la Maison d'Autriche? Tout cela causoit d'extrémes embaras au Cardinal. Son P. Joseph moribond depuis une attaque d'apoplexie, ne se trouvoit pas en état de lui fournir de bons expédiens. Et quand le Capucin auroit joui de la santé du monde la

plus

plus parfaite, que pouvoit-il faire? Bernard ne donnoit pas facilement dans le panneau. Après de longues & sérieuses reflexions, Richelieu envoie De Graves son Ecuier au camp devant Brisac, avec des ordres secrets au Comte de Guébriant, de conduire si bien toutes choses qu'immédiatement après la réduction de la place, les troupes Françoises y demeurent, & de disposer adroitement le Duc de Weymar à la céder au Roi. Pour engager Guébriant à faire de son mieux, on lui en promet le gouvernement, & De Graves lui en porte même les provisions. 1638.

Cependant la garnison & les habitans de Brisac étoient presqu'aux mains les uns contre les autres. Après avoir souffert plus d'un mois les rigueurs extrémes d'une famine, qui fit commettre d'aussi grandes inhumanitez, qu'à Samarie & à Jerusalem, les habitans pressérent le Gouverneur de capituler. Appuïé de ses soldats qui manquoient moins de vivres que les autres, il vouloit tenir encore quelque temps, & se flattoit que la rigueur de l'hiver obligeroit Weymar à se retirer. Mais il fallut enfin céder à la nécessité. Le 15. Decembre, Reinach demande à capituler. On convient des articles deux jours après. L'un d'eux portoit que le Gouverneur & sa garnison reduite à quatre cent cinquante hommes, sortiroient avec toutes les marques d'honneur qui s'acordent à de braves gens en de pareilles occasions. Le 19. du même mois, le Duc de Weymar entre triomphant, & prend possession de sa belle conquête. Soit qu'il soupçonnât quelque chose de l'ordre apporté à Guébriant par l'Ecuïer de Richelieu; soit que ce fût un effet de sa resolution, de gar-

1638. der pour lui la place la plus forte de l'Allemagne, & la plus importante par sa situation, il deconcerta les projets du Cardinal, en y mettant un Gouverneur mécontent de la Cour de France, & auquel il se confioit particulierement, avec une garnison Allemande parfaitement dévouée au Duc. De maniére que les François furent obligez de se contenter de l'honneur de marcher les premiers lors que l'armée victorieuse entra dans la place. Jean Louïs d'Erlach Seigneur de Castel ou *Castelen* Genéral Major de l'armée de Weymar, Gentilhomme dont le Duc *connoissoit*, dit-on, *la probité, la sagesse, & la valeur*, fut celui qu'il récompensa du gouvernement de Brisac.

Puisque j'aurai souvent occasion de parler de cet Officier qui se racommoda depuis avec la Cour de France, je croi devoir rapporter ce que le Maréchal de Bassompierre son ami raconte des premiers commencemens de sa fortune. *Lors que le Duc de Weymar*, dit-il, *eût pris Brisac, le Roi fit ce qu'il put afin qu'on lui consignât une place conquise par une armée entretenuë de ses deniers. Mais Bernard soutint au contraire, que par le traité fait avec lui, Sa Majesté s'étoit engagée à lui rendre encore Colmar, Haguenau, & tout ce qui dépendoit du Landgraviat d'Alsace, dont il demandoit l'investiture. Le Siége de Brisac aiant été commencé & achevé par le conseil & les soins du Colonel d'Erlach, le Duc de Weymar lui en voulut confier la garde. Cet Officier est un brave Gentilhomme Suisse du Canton de Berne, qui a passé sept ou huit ans de ses plus belles années au service du feu Roi de Suede. Il fut particulierement estimé de ce Prince, qui le fit Colonel de son régiment des gardes.*

Mais

Mais comme la Suede n'est pas un séjour fort agreable, Erlach devenu héritier d'un assez grand bien dans son païs, & de la terre de Casteleu près de Basle, eut envie d'y retourner vers la fin de l'an 1625. Le Maréchal rapporte ensuite comment dans son Ambassade en Suisse, il engagea Erlach à entrer au service de Louïs en qualité de Colonel, & de quelle maniere cet Officier le quitta, si mécontent que depuis il ne voulut accepter aucun des emplois qui lui furent offerts. *Erlach*, ajoute Bassompierre, *vivoit retiré dans sa terre de Casteleu lorsque le Duc de Weymar hiverna dans les franches montagnes. Ce Prince y mangea tout bien-tôt, & se vid reduit à l'extremité de ne savoir quel parti prendre. Erlach vint heureusement lui rendre visite, & lui conseilla de s'emparer des quatre villes forestiéres, Lauffembourg, Valdshut, Reinfeld, & Seckinghen, où trouvant des ponts sur le Rhin, il pouroit entreprendre quelque chose dans la Suabe.* Bernard goûta le projet; l'executa glorieusement & assiegea Brisac ensuite. Erlach qui avoit pris parti dans l'armée du Duc, obtint le gouvernement de la nouvelle & importante conquête. 1638.

Mort du P. Joseph Capucin.

Le jour avant le triomphe de Weymar, Richelieu crioit de toute sa force, dit-on, à son Capucin expirant à Ruël: *Courage, P. Joseph, courage Brisac est à nous.* Plaisante maniére de reveiller un Moine agonizant, qui commence de perdre l'usage des sens! Nous avons si souvent parlé de cet hypocrite, qu'il est raisonnable de dire quelque chose de sa fin. Soit que Richelieu & Olivarez fussent véritablement las d'une guerre, dont les pertes & les avantages furent assez également balancez de part & d'au-

Vies du P. Joseph Grotius Epistolâ 1087.

1638. tre, durant les cinq premieres années; soit que les deux Ministres voulussent seulement contenter leurs maitres ennuiez de se battre, & d'épuiser inutilement leurs Roiaumes d'hommes & d'argent, ou que le Cardinal & le Comte Duc cherchassent à se surprendre l'un l'autre, on fit cette année de grandes propositions de paix, & l'affaire parut sur le point d'être concluë. Un François nommé Pugeol domestique du Prince Thomas de Savoie, étant allé à Madrid pour les affaires de son maitre, s'insinuä si bien dans l'esprit d'Olivarez, qu'il lui persuada de se reconcilier avec Richelieu. On ne nous dit point si Pugeol étoit un émissaire secret du Cardinal, ni si celui-ci fit les premiéres avances, ou s'il répondit seulement à celles du Comte Duc. Quoiqu'il en soit, les deux Ministres s'écrivirent reciproquement par l'entremise de quelques amis, & convinrent d'envoier des Négociateurs secrets sur les frontiéres des deux Roiaumes. Don Michel de Salamanque devant aller à Bruxelles en qualité de Secretaire d'Etat, Olivarez jugea plus à propos de le faire passer par la France *incognito*, & de lui donner ordre de voir Richelieu, & de conferer avec lui, ou bien avec quelque Ministre de France. Salamanque vint en effet à Paris, vid d'abord Chavigni Secretaire d'Etat, & fut conduit secrétement à Ruël. Il y salua le Cardinal, lui rendit une lettre du Comte Duc, & entretint Son Eminence. La Cour étant allée à Compiegne, Don Michel l'y suivit, & eut là plusieurs conférences avec le P. Joseph qui prenoit, ou faisoit semblant de prendre fort à cœur la conclusion de la paix, afin de fléchir le Pape toujours opiniâtre dans son refus d'admettre la no-

1098 1103. 1117. 1122. 1148. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom VIII. Pag.* 676. 677.

mina-

mination d'un Capucin au Cardinalat. Mais l'attaque d'apoplexie survenuë au mois de Mai, commença de faire sentir à l'ambitieux Joseph la vanité des grandes esperances de fortune qu'il avoit conçuës. Il prétendoit joindre à son chapeau rouge la qualité d'Archevêque de Reims & de premier Duc & Pair de France. 1638.

Depuis cet accident, disent les Auteurs, ou plûtôt dit le même Auteur des deux vies du Capucin, sa santé s'affoiblit tellement, qu'il ne pensa plus qu'à mourir. Richelieu l'aiant invité à la fin de l'automne à venir à Ruel, où il seroit mieux que dans son Couvent, le P. Joseph accepta l'offre: marque assez evidente que son cœur n'étoit point encore si détaché du monde, & de la Cour. Le 15. Decembre, il eut une nouvelle attaque d'apoplexie à Ruel. Elle fut incontinent suivie d'une paralysie de la moitié du corps. On craignit alors que le Pape averti de cet accident, ne fît la promotion de Cardinaux si ardemment sollicitée depuis longtemps, & qu'il n'y comprît le P. Joseph, reduit à un si mauvais état qu'on desesperoit de sa vie, ou du moins qu'il pût jamais recouvrer une assez bonne santé, pour s'appliquer aux affaires; artifice par lequel Urbain auroit rendu la nomination du Roi inutile, & se seroit assuré d'une place qui devoit vacquer bientôt dans le College des Cardinaux. C'est pourquoi Louïs revoque incontinent la nomination du P. Joseph, & depéche un courier au Maréchal d'Etrées son Ambassadeur à Rome, pour lui ordonner de signifier incessamment cette révocation au Pape. La précaution fut sagement prise. Mais elle n'étoit pas nécessaire. Le malade est emporté trois jours après sa rechute. *Le P. Joseph est mort*, écrit

1638. écrit Grotius au Chancelier de Suede. *Il n'étoit rien moins que Capucin. Les grands Seigneurs, le peuple, & les Religieux de ſon Ordre le haïſſoient tous également. Cela paroit dans les libelles qui ſe publient contre ſa mémoire. La paſſion de parvenir au Cardinalat, l'a porté à nuire aux Proteſtans autant qu'il lui a été poſſible. Avec tout cela, on peut dire qu'ils perdent à ſa mort. Les gens qui rempliront ſa place, ſont encore pires.* Grotius déſignoit le bigot Des-Noiers Secretaire d'Etat, qu'on ſoupçonnoit d'aſpirer au chapeau de Cardinal. Mais Richelieu le deſtinoit à Mazarin, qui avoit trouvé le ſecret de s'inſinuer fort avant dans les bonnes graces du premier Miniſtre de France.

Richelieu, dit encore le même Ambaſſadeur de Suede en d'autres lettres, *eſt le ſeul homme qui regrette le P. Joſeph. Il a perdu le grand artiſan de ſes fineſſes & de ſes artifices. Le Capucin penſoit un peu avant ſa mort à ſe faire Archevêque de Reims. Le Duc de Baviére en doit être affligé plus qu'aucun autre. Joſeph lui rendoit de fort bons offices. Les Anglois s'en rejouiſſent, & le ſoupçonnent d'avoir fomenté les mouvemens de l'Ecoſſe. Il ſe ſervoit pour cela d'un autre Capucin, nommé Jacinte ſon confident.* Tout cela ne s'acorde gueres avec ce qu'on nous dit de la maniére Chrétienne, dont le P. Joſeph ſe préparoit à la mort. Quelques uns ont cru que Richelieu jaloux & inquiet, la lui avança. Mais ſur quel fondement le Cardinal avoit-il trouvé un poiſon capable de cauſer à un homme deux attaques d'apopléxie en ſix ou ſept mois? On prétend que du moins il fut bien-aiſe dans le fonds de ſon ame, de ſe voir délivré d'un rival ſecret dont l'ambition & la dexterité lui cauſoient

soient de l'ombrage & de la défiance. Si cela est, Richelieu sut bien cacher ses sentimens. Il versa des larmes sur le tombeau du P. Joseph durant le service solennel qu'on lui fit dans l'Eglise des Capucins de la ruë S. Honoré, selon l'usage superstitieux de l'Eglise de Rome. *Je perds ma consolation & mon unique secours*, disoit Richelieu, *mon confident & mon appui.* Le Roi croioit les regrets de son Ministre sinceres. *Je perds un de mes plus fideles sujets*, disoit-il de son côté, *& M. le Cardinal son confident & son intime ami.* Les Religieuses du Calvaire, dont le Capucin hipocrite se fit l'Instituteur pour acquerir la réputation de Beat, s'imaginoient avoir perdu un autre Moïse. Elles demanderent son cœur avec instance. On le leur accorda; & Cospean Evêque de Lisieux prononça dans leur Eglise une Oraison funebre, le cœur du mort à la main. Ces pauvres idiotes font encore aujourd'hui des vœux & des priéres à l'endroit où le cœur d'un franc scelérat est inhumé. Elles conservent son manteau comme une précieuse relique, & peut-être avec plus de veneration qu'Elizée ne garda celui du Prophete Elie son maître. 1638.

Voici quelque chose de plus singulier. Le Roi se coëffa tellement lui même du P. Joseph, qu'il le regardoit comme un Saint divinement inspiré, & Richelieu profitant de ce prejugé, persuade à Sa Majesté de presser un homme si extraordinaire, de lui donner par écrit des maximes pour bien gouverner son Roiaume. Le Capucin jouë fort bien son rôle dans la comédie. Il compose un petit traité de Politique, & le remet modestement entre les mains du Roi. Tel fut le titre de l'ouvrage, *de l'unité du Ministre*,

1638. *nistre, & des qualitez qu'il doit avoir*. Les principales maximes qu'il contient meritent d'être rapportées. Elles tendoient toutes à confirmer le Roi dans la resolution que Richelieu lui avoit soigneusement inspirée, de remettre toute son autorité entre les mains de son Ministre, de ne lui cacher rien, & de le preferer aux personnes qui lui devoient être les plus cheres. Qu'un Ecclesiastique est plus propre qu'aucun autre, à remplir la place de premier Ministre. Qu'après l'avoir choisi, il faut l'aimer parfaitement; ne le changer jamais; lui découvrir toutes choses; le combler d'honneurs & de biens, lui donner une souveraine autorité sur le peuple; n'ajouter aucune foi à ce qu'on dit contre lui; l'en avertir quand même on auroit promis le secret; enfin le préferer à ses plus proches parens. L'artifice étoit si grossier, que Louïs XIII a été une des plus grandes duppes du monde s'il s'est laissé surprendre de la sorte. J'ai d'autant moins de peine à le croire, que je trouve dans des mémoires certains de Richelieu, qu'il avoit insinué la plûpart de ces maximes à son foible maître. Je ferois quelqu'attention à une lettre, où le Comte d'Avaux rend un témoignage fort avantageux au P. Joseph; si cet habile Négociateur ne se rendoit lui même suspect, en avouant de bonne foi qu'il étoit redevable de son emploi à la recommandation du Capucin. Le bon P. Jacinte compagnon & confident de Joseph, se flatta de lui succeder. Mais ce Moine intriguant ne plaisoit pas à Richelieu. On

1639. lui ordonna de demeurer dans son Couvent.

Efforts inutiles de la Cour de France.

Richelieu parut bientôt consolé de la mort de son Capucin. Il fit une grande partie de la dépense d'un ballet dansé durant les divertissemens

du

du Carnaval de l'an 1639. premiérement à S. Germain en Laïe, & chez lui ensuite à Paris. Il avoit marié, ou plûtôt fait semblant de marier une de ses proches parentes au Duc de Puylaurens, afin de l'attirer dans le piége qu'il lui tendoit depuis long-temps. Cette même année, il donna plus serieusement un second mari à la jeune veuve. Ce fut le Comte d'Harcourt issu de la Maison de Loraine & cadet de la branche d'Elbeuf, qui s'étoit devoüé au Cardinal dans l'espérance d'obtenir des emplois considérables. Je trouve une circonstance du ballet assez plaisante. Etampes Evêque de Chartres en régla l'ordonnance au Palais Cardinal, quoi qu'il fût un des Commissaires nommez par le Pape pour travailler à la réformation des mœurs des Evêques. Vid-on jamais une pareille comédie? Richelieu prit grand soin que ces prétendus Réformateurs du Clergé fussent choisis parmi ses créatures. Quel étoit son dessein dans cette affaire? Vouloit-il en imposer au monde, & lui faire croire que la réformation des Prélats ne lui tenoit pas moins au cœur que celle des Moines; bien qu'il contribuât plus qu'aucun autre à la corruption des mœurs du Clergé, par les emplois militaires, ou purement séculiers qu'il donnoit aux Ecclesiastiques? Quoiqu'il en soit, nous ne voions pas que ce projet de réformation ait eu de suite. Le Cardinal fit faire des reproches au Duc Bernard de Weymar, de ce qu'il n'étoit pas venu prendre part aux divertissemens de la Cour de France durant le Carnaval, & sur tout au spectacle du ballet, où des vers furent chantez à la louange de Bernard sur la prise de Brisac.

1639.

pour engager le Duc de Weymar à ceder Brisac au Roi.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 9. 10. & 11. Grotii Epistolæ passim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum Lib. XI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 763. 764.

Le Duc avoit parlé le premier de faire un voiage

1639. voiage durant l'hiver à Paris; & Richelieu bien-aise de l'y attirer, lui fit dire qu'il y seroit reçû avec toute la distinction possible, & que Son Eminence vouloit lier une amitié encore plus étroite avec lui. Mais la proposition d'aller à Paris, ne fut qu'une défaite que Bernard donna au Comte de Guébriant qui le pressoit vivement de céder Brisac à la France: chose qu'il n'avoit nulle envie d'accorder, & que le savant Grotius & tous les amis du Duc, ne lui conseilloient point. Richelieu mettoit tout en œuvre pour obtenir cela de Weymar. On lui proposa de la part du Cardinal la Combalet sa niéce, maintenant Duchesse d'Eguillon, en mariage, avec des biens immenses: & parce que fier de sa naissance, il rejettoit une alliance trop inégale, on lui parla encore de la fille que le Duc de Rohan laissoit unique héritiere de ses belles terres en France. L'empressement d'avoir Brisac paroissoit si grand, qu'on disoit hautement dans Paris, quoique sans aucun fondement, que si Bernard le vouloit céder & se faire Catholique, Louïs lui donneroit sa niéce fille de Gaston Duc d'Orleans, ou sa sœur veuve de Victor Amédée Duc de Savoie. *Le Roi de France*, écrit Grotius au Chancelier Oxenstiern, *souffre une peine extréme, que le Duc de Weymar lui ôte un bon morceau qu'il croioit avoir déja dans la bouche. Le Secretaire d'Etat Des-Noiers ne s'en peut taire. Il crie que Bernard en a usé fort incivilement à la prise de Brisac, & qu'il ne devoit point mettre un Gouverneur, & une garnison dans la place conquise, sans avoir premiérement consulté le Roi.* On le vouloit ravoir à quelque prix que ce fût, *le bon morceau.* Richelieu offroit pour cela une somme considérable d'argent & d'autres avan-

ta-

tages. Expliquons dans un plus grand détail 1639.
les diverses tentations que Guébriant eut ordre de faire auprès de Weymar.

Dez qu'on reçut à Paris la nouvelle de la prise de Brisac, Louïs depécha de l'Isle un de ses Gentilshommes ordinaires, sous prétexte de faire des complimens à Bernard sur sa belle conquête; mais en effet pour porter des instructions secrétes à Guébriant avec un ordre positif d'emploier toute son adresse afin d'engager le Duc à ceder Brisac à la Couronne de France. L'Auteur de l'Histoire du Comte explique si bien les motifs que Louïs avoit de souhaiter cette place, & les raisons de Bernard pour la garder, qu'il ne me reste qu'à transcrire ici son récit. *La prise de Brisac*, dit-il, *causa au Roi toute la joie que lui pouvoit apporter le plus grand & le plus glorieux exploit de ses armes. Mais pour en tirer l'utilité nécessaire au bien de l'Etat, il falloit retenir la place, & se conserver le vainqueur. Chose assez difficile. Tout autre que le Comte de Guébriant auroit peut-être fait plus de mal que de bien dans une pareille négociation, & ruiné nôtre conquête & nos desseins. Le Duc ne découvroit point ses intentions. Il ne se pouvoit pas encore dire maître de Brisac. La place avoit été conquise avec les forces du Roi & avec nôtre argent, dont Bernard avoit touché cette année près de trois millions de livres. Il savoit encore que Sa Majesté destinoit un grand fonds, tant pour fortifier Brisac, & le fournir de vivres & de munitions, que pour mettre le Duc en état de poursuivre ses avantages en Allemagne. Etoit-il raisonnable qu'il en recueillît lui seul tous les fruits, quoique le Roi lui eût promis de s'emploier fortement pour lui procurer un établissement? Il faut avoüer aussi que tou-*

1639. *toute autre personne de son rang, & dans la même conjoncture, auroit conçu le dessein de se conserver Brisac, & qu'elle l'auroit peut-être declaré promptement. Mais Bernard avoit trop de jugement pour vouloir emporter de viveforce ce qu'il pouvoit obtenir par un traité. Il auroit volontiers consenti à recevoir le Comté de Brisgow comme un bienfait de Sa Majesté, sous des conditions avantageuses à la France, utiles à la cause commune des Confederez, & préjudiciables à la Maison d'Autriche, qui auroit eu en lui un ennemi d'autant plus irréconciliable, qu'il devenoit maître d'une partie du patrimoine de la branche cadette en Allemagne, & du poste le plus considerable de l'Empire.*

Le Duc de Weymar n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être issu de la branche ainée de la Maison Electorale de Saxe, & son peu de fortune lui inspiroit une haine mortelle contre les héritiers de Charles-Quint qui dépouilla Jean Frederic l'un des ancêtres de Bernard de ses Etats & de sa dignité. La belle réputation acquise dans l'Empire demandoit d'être soutenue de quelque Principauté. Bernard croioit que la conquête de Brisac lui assuroit le Comté de Brisgow appartenant à la Maison d'Autriche, & qu'il pouvoit le lui enlever par une maniére de represailles. C'est pourquoi il méditoit de s'en faire un établissement, dont les fondemens sembloient inébranlables, veu la situation de Brisac entre Strasbourg, Benfeld, & Bâle, près de la France & des Princes d'Allemagne ses alliez. En faisant amitié avec les villes Imperiales & les Suisses, & en conservant ses intelligences avec la France & la Suéde, il esperoit de se voir maître de la meilleure partie de l'Alsace & de quelques dépendances du Wirtemberg. Il étoit Sei-

gneur

gneur du Rhin dans sa plus noble situation, & assez fort pour resister à ses ennemis avec l'assistance du Roi. Il ne pouvoit être attaqué par derriére, & se trouvoit capable d'arrêter tous les desseins de l'Empereur en Allemagne. Enfin, il rétablissoit sa maison, & ne se croioit pas beaucoup inférieur au Duc de Saxe, contre lequel il gardoit un ressentiment qui alloit jusques à le vouloir dépouiller à son tour. Et c'est pour cela principalement qu'il avoit depuis longtemps formé des desseins sur la Thuringe. 1639.

Le Roi de son côte trouvoit bon que le Duc tirât quelques avantages des armes de Sa Majesté. Mais elle souhaitoit Brisac pour se conserver un passage au delà du Rhin, & pour fermer l'entrée dans l'Alsace & dans la Loraine. La prise de cette place lui coutoit de grandes sommes d'argent, & sa conservation dépendoit encore des forces & des finances du Roi. Le Duc de Weymar n'étoit point marié, & s'il venoit à mourir dans un combat, ou autrement, son héritier moins habile, pouvoit perdre Brisac, ou l'aliéner. On devoit craindre encore qu'en ce cas, le Gouverneur mis de la main de Bernard, ne se voiant plus de maître, ne disposât de la place comme il le jugeroit à propos pour ses interêts particuliers. Guébriant fut certainement chargé d'une négociation délicate. Il la commença en presentant au Duc une lettre de creance envoiée par le Roi, & lui fit des propositions avantageuses. Bernard répond par de grands remercimens à Sa Majesté, & dit qu'il faut penser premiérement à mettre les troupes en de bons quartiers d'hiver chez les ennemis dans la Franche Comté, & qu'après cela il ira faire la reverence au Roi, & prendre lui même ses ordres, tant sur ce qui regarde Brisac, que

les

1639. les entreprises qu'il projette pour la compagne prochaine. Il fallut bien se contenter de cette réponse generale. On fut même bien-aise à la Cour que le Duc parlât le premier d'y venir. Afin de l'y engager encore plus, Louis & son Ministre l'invitent à venir incessamment, & tachent de l'attirer par des caresses extraordinaires.

Soit que l'Asace & le Brisgow fussent si ruinez, que les troupes de Weymar & de Guébriant n'y pussent trouver dequoi subsister durant l'hiver; soit que le Duc voulût épargner deux provinces qu'il regardoit déjà comme son domaine, il méne ses soldats dans la Franche-Comté, & Guébriant l'y accompagne avec une partie des siens. On enléve quelques quartiers aux ennemis; & plusieurs villes, où le soldat trouve des vivres & du butin, sont emportées. Guébriant avoit soin d'avertir Weymar de temps en temps que le Roi l'attendoit avec impatience, & le Duc différoit de partir sous divers pretextes. Tantôt une indisposition réelle ou feinte survenoit; tantôt il étoit obligé d'aller donner de nouveaux ordres à Brisac. La Cour ennuiée d'un si long retardement, ordonne à Guébriant de le presser de s'expliquer sur la cession de Brisac, & le Duc repond de la sorte. *Me demander ma conquête, c'est demander à une fille vertueuse, son pucelage, ou à un galant homme, le sacrifice de son honneur.* De peur que le Roi ne se fache de tant de délais affectez & d'une réponse un peu trop positive, Bernard envoie Erlach à Paris faire des excuses à Sa Majesté, & lui donne pouvoir de négocier diverses choses auprès d'elle. Mais on lui enjoignoit de ne promettre pas la moindre chose sur la cession de Bri-

Brisac au Roi. Cependant Erlach ménage si bien les interêts de Bernard, que le Roi promit de lui fournir huit mille hommes pour l'aider à faire de nouveaux progrès. Quelqu'un raconte que Richelieu sut gagner Erlach, & tirer de lui une promesse de livrer Brisac à la France, en cas que Weymar vint à mourir. 1639.

Depuis le retour d'Erlach en Allemagne, Louïs envoie de nouveaux ordres à Guébriant, & le Duc ne se peut dispenser d'en venir à une conférence avec le Comte sur l'affaire de Brisac. L'Historien de celui-ci rapporte le discours que son Heros fit en cette occasion. Si c'est une realité, ou une imitation des Anciens qui se donnent la liberté de faire dire aux gens ce qu'ils paroissent avoir du dire en certaines rencontres importantes, je n'en sai rien. En tout cas rapportons cette harangue peut-être composée sur quelque memoire qui a passé par les mains de l'Auteur. *Je ne trouverois pas étrange, Monsieur, que vous prétendissiez retenir la ville de Brisac, & je souhaiterois même que Vôtre Altesse me fit l'honneur de m'en confier la garde en son nom, si l'armée que vous commandez, étoit à vous seul, & si elle n'étoit pas comme vous, à la solde du Roi, de qui vous avez reçu les ordres, des hommes & de l'argent. Vous m'avouerez que l'évenement du siége auroit été plus que douteux, sans les secours que Sa Majesté vous a envoiez à diverses reprises: Et vous vous souvenez sans doute que les lettres que vous lui avez écrites, supposent que Vôtre Altesse prétendoit reduire cette place à l'obeïssance du Roi. Vous me l'avez dit vous même: Et lors que par vos ordres, j'eus le bonheur de repousser les ennemis hors de nos lignes, Vôtre Altesse me fit l'honneur de m'assurer qu'elle se*

1639. *se sentoit obligée par reconnoissance, à prier le Roi de récompenser du gouvernement de Brisac, une action qui en assuroit la prise. Quelque grande que soit cette conquête, je ne croi pas qu'elle vous doive tenter de manquer de parole. Vous pouvez attendre de l'amitié & de la protection du Roi, quelque chose de plus considérable. Vôtre Altesse a des prétensions sur la Saxe, sur la Thuringe, & sur les autres Etats, dont l'Empereur Charles-Quint dépouilla injustement un de vos ancêtres. Le Roi vous assistera dans cette juste cause, par ses armes & par ses bons offices au traité de la paix de l'Empire. Il pretend qu'elle soit utile à ses alliez.*

Brisac & le Comté de Brisgow n'ont pas assez d'étenduë pour former un Etat capable de se maintenir de lui même contre la jalousie inévitable de ses voisins. Ils ne vous en laisseront jamais paisible possesseur, à moins que vous ne soiez appuié de la protection du Roi. Et qui vous répondra que Sa Majesté ne vous manquera pas, si vous lui manquez à présent? En remettant Brisac au Roi, vous le rendez, pour ainsi dire, à l'Allemagne. C'est par là, que nous lui pouvons envoier seurement du secours contre l'ambition de la Maison d'Autriche. Acceptez les offres que Sa Majesté vous fait, puisque Brisac lui appartient par la justice de ses armes, & par le droit de bienséance. Le Roi les croira glorieusement emploiées, si vous voulez tenter quelque nouvelle conquête pour vôtre établissement. La Franche-Comté est déja fort entamee. Ce me sera beaucoup d'honneur, si je puis servir Vôtre Altesse à emporter ce qui en reste à la Maison d'Autriche. On nous dit que Weymar ne répliqua rien; & qu'il parut ebranlé des raisons que Guébriant lui allégua. Mais le Duc

Duc n'étoit il point trop ſage pour être tenté de faire comme le chien de la fable? Auroit-il voulu abandonner ce qu'il tenoit de ſolide, & courir après des eſpérances eloignées, & même chimériques? L'Hiſtorien de Guébriant met encore un faux raiſonnement dans la bouche de ſon Heros. Bernard ne prétendoit pas faire du Comté de Brisgow, un Etat ſeparé. Il le vouloit joindre au Landgraviat d'Alſace que le Roi lui avoit cedé par un traité authentique. Et cette province ne devant pas demeurer à la France, quelle raiſon avoit-elle de demander ſi hautement Briſac? N'étoit-ce pas temoigner ouvertement qu'on penſoit à ſe dédire des promeſſes faites au Duc? 1639.

Je ſuis ſurpris de trouver l'Evêque de Mende mis à la Baſtille au commencement de cette année. C'étoit une creature de Richelieu, qui l'emploia ſouvent dans les armées à faire la charge d'Intendant, ou de Commiſſaire des vivres. On dit que le Prélat fut empriſonné à cauſe de ſon intelligence avec Marie de Medicis. Il avoit été domeſtique d'Henriette Reine d'Angleterre. Auroit-il voulu la ſervir dans la tentative qu'elle faiſoit en ce même temps pour racommoder Marie de Medicis avec Louïs? Touchée de la longue diſgrace de ſa mere, Henriette ne ſe rebute point de la réponſe ſéche du Roi de France envoiée à Belliévre ſon Ambaſſadeur à Londres. Elle engage Charles ſon époux à depécher Jermin Pair d'Angleterre à Paris avec ordre de ménager, s'il étoit poſſible, la réconciliation du fils & de la mére. On prit toutes les précautions imaginables de peur de choquer Richelieu. Le Seigneur Anglois fut particuliérement chargé de lui proteſter que Marie

Tentative inutile du Roi & de la Reine d'Angleterre, pour l'acommodement de Marie de Medicis avec le Roi ſon fils.

Vie du Cardinal de Richelieu

1639. rie de Medicis ne vouloit faire sa paix que par l'entremise du Cardinal; qu'elle seroit bien-aise de lui en avoir l'obligation; & qu'on lui donneroit toutes les assurances qu'il pouvoit souhaiter de la resolution sincére de la Reine Mere, de vivre dans une parfaite intelligence avec lui, & de ne se mêler point de ce qui regarderoit le gouvernement de l'Etat. Bien loin d'être sensible aux soumissions reïterées d'une Princesse qui l'avoit comblé de biens, & à la faveur de laquelle il fut premiérement redevable de sa prodigieuse fortune, le Cardinal prit de plus grandes mesures pour l'empécher de révenir jamais en France.

par Aubery. L. IV. Chap. 55. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Montresor. Grotii Epistolæ initio anni 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 642. 643. 644. &c.

Depuis la naissance du Dauphin, il avoit une nouvelle raison d'écarter la Reine Mere le plus loin qu'il pouroit. Plein d'espérance de survivre à son maitre dont la santé paroissoit toujours foible & incertaine, Richelieu projettoit de se faire déclarer Régent du Roiaume après la mort de Louïs. On disoit déja que pour acoutumer le peuple à le voir revétu de cette grande dignité, il prétendoit engager le Roi à faire tous les ans un voiage vers l'endroit de la frontiére, où sa presence sembleroit plus nécessaire, & à lui donner la regence de l'Etat durant l'absence de Sa Majesté, à l'imitation de Louïs VII, qui allant à une croisade, laissa la souveraine administration de son Roiaume, au fameux Suger Abbé de S. Denis près de Paris. Si le Cardinal conçut veritablement le dessein de s'ouvrir ainsi le chemin à la régence après la mort du Roi, ou il n'osa le proposer à son maitre soupçonneux & défiant, ou Louïs rejetta comme il fit en certaines rencontres, le projet trop ambitieux de son Ministre. Trois per-

personnes pouvoient pretendre à la régence 1639.
après la mort de Louïs XIII, qu'on ne regardoit pas comme fort eloignée, quoi qu'il n'eût pas encore quarante ans; Marie de Medicis qui avoit été déja Regente durant la minorité de son fils; Anne d'Autriche épouse du Roi, & le Duc d'Orleans. Richelieu qui se flattoit d'éloigner facilement la Reine & Gaston, suspects & même odieux à Louïs, n'avoit garde de rappeller en France une troisiéme concurrente, qui se seroit du moins unie avec les deux autres pour traverser le projet du Cardinal, & peut-être encore pour le depouiller de ses grans biens après la mort du Roi, & le faire punir exemplairement de ses attentats & de ses violences.

Jermin vid d'abord Richelieu, & lui rendit une lettre de la Reine d'Angleterre. Son instruction lui ordonnoit de commencer par là. On ne manqua pas de renvoier au Roi la décision d'une affaire si importante. Le Seigneur Anglois va donc à l'audience de Louïs, & lui presente une lettre de la Reine sa sœur. Mais Chavigni avoit dressé par avance la minute de la réponse que le Roi devoit faire à Jermin, & Richelieu corrigea quelques endroits de sa propre main. En voici la substance. Que Louïs savoit bon gré à Henriette de l'affection qu'elle conservoit pour la Reine leur mere commune. Que Leurs Majestez Britanniques aiant lié un entretien de Marie de Medicis avec Belliévre Ambassadeur de France à la Cour d'Angleterre, elles s'étoient retirées l'une & l'autre, en disant qu'elles ne prétendoient pas se mêler d'une affaire domestique dont Louïs & ses Ministres seuls devoient prendre connoissance. Que le

 Roi

1639. Roi persistant dans ces termes que Charles & Henriette jugeoient raisonnables, il ne vouloit recevoir la médiation d'aucun autre en ce qui regardoit son acommodement avec la Reine sa mere. Qu'il conservoit toujours la même tendresse pour elle; mais que cette Princesse avoit tant formé d'intrigues contre le bien de la France, & pris de si étroites liaisons avec les ennemis déclarez de son fils, que la meilleure chose qu'il pouvoit faire dans cette conjoncture, c'étoit de suspendre les temoignages de son affection pour la Reine sa mere, jusques à l'établissement d'une paix solide & durable entre lui & la Maison d'Autriche. Qu'il sembloit à la verité qu'en attendant la conclusion de cette grande affaire, il pouvoit laisser à Marie de Medicis la libre jouïssance de ses revenus, ou du moins d'une partie. Que le Roi y consentiroit sans peine, s'il ne connoissoit les mauvaises intentions de ceux qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit de cette Princesse. Que ces gens-là ne manqueroient pas de la porter à emploier la plus grande partie de son argent à des choses contraires au bien de la France. Que dans son manifeste publié depuis peu à Londres, elle ne paroissoit pas encore desabusée de la bonne opinion qu'elle avoit euë mal à propos de quelques uns de ses domestiques ennemis de leur patrie. Enfin que Louïs souhaitoit qu'on ne lui parlât plus des choses passées, & que Jermin homme habile & penetrant, pouvoit découvrir les raisons que Sa Majesté avoit d'éloigner de son esprit le facheux & triste souvenir des attentats formez contre sa personne, ou du moins contre son autorité.

Je n'ai pas vû ce dernier manifeste de Marie de

de Medicis. Mais le savant Grotius qui l'avoit lu, temoigne dans une de ses lettres, qu'elle y parloit du Cardinal avec beaucoup de modération, & que tous les ménagemens possibles y étoient gardez. Peut-être que la Reine Mére y témoignoit encore le dessein d'obtenir la seureté & le rétablissement de ceux qui l'avoient suivie, quoique pour ôter tout sujet d'ombrage à Richelieu, elle eût laissé à Bruxelles le P. de Chanteloube & l'Abbé de S. Germain, plus odieux que les autres au Cardinal. J'en appelle à toutes les personnes équitables: La reconnoissance de cette Reine infortunée au regard de ceux qui ne l'abandonnérent pas dans sa disgrace, étoit-ce une raison légitime à son fils de lui refuser son douaire & les alimens nécessaires? Soit que Louïs fût ébranlé par les instances de sa sœur en faveur de leur mére commune; soit que le Cardinal en voulût imposer au monde, & ôter à sa bienfaictrice toute esperance de retour, il persuade au Roi de consulter ses principaux Ministres sur la proposition faite par la Reine d'Angleterre, & de leur demander leur avis par écrit. Seguier Chancelier de France, Bullion & Bouthillier Surintendans des finances, Chavigni & Des-Noiers Secretaires d'Etat, furent les seuls appellez à ce Conseil extraordinaire. Richelieu s'excusa d'y aller, sous prétexte qu'il étoit suspect à la Reine Mere. Les Courtisans rirent d'une modestie grossiérement affectée. *Ne savons-nous pas*, disoit-on, *que le Cardinal a fait dresser lui-même par Chavigni la réponse déja donnée à Mylord Jermin? Les gens que le Roi consulte par façon, se sont aveuglement devouez à son Ministre auteur de leur fortune. Quand même ils conserveroient encore quelques sen-* 1639.

 timens

1639. *timens de droiture, oseroient-ils opiner autrement que cet homme imperieux le leur préscrira?*

On nous a conservé les avis que Séguier & les quatre autres donnérent par écrit au mois de Mars de cette année. Tous ne manquerent pas d'alleguer ce qui leur sembla plus spécieux, pour persuader à Louïs que le retour de sa mére seroit extrémement préjudiciable à l'Etat, & pour le confirmer dans la maxime si souvent inculquée par Richelieu & par son Capucin Joseph, qu'un Souverain est plus étroitement lié à ses sujets qu'à ses plus proches parens. Cela peut être vrai dans quelques rencontres. Mais il falloit montrer que Marie de Medicis se trouvoit dans le cas. Tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort contr'elle se reduisoit à ceci: Qu'elle avoit instamment pressé l'eloignement d'un Ministre qui mettoit la division dans la famille Roiale, & sacrifioit tout à son ambition. Que se voiant poussée hors du Roiaume, & ses plaintes & ses remontrances également rejettées, elle s'étoit liée avec les Ducs d'Orleans & de Montmorenci, pour obtenir les armes à la main, que l'Usurpateur de l'autorité Roiale & l'oppresseur des Princes, des grans Seigneurs, de la Noblesse, des Magistrats & du peuple, fût renvoié aux fonctions de sa profession. Avoit-elle si grand tort, de pourvoir au bien de ses deux fils, dont l'un étoit obsedé, & retenu comme captif; l'autre persécuté, & chassé du Roiaume par un Prêtre ambitieux? Qu'elle avoit lié une intrigue avec le Roi d'Espagne & le Comte de Soissons, afin de finir une guerre ruineuse à la France, que l'envie de se maintenir dans un poste injustement avoit allumée. Cela n'est-il pas vrai dans le fonds? Et les per-

tes

tes que le Roiaume souffrit jusques à ce que la Monarchie d'Espagne fût considerablement affoiblie par les révolutions arrivées en Catalogne & en Portugal, ne montrent-elles pas clairement que la guerre étoit infiniment plus prejudiciable qu'avantageuse à Louïs? Je soutiens que tous ces desseins de Marie de Medicis furent justes & légitimes. Quoi qu'elle y mêlât de l'ambition & du ressentiment, ils tendoient dans le fonds au bien du Roiaume. D'où je conclus que Séguier & les quatre autres Ministres d'Etat firent à leur maitre l'illusion du monde la plus maligne & la plus grossiére, en lui persuadant de tenir non seulement sa mere exilée du Roiaume, où elle avoit droit de demeurer; mais encore de la priver de son douaire & de ses revenus, sous prétexte qu'en certains cas un Souverain doit préferer le bien de son peuple aux interêts de ses plus proches parens. 1639.

Ces misérables esclaves de Richelieu ajoutent dans leurs écrits qu'aucune loi divine, ni humaine, n'ordonne aux enfans de vivre avec leurs peres & leurs meres, & de les loger chez eux. Passons cela. Mais le droit naturel & l'Evangile n'obligent-ils pas un fils à donner les alimens nécessaires à ceux qui l'ont mis au monde? Peut-il leur enlever ce qui leur appartient legitimement? Par son contract de mariage avec le Roi Henri IV, Marie de Medicis avoit droit de demeurer en France, & de jouïr du douaire qui lui fut assigné. Qu'avoit-elle fait qui méritât que son fils lui refusât l'un & l'autre? Elle ne vouloit pas vivre en bonne intelligence avec son domestique ingrat. Voila encore un coup, le seul crime qu'on lui peut re-

1639. procher. Et ce qu'il y a de plus exécrable, c'est que par un abus prophane des paroles & des actions de Jesus-Christ, Séguier & Des-Noiers appuient leur sentiment barbare & denaturé, sur ce que le Sauveur s'est quelquesfois séparé de la bienheureuse Vierge sa mere, & sur certaines paroles dures en apparence qu'il lui a dites dans une ou deux rencontres. Jesus-Christ ne reconnoit pour ses veritables parens que ceux qui font la volonté de son Pere. L'hypocrite Des-Noiers conclut de ces divines paroles avec autant de malice que d'absurdité, que Marie de Medicis ne voulant pas obeïr à Louïs, ou plûtôt à son Ministre, le Roi ne la doit plus regarder comme sa mere.

Le Sauveur nous apprend, ajoute par un ridicule galimathias le Secretaire d'Etat, après avoir cité fort mal à propos deux ou trois passages de l'Evangile, *qu'il faut quelquesfois suspendre les devoirs de la nature, pour les rendre à la grace, & quitter les obligations inférieures, pour satisfaire aux supérieures, comme sont celles des Rois envers leurs Etats.* Bon Dieu! combien d'artifices diaboliques emploia-t'on pour armer un Prince peu éclairé contre les remords de sa conscience, qui lui reprochoit son impitoiable dureté au regard de sa mere? On ne manqua pas de dire encore que le retour de Marie de Medicis étoit contraire aux interêts du Dauphin. Que si le Roi venoit à mourir, elle prétendroit à la régence du Roiaume. Qu'elle formeroit un puissant parti pour l'obtenir. Que de grans Seigneurs s'y opposeroient de toutes leurs forces. Que cela causeroit une guerre civile. C'étoit déclarer assez nettement que Richelieu lui-même ne souffriroit jamais que sa bienfaictrice cruel-

cruellement offensée, eût la souveraine administration du Roiaume. Ne prétendoit-on pas insinuer aussi que Louïs, ne pouvant pas se fier à ses plus proches parens, il devoit laisser la tutele de son fils mineur, & le gouvernement du Roiaume à Richelieu? Appuié des beaux raisonnemens de ses créatures, le Cardinal fait donner une derniére reponse à Jermin. On y déclara que Marie de Medicis devoit commencer par chasser de sa maison tous ceux que le Roi lui designeroit, & qu'après qu'elle auroit vécu quelque temps en repos, & dans une résignation absoluë aux volontez de Louïs, elle pouroit envoier recevoir ses ordres & la permission de jouïr de ses revenus dans l'endroit qui lui seroit préscrit. 1639.

Je trouve que la Reine d'Angleterre demanda peu de temps après celle de venir en France, sous pretexte de rétablir sa santé alterée depuis sa derniere couche, & pour s'aboucher avec le Roi son frere. Vouloit-elle faire encore une nouvelle tentative en faveur de sa mere? Ne pensoit-elle point aussi à dissiper les ombrages que Charles & Louïs prenoient l'un de l'autre, & empécher que celui-ci ne fomentât sous main les mouvemens de l'Ecosse? Le Capucin Jacinte y avoit vivement soufflé le feu par l'ordre de son confrere Joseph. Le Roi de France demeura quelque temps sans s'expliquer, & quand la saison fut un peu avancée, il répondit, que ses affaires l'obligeant à marcher vers la frontiére de son Roiaume, Henriette prendroit une peine inutile, & qu'il ne pouroit avoir la consolation de s'entretenir avec elle. Le refus que Louïs faisoit d'écouter les priéres, & d'accepter l'entremise de Charles & d'Henriette, qui se

1639. vouloient rendre garants de la bonne conduite de Marie de Medicis, ne porta-t'il point le Roi d'Angleterre à rappeller le Comte de Leycester & le Baron Scudamore ses Ambassadeurs, l'un extraordinaire, & l'autre ordinaire en France, & à leur ordonner de partir sans recevoir aucun present de Sa Majesté Très-Chrétienne? Ne fut-ce point un effet du chagrin que Charles eut de ce que Louïs encourageoit sous main Lesley & les autres mécontens d'Ecosse. Cette démarche ne servit qu'à irriter davantage Richelieu. De peur que Sa Majesté Britannique sollicitée par Marie de Medicis, ne se joigne à la Maison d'Autriche pour obliger Louïs à faire une paix, où cette Reine si opiniatrément persécutée soit comprise, le Cardinal se confirme plus que jamais dans la resolution de donner à Charles tant d'occupation en Ecosse, & même en Angleterre, qu'il ne puisse se mêler aucunement de ce qui se fera hors de ses Iles.

Quelques Evêques assemblez à Paris censurent un livre intitulé, *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*.

A l'occasion de la mesintelligence qui sembloit continuer entre la Cour de France & celle de Rome, les ennemis de Richelieu, & certains bigots, crioient sans cesse qu'il projettoit non seulement d'être déclaré Regent du Roiaume en cas que Louïs vint à mourir; mais encore de former un schisme & de se faire Patriarche en France. Ce bruit augmenta quand on vid paroitre à la fin de l'année precedente le Recueil des *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*, compilé à la sollicitation de quelques personnes considerables, par Pierre & Jacques du Puy, deux savans fréres, fort connus dans le monde par leurs curieuses recherches. Le Nonce du Pape secondé des Moines & de la caballe des bigots toujours puissante & redoutable, fit tant

tant que le débit de cet excellent ouvrage fût 1639.
defendu par arrêt du Conseil du Roi. Richelieu laissa faire; soit qu'il craignît d'irriter encore plus des gens déja fort animez contre lui; soit qu'il eût quelque raison secrete de ménager le Pape. *On avoit imprimé ici depuis quelque temps*, dit Grotius dans sa lettre du 22. Janvier au Chancelier Oxenstiern, *un livre contenant des preuves authentiques des libertez que le Roiaume & l'Eglise de France pretendent avoir, non par aucune concession des Papes, mais par un ancien usage constamment maintenu contre les diverses atteintes qu'on y a voulu donner. Plusieurs pieces tirées des Regitres du Parlement, de ceux du Conseil du Roi, & des anciennes archives, sont recueillies dans cet ouvrage, qui mérite d'être lu par les étrangers. On y voit les divers artifices dont les Papes se sont servis pour étendre leur autorité; & la peine que ceux qui négligent de s'opposer à une puissance qui augmente tous les jours à la faveur de l'ignorance du peuple qu'elle fait surprendre, ont ensuite à repousser ses usurpations. Le Nonce du Pape a fort bien connu le tort que la lecture d'un pareil livre peut causer aux prétensions de son maitre. Appuié du credit & des efforts des Moines, il a enfin obtenu un arrêt du Conseil qui en défend le débit. C'est ainsi que sous le regne des Princes ignorans ou négligens, on donne de si grandes atteintes à l'autorité souveraine, que leurs successeurs, ou plus éclairez, ou mieux intentionnez, n'y peuvent plus remédier dans le besoin. Il est surprenant qu'on ne laisse pas à Paris la liberté de défendre la puissance du Roi, pendant que divers livres se publient tous les jours à Rome contre les droits légitimes des Souverains.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. chap. 36. Grotii Epistolæ 971. 1103. 1105. 1108. 1117. 1118. 1119. 1122. 1127. 1335. 1336. & aliquot sequent. an. 1640.

On y imprime, dit ce savant Ambassadeur

1639. dans une autre lettre, *que le Pape a le pouvoir de disposer des Roiaumes, quand les Princes deviennent tyrans, ou herétiques; & mêmes s'ils negligent de remplir leurs devoirs essentiels. Dans le premier cas, on surprend le peuple*, qui s'imagine avoir dans la personne du Pape un protecteur contre la tirannie du Souverain. *Le second en impose aux superstitieux*, qui croient que l'autorité du Pape est nécessaire à la conservation de la Religion. Pour ce qui est du troisieme qui regarde la négligence, c'est un vice assez commun aux Princes. *Les Papes ont un plus grand soin de l'eviter.* Leur activité n'est que trop vive, quand il est question d'étendre, ou de maintenir leurs usurpations. Le Cardinal de la Rochefoucaut aveuglement devoué à la Cour de Rome, assembla quelques Evêques plus zelez pour le service du Pape, que pour celui du Roi, dans son hôtel Abbatial de Sainte Geneviéve à Paris. Ce prétendu Concile condamna le livre des *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*, comme schismatique & heretique. Il écrivit encore une lettre circulaire à tous les Prélats de France, pour les exhorter à en defendre la lecture dans leurs diocéses. L'ouvrage n'en fut que mieux vendu & plus estimé. *Cependant cette demarche*, remarque fort bien Grotius, *temoigne evidemment que l'autorité du Pape augmente tous les jours aux depens de celle du Roi.*

Le même Ambassadeur eut sur cette affaire un entretien avec le Prince de Condé, dont il fait le récit au Chancelier de Suéde. On y dit de part & d'autres certaines choses instructives & particuliéres qui meritent d'être rapportées. *A propos du livre des Libertez de l'Eglise Gallicane*

tane, raconte Grotius, *le Prince se mit à parler de ce qu'on nomme ordinairement, mais avec trop peu d'exactitude, la distinction des deux puissances, spirituelle & temporelle. Je lui prouvai par les anciens Theologiens, que les fonctions Ecclesiastiques sont un simple ministere* sans aucune jurisdiction & sans autre pouvoir que celui de prêcher la parole de Dieu, & d'administrer les Sacremens. *Que ce ministere venérable & institué par le Fils de Dieu, doit être maintenu & appuié par les Souverains. Que l'abus qui s'en peut faire, est desagreable à Dieu, & pernicieux à l'Eglise & à l'Etat. Que le Souverain est obligé à l'empécher, puisque ses principaux devoirs consistent à maintenir l'observation de la loi de Dieu, à prendre soin de la conservation du peuple, & à réprimer l'injustice. Le Prince avoua que ces principes étoient constans & véritables. J'ajoutai que non seulement les Empereurs Romains, mais encore les Rois & particuliérement ceux de France, avoient usé de ce droit. Qu'il s'étoit presqu'entiérement perdu par la malhabileté, ou par les interêts particuliers de ceux à qui les Princes confient l'administration de leurs affaires; & encore plus par l'adresse & par l'activité des Papes & de leurs émissaires. Que celui qui veut être en ce temps-ci un véritable Chrétien Catholique, doit croire ce qui est revelé dans les Saintes Ecritures. Que dans leur interprétation, il se faut régler non sur les explications particulieres de certaines gens; ce qui cause souvent des schismes, des revoltes, & des guerres; mais sur le consentement unanime & perpétuel des anciennes Eglises. Qu'il est facile de le trouver dans ce qui nous reste des écrits des plus excellens Auteurs Ecclesiastiques, dans les actes des Conciles, & dans les symboles que ces assemblées* 1639.

1639. *ont dressez, que les Empereurs ont confirmez par leur autorité, & que toutes les Eglises particulieres ont approuvez, avant la séparation de l'Orient & de l'Occident. Enfin, qu'un vrai Catholique doit s'abstenir de calomnier les autres Chrétiens, renoncer à tout esprit de faction & de parti, travaillet au rétablissement de la doctrine enseignée par Jesus-Christ & par ses Apôtres, regarder comme ses frerrs & comme Chrétiens Catholiques, tous ceux qui sont dans cette même disposition, quoique par un malheur deplorable, ils se trouvent engagez dans une autre communion & dans un schisme formé & entretenu par ceux qui ont usurpé une domination absoluë sur l'Eglise. Le Prince demeura d'accord de tout ce que je disois, & m'assura que c'étoit le sentiment des gens les plus éclairez qu'il connoissoit.*

Ceci, ajoute le savant & judicieux Ministre de Suéde, *ne regarde pas le sujet de mon Ambassade. Cependant j'ai cru vous le devoir rapporter, afin qu'on sache ce que pensent ici les personnes du premier rang. Presque tous les Magistrats des Parlemens sont dans les mêmes principes. Et cependant on les regarde à Rome, comme des gens qui ne valent pas beaucoup mieux que les heretiques.* Ce fait d'Histoire est plus curieux, plus important qu'une infinité d'autres que les Auteurs racontent. On trouvoit en France un nombre considérable de ces personnes éclairées & bien intentionnées, non seulement sous le regne precedent; mais il y en a encore plusieurs sous celui-ci & dans la Robe, & dans le Clergé même. Je puis l'avancer hardiment. Dieu veuille les délivrer du joug d'une Inquisition secrete, mais presqu'aussi cruelle que celle de l'Espagne, & faire que tous ceux qui conservent dans les di-

yer-

verses communions du Christianisme, de veritables sentimens de paix & de réünion, puissent travailler conjointement à un solide rétablissement de la pureté de l'Evangile & de la liberté Chrétienne dans l'Europe. Qu'il me soit permis de rapporter encore ici un autre entretien que le même Grotius eut l'année précedente avec Chavigni Secretaire d'Etat. Le recit s'en trouve dans la lettre du 5. Juin 1638. au Chancelier de Suéde. 1639.

Des affaires politiques, dit-il, *nous tombâmes insensiblement sur les matiéres d'érudition, & principalement sur l'Histoire du President de Thou. Chavigni la louoit. Mais il trouvoit à redire que l'Auteur eût dit au commencement de son ouvrage, que sous le regne de Charles-Quint les Espagnols donnérent un exemple de la maniére dont une nation se peut soustraire de l'obédience du Pape, & cependant conserver, & maintenir mêmes la Religion Catholique.* N'eût-il pas été plus à propos, *ajouta le Secretaire d'Etat*, de supprimer cette reflexion, & de la laisser faire au Lecteur? Monsieur, *lui repondis-je*, l'intention de l'Historien a été fort bonne, & je trouve qu'il a eu raison. Car enfin les Rois de France ne se peuvent-ils pas trouver encore dans les mêmes circonstances que Philippe le Bel, Henri III, Henri IV, & la Republique de Venise? S'il arrive qu'on elise un Pape dévoué à l'Espagne, ou qui redoute trop la puissance de cette Monarchie, qui vous répondra qu'à l'instigation des Espagnols, le nouveau Pontife ne chagrinera pas le Roi sur les alliances que la nécessité de ses affaires l'oblige de contracter avec les Protestans? Il étoit bon que les François connussent ce que les Espagnols leur ont appris

à faire

1639. à faire en de pareilles conjonctures. Et pour vous dire la verité, Monsieur, les Protestans ont seulement fait ce que Philippe le Bel, Charles-Quint, & d'autres avoient fait avant eux. Je n'y trouve que cette difference. Ces Princes se séparérent pour un temps de l'Eglise de Rome; au lieu que la separation des Protestans est plus longue, & doit subsister tant que les mêmes inconvéniens seront à craindre, & que le bien public l'éxigera. *Je vous raconte ceci*, dit ensuite Grotius, *parce que le Pape Urbain assez favorable à la France, a été depuis peu si dangereusement malade, qu'on l'a cru mort. Jusques-là que l'Ambassadeur de France à Rome penetra malgré les gardes dans la chambre d'Urbain, pour voir si on ne cachoit point sa mort. Plusieurs Courtisans & des Evêques même disent librement que si on vient à élire un Pape ennemi de la France, on lui levera l'obedience, & qu'on fera un Patriarche. Tout le monde donne déja une si belle dignité au premier Ministre.*

Il survint cette année un différend entre la Cour de France & celle de Rome, dont je parlerai dans la suite. Le bruit fut alors plus grand que Richelieu projettoit de former un schisme & de se faire Patriarche. De maniére que l'année suivante, on vid paroître un * livre sous un nom supposé, qui avertissoit les Evêques de France de se précautionner contre les desseins ambitieux du Cardinal, qui prétendoit porter Louïs à se séparer de l'Eglise de Rome, & à le créer Patriarche dans son Roiaume. La réputation de Richelieu y étoit cruellement déchirée. Le Chancelier Seguier & Bullion Surintendant des Finances ne furent gueres plus épargnez. L'accusation sembla fondée sur les choses du monde

* *Optatus Gallus de Schismate cavendo.*

de les plus frivoles. Que le Cardinal avoit fait publier le livre des *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*. Qu'il persuadoit au Roi de lever de l'argent sur les Evêques & sur le Clergé, sans le consentement du Pape. Qu'à son instigation Louïs faisoit des loix sur la validité & la nullité des mariages. Que le Cardinal s'efforçoit de mettre la division entre le Pape & le Roi. Qu'il donnoit des interprétations sinistres à ce qu'Urbain faisoit comme Prince temporel, & non en qualité de Pape. Peut-être que la Cour de Rome ne vouloit, ou n'osoit pas dire tous les sujets de soupçon & de défiance que Richelieu lui donnoit, & que le Nonce, qui eut part, dit-on, à la composition & à la publication de l'ouvrage, crut qu'il suffisoit d'avertir les François de reflechir sur les allures du Cardinal, & de traverser ses projets contre le Pape, dont il ruïnoit sourdement l'autorité. Quoiqu'il en soit, Richelieu fut vivement picqué de ce libelle qui tendoit à le rendre odieux & en France & dans tous les païs de l'obédience de l'Evêque de Rome. Il le fit condamner par arrêt du Parlement, & censurer par les Prélats qui se trouvérent à Paris. Le bruit courut même que le Cardinal feroit revoquer la censure publiée par l'assemblée tenuë chez son confrere la Rochefoucaut, contre le Recueil *des Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*. Mais les choses demeurerent là. Les Evêques de France eurent ordre cette année de n'avoir aucun commerce avec le Nonce, comme je le raconterai. Peu de temps après la publication du libelle contre Richelieu on fit de nouveaux affronts au Ministre du Pape. Etant allé dans l'Eglise Cathedrale de Paris, il se plaça dans la chaire Episcopale. On l'en fit honteu-

1639.

se-

1639. sement sortir. Le Duc d'Orleans entra par hazard quelque temps après dans l'Eglise. Des gens allérent incontinent tirer le carreau que le Nonce avoit sous ses genoux, & lui dirent qu'il ne lui appartenoit pas de garder cette marque de distinction en presence du Frere unique du Roi. Enfin, on ne lui donna pas de l'encens à la cerémonie qui se faisoit alors. Le Cardinal ne voulut-il point se venger par là de la part que le Nonce avoit au livre publié contre Son Eminence?

On fait le procès au Duc de la Valette absent.

Pendant qu'elle marioit la veuve du Duc de Puylaurens sa proche parente au Comte d'Harcourt, elle faisoit commencer le procès du Duc de la Valette époux de la sœur de la même Dame. A l'exemple d'un fameux tyran de l'ancienne Rome, le Cardinal toujours ingénieux à trouver une nouvelle Jurisprudence, quand il est question de perdre ceux qu'il regarde comme ses ennemis, persuade à son foible maître de faire condamner un Officier de la Couronne d'une maniére inouïe & sans exemple depuis la fondation de la Monarchie Françoise. Le détail d'un fait si particulier nous a été heureusement conservé. Il ne doit pas être omis dans cette Histoire. La Poterie Conseiller d'Etat aiant eu commission, comme je l'ai déja dit, d'aller en Guienne pour y faire conjointement avec Machaut son confrére des informations contre le Duc de la Valette, sur la levée du siége de Fontarabie, les deux Commissaires reçurent les dépositions de 48. ou 50. miserables témoins, Capitaines, soldats & autres. Là dessus Richelieu entreprend de faire condamner un Seigneur beau-frere de son maître, époux de sa proche parente, & frere de son intime ami, comme coupable de trahison, ou de lacheté dans l'affaire de Fon-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires de Montresor. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 781. 782. 783.

Fontarabie, & de felonie, parce qu'étant Duc & Pair, Colonel Genéral de l'infanterie Françoise, & Gouverneur de Guienne, il est sorti du Roiaume sans la permission de Sa Majesté. Tel étoit le sort malheureux des grands Seigneurs suspects à Richelieu durant son sanguinaire & tyrannique Ministere. S'ils demeuroient en France, il retenoit les uns dans une longue prison, & faisoit condamner les autres à la mort par des Juges iniques & subornez. Que s'ils s'enfuioient pour éviter la persecution de l'impitoiable Cardinal, on les déclaroit coupables du crime de félonie, ou du moins ils étoient dépouillez de leurs charges & privez de la jouïssance de leurs revenus. 1639.

Le Roi ordonna que les informations faites contre la Valette fussent communiquées au Procureur Genéral du Parlement de Paris, afin qu'il prît ses conclusions, & demandât ce qu'on appelle en France un *decret de prise de corps* contre le Duc. Le premier Président, tous les Présidens au Mortier, & Pinon Doien des Conseillers de la Grande Chambre, furent mandez à S. Germain, pour être Juges en qualité de Commissaires & de Conseillers d'Etat, conjointement avec le Cardinal de Richelieu, le Chancelier Seguier, les Ducs d'Usez, de Monbazon & de la Rochefoucaut, Bouthillier Surintendant des Finances, Leon Brulart, Aubry, le Bret, Talon Conseillers d'Etat, La Poterie & Machaut aussi Conseillers d'Etat & Rapporteurs. Le Roi vouloit presider lui même au jugement criminel d'un de ses sujets. Chose inouïe jusques alors. La Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat aiant declaré de la part de Sa Majesté aux Gens du Parlement, qu'ils étoient seulement appellez en qua-

1639. qualité de Conſeillers d'Etat, & qu'ils prendroient place & opineroient ſelon l'antiquité de leurs brevets, les Magiſtrats répondirent qu'étant venus en corps, ils ne ſe ſépareroient point, & que n'aiant pas apporté leurs brevets, ils ne pouvoient ſavoir l'ordre de leur ſeance au Conſeil. Le Roi mécontent de cette réponſe, leur envoia dire par le Comte de Nogent, que Sa Majeſté laſſe d'attendre, leur ordonnoit de ſe rendre inceſſamment au château. Les Magiſtrats ne répondant rien, la Ville-aux-Clercs leur revint dire que pour cette fois, on leur permettoit de ne ſe ſéparer point: mais qu'à la premiére, ils prendroient ſeance ſelon l'ordre de leurs brevets, puis qu'ils étoient ſeulement appellez comme Conſeillers d'Etat. Les Magiſtrats vinrent ainſi dans la ſalle où Louïs les attendoit.

Il s'aſſit au haut de la table, le Cardinal, le Chancelier, les Ducs d'Uſez & de la Rochefoucaut, le Surintendant des Finances, & les Conſeillers d'Etat à la droite, le Duc de Montbazon, les Preſidens du Parlement & Pinon Doien de la Grande Chambre à la gauche, La Poterie & Machaut Rapporteurs au bout de la table, vis à vis le Roi. *Je vous ai mandez*, dit-il alors, *pour le procès du Duc de la Valette. Vous en apprendrez le mérite par le rapport qui vous en ſera fait.* Le Jai premier Préſident du Parlement, qui avoit avoit concerté auparavant avec ſes confréres ce qu'il devoit remontrer au Roi, prit la parole & parla de la ſorte. *Sire, nous ſupplions très-humblement Vôtre Majeſté, de nous diſpenſer d'opiner ici. Nous ne pouvons dire nos avis que dans le Parlement. S'il vous plaît d'y renvoier l'affaire ſelon les ordonnances, on y procédera dans les formes contre l'accuſé.* Le Jai fit enſui-

fuite des remontrances à Louïs, & le pria instamment de permettre, que les choses se fissent selon les régles de la Jurisprudence établie. *Je ne le veux pas*, dit le Roi. *Vous faites les difficiles & les tuteurs. Opinez au procès. Le Duc de la Valette ne mérite pas d'être jugé autrement. Je suis le maître: Et c'est une erreur grossiere que de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Pairs de mon Roïaume où il me plaît. Qu'on ne me parle pas davantage là-dessus.* Tels étoient les principes de tirannie inspirez à ce Prince par un Ministre, qui vouloit exercer un pouvoir arbitraire sous le nom de son maître. 1639.

Après un long & mauvais discours, les deux Rapporteurs conclurent au décret de prise de corps contre la Valette. Louïs demande ensuite lui-même l'avis des Juges, & commence par Pinon Doien de la Grande Chambre. *Sire*, dit le vieux Magistrat, *il y a cinquante-quatre ans que je sers dans le Parlement: Et je n'ai point encore vû une affaire si importante. M. le Duc de la Valette a eu l'honneur d'épouser la sœur naturelle de Vôtre Majesté. Il est outre cela Pair de France. Je vous supplie très-humblement de le renvoier au Parlement. Opinez*, interrompit Louïs. *Je suis d'avis*, reprit froidement Pinon, *que M. le Duc de la Valette soit renvoié au Parlement pour y être jugé. Je ne le veux pas*, dit le Roi. *Ce n'est pas là opiner. Sire*, repartit modestement Pinon, *un renvoi est un avis légitime. Opinez dans le fonds*, repliqua Louïs en colére: *autrement je sai bien ce que je dois faire.* Pouvoit-il user de menaces plus claires pour contraindre les Juges à trahir leur conscience, & à suivre ses ordres tyranniques? *Sire*, dit alors Pinon, *puis-*

que

1639. *que Vôtre Majesté me l'ordonne, je suis de l'avis des conclusions.* Les Presidens de Nesmond & Seguier opinérent chacun de même & dirent: *Pour obeïr à l'ordre exprès du Roi, je suis de l'avis des conclusions.* On ne peut point approuver cette maniére d'opiner. Car enfin; si le Souverain ordonne de prononcer une sentence inique, le Juge ne doit pas lui obeïr. Cependant la réponse de ces trois Magistrats qui témoignent clairement la violence que la colére & les menaces du Roi leur font, devoit faire rougir Louïs & son emporté Ministre.

Le President le Bailleul *pensa s'échauder.* C'est l'expression de l'Auteur de la relation que je transcris. Richelieu prenant sa place, avoit dit que la bonté du Roi seroit si grande au regard du Duc de la Valette, que Sa Majesté le feroit appeller une seconde fois, avant que de passer outre au jugement du procès. Le Cardinal entendoit qu'après le decret de prise de corps donné, le Duc seroit cité publiquement & à son de trompe selon les formes ordinaires. Mais le Président s'imagina que le Roi enverroit un nouvel ordre à la Valette de revenir incessamment rendre raison de sa conduite. Dans cette prevention, il croit avoir trouvé un fort bon moien de se tirer d'intrigue, & répond ainsi au Roi qui lui demande son avis: *Sire, je suis pour l'ouverture donnée par M. le Cardinal. Il n'a pas encore opiné*, reprit le Chancelier Séguier. *Je le sai bien*, repartit le Bailleul. *Aussi ne dis-je pas que je suis de l'avis de Son Eminence: mais que j'approuve son ouverture. Ne vous couvrez point de mon manteau*, dit alors Richelieu au Président. *Je n'ai pas envie de vous le préter.* Bailleul poussé about, n'a plus d'autre ressource que

que de suivre l'exemple de ses confreres. *Je suis de l'avis des conclusions*, dit-il enfin comme eux. La relation porte que le President de Mesmes, *passa sans dire mot*. Cela signifie à mon avis qu'il opina du bonnet. Novion remontra que les Rapporteurs n'avoient marqué ni l'âge, ni le nom des témoins; & que le procés n'étoit nullement selon les formes de la procédure criminelle. *Cela est vrai*, dit le Roi. C'étoit déclarer bien nettement qu'il pretendoit tout faire à sa fantaisie, sans aucun égard aux loix établies & aux regles de l'équité. *Ma conscience ne me permet pas d'opiner ici*, repartit Novion à Louis qui le pressoit de donner son avis. *Mais puisque j'y suis forcé par le commandement exprès de Vôtre Majesté, j'opinerai de la maniére la moins rude, & la moins capable de charger ma conscience. Je suis d'avis que M. le Duc de la Valette soit ajourné personnellement.* 1639.

Belliévre second Président du Parlement, fut le seul qui temoigna véritablement du courage & de la probité. Après avoir repris les choses de plus haut, & montré la justice du renvoi de l'affaire au Parlement, il déclara nettement qu'il ne pouvoit pas être d'un autre sentiment. Louïs insistant que Belliévre opinât au fonds, le President fit un discours que tout le monde trouva extrémement beau. *Je vois quelque chose de fort étrange dans cette affaire*, dit-il entr'autres choses. *Un Roi qui opine au procés criminel d'un de ses sujets. Jusques à present les Rois se sont reservez les graces, & ont renvoié la condamnation des coupables à leurs Officiers. Vôtre Majesté, Sire, pouroit-elle soutenir ici la vuë d'un Gentilhomme sur la sellette, & qui ne sortiroit de vôtre presence que pour aller mourir sur un échafaut?*

1639. *faut? Cela est incompatible avec la Majesté Roiale. La vuë du Prince porte par tout les graces avec elle. S'il entre dans une Eglise interdite, la censure est incontinent levée, selon les regles du Droit. Tous ceux qui sont admis devant le Prince, doivent se retirer contens & joieux.* L'integre Magistrat finit en remontrant, combien il étoit pernicieux d'intimider ainsi les Juges, & de ne leur laisser pas la liberté de parler selon leur conscience. *Opinez au fonds*, dit Louïs à Belliévre après l'avoir écouté paisiblement. *Je ne puis être d'un autre avis*, répondit-il, *Le mien est Catholique.* Le Chancelier prit la parole & voulut dire quelque chose au Président. *Monsieur*, repartit-il, *si vous prétendez me donner ici des instructions, c'est un temps perdu inutilement. Je persiste dans mon sentiment.* Tout le monde avouë que Belliévre acquit beaucoup d'honneur & de réputation dans l'affaire du Duc de la Valette; ou pour mieux dire avec l'Historien d'Epernon, qu'*il confirma la haute estime de probité attachée depuis longues années à son nom & à sa famille.*

Le Jai premier Président n'osa en cette rencontre trahir les interêts de sa Compagnie. La prévarication auroit été trop criante. Il insiste donc comme ses confreres sur le renvoi au Parlement, & opine au decert de prise de corps. Louïs demanda ensuite l'avis des Conseillers d'Etat. Le Bret allegua pour preuve ce qui se pratique en Turquie & en Perse, & Leon Brulart appuia le même sentiment par les exemples des plus violentes procédures en Allemagne. Les Ducs & Pairs, le Chancelier, le Cardinal, & le Roi opinérent enfin. Quand on se fut levé, Louïs appella les Presidens de Belliévre,

de

de Nesmond, le Bailleul, de Novion, & leur parla de la sorte : *Vous me desobéïssez toujours. Je suis fort malcontent de vous. Je hai ceux qui disent que je ne puis faire le procès aux Ducs & Pairs que dans le Parlement. Ce sont des ignorans & des gens indignes de leurs charges. Je ne sai si je n'en commettrai point d'autres. Je veux étre obeï, & vous ferai bien connoitre que tous les privileges sont fondez sur un mauvais usage. Qu'on ne m'en parle plus desormais.* Ne reflechissons point sur une pareille tyrannie: il suffit de l'avoir exposée. Un miserable flatteur allégue dans le Conseil & en presence du Roi Très-Chretien ce qui se pratique chez les Turcs, & pretend qu'à l'exemple de leur Sultan qui fait mourir comme il lui plaît & sans aucune formalité de justice, ses Bassas & ses Vizirs, un Prince qui prend le surnom de Juste, n'est pas obligé de suivre les loix & les coutumes établies, quand il est question de condamner les Pairs de son Roiaume & les Officiers de sa Couronne à perdre l'honneur & la vie. On applaudit à un pareil avis; on le suit. Quelle horreur! quelle infamie! Par un arrêt du Conseil rendu le jour suivant à S. Germain en Laïe, il fut ordonné que le Duc de la Valette *seroit pris au corps & amené prisonnier à la Bastille, si pris & apprehendé pouvoit être ; sinon que selon la maniere acoutumée, on l'ajournéroit à trois briefs jours, à son de trompe & cri public, afin qu'il eût à comparoir le jour qui lui seroit marqué: que cependant ses biens seroient saisis, & qu'il y auroit des Commissaires établis, jusques à ce qu'il eût rempli le decret donné contre lui, & que son procés lui eût été fait & parfait.* 1639.

Les mêmes gens mandez à S. Germain en Laïe Le Duc de la Valette

1639. Laïc le 23. Mai pour le jugement definitif du procés commencé, s'y rendirent le lendemain. Je trouve le Duc de Brissac substitué à Monbazon; je ne sai pas pourquoi; & Talon Conseiller d'Etat adjoint aux deux premiers Rapporteurs. On s'assit dans le cabinet du Roi comme on avoit fait auparavant, sans que les Presidens du Parlement & le Conseiller Pinon se séparassent. Richelieu sortit quand on fut sur le point de commencer, & dit qu'il étoit allié du Duc de la Valette. La même raison ne l'obligeoit-elle pas à se retirer aussi la premiére fois? Peut-être qu'étant Evêque & Cardinal, il fit scrupule d'assister à un jugement qui alloit à la mort de l'accusé. Merveilleuse délicatesse dans un homme qui avoit suborné, ou intimidé la plûpart des Juges! Quatre heures furent emploiées à lire les informations & les autres piéces du procés. *Le Roi écouta tout sans témoigner la moindre impatience. Il ne sortit qu'une fois pour rendre les eaux qu'il avoit prises le matin; tant sa justice & sa bonté sont grandes*, dit l'Auteur de la Relation d'un air ironique. On prend ensuite les conclusions du Procureur General, qui requeroit que le Duc de la Valette, *pour sa trahison & pour sa lacheté, fût condamné à la mort, ses biens confisquez, & ceux qui relevoient immédiatement de la Couronne, reünis* au domaine du Roi. Il ne restoit plus qu'à demander les opinions des Juges. Au Président de Belliévre près, toujours inflexible dans ses maximes d'intégrité, les gens du Parlement furent encore plus complaisans, ou pour mieux dire plus laches que la premiére fois. Louïs & son Ministre eurent sujet d'être contens d'eux. *Le President Séguier*, dit la Relation d'un air railleur, *se surpassa*

est condamné par contumace à la mort.

Mémoires de Montresor. Journal de Bassompierre. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom, VIII. pag. 783. 784. 785.

sa lui même dans un discours de demie heure. Après avoir rapporté tout ce qui s'étoit passé au jugement des Pairs depuis quatre cens ans, il sembla vouloir conclure que l'affaire devoit être renvoiée au Parlement, & n'être point jugée en presence du Roi. Mais il surprit tout le monde, en disant qu'un pareil privilége devoit être demandé, que le Duc de la Valette s'étoit rendu indigne de toutes graces par sa fuite hors du Roiaume, & que son pretendu crime méritoit la mort. Le Bailleul, de Mesmes, & Novion furent de son avis: mais ce fut en opinant du bonnet. 1639.

Belliévre declara nettement qu'il ne pouvoit donner dans le sentiment de ses confreres: Et se tournant vers Louis, il lui adressa ainsi la parole. *Sire, il y a cent ans que le Roi François* I. *vôtre predecesseur, voulant corriger un grand abus introduit dans son Roiaume, ordonna sagement qu'en matiére civile, le demandeur ne pouroit obtenir ses conclusions par défaut, à moins qu'il ne prouvât evidemment la justice de sa demande. Vôtre Majesté peut juger mieux qu'aucun autre, que cette ordonnance doit être plus religieusement observée dans les affaires criminelles, où il s'agit de l'honneur & de la vie de ses sujets, que dans les civiles, où il est seulement question de leurs biens. Un homme accusé & poursuivi par contumace, ne se trouve pas toujours coupable. Quand la preuve n'est pas entiére & parfaite en pareils cas, on prononce souvent un* hors de Cour. *Je remarque dans tout ce qui a été exactement lu & rapporté, que M. le Duc de la Valette est accusé de deux crimes capitaux, de trahison & de desobeïssance à son Genéral. Quant au premier chef, il est difficile de presumer qu'un Gentilhomme né François,*

 qui

1639. *qui a de fort grandes obligations à Vôtre Majesté, ait été capable d'une si noire pensée. Je n'en trouve aucune preuve au procés; & M. le Procureur Genéral semble l'insinuer, quoique ses conclusions soient d'ailleurs fort rigoureuses. Car enfin, il ne traite point absolument M. le Duc de la Valette, comme un traitre. On raze les maisons de pareilles gens; leurs bois sont coupez à ceinture; le coupable & toute sa postérité sont declarez déchus de tous priviléges de Noblesse. Rien de semblable n'est requis contre M. de la Valette. Et comment le pouroit-on supposer convaincu d'un crime si atroce? Sur ce qu'un soldat Irlandois dans les troupes d'Espagne a dit ces mots?* Pauvres François! Vous ne pouviez manquer de tomber entre nos mains, étant trahis de la sorte. *Sur ce qu'une revendeuse de Fontarabie offrant à vendre le manteau de M. le Prince, parla de la sorte?* On ne vendra jamais ainsi les hardes du Duc de la Valette; il est trop de nos amis. *Qui croira jamais que si M. de la Valette a entretenu quelqu'intelligence avec les ennemis, elle soit venuë à la connoissance de pareilles gens? C'etoit le véritable moien d'en empécher l'effet. Nul témoin ne dépose que M. de la Valette ait écrit aux ennemis, ou bien à leurs alliez, qu'il ait reçû des lettres de leur part, qu'il ait eu aucune correspondance directe, ou indirecte avec eux. Il paroit donc fort innocent du premier crime, & je ne trouve pas qu'il y ait lieu de le condamner.*

Pour ce qui est du second, d'avoir desobeï à son Genéral, un homme comme moi, qui a passé toute sa vie dans l'étude des loix civiles, n'est guéres capable de juger de ce qui regarde celles de la guerre. Cela se doit renvoier aux gens du métier. S'il m'est pourtant permis de dire ce que le sens commun me dicte;

dicte, & ce que j'ai pu recueillir des preuves allé- 1639.
guées, j'ajouterai que M. le Duc de la Valette, n'étant pas ici pour se defendre, on ne peut pas dire précisément s'il est coupable, ou non. Toutes les depositions se reduisent à ceci, que la bréche étoit raisonnable, & que si on n'eût pas trop differé de donner l'assaut, la place auroit été emportée sans faute. Mais n'est-il point d'une trop perilleuse conséquence, de faire ainsi dépendre l'honneur & la vie des Genéraux du caprice & des discours de quelques soldats sans expérience, & qui n'ont pas à répondre de tous les evénemens d'une entreprise? Le Genéral a souvent des raisons & des vuës que ceux qui servent sous lui, ne decouvrent pas. Sa Majesté peut mieux decider là dessus qu'aucun autre. Pour moi, je ne voi rien qui puisse faire condamner M. le Duc de la Valette comme coupable du second crime.

Je pense autrement d'un troisiéme. M. de la Valette a sans contestation commis une fort grande faute en sortant du Roiaume. Quoiqu'on puisse dire pour le disculper, que la crainte, dont les hommes les plus courageux ne sont pas toujours exempts, l'a peut-être surpris, cependant l'avantage de se pouvoir justifier en presence de Sa Majesté le devoit arrêter, & lui paroitre preférable à la plus étroite prison. Une pareille fuite n'est pas permise à un Gentilhomme honoré du gouvernement d'une province & de la dignité de Duc & Pair. L'absence de M. de la Valette me semble d'autant plus criminelle, qu'il avoit promis plus d'une fois de se rendre auprès de Sa Majesté. Je suis donc d'avis qu'en punition de cette faute, il soit condamné à un bannissement de neuf ans, à la confiscation de ses charges, & à une amende de cent mille livres.
Quoiqu'en dise le grave & intégre Belliévre,

1639. son opinion paroît encore trop sevére. La maniére inique & violente dont la Valette fut condamné à la mort, nonobstant les judicieuses remontrances du Président, est une preuve plus que certaine, que le Duc étoit fort excusable de s'être derobé à la fureur de l'ennemi le plus opiniatre & le plus emporté qui fut jamais. Belliévre opine selon la derniere rigueur du Droit, & ne pense pas qu'en certaines occasions, elle est une souveraine injustice.

On crut que les Ducs & Pairs engagez à soutenir leurs priviléges, seroient plus favorables à la Valette. Mais ils ne furent pas moins lâches que les autres. Le Duc de Brissac dit gravement qu'il étoit bien faché d'être obligé de condamner à la mort un homme du rang de la Valette, & le Duc de la Rochefoucaut, après avoir déclaré qu'il ne se pouvoit imaginer que la Valette fût coupable de trahison & de lâcheté, & que la preuve ne lui en paroissoit pas constante, opina comme les autres à la mort. Quelle extravagance! quelle injustice! Sur quoi ce Seigneur condamnoit-il donc son confrere à perdre l'honneur & la vie? On doit supposer qu'il raisonnoit sur les faux principes que le Cardinal de Richelieu son ancien ennemi auquel il fait maintenant sa cour, ou le Chancelier Seguier lui avoient inspirez. *Il ne s'agit pas ici de la lacheté de M. de la Valette*, dit ce Magistrat; *mais de savoir s'il n'est point la cause de ce que Fontarabie n'a pas été prise. Il a pu emporter la place. Le fait est constant; & la présomption doit être qu'il ne l'a pas voulu, parce que le gouvernement ne lui plaît pas, & qu'il obéïssoit avec chagrin à M. le Prince. Aveuglé par son orgueil, il croioit être lui seul capable de commander l'armée,*

&

& de finir l'entreprise. Il importe peu au Roi & à l'Etat si elle a été deconcertée par la malice, ou par la lacheté de M. de la Valette. Sa Majesté est toujours également offensée, & l'une ne cause pas moins de préjudice à l'Etat que l'autre. Le seul crime d'avoir ôté au Roi l'honneur de cette conquête, fletri la reputation de ses armes, & causé un affront à la Nation Françoise, mérite la rigueur des conclusions, & ce que M. le Rapporteur a sagement proposé de la confiscation des charges & des biens. La *presomption* contre le Duc de la Valette n'étoit peut-être pas sans fondement; je l'ai avoué plus d'une fois. Mais sur de simples conjectures quoique vraisemblables, condamne-t'on les gens à la mort? Quelle maniére de raisonner est cela? On a peu prendre Fontarabie, & la presomption doit être qu'on ne l'a pas voulu. Et par où est-il *constant* que la Valette le pouvoit? Par la deposition de quelques Officiers, ou soldats, malhabiles, ou subornez? Accordons que la chose étoit possible selon les apparences. Est-il certain qu'elle paroissoit telle au Duc? Ne put-il pas s'imaginer qu'elle s'exécuteroit plus facilement & avec moins de perte dans un ou deux jours? Il se trompa, je le veux. Comment Séguier prouvera-t-il que le Duc voioit fort bien qu'on pouvoit emporter Fontarabie, & qu'il ne le voulut pas par chagrin & par malice? Le Chancelier avouë que ce n'est qu'une *presomption*, & là dessus il condamne le fils de son intime ami à la mort, pour faire sa cour à un Ministre vindicatif. 1639.

Tout le monde aiant dit son avis, le Roi met son chapeau sur la table, & parle de la sorte. *Messieurs, comme je n'ai pas été nouri dans le Parlement, je n'opinerai pas si bien que vous.*

1639. *Je dirai seulement à ma maniére qu'il ne s'agit ni de la lâcheté du Duc de la Valette, ni de son ignorance dans les fonctions de sa charge. Il l'entend fort bien & a du cœur. Je suis fidéle temoin qu'il s'est bravement battu en plusieurs rencontres. Mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie. Il avoit repris son poste à condition de donner l'assaut dans la poussiére de la mine élevée, durant l'effroi des assiégez, & avant qu'ils se fussent reconnus. Voila M. de la Rochefoucaut qui s'est trouvé à dix ou douze siéges avec moi. Il a vu observer cela inviolablement, & emporter les places de la sorte.* Sur ce solide raisonnement & après quelques reproches au Duc de la Valette, qui de l'aveu du Roi ne faisoient rien à l'affaire presente, contre l'exemple de ses predecesseurs, Louïs assis dans son cabinet avec un nombre de Juges choisis sans commission, dont quelques uns étoient récusables, & d'autres n'avoient jamais assisté non plus que lui à un jugement criminel, condamne son beaufrere à la mort. En exécution de l'arrêt, le Duc de la Valette est décapité en effigie le 8. Juin à Paris, à Bourdeaux, & à Baïonne. Telle fut la ceremonie dans la capitale du Roïaume. Le Lieutenant Criminel & le Chevalier du guet, vont faire écrouër le tableau à la Bastille. De là il est transporté par le boureau à la Gréve, & attaché à une potence dans les formes ordinaires.

Le Cardinal & le Prince Thomas de Savoie soulevent le Piémont contre la Duchesse leur belle-sœur.

Le Duc de Candale mourut à Cazal pendant qu'on travailloit au procés de son frere, & laissa le Cardinal de la Valette fort embarassé à défendre Christine contre les nouveaux efforts de Maurice Cardinal & de Thomas Prince de Savoie ses beauxfreres. Le premier avoit obtenu un decret de l'Empereur qui cassoit le testament du

du feu Duc Victor Amédée, & établissoit Maurice tuteur de la personne & administrateur des Etats du jeune Charles Emmanuël son neveu. L'autre venoit des Païs-Bas en Italie, aider son frere à dépouiller Christine de la Regence. Les Espagnols auroient souhaité que Ferdinand eût donné six ou huit mille hommes commandez par un de ses Genéraux. Outre que l'entreprise auroit été plus promptement finie, le Gouverneur de Milan auroit seulement paru comme executeur des ordres de l'Empereur, pour l'administration d'un fief Impérial durant la minorité du Prince. Prétexte specieux & capable d'en imposer aux Piémontois qui craignoient que le Roi d'Espagne ne pensât à s'emparer des meilleurs places de leur païs. Mais le Comte de Trautmandorf l'un des principaux Ministres de Ferdinand, le détournoit de se mêler trop des affaires d'Italie, qui occuperoient une partie considérable des forces nécessaires à la defense de l'Empire contre les Suédois qui par la valeur & l'habileté du Genéral Bannier, se maintenoient dans la Basse-Saxe, & se failoient encore craindre dans la haute & ailleurs; mais principalement contre le Duc Bernard de Weymar devenu beaucoup plus redoutable depuis la conquête de Brisac. L'Empereur écouta d'autant plus volontiers ces remontrances, qu'il avoit depuis peu fait des plaintes à la Cour de Madrid de ce que plus attentive à ce qui regardoit le Piémont qu'aux besoins pressans de l'Empire, elle negligeoit de fournir les secours nécessaires à la conservation de l'Alsace, du Brisgow, & des autres païs hereditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne.

Christine avertie du projet de ses beaux-freres

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 22. & 23. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Ministere du même. Tom III. à la fin. Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires du Maréchal de Plessy-Praslin. Grotii Epist. passim. an. 1639. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 693. 694. 723. 724.

1639. & de la disposition du peuple, de se déclarer pour eux dez qu'il le poura seurement, commence de ménager davantage Richelieu, afin qu'il presse Louïs d'assister puissamment sa sœur, menacée d'un soulevement genéral dans le Piémont en faveur des Princes de Savoïe, que le Marquis de Léganez ne manquera pas d'appuier de toutes les forces du Roi d'Espagne en Italie. Persuadée que le seul moien de gagner le Cardinal, c'est de lui sacrifier le P. Monod, & que sans cela, on n'obtiendra jamais rien du Ministre vindicatif, elle prend enfin la resolution de faire arrêter le Jésuite, & de l'enfermer dans le château de Montmélian. Mais ce n'étoit pas encore assez. Richelieu continua de demander que la Duchesse remît son Directeur entre les mains du Roi, c'est à dire du Cardinal, qui avoit juré de punir cruellement l'auteur des conseils donnez au P. Caussin. On dit que Monod fournit lui même un pretexte à Christine de lui manquer de parole. Soit qu'il se défiât de l'inconstance de sa pénitente, soit que prevoiant que les François seroient bientôt maitres des principales places du Piémont, il craignît de tomber à la fin entre les mains de son implacable ennemi, Monod resolut de s'échapper de Coni, d'aller d'abord à Mondovi dont l'Evêque étoit son ami, & de se retirer ensuite auprès du Cardinal de Savoïe. La Duchesse fait mettre incontinent des gardes dans la maison des Jésuites de Mondovi, & dans la chambre même de Monod, obtient une permission du Nonce du Pape, & ordonne que le Jésuite soit conduit à Montmélian. Action d'autant plus honteuse à Christine, qu'elle en fit bassement sa cour à Richelieu. *Je vous*

avouë,

avoüé, lui dit-elle dans une lettre du 4. Janvier de cette année, *que j'ai été ſenſiblement mortifiée, de ce que le P. Monod a pu être un obſtacle à la bonne correſpondance que j'attendois du Roi mon frere & de vôtre amitié. Conformément à vos derniers ſentimens, je me ſuis aſſurée de la perſonne du P. Monod. Il eſt enfermé dans le château de Montmélian. Sa langue eſt liée, & ſa plume arrêtée. Il n'y a plus rien maintenant qui s'oppoſe à mes juſtes eſpérances. Que les reproches ceſſent de part & d'autre, je vous en prie; que les plaintes demeurent enſévelies. Comme je vous promets à l'avenir une ſincére & inviolable amitié, je vous conjure auſſi d'y répondre de telle maniére que je puiſſe être aſſiſtée des ſecours néceſſaires pour me défendre contre mes ennemis, qui ont douze mille hommes de pied & quatre mille chevaux. Avec ces forces ſupérieures aux miennes, ils prétendent attaquer cet Etat, avant que les François viennent.* 1639.

Telle fut en effet la reſolution priſe dans un Conſeil de guerre où ſe trouverent les Cardinaux de Savoie & Trivulce, le Prince Thomas nouvellement arrivé des Païs-Bas à Milan, le Marquis de Léganez, Don Martin d'Arragon, le Chancelier du Duché, & pluſieurs Officiers. Quand il fallut décider à qui les conquétes faites dans le Piémont demeureroient, il y eut une aſſez grande conteſtation entre le Gouverneur de Milan & les deux Princes de Savoie. Ceux-ci demandoient que les Eſpagnols les aidaſſent ſeulement à ſoutenir le ſoulévement du peuple qu'ils prétendoient exciter, & que les villes demeuraſſent à leur neveu, ſous le nom duquel le païs ſeroit gouverné conformément au decret de l'Empereur. Mais Léganez repartit à cela,

1639. qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi son maitre emploiât inutilement son argent & ses troupes, & qu'il devoit du moins garder durant la guerre les places qui pouvoient servir à mettre le Milanois à couvert des insultes des François, Maurice & Thomas persuadez que par ce moien, Philippe auroit bien-tôt Turin & tout le Piémont, qu'il seroit plus difficile de retirer de ses mains que de celles de Louïs, rejettérent la proposition. Après quelque dispute, on convint de part & d'autre, que toutes les places qui se prendroient par l'armée Espagnole, demeureroient entre les mains du Roi Catholique, & que les deux Princes garderoient celles qui se déclareroient pour eux, & leur ouvriroient les portes. C'est ainsi que Maurice & Thomas aveuglez par le chagrin qu'ils avoient contre Christine, eurent l'imprudence d'abandonner en proie les Etats de leur maison aux deux Couronnes. La France occupoit tout ce qu'elle pouvoit sous pretexte de le défendre & de le conserver à un Prince mineur que ses oncles, disoit-elle, vouloient depouiller. L'Espagne prenoit de son côté, sous pretexte d'empécher que Louïs n'usurpât la Savoie & le Piémont, aussi bien que la Loraine.

Le Pape prévoiant ce malheur, pressoit Christine de s'acommoder avec ses beaux-freres, qui lui auroient volontiers laissé le titre de Régente, pourvû qu'elle voulût les recevoir dans le Piémont, leur donner quelque part à l'administration des affaires, & consentir que Maurice fût declaré héritier legitime de Charles Emmanuël son neveu, en cas que le jeune Duc vint à mourir. Mais obsedée par le Cardinal de la Valette, & par les autres émissaires de Louïs, qui

qui pretendoit qu'après la mort de Charles Emmanuël, la succession seroit devoluë à la fille ainée du feu Duc Victor Amédée qu'on marieroit au Dauphin, ou à quelqu'autre Prince de France, la Duchesse de Savoie rejettoit opiniatrément les offres de Maurice & de Thomas. On lui avoit mis en tête que le premier avoit acheté à Génes des poisons fort subtils. De maniere que la crédule Princesse prevenuë par les artificieuses & malignes insinuations du Cardinal de Richelieu, s'imaginoit qu'elle & tous ses enfans seroient infailliblement empoisonnez, si leurs oncles avoient la liberté de demeurer en Piémont. L'extréme nécessité rend bien des choses excusables. Cependant je ne sai s'il faut pardonner à Christine non seulement le mauvais traitement fait à Monod son Directeur, mais encore ses bassesses au regard de l'impitoiable persécuteur de la Reine sa mere, & de l'ennemi le plus dangereux de la Maison de Savoie. On proteste en diverses lettres à Richelieu qu'on veut être sa fidele *amie*, qu'on en *fait* mêmes *gloire*, & pour dernier comble d'indignité, on lui demande humblement sa *protection*. Voici comment la Duchesse de Savoie se vid enfin reduite à ramper autant & plus que le moindre Courtisan devant l'arrogant Ministre du Roi son frere. 1639.

Les troupes de France n'aiant point leurs quartiers d'hiver en Piémont & en Savoie, elles étoient obligées d'en aller prendre en Dauphiné & ailleurs. De maniére que le Piemont n'aiant pour toute défense jusqus au printemps, que les troupes de la Duchesse & un assez un petit nombre de celles que Louïs devoit entretenir au service de sa sœur, il fut facile à Leganez

1639. & à Thomas de penetrer dans le païs avant le retour des troupes Françoiſes. Les Princes de Savoie publient d'abord un manifeſte; la Ducheſſe y répond incontinent, & de la plume on paſſe aux armes. Don Martin d'Aragon va mettre le ſiége devant Cencio, & eſt tué à l'attaque d'une petite place qu'il falloit emporter auparavant. Sotélo pourſuit l'entrepriſe, le Cardinal de la Valette amaſſe tout ce qu'il trouve de troupes, & court au ſecours de Cencio accompagné du Comte de Pleſſy ſon Maréchal de Camp. Les François tentérent de forcer les retranchemens de Sotélo; mais ils furent repouſſez, nonobſtant la bravoure du Comte, qui ſe ſignala tellement dans cette occaſion, que la Valette que ne l'aimoit point, ne put refuſer dans ſes lettres à Richelieu, les juſtes louanges que ſon Maréchal de Camp meritoit. Il en attendoit un autre, c'étoit le Vicomte de Turenne. Sans un collegue, ou ſans des Officiers ſubalternes d'une grande habileté, qui s'acommodaſſent bien avec lui, le pauvre Cardinal toujours novice dans un métier qui ne lui convenoit point, & qu'il commença trop tard, ne fit jamais rien de bon. Lors qu'il tâche de ſecourir Cencio, le Gouverneur de Chivas livre ſa place au Prince Thomas & l'épouvante eſt telle dans Turin, que la Valette eſt obligé d'y revenir au plûtôt, de peur que les partiſans des Princes de Savoie ne leur ouvrent les portes de la capitale du Piémont. La preſence du Cardinal & de ſon petit corps de troupes, ſauve Turin pour cette fois. Mais pendant qu'on remédie au mal le plus preſſant, le Gouverneur de Milan & le Prince Thomas ſe rendent maîtres d'Ivrée, de Verruë, de Moncallier, de Creſcentino & de pluſieurs autres en-

droits.

droits plus ou moins importans. 1639.

Christine s'apperçoit alors de la faute qu'elle a faite en renouvellant le traité de ligue avec le Roi son frere, sans se vouloir livrer absolument à lui, & commence de s'en repentir, quoiqu'elle témoigne le contraire. Il n'y avoit point de milieu à prendre. La Duchesse devoit s'accommoder avec ses beaux-freres & accepter la neutralité que le Roi d'Espagne lui offroit, ou se jetter entre les bras de Loüis, & recevoir garnison Françoise dans ses meilleures places. L'un & l'autre parti étoit presque également facheux, je l'avoüe. Mais se pouvoit-on sauver autrement? Richelieu le voioit bien. C'est pourquoi il se contenta d'abord du renouvellement de la ligue faite avec le Duc de Savoie, persuadé qu'il étoit qu'après que Christine auroit attiré contr'elle ses beaux-freres & le Roi d'Espane, il n'y auroit bientôt plus d'autre ressource pour elle que de se remettre entierement à la discretion du Roi de France. La Duchesse en vint là en effet: mais ce fut un peu trop tard. On l'avoit déja chassée de Turin & de tout le Piémont. *Me voici dans un état, où j'ai besoin de tous mes amis*, écrit-elle au Cardinal le 7. Mars de cette année. *Je n'en puis trouver un plus fidele que vous, & plus capable de me preserver du danger que je cours de perdre mes Etats & ma liberté, à moins que je ne sois promptement secouruë de toutes les forces de la France. J'espere que vous ne laisserez pas perir la sœur de vôtre Roi, lorsque vous étes obligé de la sauver, & en considération des services qu'elle rend à la France, & en exécution du traité de ligue fait avec moi.* Dans sa lettre du 7 Avril. *On me doit assister maintenant, à moins qu'on ne me veuille perdre,* en-

1639. *entiérement. Tous vos alliez se décourageront, quand ile verront que vous avez si peu de soin de ceux qui sacrifient & leurs vies & leurs Etats pour le service de la France. Je l'ai fait en embrassant un parti, où j'ai bien connu qu'il y avoit beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour moi. On doit m'avoir plus d'obligation de ce qu'aiant prévu le peril, je m'y suis exposée par complaisance pour le Roi mon frere que j'ai voulu servir de toutes mes forces.* Christine pouvoit-elle témoigner en termes plus précis, qu'elle sentoit vivement son imprudence, & qu'elle s'en repentoit?

Ce n'étoit pas sans raison. Outre que les troupes de France éloignées & nullement prêtes à marcher, ne pouvoient arriver si-tôt, Thomas & Léganez se trouvoient en état d'enlever tout le Piémont par le moien de leurs intelligences dans le païs, avant que les François fussent assemblez en assez grand nombre pour faire tête à l'armée l'Espagnole, forte de vingt mille hommes, ou plus. Louïs si genereux en apparence au regard de sa sœur & de son neveu, ne vouloit pas les secourir pour rien. Non moins interessé que Philippe, il demandoit pour dédommagement de sa depence, une certaine étenduë de païs & des places autour de Pignerol, & menaçoit de se saisir d'une bonne partie du Piémont, en cas que Christine entrât en negociation avec le Roi d'Espagne & les Princes de Savoie. Telle est souvent, comme je l'ai déja remarqué, la facheuse condition d'un Prince dont les Etats sont situez entre ceux de deux puissans Monarques. L'un l'attaque pour le dépouiller; & si l'autre le défend, c'est à condition qu'il cedera quelque chose du sien à son prétendu protecteur. Les lettres pressantes de la Duchesse

de

de Savoie obligérent enfin Louïs à renvoier en diligence Hemeri venu depuis peu de Turin, de lui commander de s'arrêter à Lion & de faire partir inceſſamment les troupes deſtinées au ſecours de Chriſtine. Voici les articles principaux de l'inſtruction donnée à Hemeri. On y decouvre les vuës ſecretes du Cardinal de Richelieu. 1639.

En cas que le ſiége de Cencio fût levé comme le Roi l'eſpéroit, ſon Ambaſſadeur ne devoit hazarder aucune propoſition touchant les places de Piémont & celles autour de Pignerol que Sa Majeſté ſouhaitoit que Chriſtine lui remît, de peur que les Eſpagnols & les Princes de Savoie ne s'en prévaluſſent, pour obtenir d'elle un traité contraire aux interêts de la France. Que ſi par la priſe de Cencio & de quelques autres places, les affaires du Piémont ſe trouvoient reduites en un ſi mauvais état, que la perte du païs fût à craindre, on vouloit qu'Hemeri repreſentât à la Ducheſſe que pour prévenir ce malheur, elle devoit faire ſavoir aux Eſpagnols & à ſes beaux-freres, que ne ſe voiant plus d'autre reſſource que de remettre ſon fils & les places qui lui reſtoient entre les mains du Roi, elle en prendroit d'autant plus volontiers la reſolution, que Sa Majeſté promettoit ſolennellement de rendre le depôt dez que les Eſpagnols reſtitueroient les places qu'ils avoient occupées. Que ſi la neceſſité paroiſſoit extrémement preſſante, l'Ambaſſadeur avoit ordre de déclarer de la part du Roi à Chriſtine, que tandis qu'elle témoigneroit la même défiance des intentions de ſon frere, les places du Piémont ſe perdroient non ſeulement peu à peu, comme il arrivoit depuis la mort de Victor Amédée; mais qu'il feroit même

1639. même impossible de proteger la Duchesse avec succés, à moins qu'elle ne lui confiât quelques villes, & qu'on ne pourvût à la conservation des autres. Que c'étoit le seul moien de remédier au desordre, & d'arrêter les mauvais desseins des Princes de Savoie & des Espagnols. Que Maurice & Thomas craindroient que le projet d'opprimer leur belle-sœur, ne donnât occasion à la France d'enlever une partie des Etats de leur Maison. Que les Espagnols trouveroient de plus grands obstacles à leur usurpation, lorsque sans charger le païs, le Roi y feroit hiverner un corps de troupes suffisant pour empécher les surprises des Espagnols au printemps. Que Sa Majesté donneroit à Christine non seulement par promesses, mais encore par lettres patentes du grand seau, toutes les assurances qu'elle demanderoit pour la restitution des places & pour la jouïssance des revenus.

On laissoit ensuite à la dexterité d'Hémeri, de ménager si bien cette affaire que la Duchesse fît d'elle-même la proposition. Alors, on lui recommandoit de lui rendre la chose fort difficile, de remontrer à Christine que le Roi auroit une grande répugnance à se charger d'une si grande dépense pour la conservation du Piémont, & d'insinuer à la fin que si elle vouloit donner en échange ou autrement, à Louïs les Vallées d'Angrogne, de S. Martin, de Luzerne, & les villes de Revel, de Briqueras, de Cahours, nécessaires à la subsistance de Pignerol, Sa Majesté pouroit accorder le secours qu'on lui demandoit. En cas que la Duchesse eût déja entamé la négociation d'une neutralité, d'une suspension d'armes, ou de quelque chose de semblable, on commandoit à Hemeri de lui protester de la part du

du Roi qu'il regarderoit cette démarche comme une rupture, de concerter avec le Cardinal de la Valette les moiens de s'assurer les places sur le chemin de Pignerol à Cazal, & de les prendre à force ouverte s'il étoit possible. On permettoit seulement à Christine de traiter avec ses beaux-freres afin de les retirer du parti de l'Espagne, & de les engager dans celui de la France. Pour cet effet, Louis trouvoit bon qu'elle offrît un mariage avantageux au Cardinal de Savoie, des emplois & des charges en France au Prince Thomas, des pensions aux deux freres. Hemeri portoit avec lui plusieurs brevets pour les Piémontois les plus acreditez qui se voudroient vendre à la France. Que si quelques-uns aimoient mieux une somme d'argent une fois paiée, l'Ambassadeur avoit le pouvoir de tirer des lettres de change à Paris, afin de les contenter. 1639.

Nouveau traité entre le Roi & la Duchesse de Savoie.

La fraieur de Christine redoubla d'une étrange maniere, quand elle vid le Prince Thomas & le Marquis de Léganez lui enlever non seulement plusieurs places importantes, mais encore s'approcher de Turin comme pour investir la ville avec une armée de vingt mille hommes & plus. Eperduë à ce nouveau mouvement des ennemis, la Duchesse envoie promptement son fils & ses filles à Montmelian, les confie à Don Felix fils naturel de la Maison de Savoie, Gouverneur de la place, & redouble ses instances auprès de Louis & de son Ministre pour obtenir enfin du secours. *J'ai perdu sept provinces*, dit-elle dans une lettre du 11. Avril à Richelieu. On est surpris d'abord de cette expression. Car enfin, Christine n'avoit pas sept provinces à perdre au delà des Alpes. Mais dans le langage ordinaire de la Cour de Savoie, une ville & son ter-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 24. 25. & 26. Memoires.

1639. territoire, c'est une province. *Prévoiant ces malheurs*, ajoute-t'elle, *je vous ai pressé de nous envoier des troupes pour y remedier, ou bien de nous donner une suspension générale d'armes.* On n'a pas *exécuté vos ordres sur ma premiere demande, & l'autre n'a pas été jugé convenable au service du Roi. J'ai tout sacrifié à ses volontez. Bien loin de m'en repentir, je m'en fais un mérite, pourvû que cela vous donne occasion d'acquerir de la gloire en conservant mes Etats & ma liberté. Je suis déja dépouillée d'une bonne partie des uns, & je cours grand risque de perdre bientôt l'autre. Les troupes & les munitions nécessaires à ma défense, me manquent. Je vous conjure, mon Cousin, de pourvoir à ces deux choses. Laisserez-vous perir une Fille de France qui a tout hazardé pour le service du Roi? Faites avancer Sa Majesté, & venez avec elle acquerir un nouvel honneur.* Voici une autre lettre écrite deux jours après. *Dans le mauvais état où je suis, il ne me reste qu'à vous recommander mes enfans & ma liberté. S'il plaît à Dieu de disposer de moi, aiez soin de mon cher fils. Que j'aie du moins la consolation de croire que vous m'aiez tant aimée, que vous lui conserverez ses Etats & sa liberté, & que vous ferez ensorte que mes filles aient des établissemens convenables à leur naissance. En vous les confiant, je croi les remettre entre les mains du meilleur ami que j'aie au monde. Des assistances pour moi, je ne sai si j'aurai le loisir d'en attendre. Ne me laissez pas perir malheureusement. Je me repose sur vous: faites tout ce que vous jugerez plus avantageux à mes interêts.*

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Ministere du même. Tom. III. à la fin. Journal de Bassompierre. Tom. II. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 697. 698. 699.

Telle fut l'extréme imprudence, ou l'indigne finesse de Richelieu. Il força Christine à renouveller malgré sa repugnance presque invincible, un

un traité de ligue avec Louïs : Et au lieu de la 1639.
faire secourir puissamment contre ses beaux-freres & contre le Roi d'Espagne, il leur laisse le Piémont en proie. Je sai bien que le Cardinal en rejette la faute sur la Duchesse qui refusoit de recevoir garnison Françoise dans ses places, & de donner chez elle des quartiers d'hiver aux troupes de Louïs. Mais Richelieu ne travailla-t'il point sourdement lui même à reduire Christine à la dure nécessité de remettre son Directeur, ses Etats, & ses enfans entre les mains du Roi? On rit, & la chose semble incroiable, quand on voit que dans une affaire de cette importance, il est question d'avoir un Jesuite. Cependant Hemeri, ce vil esclave du Cardinal, presse également Don Felix de livrer le Duc de Savoie, les Princesses ses sœurs, & le P. Monod, en cas que Turin soit pris & Montmelian en danger d'être assiégé. Les lettres de Christine au Roi son frere ne sont ni moins vives, ni moins touchantes. *Je presse Vôtre Majesté par de continuelles supplications*, lui dit-elle, *de me secourir dans le triste état où je me trouve. Je n'ose vous le representer, de peur de vous effraier trop du peril auquel une personne de vôtre sang est exposée. J'ai tout le courage que ma naissance me peut inspirer, mais les forces me manquent. Je succombe peu à peu aux efforts continuels de mes ennemis, & je ne vois point encore paroître le secours qui m'est nécessaire. Souvenez-vous, Monsieur, que vous m'avez promis de risquer tout pour moi, & que j'ai bien merité par mes services que vous fassiez en ma faveur, ce que vos predecesseurs ont fait pour d'autres Filles de France. Ils sont venus à leurs secours, & n'ont pas craint de passer les Alpes afin de les délivrer. J'ai perdu six*

pres-

1639. *provinces en servant Vôtre Majesté ; les ennemis ont emporté sept de mes places. Que voulez-vous davantage ? Conservez moi du moins la liberté : c'est la seule chose qui me reste avec la vie.* Et dans une autre écrite encore de Turin le 14. du même mois. *L'ennemi est déja d'un côté sous cette place. Je demeure dedans resoluë à me sacrifier. J'espére que Vôtre Majesté me secourera; je l'en supplie de tout mon cœur. Ne me laissez pas en proie à mes ennemis.*

La lettre du 17. est la plus touchante. *Il ne faut pas vous dissimuler le mauvais état où je suis,* dit la desolée Duchesse à Louis. *Vôtre Majesté doit être informée de la vérité. Les ennemis m'en veulent principalement. Toute leur rage contre vôtre sang retombera sur moi. Je vous recommande mon cher fils, ma seule consolation, & mes trois filles. Conservez à l'un ses Etats & la liberté : procurez aux autres une fortune digne de leur naissance. Je les remets tous sous vôtre protection. Servez leur de pere. C'est peut-être la derniere priere que je vous ferai.* Et par apostille. *Je vous conjure, Monsieur, & qu'il me soit permis pour ma consolation d'ajouter le mot de cher frere ; je vous conjure, dis-je, d'avoir soin de mes enfans vos neveux. Si vous voiiez l'état où je suis, il vous feroit pitié.* Tout ce que le Roi pressé de la sorte put faire, ce fut d'ordonner que le Duc de Longueville passât les monts avec les troupes qu'il commandoit dans la Franche-Comté. Le Cardinal de la Valette qui étoit allé à Casal, ramene à Turin ce qu'il a de soldats, & retient dans le devoir les habitans disposez la plûpart à se déclarer en faveur des Princes de Savoie. Richelieu toujours attentif à profiter du desordre des affaires de Christine, fait envoier

Cha-

Chavigni Secretaire d'Etat à Turin en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, lui ordonne d'agir de concert avec le Cardinal de la Valette & Hemeri auprès de la Duchesse, & de l'engager à conclure un nouveau traité avec Louïs. 1639.

On enjoignoit à ce nouveau Ministre & aux deux autres de representer vivement à Christine, qu'il en est des petits Etats, comme des maisons dont les batimens pressez se consument en un instant lorsque le feu s'y prend, à moins que par une grande diligence, on ne separe les endroits entiers de ceux qui sont embrazez. Qu'il ne restoit plus d'autre ressource à la Duchesse, que d'envoier son fils & ses filles en France, & de s'assurer tellement des principales places de l'Etat, qu'elles ne fussent plus en danger de se perdre, ou par l'inclination du peuple en faveur du Cardinal & du Prince Thomas de Savoie, ou par la crainte que Christine avoit elle même de la puissance de ses beaux-freres, qui la porteroit à un acommodement pernicieux avec eux. Que le moien indubitable de s'assurer des places, c'étoit d'y mettre garnison Françoise. Que la Duchesse y pouvoit consentir sur la parole que le Roi lui donneroit de rendre les villes dez qu'elle les lui demanderoit. Qu'en cela elle ne feroit rien contre sa reputation, l'invasion des Espagnols la devant porter par conscience & par honneur à embrasser le seul moien qui lui restoit de se garantir d'une telle violence. Que si quelque chose paroissoit capable d'arrêter le Cardinal de Savoie & son frere, c'étoit l'apprehension qu'ils devoient avoir qu'en voulant usurper les Etats du Duc leur neveu, ils ne donnassent lieu aux Espagnols & aux François de les partager en-

tr'eux.

1639. tr'eux. Que l'expedient le plus prompt pour contraindre Philippe à lâcher prise, c'étoit de lui donner une espéce de contrepoids, en remettant à Louïs autant de places que les Espagnols en avoient occupé, parce que cela obligeroit le Pape & les Princes d'Italie de penser à eux, & de s'entremettre afin que tout fût restitué à Christine, moiennant une satisfaction raisonnable à ses beaux-freres.

Des remontrances, Chavigni devoit passer aux promesses & aux menaces, en déclarant à la Duchesse que si elle vouloit accepter le parti avantageux que le Roi lui proposoit, il s'engageroit à redoubler ses efforts en Italie pour sauver sa sœur & son neveu. Que si elle en faisoit difficulté, & demeuroit dans ses incertitudes acoutumées, Louïs seroit déchargé devant Dieu & devant les hommes d'acorder à Christine un secours qui lui seroit inutile. Qu'il ne serviroit de rien à la Duchesse d'alléguer que ses sujets n'aprouvoient pas qu'elle reçût garnison Françoise dans ses places, puis qu'il n'étoit plus temps de s'arrêter à ces considerations, & que ses sujets donnoient eux-mêmes lieu de recourir à cet expédient, par la maniére lâche, dont ils abandonnoient son parti & ses places. Que de pareils discours seroient regardez, ou comme un prétexte pour couvrir la défiance qu'elle avoit de son frere, ou comme un temoignage que la chose lui sembloit impratiquable. Qu'en ne se fiant pas à Louïs, Christine travailloit à sa propre ruine, persuadée qu'elle devoit être que ses beaux-freres, aiant tenté plus d'une fois de lui ravir la liberté, l'honneur & la vie, elle ne pouvoit traiter seurement avec eux. Que si elle se mettoit en tête une prétenduë impossibilité

té de ce que ſon frere lui propoſoit, elle vouloit bien ſe perdre, & paſſer pour la perſonne du monde la plus imprudente, de rejetter le ſeul expédient, & le ſeul remede qu'elle pût tenter. 1639.

On ne ſera pas faché de voir ici comment Richelieu veut que le Secretaire d'Etat s'y préne, afin que la Ducheſſe donne d'elle même dans le piege que le Cardinal lui tend pour profiter de ſon malheur, & pour avoir ſes enfans & ſes places à la diſpoſition du Roi, ou plûtôt à la ſienne. *M. de Chavigni*, porte l'inſtruction donnée à ce Miniſtre, *doit ſeulement dire d'abord que le Roi l'envoie aſſurer Madame de ſon affection, & diſſiper la crainte des Piémontois, en faiſant voir à tout le monde la puiſſante protection que Sa Majeſté veut donner à Madame, & la reſolution priſe d'emploier les remedes les plus prompts & les plus capables de guerir le mal, ou du moins d'en arrêter le progrés. Il faut tâcher enſuite que Madame ſe porte d'elle même à ce qui ſemble abſolument néceſſaire au rétabliſſement de ſes affaires. Il depend de trois choſes. Que le Roi ſoit ſur de toutes les places qui peuvent entretenir la communication avec Cazal. Que l'entrée de l'Italie demeure toujours ouverte à Sa Majeſté; c'eſt à dire, qu'on lui remette entre les mains les villes de Revel, de Cahours, de Coni, de Remon & les autres par où les ennemis pouroient empécher le libre paſſage des troupes de France dans le Piémont. Enfin que Madame pourvoie à la ſeureté de ſes enfans, & qu'elle ſe rende maitreſſe abſoluë de tout ce qui reſte encore à ſa diſpoſition au delà des monts. M. de Chavigni aura grand ſoin d'inculquer là deſſus que la choſe eſt impoſſible, à moins qu'on ne mette des François de confiance dans les pla-*

1639. *places de Madame. C'est à quoi elle doit penser de bonne heure. Plus la prospérité de ses beaux-freres augmente, plus la fidélité de ses sujets diminue; de maniere qu'elle se poura voir reduite à la triste extrémité de n'être plus reconnuë dans le Piémont. Au lieu que si elle est maitresse des places qui retiennent encore les gens, on obtiendra d'eux par interêt, ce qu'ils auroient fait par affection. Un des premiers soins de Madame, ce doit être d'attirer les principaux dans son parti & dans celui de la France. Il n'est plus temps de les amuser par des paroles & par des espérances. On doit s'assurer d'eux par des bienfaits solides & durables. Le Roi les acordera pourvû que Madame porte les gens à s'attacher à lui.* Tels furent les artifices emploiez par Richelieu pour se rendre maitre des enfans, des places, & des principaux sujets d'une Princesse qui se perdoit par complaisance pour son frere.

Christine les penetroit en partie. De là cette grande repugnance à remettre ses places entre les mains de Louïs. Après une assez longue négociation, le Cardinal de la Valette, Chavigni, & Hemeri obtinrent enfin d'elle par un traité signé le 1. Juin, qu'il y auroit garnison Françoise dans les villes de Carmagnole, de Savillian & de Quiérasque, afin de les garantir de l'invasion des ennemis & de les conserver au Duc de Savoie. Moiennant cela, Louïs promet pour lui & pour ses successeurs, de ne faire aucun traité de paix, ni de tréve qui excéde sans prolongation le terme d'un an, à moins que Philippe ne restitue tout ce qu'il a pris à Charles Emmanuël durant cette guerre, & de retirer en même temps ses troupes des places, où elles ont été reçuës. Le Roi s'engage encore

core à fournir des lettres adressées au Pape & à tous les Princes d'Italie, où Sa Majesté déclarera qu'elle met garnison dans les trois places au nom du Duc de Savoie; qu'elle ne se propose point d'autre fin que la défense & le recouvrement des places de Charles Emmanuël, qu'elle retirera ses troupes dez qu'il y aura un traité de paix ou de tréve conclu. Loüis s'oblige enfin que nonobstant le changement de garnison, la souveraineté des places demeurera libre & entiere au Duc de Savoie. Que Christine y mettra des Gouverneurs à sa volonté, pourvû qu'ils soient agréables au Roi, y établira comme auparavant des Juges & des Officiers, & y continuera la levée des revenus tant ordinaires qu'extraordinaires. Que Sa Majesté fera toutes les dépenses pour la garde & pour les fortifications des places, sans qu'à l'avenir, Loüis ou ses successeurs puissent pretendre aucun remboursement contre le Duc de Savoie & ses successeurs. On dérogeoit à ceci en partie dans un article secret, qui portoit qu'en cas que le Cardinal ou le Prince Thomas de Savoie devinssent souverains après la mort de Charles Emmanuël leur neveu, le Roi cedoit à Christine & aux trois Princesses de Savoie ses filles, le remboursement qu'il pouroit prétendre pour avoir gardé, muni & fortifié les trois villes. 1639.

Le Prince Thomas surprend la ville de Turin.

Afin de donner une connoissance plus éxacte des affaires du Piémont, je rapporterai ce que le Maréchal de Bassompierre en raconte assez succinctement. *Le Duc de Longueville*, dit-il, *fut adjoint au Cardinal de la Valette dans le commandement des troupes d'Italie. Le Roi y depécha encore Mrs. de Guiche & de Chavigni; l'un en qualité de Marechal de Camp, & l'autre pour dispo-*

Vie du Cardinal de Ri-

1639. *disposer le Cardinal de la Valette son intime ami, à recevoir sans murmurer le nouveau compagnon que Sa Majesté lui donnoit.* Voici un autre sujet de l'envoi de Chavigni que nous ne trouvons pas ailleurs; ou plûtôt une commission secrete que Richelieu lui donne auprès de la Valette que le Ministre menageoit d'autant plus en ce temps-la, qu'il emploioit tout son credit à ruiner la maison d'Epernon. Le Prélat guerrier que Richelieu & ses creatures exaltoient si fort il y a quelque temps, & qu'ils appelloient ridiculement *le Genéral des Genéraux*, fit si mal depuis que le Duc Bernard de Saxe-Weymar ne voulut plus le souffrir, qu'il fallut lui ôter les emplois importans dont Richelieu le gratifia, ou lui donner des adjoints & des Officiers subalternes plus habiles que leur Commandant. *Les Princes de Savoie d'un côté*, poursuit Bassompierre, *& le Marquis de Léganez de l'autre, faisoient de grans progrés dans le Piémont & dans le Montferrat. Les forces du Roi étant la plûpart retirées en France, celles qui restoient dans le païs, ne purent faire tête aux ennemis. De maniére qu'en fort peu de temps, ou par force, ou par la connivence des Piémontois mécontens du gouvernement de leur Régente, les deux Princes de Savoie tendrement aimez du peuple, & maitres desormais de toute la plaine, vinrent avec le Marquis de Léganez au commencement de la Semaine Sainte, se poster devant Turin. Le Comte du Plessy-Praslin fit une grande sortie sur les Espagnols & en tua beaucoup.* Je ne sai si cette derniere circonstance est bien certaine. Du Plessy fort exact à marquer les occasions, où il acquit de l'honneur, n'en parle point. Quoiqu'il en soit, Thomas & Léganez *levérent le siége*, ou plûtôt

[Margin note:] ...chelieu par Aubery. L. VI Chap. 27. & 28. *Memoires pour servir à l'Histoire du Même. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires du Maréchal du Plessy-Praslin. Nani Historia Veneta. L XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. 5. & 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom VIII. Pag. 713. 714. 715. &c.*

tôt ne poursuivirent pas leur entreprise deconcertée par l'arivée du Cardinal de la Valette avec sa petite armée, *& allérent achever de prendre les places les plus mal gardées de celles qui restoient à la Duchesse dans le Piémont.* 1639.

Quelques troupes de France étant arivées au temps de la conclusion du second traité avec Christine, le Cardinal de la Valette assiégea Chivas & le prit. Du Plessy-Praslin se donne tout l'honneur de cette affaire. *La place*, dit-il, *fut emportée par l'attaque du Comte, en présence de l'armée ennemie. Il y servit vigoureusement & fort bien.* Croions l'en sur sa parole. Thomas & Léganez se dedommagérent amplement de cette perte. Revel, Coni, & plusieurs autres endroits ouvrent leurs portes aux Princes de Savoie. Richelieu effraïé de ce qu'il ne reste plus de tout le Piémont, que Suze, Veillane & Turin, écrit incessamment qu'on repréne Coni à quelque prix que ce soit, & que pour s'assurer de la capitale, on en desarme les habitans, & qu'on fasse sortir tous ceux qui peuvent être suspects, sans excepter les Religieux. Mais on n'eut pas le temps, ou bien on négligea trop d'exécuter les ordres du Cardinal. *Depuis la mort du Duc de Savoie*, dit le Comte du Plessy, *le Prince Thomas & ses sœurs avoient acquis tant de pouvoir sur tous ceux qui en avoient dans la ville de Turin, que nôtre armée se trouvant éloignée pour quelqu'entreprise que nous voulions exécuter, le Prince & les Princesses se prévalurent de cette occasion, & se rendirent maitres de Turin. La citadelle demeura au jeune Duc de Savoie par la fidelité du Gouverneur.* Je lis ailleurs que le Duc de Longueville tâchoit alors de reprendre Coni, & que le Cardinal

1639. de la Valette étoit devant Carmagnole.

Bassompierre donne un plus grand détail de la maniere dont la capitale du Piémont fut surprise. *Le Prince Thomas*, dit-il, *voiant les Généraux de l'armée du Roi occupez à prendre une place, exécuta l'entreprise qu'il tramoit sur Turin avec les habitans de sa faction. Jusques à six ou sept cens soldats entrérent à la file dans la ville. Tous faisoient semblant de venir de divers endroits du Piémont. Les gens qui gardoient les portes, ou par négligence, ou par affection aux Princes de Savoie, laissérent entrer de la sorte tous ceux qui se presenterent. Enfin, la nuit du 27. Juillet, on applique pour la forme le petard à une des portes de la ville, & ce fut comme le signal pour faire ouvrir les autres. Le Prince Thomas & Léganez entrent avec leurs troupes. Madame de Savoie reçut ce jour-là deux ou trois avis de la conspiration formée. Mais n'aiant pas assez de force pour s'y opposer, elle emporte ses pierreries & se retire dans la citadelle. Tout ce qu'on peut faire, c'est de mander en diligence les Generaux de France, qui acourent à Turin, se postent avec leurs troupes à Millesleurs près de la ville, & jettent un grand renfort dans la citadelle. On y tint plusieurs conseils en presence de Madame. Il fut resolu qu'elle s'en iroit à Veillane, & la chose s'executa le même jour. Nos Generaux font le lendemain une grande sortie par deux endroits. Les ennemis aiant eu sept jours de temps pour se retrancher, on y perdit inutilement beaucoup de braves gens. Une seconde attaque n'eut pas plus d'effet deux jours après. Cela ôta l'espérance de reprende Turin. Et comme les forces du Roi campées dans un lieu mal sain, & inégales à celles des ennemis, diminuoient tous les jours, on accepta volontiers une tréve de deux*

deux mois, qui devoit commencer le 24. Août. 1639.

Elle avoit été proposée par le Ministre de la Cour de Rome fort inquiéte du progrés rapide des armes Espagnoles en Piémont. Le monde fut surpris de ce que Léganez victorieux de tous côtez y consentit avec tant de facilité. Le Comte du Plessy-Praslin en donne cette raison. *Nos ennemis*, dit-il, *croioient qu'une suspension d'armes leur donneroit le temps de se bien établir dans Turin, & nous esperions d'en profiter, pour mettre la citadelle qui nous demeuroit, en état de défense.* Bassompierre ajoute une autre raison, que les François vouloient pourvoir à la seureté de Cazal fort pressé. *Mais ceux qui signérent la tréve de la part du Roi*, dit le Marechal, *s'apperçurent bien-tôt qu'elle étoit prejudiciable à Sa Majesté. Les ennemis persuadez de nôtre foiblesse en Italie, ne se mirent pas en peine de bien observer la tréve. Telle est la maniére des Espagnols. Ils ne gardent les traitez que lors qu'ils y trouvent leur avantage.* Les François en font bien autant à present. Leur Louïs le Grand a plus gagné par des traitez perfidement violez, que par des victoires justement remportées. *Les Espagnols donc ne voulurent pas souffrir que conformément à ce qu'ils avoient acordé, six cens malades fussent tirez de Cazal, & qu'on mît à leur place six cens autres soldats en bonne santé. Ils engagérent même sous main le Commandeur de Sales Gouverneur de Nice, à remettre au Cardinal de Savoie la ville & le château. Le bon & dévotieux Chevalier y consentit, croiant que sa conscience l'y obligeoit. Villefranche s'étoit revoltée deux jours auparavant contre la Duchesse.*

Quoiqu'en dise Bassompierre, la tréve fut avantageuse à la France. Louïs eut la liberté

1639. de la Valette étoit devant Carmagnole.

Bassompierre donne un plus grand détail de la maniere dont la capitale du Piémont fut surprise. *Le Prince Thomas*, dit-il, *voiant les Généraux de l'armée du Roi occupez à prendre une place, exécuta l'entreprise qu'il tramoit sur Turin avec les habitans de sa faction. Jusques à six ou sept cens soldats entrérent à la file dans la ville. Tous faisoient semblant de venir de divers endroits du Piémont. Les gens qui gardoient les portes, ou par négligence, ou par affection aux Princes de Savoie, laissérent entrer de la sorte tous ceux qui se presenterent. Enfin, la nuit du 27. Juillet, on applique pour la forme le petard à une des portes de la ville, & ce fut comme le signal pour faire ouvrir les autres. Le Prince Thomas & Léganez entrent avec leurs troupes. Madame de Savoie reçut ce jour-là deux ou trois avis de la conspiration formée. Mais n'aiant pas assez de force pour s'y opposer, elle emporte ses pierreries & se retire dans la citadelle. Tout ce qu'on peut faire, c'est de mander en diligence les Generaux de France, qui acourent à Turin, se postent avec leurs troupes à Millesleurs près de la ville, & jettent un grand renfort dans la citadelle. On y tint plusieurs conseils en presence de Madame. Il fut resolu qu'elle s'en iroit à Veillane, & la chose s'executa le même jour. Nos Generaux font le lendemain une grande sortie par deux endroits. Les ennemis aiant eu sept jours de temps pour se retrancher, on y perdit inutilement beaucoup de braves gens. Une seconde attaque n'eut pas plus d'effet deux jours après. Cela ôta l'espérance de reprende Turin. Et comme les forces du Roi campées dans un lieu mal sain, & inégales à celles des ennemis, diminuoient tous les jours, on accepta volontiers une tréve de deux*

deux mois, qui devoit commencer le 24. Août. 1639.

Elle avoit été proposée par le Ministre de la Cour de Rome fort inquiéte du progrés rapide des armes Espagnoles en Piémont. Le monde fut surpris de ce que Léganez victorieux de tous côtez y consentit avec tant de facilité. Le Comte du Plessy-Praslin en donne cette raison. *Nos ennemis*, dit-il, *croioient qu'une suspension d'armes leur donneroit le temps de se bien établir dans Turin, & nous esperions d'en profiter, pour mettre la citadelle qui nous demeuroit, en état de défense.* Bassompierre ajoute une autre raison, que les François vouloient pourvoir à la seureté de Cazal fort pressé. *Mais ceux qui signérent la tréve de la part du Roi*, dit le Marechal, *s'apperçurent bien-tôt qu'elle étoit prejudiciable à Sa Majesté. Les ennemis persuadez de nôtre foiblesse en Italie, ne se mirent pas en peine de bien observer la tréve. Telle est la maniére des Espagnols. Ils ne gardent les traitez que lors qu'ils y trouvent leur avantage.* Les François en font bien autant à present. Leur Louïs le Grand a plus gagné par des traitez perfidement violez, que par des victoires justement remportées. *Les Espagnols donc ne voulurent pas souffrir que conformément à ce qu'ils avoient acordé, six cens malades fussent tirez de Cazal, & qu'on mît à leur place six cens autres soldats en bonne santé. Ils engagérent même sous main le Commandeur de Sales Gouverneur de Nice, à remettre au Cardinal de Savoie la ville & le château. Le bon & dévotieux Chevalier y consentit, croiant que sa conscience l'y obligeoit. Villefranche s'étoit revoltée deux jours auparavant contre la Duchesse.*

Quoiqu'en dise Bassompierre, la tréve fut avantageuse à la France. Louïs eut la liberté

1639. de retirer quelques troupes d'Italie, & de les envoier en Allemagne sous la conduite du Duc de Longueville qui alla commander l'armée du Duc Bernard de Saxe-Weymar mort depuis peu, comme je le raconterai. Il est plus surprenant que le Marquis de Léganez acceptât une suspension d'armes au milieu de ses grandes prosperitez. Olivarez son parent & son protecteur en fut extremement irrité. Mais comme remarque fort bien l'Historien de la Republique de Venise, le Comte Duc éloigné ne connoissoit pas la véritable situation des affaires. Leganez ne pouvoit emporter la citadelle de Turin sans le concours des deux Princes de Savoie, & la mesintelligence s'étoit mise entr'eux & lui. Quand après la prise de Turin, on vint à délibérer sur l'attaque de la citadelle, Maurice & Thomas demandérent des assurances que cette place & les autres du Piémont, gagnées plûtôt par l'attachement du peuple aux deux freres que par les armes d'Espagne, leur seroient remises. Le Gouverneur de Milan ne voulant donner aucune parole positive là dessus, les deux fréres craignirent plus qu'auparavant, que les Espagnols n'eussent formé le dessein de s'emparer du Piémont. C'estpourquoi ils ne se douciérent pas d'aider Léganez à devenir entierement maitre de la capitale des Etats de leur neveu. Resolution dans laquelle plusieurs Princes d'Italie allarmez des avantages remportez par l'Espagne, tâchérent de les confirmer.

Mort du Cardinal de la Valette. Constance du Duc d'Epernon son pere.

Le Cardinal de la Valette mourut à Rivoli dans le mois d'Octobre avant la fin de la tréve. *Le Pape*, écrivit-on de Rome à la Cour de France, *n'a point voulu dire la messe pour l'ame de M. le Cardinal de la Valette, selon que Sa*

Sain-

Sainteté a coutume de faire pour les autres Cardinaux. Elle n'a pas même permis que ceux du S. Office du nombre desquels ce Prélat étoit, tinssent chapelle pour lui à la Minerve, comme il s'est toujours pratiqué. Urbain crut-il devoir refuser ces honneurs superstitieux à la mémoire d'un Cardinal, dont la vie prophane fut presque toute emploiée à la guerre, & dans des intrigues de Cour & de galanterie? Ne fut-ce point aussi un effet du chagrin de ce Pontifie contre la Cour de France, qui sembloit le menacer alors d'une rupture entiére, comme je le raconterai dans le livre suivant? Le Nonce Scoti répondit à la plainte que Chavigni lui porta de l'affront fait à la mémoire de la Valette, qu'on ne celébroit point à Rome les obséques des Cardinaux absens. Mais n'est-ce point aussi une defaite? Se seroit-on recrié de la sorte en France, si le Pape n'avoit fait aucune distinction entre la Valette & les autres Cardinaux qui meurent hors de Rome? Quoi qu'il en soit, Loüis ne perdit pas beaucoup à la mort de ce sujet amphibie. Et je ne sai s'il n'y eut point plus d'affectation que de réalité dans le regret que Richelieu témoigna. On est tenté de croire qu'il fut bien-aise dans le fonds de son ame, d'avoir desormais une entiére liberté de se venger du Duc de la Valette & de son pere. Quoique le defunt eût indignement sacrifié son frere au ressentiment du Ministre, il est certain que la considération d'un homme qui lui avoit rendu des services signalez, devoit géner l'humeur vindicative de Richelieu, & l'empécher du moins d'accabler entiérement la vieillesse du pere de son ami.

1639.

Mémoires du Maréchal du Plessy-Praslin. Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. L. XII.

A l'occasion de la mort du Cardinal de la

1639. Valette, Girard Historien, ou pour mieux dire, Panégyriste du Duc d'Epernon, raconte certaines choses curieuses & instructives, de la constance de son Héros dans les disgraces extraordinaires qui lui arrivérent cette année. De pareilles circonstances méritent d'être rapportées dans l'Histoire generale du temps, aussi bien que dans une vie particuliére. *Le Duc d'Epernon, relegué dans sa maison de Plassac,* dit Girard, *se vid privé de tous ses emplois. Sa vieillesse agissante & reverée de toute la France, devint l'objet du mépris de ceux qui peu de jours auparavant trembloient sous son autorité. Si ces déplaisirs le touchoient vivement, il n'étoit guéres moins sensible au retranchement de ses pensions & des émolumens de ses charges. En lui otant tout d'un coup plus de cinquante mille écus de rente, on le reduisoit à vivre du simple revenu de ses terres, auquel il trouvoit encore une grande diminution. Des maladies longues & aiguës lui survinrent, & il apprit presqu'en même temps la mort de son fils ainé, & la condamnation du second. Ce ne fut pas encore tout. Dieu qui vouloit deploier la puissance de son bras contre un homme si élevé, ne laissa presque rien d'entier, sur quoi il ne la fit manifestement paroitre. Il restoit au Duc une seule ressource dans ses malheurs. Elle sembloit pouvoir donner quelque support à ses affaires, & en procurer même le rétablissement. Le Cardinal de la Valette étoit dans un grand emploi, & le Ministre redevable à sa genérosité, le considéroit extrémement. Il avoit du moins tiré parole qu'on ne troubleroit pas davantage la vieillesse de son pere. Un fils si nécessaire est ravi comme les autres, & personne ne reste, à qui le Duc puisse avoir recours. On nous parle souvent des chatimens que Dieu en-*

voie

voie aux hommes. Il ne s'en est gueres vû de plus exemplaire que celui-ci. Depuis que le Duc sentit les premiers effets de la faveur, il y avoit soixante & deux ans, la fortune & sa vertu l'élevérent à tout ce qui peut rendre un homme considérable dans le monde. Chaque année ajoutoit quelque chose à sa prosperité. Il avoit acquis autant de biens, d'honneurs, de charges, & d'autorité qu'aucun autre. L'appui de ses trois fils sembloit rendre sa grandeur inébranlable. Chacun d'eux étoit capable d'en soutenir le poids par son mérite. En moins de six mois, les voila tous trois ravis; & leur pere si heureux autrefois, se trouve dans la plus déplorable solitude qu'on ait jamais vuë. Le Duc reconnut la main de Dieu, se soumit à sa justice, & la revéra plus que jamais, lorsqu'il en sentoit les rigoureux effets. 1639.

Si tels ont été veritablement les sentimens Chrétiens d'Epernon, nous ne pouvons assez loüer sa vertu. Mais je doute qu'elle ait été aussi épurée qu'on nous la represente. Son orgueil & sa fierté ne contribuerent-ils point à ce grand exterieur de constance qu'on admire en lui? *Seigneur*, s'écria-t'il à la verité lorsqu'on lui anonça la mort du Cardinal de la Valette, *si vous m'avez conservé jusques à present, afin que je survécusse à la perte de mes trois enfans, donnez moi la force de supporter la severité de vos chatimens.* Mais après s'être abandonné quelque temps à la douleur, *laissons les pleurs aux femmes*, dit-il. *Un homme doit avoir honte de recourir à ce soulagement. Je veux vivre & survivre, s'il est possible, à mes ennemis.* La nature parle ici sans affectation. Le fier & vindicatif vieillard ne se flatta-t'il point alors d'avoir encore assez de vie pour insulter à Richelieu, dont la mauvaise santé sem-

1639. bloit promettre une prompte mort, à ceux qui l'attendoient comme le seul moien de leur delivrance? Peu s'en fallut qu'Epernon n'eût ce plaisir avant la sienne. Le Cardinal lui écrivit une lettre de condoleance honnête & obligeante. La voici. *Monsieur, je ne puis vous exprimer le déplaisir que la mort de M. le Cardinal de la Valette, & l'affliction que vous en sentez, me causent. Dans une perte qui m'est commune avec vous, n'attendez de moi aucune consolation. Je ne suis pas moi même capable d'en recevoir. La maniére dont j'ai toujours vécu avec lui, l'affection qu'il me portoit, & l'estime singuliere que j'avois pour sa personne, vous persuaderont aisément de la verité de mes paroles. S'il étoit possible de racheter de son propre sang ceux que nous aimons, je donnerois beaucoup du mien pour recouvrer l'ami que j'ai perdu.*

Les confidens d'Epernon surpris d'une lettre si tendre en apparence, s'imaginent que si le Duc veut faire quelques avances, Richelieu se souviendra peut-être des obligations qu'il avoit à la Valette. On presse donc Epernon de tenter, s'il reste véritablement au Ministre quelque sentiment de l'amitié dont il fait une si haute profession. Vaincu par les instances de ses confidens, ou peut-être ennuïé de son exil, le Duc répond de la sorte à la lettre du Cardinal. *Monsieur, les témoignages que vous me donnez de la part que vous prenez, à la douleur que me cause la perte de mon fils le Cardinal de la Valette, me font esperer que vous ne serez pas moins sensible aux autres afflictions qui m'arrivent de toutes parts. Depuis que je suis sorti de mon Gouvernement pour venir dans ma maison de Plassac, il n'y a point d'injure & d'outrage, que je n'aie reçu de la part*

de mes ennemis. Après m'avoir déchiré en public par des harangues injurieuses, on a taché de flétrir par des libelles diffamatoires, la réputation que j'ai justement acquise en servant les Rois. Non contens d'attaquer ma personne & celles de mes enfans, les mêmes gens persécutent encore mes amis & mes serviteurs; comme si c'étoit un crime que de prendre mes interêts. Je sai bien, Monsieur, que ce ne sont pas là les intentions du Roi, ni les vôtres. Vous étes trop juste pour approuver, qu'après quatre-vingt ans passez, dont la plus grande partie a été emploiée au service des Rois mes maîtres, & au bien de l'Etat, je soie si maltraité sous vôtre Ministére. Mon fils le Cardinal est mort depuis peu en servant le Roi en Italie. Son aîné l'avoit precedé de quelques mois. J'ai souffert avec patience de si grands maux, & la considération du service du Roi a été mon unique soulagement. Puisque je ne suis plus en état de rien faire pour lui, ni pour vous, Monsieur, je me promets que le souvenir de ce que mes enfans ont merité, procurera du moins quelque repos à leur pere affligé. 1639.

Cette lettre ne produisit rien. On demandoit autre chose que des soumissions & des priéres. *Epernon*, ajoute l'Auteur de sa vie, *se voiant alors denué de tout secours de la part des hommes, puisque le Cardinal sans lequel tous les autres étoient inutiles, demeuroit sourd à ses remontrances, se remit entiérement entre les mains de Dieu*; c'est-à-dire que le Duc irrité de ce qu'on ne répondoit pas à ses avances, ne voulut plus entendre parler d'aucune composition avec la Cour. Il le témoigna hautement l'année suivante au Prince de Condé qui feignant de compatir à ses disgraces, lui fit insinuer par le Comte de Jonzac,

1639. que s'il vouloit se demettre de ses charges, on obtiendroit la grace du Duc de la Valette, & mêmes quelque dédommagement. Le Prince aspiroit au gouvernement de Languedoc, & se flattoit que le Maréchal de Schomberg prendroit volontiers celui de Guienne en échange. On dit même que Condé méditoit de faire tomber la charge de Colonel Genéral de l'infanterie entre les mains d'un Favori, afin de parvenir plus facilement au but qu'il se proposoit. A-t'on voulu designer le jeune Cinq-Mars qui occupa enfin la place de S. Simon après que la Faïette eut pris le voile de Religieuse, & qu'Hautefort fut éloignée de la Cour & de Paris à la fin de cette année avec Chemeraut sa confidente? *Dites à M. le Prince*, répondit Epernon à Jonzac, *que l'aiant toujours parfaitement honoré, je souhaiterois que les bons sentimens qu'il me témoigne maintenant, lui fussent venus plûtôt. Sa compassion n'est plus de saison. J'ai pris mon parti. Il faut souffrir toute sa vie. Voir mon fils reduit à la condition d'un simple particulier? J'aime mieux ne le revoir de ma vie. Je ne demande aucune recompense de mes charges. A Dieu ne plaise que je m'en defasse jamais. Graces à la liberalité des Rois mes maîtres, j'ai assez de bien pour me passer de mes pensions & de mes apointemens. Si quelqu'un me fait desormais une pareille proposition, je lui répondrai de telle maniére, qu'il sentira que c'est la chose du monde qui m'offense le plus.*

Mazarin obtient la nomination de la France au Cardinalat.

L'affront fait à la mémoire du Cardinal de la Valette, arriva dans le temps des grandes brouilleries entre la Cour de Rome & celle de France, à l'occasion de la difficulté que le Pape faisoit de recevoir la nomination de Jules Mazarin au Cardinalat, & de l'assassinat de Rouvrai Ecuier du

du Maréchal d'Etrées Ambassadeur de Louïs auprès d'Urbain. Ces deux affaires firent grand bruit dans le monde. Soit que ce fût un effet de l'estime & de l'amitié de Richelieu pour Mazarin qui s'étoit aveuglement devoué à lui : soit que le Cardinal n'osant se promettre une longue vie, projettât d'avoir pour successeur dans le Ministére, un étranger qu'une juste reconnoissance obligeroit à soutenir la maison & les creatures de son bienfaicteur, & qui s'y porteroit d'autant plus volontiers, qu'il n'auroit ni parens, ni rélations dans le Roiaume; dez que le Roi eût revoqué la nomination du P. Joseph mourant au Cardinalat, Richelieu lui persuada de substituer Mazarin à la place du Capucin. Le Pape sembloit devoir agréer saus difficulté un sujet Romain de naissance, & redevable des premiers commencemens de sa fortune à la Maison Barberine. Mais cette nomination se fit dans une conjoncture propre à faire penser que Louïs, opposé par tout ailleurs à l'Empereur & au Roi d'Espagne agissoit de concert avec eux pour chagriner Urbain. L'Abbé Perretti petit-neveu du Pape Sixte V. & issu de la maison de Montalte ennemie des Barberins, avoit obtenu la nomination de la Couronne d'Espagne au Cardinalat. Le Pape persuadé que c'étoit un effet du chagrin de la Cour de Madrid contre lui, refusa de l'admettre, sous prétexte qu'on ne devoit pas lui proposer ses propres sujets; que selon la disposition des Conciles, & les bulles de ses prédecesseurs, le Collége des Cardinaux doit être choisi de toutes les nations de la communion de Rome, & que pour cette raison-là même, l'Empereur & les Rois ont le privilége de nommer au Pape un de leurs sujets pour la promotion

pro-

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 39. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Vie du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 3. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Vittorio Siri. Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 681. 682. 683.

1639. prochaine des Cardinaux. Lors que le Pape conteste là dessus avec la Cour d'Espagne, le nouvel Empereur sans avoir égard que feu son pere aiant nommé un Evêque Italien, Urbain l'avoit rejetté, propose le Prince Renaud d'Este frere du Duc de Modéne, qui servoit actuellement dans les armées de Philippe en Italie, & de la maison duquel le Pape n'étoit pas autrement satisfait. Enfin pour surcroît de chagrin, Louïs demande un chapeau rouge en faveur de Jules Mazarin, & le Maréchal d'Etrées Ambassadeur de France à Rome, fait de grandes instances, au Pape & au Cardinal Patron afin que la nomination du Roi son maître soit acceptée. Il est aisé de juger que dans une affaire où il étoit question de mécontenter l'Empereur & le Roi d'Espagne par une preférence qui les devoit choquer, Urbain ne donna point de parole positive à Etrées, quoique d'ailleurs le Pape fût assez bien intentionné pour Mazarin ancien domestique du Cardinal Antoine son neveu.

Ce nouvel embaras entre les trois premiéres Puissances de sa communion, obligea Urbain à différer encore la promotion. Il attendoit que le temps lui fournît les expediens qu'il ne trouvoit pas alors. Telle est la maniére de la Cour de Rome, quand une ou plusieurs Couronnes proposent des sujets desagreables. Nous en avons vû un exemple en nos jours dans la personne du Prince Guillaume de Furstemberg depuis Evêque de Strasbourg, nommé par la France au Cardinalat. L'Empereur Leopold demandoit avec justice l'exclusion d'un de ses sujets qui avoit honteusement trahi les interêts de l'Empire pour aider le Roi de France dans l'exécution de ses projets ambitieux, & le Pape In-

nocent XI. étoit louable de rejetter un homme 1639.
dont la pourpre devoit être teinte, pour ainsi dire, du sang de deux cent mille Chrétiens. La promotion fut long-temps différée. Mais il fallut céder enfin. La Cour de Rome a tant d'interêts à menager avec les Princes de sa communion, que s'ils s'opiniatrent à soutenir leur nomination jusques au bout, elle ne se peut dispenser d'agréer tôt ou tard ceux qui lui ont été proposez pour le chapeau. Urbain cedera de même dans deux ans. Le Prince de Modéne, Mazarin & Perretti seront faits Cardinaux dans la même promotion à la fin de 1641. Je trouve une lettre de Richelieu sans date à François Barberin sur la lenteur du Pape dans cette affaire. Il semble que le Ministre l'écrivit l'année suivante; lorsque les demêlez de la Cour de France avec celle de Rome commencérent de s'ajuster. La piéce est ingénieusement tournée, & remplie de raisonnemens politiques. On ne sera pas faché d'en lire ici l'extrait.

Que par le délai de la promotion, le Cardinal Neveu expose sa maison au danger d'une ruine, ou du moins d'un abaissement presqu'infaillible, en cas que le Pape vienne à mourir sans faire des Cardinaux. Que Richelieu ne peut concevoir pourquoi Barberin différe de prendre un avantage si considérable. Qu'il donne à ses ennemis le plaisir d'esperer de voir bientôt les Barberins humiliez. Que la promotion les rendroit redoutables, au lieu qu'on les méprise tant qu'elle demeure suspenduë. Qu'on est surpris de ce qu'ils ne savent pas se prévaloir d'une occasion qui les feroit respecter, & les mettroit en état de se passer de toutes les autres factions du Conclave. Que l'attachement de Riche-

1639. chelieu aux interêts de la France, ne lui permettroit pas de donner aux Barberins un conseil qui les rend moins dépendans des Couronnes, si les interêts de toute la Chrétienté que Louïs, disoit-on, preféroit aux siens propres, ne se trouvoient pas dans cette rencontre joints à ceux de la Maison Barberine. Que l'ambition des Espagnols étoit trop connuë à tout le monde, pour ignorer que leurs projets tendoient à faire des Papes non seulement favorables à leur Monarchie, mais encore dependans de la Cour de Madrid, & disposez à recevoir ses volontez comme l'unique regle & le premier mobile de leurs actions. Que si Barberin ne remplissoit au plûtôt le grand nombre de places vacantes dans le Collége des Cardinaux, il ne seroit pas assez fort pour empêcher les Espagnols de parvenir à leurs fins. Que par son indolence, l'Eglise se trouveroit reduite à une servitude aussi honteuse qu'insupportable. Que s'il étoit peu sensible aux interêts particuliers de sa maison, il devoit du moins prendre à cœur le bien commun de la Chrétienté. Qu'il répondroit d'une pareille négligence devant le tribunal de Dieu. Qu'on ne voioit aucune raison capable de contrebalancer de si puissantes considérations. Qu'en un mot il s'agissoit d'établir si solidement la Maison Barberine, qu'elle ne pût être ébranlée, ou de la laisser chancelante & exposée au mépris & aux outrages de ses ennemis.

Démélé du Maréchal d'Estrées Ambassadeur de France à Rome avec les Barberins.

Nonobstant les difficultez du Pape à recevoir la nomination de Mazarin, & le refus de donner les bulles à Richelieu pour les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré, car enfin, ce n'étoit pas là un des moindres sujets du mécontentement que la Cour de France, ou plûtôt le Ministre

niſtre de Louïs, témoignoit : Nonobſtant cela, dis-je, le Maréchal d'Etrées gardoit des meſures avec le Pape & ſes neveux. Les Barberins en uſoient de même, quoique l'humeur altiére & difficile de l'Ambaſſadeur leur fit une peine extrême : Urbain ſe ſouvenant des incartades d'Etrées durant ſa premiére ambaſſade ſous Paul V, avoit eu, comme je l'ai dit, une extrême répugnance à recevoir un Seigneur hardi, violent, opiniâtre, incapable de ſe relâcher ſur la moindre choſe, & qui parloit plûtôt en Roi qu'en Ambaſſadeur. De là, ce long delai d'onze mois à lui donner audience, & cette froideur avec laquelle il fut reçû à la premiére, quand le Pape vid qu'il ne pouvoit obtenir le rappel de l'homme deſagreable qu'on lui envoioit. Irrité de ſon côté, le Maréchal s'échappoit quelquesfois. Il parla un jour avec tant de hauteur, qu'Urbain lui ordonna bruſquement de ſortir de ſa chambre, & le menaça de l'y laiſſer ſeul, en cas qu'il s'opiniâtrât à y demeurer. Le Cardinal Barberin prompt & vindicatif nonobſtant ſa timidité naturelle, attendoit quelqu'occaſion de chagriner Etrées, ſans que Louïs ſe pût raiſonnablement plaindre d'être lui même offenſé dans la perſonne de ſon Miniſtre. L'humeur du Maréchal fut une des raiſons, pourquoi Richelieu le fit envoier une ſeconde fois à Rome. Le Cardinal s'imagina que l'impétueuſe fierté d'Etrées emporteroit hautement beaucoup de choſes que la trop grande douceur de ſon predeceſſeur, n'avoit pu obtenir. Mais Richelieu connut enfin cette année, que les gens de l'humeur d'Etrées, ne ſont nullement propres aux ambaſſades, & que bien loin de réüſſir, ils cauſent des embaras, & ſouvent des ruptures préjudicia-

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 37. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Nani Hiſtoria Veneta. L. XI. 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 683. 684. 685.

1639. ciables aux interêts & à la reputation de leurs maîtres qui se trouvent engagez à soutenir de fausses démarches. Nous en allons voir deux exemples.

Cinq Turcs esclaves du Duc de Montalte Seigneur Neapolitain se firent Chrétiens, & l'Ambassadeur d'Espagne voulut être leur parrain au baptême. Ces pauvres gens voiant que nonobstant leur changement de Religion, ils étoient fort étroitement renfermez dans la vigne de Medicis où l'Ambassadeur d'Espagne demeuroit alors, craignirent qu'on ne voulût pas leur accorder la liberté qui leur avoit été promise. Ils prénent donc la resolution de s'échapper, & se jettent par une fenêtre dans le jardin d'un Couvent de Religieux François, appellé de *la Trinité du Mont*. Le Cardinal Barberin averti de leur évasion, crut devoir prévenir les suites d'un différend, qu'elle sembloit devoit causer entre les Ambassadeurs des deux Couronnes. L'un auroit infailliblement demandé ses esclaves, & l'autre les auroit voulu protéger, puisqu'ils s'étoient refugiez dans un lieu qu'il prétendoit être sous la protection du Roi son maître. Pour obvier aux inconvéniens d'une pareille contestation, Barberin envoie des Sbirres & des Corses au Couvent de *la Trinité du Mont*, fait enlever les cinq esclaves, leur donne la liberté sans les mettre entre les mains de l'Ambassadeur d'Espagne. Grand bruit incontinent de la part de celui de France. Il crie que son maître est offensé, demande reparation, & ne veut plus aller à l'audience du Cardinal Neveu. Les gens équitables jugérent qu'il n'y avoit pas là de quoi faire tant de vacarme. *Qu'est-ce que le Maréchal d'Etrees*, disoit-on, *pouvoit prétendre en faveur des esclaves auxquels*

quels il avoit acordé sa protection? Leur procurer la liberté? Le Cardinal Patron la leur a donnée, & ne les a point remis à leurs premiers maîtres: preuve évidente que son intention n'est pas mauvaise. Qu'on eût égard aux privilèges d'un Couvent François? Mais il faut considérer aussi que le Pape Seigneur spirituel & temporel de l'endroit, a pu pour des raisons à lui connuës, s'assurer des esclaves fugitifs, & prévenir par ce moien une querelle entre les deux nations où il y auroit certainement eu du sang répandu. Enfin, puisque toutes les immunitez du Couvent viennent originairement de l'autorité du Pape, il a pu en tirer les esclaves, & les prendre lui même sous sa protection. 1639.

Le Cardinal Barberin offrit pourtant quelque satisfaction sur cet enlévement: Et le Maréchal d'Etrées après toutes ses clameurs, auroit été obligé de s'en contenter, si une affaire de plus grande importance ne fût survenuë dans le temps même qu'on parloit d'acommodement. Un certain *Biasone* sujet du Pape, s'étoit mis au service de l'Ecuïer du Maréchal, & entretenoit un breland public, contre la défense expresse qu'Urbain avoit faite depuis peu généralement à toutes sortes de personnes, de donner publiquement à jouër. Pour empécher que les Officiers du Pape ne visitassent une maison suspecte, où Rouvrai avoit encore logé deux courtisanes parentes de *Biasone*, on mit les armes de l'Ambassadeur de France au dessus de la porte. Informé du breland qui s'y tient, Etrées ordonne qu'elles soient ôtées, & *Biasone* continuë de donner à jouër, quoique le Cardinal Barberin l'eût fait avertir de cesser. Quelqu'un l'aiant juridiquement dénoncé comme réfractai-

re

1639. re aux ordonnances du Pape, les Magiſtrats le font arrêter. Il eſt condamné aux galéres, & mis à la chaine. Lors qu'on le conduiſoit avec les autres galeriens, Rouvrai homme brave, mais brutal & emporté, prend deux ou trois domeſtiques du Maréchal, attend la chaine ſur le chemin, preſente le piſtolet à celui qui la conduit, l'oblige à relâcher *Biaſone*, & emméne ſon valet condamné. Un pareil attentat contre l'autorité du Souverain & des Magiſtrats, fut generalement blâmé. Etrées le deſavouä hautement, & déclara que ſi *Biaſone* ſe trouvoit dans l'hôtel de l'Ambaſſadeur, il le feroit remettre entre les mains de la Juſtice. Neantmoins il gardoit chez lui Rouvrai, quoique pluſieurs perſonnes ſages conſeillaſſent au Maréchal de l'envoier promptement hors de l'Etat Eccléſiaſtique, parce que les Barberins intereſſez à ſoutenir l'autorité du Pape & la leur propre, ne laiſſeroient pas une telle action impunie. Etrées n'eut point égard à cette judicieuſe remontrance, ſoit par fierté, ſoit par avarice, comme diſent quelques uns. Il craignoit d'être obligé de païer ce qui étoit du à Rouvrai, & de lui donner quelque récompenſe avant que de le renvoier en France.

Cependant le Cardinal Bichi, Mazarin, & d'autres s'entremettoient de l'acommodement de l'Ambaſſadeur de France avec le Cardinal Barberin ſur l'affaire des cinq eſclaves. Etrées deſavouoit celle de *Biaſone*, & Barberin ne diſoit rien de Rouvrai. Il pretendoit ſeulement le faire punir dans les formes, en cas qu'il ne ſe retirât pas au plûtôt. Barberin offroit d'aller rendre viſite à Etrées, dez que Rouvrai ne ſeroit plus chez lui. Pour faciliter les choſes, les

Car-

Cardinaux Antoine & Bichi proposent de feindre une partie de chasse, de prendre Rouvrai dans leurs carosses, & de le conduire jusques à Ronciglione. L'acommodement ne s'étant pas conclu à cause des difficultez réciproques sur le point d'honneur, le Maréchal continuë de faire le fâché, se retire à Frescati, & emméne avec lui Rouvrai qu'on poursuivoit criminellement pour la violence commise contre celui qui conduisoit la chaine des galériens. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur que l'Ecuïer du Maréchal se vid condamné par contumace à la mort, & sa tête mise à prix, selon ce qui se pratique à Rome en pareils cas. Lors qu'Etrées voulut revenir de Frescati pour voir le Pape, on l'avertit de n'amener point Rouvrai, de ne lui permettre pas même de sortir de la maison sans être bien acompagné, parce que certains bandits se préparoient à le tuër, pour avoir la récompense promise à celui qui apporteroit sa tête. Le Maréchal & son Ecuïer aiant négligé cet avis aussi bien que les autres, le 28. Octobre celui-ci est jetté par terre d'un coup de mousquet tiré derriére une haïe, lors qu'il étoit sur le grand chemin. La tête est incontinent portée chez le Gouverneur de Rome. On l'expose en public, le boureau la prend, & crie à haute voix que c'est la tête de l'Ecuïer de l'Ambassadeur de France. Acompagné de cinquante Corses, il la porte au pont S. Ange, & la jette dans un endroit destiné à recevoir celles des bandits & des criminels décapitez. On auroit de la peine à croire la circonstance suivante, si l'Auteur Italien qui la raconte, ne protestoit l'avoir apprise de la bouche même du Cardinal Antoine, qui la repéta deux fois. Ce Prélat parti-

1639. partisan déclaré de la France, & jaloux du credit de François Barberin son frere qu'il étoit bien aise de chagriner, avouä sans façon que ce fut à son instigation que le boureau eut ordre de crier à haute voix: *Voici la tête de l'Ecuïer de l'Ambassadeur de France.* L'intention d'Antoine, c'étoit d'engager François dans une démarche si violente, que le Roi griévement offensé, ne pût se dispenser de demander une réparation authentique, & que les Barberins mortifiez fussent contraints à la lui acorder.

Il y eut différens écrits de part & d'autre sur cette affaire. Le Medecin du Maréchal dont je ne sai pas le nom, lui préta sa plume. Et afin de publier des papiers volans avec plus de liberté, on fait venir de France des caractéres & des imprimeurs qui travaillent chez l'Ambassadeur. Les personnes équitables jugérent que les privileges des Ministres étrangers, ne s'étendant pas jusques aux serviteurs de leurs domestiques, le Pape avoit d'autant plus de droit de faire punir *Biasone*, qu'il étoit son sujet. L'affaire de Rouvrai paroissoit plus délicate. *C'est une chose incontestable*, disoit-on, *que la personne & la maison d'un Ambassadeur sont inviolables & sacrées. Les Ambassadeurs prétendent à la verité que la même immunité s'étend à leurs enfans, à leurs parens, & à leurs domestiques. Mais les Princes n'en conviennent pas. Si quelques Ambassadeurs en ont joüi, ç'a été plûtôt par tolérance que par droit. Acorder un pareil privilege à toute la maison d'un Ministre étranger, souvent fort nombreuse, c'est ouvrir la porte à la licence & au desordre dans une ville capitale. Selon l'usage ordinaire, l'Ambassadeur fait évader son domestique coupable, & les Magistrats ferment les yeux. Le Maréchal d'E-*

trées

trées devoit prendre cette précaution. Il a eu le temps & la liberté. Son humeur altiére l'a porté à insulter trop hautement au Pape & à ses neveux. 1639.
Cependant, ajoutoit-on, *cela ne disculpe pas le Cardinal Barberin. Il paroit avoir embrassé avec trop de chaleur une occasion de se venger de l'Ambassadeur de France, qui l'a chagriné en certaines rencontres. Le cas de Rouvrai n'étoit point si noir. Il n'a tué personne en sauvant son serviteur. Proscrire un homme pour si peu de chose, & le faire assassiner par des gens postez derriére une haïe, c'est en verité une action qui ne s'acorde gueres avec la vertu & la Religion, dont se picque le Cardinal Barberin. Dans l'ordre donné au boureau de porter la tête de Rouvrai en plein jour & de la jetter parmi celles des bandits, il y a une passion manifeste, & un dessein prémédité d'outrager & l'Ambassadeur, & toute la nation Françoise.*

Ordres envoiez de France au Maréchal d'Etrées sur le différend avec les Barberins.

Brachet son Secretaire fut envoié à la Cour de France, porter le détail de ce qui s'étoit passé dans l'affaire des esclaves & dans celle de Rouvrai, & recevoir les ordres du Roi sur la maniére dont Etrées se conduiroit desormais au regard du Pape & des Barberins. Louïs & son Ministre furent extrémement fachez de ces deux accidens. Sa Majesté ne vouloit point rompre avec le Pape dans la conjoncture presente, ni s'en faire un ennemi déclaré. D'un autre côté, il sembloit qu'elle fût engagée d'honneur à soutenir son Ambassadeur, & à demander reparation des offenses qu'elle prétendoit avoir reçuës dans l'enlévement des cinq esclaves, dans l'assassinat de Rouvrai, & dans la maniére dont sa tête fut portée par le boureau jusques au lieu destiné au supplice des criminels condamnez.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 690. 691. Mémoires pour servir à

1629. Le Cardinal François Barberin desavouoit en apparence l'action du bandit. Quand il se presenta pour recevoir sa recompense, on refusa de le voir. Barberin se mit, ou fit semblant de se mettre en colere, & lui ordonna de se retirer. Celui qui l'avoit amené fut encore maltraité. Mais la Cour de France ne se paioit pas de ces grimaces. L'outrage fait à la tête & à la memoire de Rouvrai prouvoit trop manifestement que le pauvre homme avoit été tué par l'ordre du Cardinal Barberin, ou du moins de Don Thadée son frere Prefet de Rome, qui ne haïssoit pas moins le Maréchal d'Etrées. De quelque maniere que le coup se soit fait, les Barberins voiant que le monde croiroit toujours qu'il venoit de quelqu'un de leur maison, avouérent depuis que la mort de Rouvrai leur couta deux mille écus. Le Nonce Scoti voulant disculper François Barberin du reproche que Chavigni faisoit à cette Eminence, d'avoir commandé l'assassinat, repondit qu'on ne pouvoit attribuer sans calomnie une action si noire, à un Cardinal d'*une integrité* reconnuë, & d'*une vie angelique*. Tout le monde avouë que les mœurs de ce Prélat furent plus reglées que celles de plusieurs autres Cardinaux Neveux. Mais enfin, il n'étoit point un si grand saint, qu'il n'ait pu en cette occasion se laisser d'autant plus facilement emporter par son chagrin & par son humeur vindicative, qu'il croioit faire une action de justice & devoir reprimer par un exemple public, la liberté que les Ambassadeurs se donnent à Rome, de protéger leurs domestiques quand ils ont commis des violences. Si François n'a pas mis le bandit en besogne, ç'a du moins été Thadée. Et quelle apparence y a-t'il que celui-ci

l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

ci gouverné par son frere, ait entrepris une chose dont les consequences paroissoient facheuses, sans la participation du Cardinal? 1639.

Après plusieurs delibérations dans le Conseil de Louïs, on ne jugea pas à propos de rappeller Etrées; c'étoit donner trop d'avantage & de plaisir aux Barberins; ni de commander au Nonce du Pape de sortir de France. Urbain auroit envoié un ordre pareil au Maréchal, que Richelieu étoit bien aise de conserver du moins quelque temps à Rome, afin qu'il chagrinât & bravât même les Barberins. Il fut seulement resolu que l'Ambassadeur feroit savoir au Pape, qu'il n'iroit point à l'audience d'Urbain, ni à celle de ses neveux, & qu'il ne leur parleroit d'aucune affaire, jusques à ce que les offenses faites au Roi fussent dignement réparées. Que si le Pape entreprenoit de donner atteinte en quelque chose aux libertez de l'Eglise Gallicane, Etrées avoit ordre d'en appeller au Concile futur. On lui enjoignoit encore de continuer ses visites, mais *incognito*, à tous les Cardinaux; les parens du Pontifie furent seulement exceptez; de ne faire pas arrêter son carosse à la rencontre de ceux-ci, selon le cerémoniel de la Cour de Rome; de n'aller point souhaiter les *bonnes fêtes* à Urbain, & de n'inviter aucun des Barberins aux solennitez des François en certaines Eglises. Que si le Pape venoit à faire une promotion de Cardinaux, où il donnât le chapeau à des sujets desagreables à la Cour de France, Etrées ne devoit rendre aucune visite aux nouveaux Cardinaux, ni en recevoir de leur part; mais avec cette protestation, que s'il en usoit de la sorte, ce n'étoit point par chagrin contre la personne de ces Prélats, mais pour obeïr au

1639. commandement exprès du Roi son maitre, qui ne vouloit rien approuver de tout ce qu'Urbain feroit. Richelieu s'imagina que sans en venir à une rupture ouverte, ce mépris affecté chagrineroit tellement les Barberins, qu'ils parleroient bien-tôt d'un acommodement, où il obtiendroit un chappeau en faveur de Mazarin, & les bulles des Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré: deux graces qui lui tenoient presqu'également au cœur. Le Cardinal se trompa dans ses conjectures. Il fallut emploier quelque chose de plus fort; je veux dire, faire grand bruit à Paris, & user de menaces à peu près semblables à celles du Fils de Louïs XIII quand il voulut faire peur au Pape Innocent XI. Mais les unes n'aboutirent à rien, non plus que les autres, comme je le raconterai dans la suite.

Négociation entamée entre la Cour de France & le Duc de Loraine.

Avant que d'en venir au détail de la campagne dans les Païs-Bas & en Allemagne, je croi devoir parler des negociations entamées avec le Duc Charles de Loraine, de la situation des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne au temps de la conquête de Brisac, & du projet que Richelieu forma de susciter de nouveaux embaras à l'Empereur en Hongrie par le moien de Ragotzi Prince de Transilvanie, & mêmes d'Amurath IV. Sultan des Turcs, qui enflé des avantages remportez sur le Roi de Perse, méditoit de tourner ses armes victorieuses contre les Chrétiens. Soit que ce fût un effet de la legereté naturelle du Duc de Loraine; soit que prévoiant la décadence prochaine de la Maison d'Autriche, il desesperât que l'Empereur & le Roi d'Espagne pussent obtenir son rétablissement au traité de la paix generale, Charles parut cette année mécontent de ses protecteurs, &

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Beauvau. L. II. Grotii Epi-

& donna sujet de penser qu'il s'acommoderoit volontiers avec Louïs. On connut sa disposition par quelques lettres interceptées, où il se plaignoit fort librement de la Cour de Vienne. Richelieu attentif à profiter de tout, se met alors en tête de gagner Charles, & de l'engager à un traité particulier. Il espéroit d'appaiser ainsi les cris de plusieurs Princes contre l'ambition demesurée de la Cour de France, qui non contente d'avoir mis le Duc de Loraine hors d'état de traverser ses desseins, prétendoit encore retenir injustement le bien de la Duchesse son épouse innocente. On se flattoit aussi de prévenir l'embaras que cette affaire causeroit à Louïs dans le traité de la paix genérale, & d'empécher que Charles dont les troupes étoient presque toujours dans le voisinage de la Champagne, ne se joignît au Comte de Soissons, en cas que les mécontens voulussent remuër de ce côté-là. Pour cet effet, le Cardinal s'avise de proposer des conditions au Marquis de Ville confident du Duc, & prisonnier de guerre dans le château de Vincennes depuis la prise de Luneville dont il étoit Gouverneur. Peut-être aussi que le Marquis eut ordre de son maitre de faire les premieres avances. Quoi qu'il en soit, Richelieu a une si grande envie de reüssir, qu'il pense à rappeller la Duchesse de Chevreuse qui pouvoit beaucoup sur l'esprit de Charles, & à trouver le moien d'insinuer à la Cantecroix que si elle veut porter son époux prétendu à se réconcilier avec le Roi, on ne s'opposera point à la cassation du mariage de Charles avec Nicole, & qu'on la favorisera même. Pour en imposer mieux à une femme encore plus ambitieuse qu'impudique, le Cardinal persuade à Louïs

1639. *Stolæ passim an. 1639. Mercurio di Siri. Tom. I. L. 2. Tom. II. Lib. 1.*

1639. d'avoir moins d'égards pour la Duchesse de Loraine, & de lui temoigner beaucoup d'indifference.

Le Marquis de Ville sort de Vincennes vers le mois de Fevrier, sous prétexte d'aller obtenir son échange avec quelques Officiers François, porte en Franche-Comté des propositions à Charles, & même un sauf-conduit du Roi, en cas qu'il veuille venir trouver Sa Majesté. Grotius marque dans ses lettres du mois de Mars que bien loin d'écouter Ville, on refusa de lui parler, & que le Duc s'en alla dans le Brabant. Si cette circonstance est véritable, ce ne fut qu'un artifice pour mieux tromper les Espagnols. Car enfin, dans un memoire datté du mois de Mai, & donné ou envoié par Richelieu au Marquis de Ville, on préscrit les conditions du traité offert au Duc de Loraine. Depuis ce temps-là, je ne trouve plus rien de cette négociation. Charles en noue une autre au mois d'Août avec la Grange-aux-Ormes qu'il pria de le venir trouver à Cirk. Il s'y étoit retiré avec sa *femme de campagne*, à cause du chagrin que l'Archevêque de Malines leur avoit fait. Soit que le Pape crût devoir donner une preuve de son zele, en arrétant le scandale du mariage criminel du Duc avec la Cantecroix; soit que la Duchesse Nicole, le Prince François & les autres de la maison de Loraine, qui craignoient les suites de cette affaire facheuse, l'en eussent sollicité; Urbain adresse à l'Archevêque de Malines deux monitoires, par lesquels il enjoint sous peine d'excommunication, à Charles & à sa Comtesse de se séparer jusques à la decision du procés intenté sur la validité du mariage du Duc avec Nicole son épouse; commande à

Can-

Cantecroix de se retirer dans un Monastére, où 1639.
la cloture soit réguliérement observée, & ordonne à l'Archevêque de signifier les monitoires à l'un & à l'autre. On commença par la Dame; l'Archevêque vouloit ménager Charles.

Cela n'empécha pas qu'irrité de la procédure du Pape que le Cardinal Infant appuioit, le Duc ne se retirât avec sa *femme de campagne* des Païs-Bas à Cirk dans l'Electorat de Tréves. Là il menace de l'envoier en Suisse, puis qu'on ne veut pas les laisser vivre ensemble dans les païs Catholiques, & de prendre ensuite la resolution que la nécessité lui suggerera. Ce fut apparemment dans ce temps-ci que le Duc écrivit à la Grange-aux-Ormes Ministre de France en Allemagne, pour le prier de se rendre à Cirk. La Grange en aiant obtenu la permission du Roi son maitre, va trouver Charles, qui lui parle de renouër la négociation commencée par le Marquis de Ville. Ce Ministre represente ainsi dans un mémoire envoié à Richelieu, l'incertitude & l'agitation de l'esprit du Duc. *Voici*, dit la Grange, *les motifs qui ont porté ce Prince, à rechercher l'honneur des bonnes graces du Roi, & l'appui de Son Eminence, selon ce que j'ai pu recueillir de ses discours, & de ce que j'ai appris de ses gens. La crainte d'une longue tréve*, durant laquelle Sa Majesté garderoit toute la Loraine. *L'esperance d'être reconnu Souverain de son chef*, & indépendamment de la Duchesse Nicole. *Le procedé tirannique & les mépris des Espagnols*, c'est à dire, la necessité que le Cardinal Infant lui vouloit imposer & à la Cantecroix, de déferer aux monitoires du Pape. *Le moien de se venger de son frere*, le Prince François qui conjointement avec la

1639. Princeſſe Claude ſon épouſe, s'oppoſoit à la diſſolution du mariage contracté avec Nicole, perſuadez l'un & l'autre que Charles projettoit d'exclure les deux ſœurs, & par conſéquent François & ſes enfans de la ſucceſſion aux Duchez de Loraine & de Bar, qui regardoit la Princeſſe Claude, après la mort de Nicole ſa ſœur, & la faire écheoir aux enfans que Charles avoit, ou eſperoit d'avoir de ſa Cantecroix. *Le rétabliſſement de ſes parens en France*, c'eſt à dire, des Ducs de Guiſe & d'Elbeuf éxilez, & privez de leurs charges & de la joüiſſance de leurs biens. *Enfin, l'eſpérance d'être bien traité, en conſidération de la bonne opinion que ſes ſoumiſſions volontaires donneroient de la juſtice du Roi, & de la genéroſité de Son Eminence.*

Telles ſont les raiſons, ajoute la Grange, *qui m'ont paru le rendre irréſolu. L'interêt de la Marquiſe de Cantecroix incompatible avec celui de Madame de Loraine ſous une même protection.* Le Duc ne ſe peut imaginer que le Roi aiant commencé de protéger la Ducheſſe, Sa Majeſté puiſſe ou veuille appuier en même temps les interêts de la Marquiſe de Cantecroix. *Sa tendreſſe pour ſes deux ſœurs*, la Ducheſſe d'Orleans & la Princeſſe de Phaltzbourg, *qu'il laiſſeroit expoſées à l'inſolence & au reſſentiment des Eſpagnols. Les inſinuations & les promeſſes du Préſident Roſe ſon confident, avec lequel il eſt fort intrigué. Les eſpérances que certains mauvais François qui l'exhortent à la patience, lui donnent de quelque changement.* On déſigne ici apparemment le Comte de Soiſſons, le Duc de Bouillon, & les gens de leur parti. *L'exemple du Duc de Savoie dépoſſedé par le Roi François I, & rétabli entiérement & avec honneur, à la paix* entre

tre les deux Couronnes. *La honte de passer dans l'Histoire pour lâche & infame, s'il fait volontairement une si grande bréche à ses Etats, & à la dignité de sa maison. Enfin l'assurance que le Roi d'Espagne & le Pape lui donnent d'un rétablissement absolu à la paix generale.* Charles temoigna bien à la Grange un grand desir de se reconcilier avec Louïs : mais il ne voulut rien conclure jusques à ce qu'il eût retiré de Bruxelles, de Luxembourg, & de Cologne, les pierreries, les papiers & les autres effets qu'il y avoit laissez, disoit-il. Avant que de s'en retourner dans les Païs-Bas, le Duc prie la Grange de ne rien croire de tout ce qu'il entendra peut-être dire de l'accord de Charles avec les Espagnols, parce qu'il est absolument determiné à rentrer dans les bonnes graces de Louïs, & à lier une étroite amitié avec son Ministre à des conditions raisonnables. 1639.

Le Cardinal Infant avoit invité le Duc à revenir à Bruxelles. On lui promettoit de trouver quelqu'adoucissement à la peine que l'Archevêque de Malines lui faisoit de la part du Pape sur le prétendu mariage avec Cantecroix. Mais dez qu'il arrive, l'Archevêque de Malines le presse tellement de se séparer de sa *femme de campagne*, qu'il est obligé de promettre d'obeïr à Urbain. Le Prélat ne se contente pas d'une simple parole, & lui signifie le monitoire du Pape. Irrité de cette rigueur, & chagrin de se voir abandonné de tout le monde, le Duc demande à Rome qu'on lui donne des Juges sur les lieux ; propose les Evêques de Metz, ou de Toul, ou de Verdun, & offre d'envoier Cantecroix dans une ville Catholique de Suisse, jusques au jugement definitif du procés commencé

1639. entre Charles & Nicole. Mais la Duchesse insistoit au contraire, que l'affaire fût jugée à Rome par le Pape même, & récusoit tous les Juges que son époux demandoit. Cantecroix autant irritée & non moins embarassée que Charles, emploie toute son adresse à lui persuader de se racommoder avec la France, & lui represente vivement la décadence des affaires de la Maison d'Autriche, & le peu de sujet qu'il a d'esperer son rétablissement de l'Empereur & du Roi d'Espagne, presqu'incapables de défendre leurs propres païs. Des Essars autrefois maitresse du Roi Henri IV, mariée depuis secretement au Cardinal de Guise, & alors dans les formes à Du Hallier Gouverneur de Nanci, s'avisa de faire insinuer ces choses à Cantecroix. Peut-être aussi qu'elle y fut poussée par la Cour de France. Quoi qu'il en soit, la Gouvernante de Nanci avoit ses raisons de se faire un mérite auprès de Charles, & d'une femme qui pouvoit tout sur l'esprit d'un Prince amoureux plus qu'à la folie.

M. Du Hallier, dit le Marquis de Beauvau, *fit un projet de paix à l'instigation de Madame des Essars qu'il avoit epousée, & qu'il aimoit passionnément. Cette Dame avoit eu un fils de son mariage clandestin avec le Cardinal de Guise, que les parens de celui-ci ne vouloient pas reconnoitre pour légitime. Il s'étoit mis au service du Duc de Loraine, & se faisoit appeller le Chevalier de Remorantin.* Des Essars flattée de l'esperance d'obtenir la légitimation de ses fils; car elle en avoit eu plus d'un du Cardinal de Guise; des Essars, dis-je, cherchoit à rendre quelque service signalé au Duc, & croioit venir à bout de son projet, si elle pouvoit procurer sa reconciliation.

liation avec le Roi. Je ne sai pas qui fut emploié de sa part, pour insinuer à Cantecroix, que *son interêt particulier étant de devenir bientôt Souveraine*, ajoute Beauvau, *elle devoit mettre tout en œuvre pour persuader au Duc d'accepter la paix qu'on lui offroit; que l'occasion ne s'en trouveroit jamais plus favorable, & que personne du monde ne le pouvoit servir avec plus de franchise dans cette négociation que M. Du Hallier. Comme l'espérance de regner est la chose qui flatte le plus l'ambition d'une femme, la Princesse qui pouvoit beaucoup sur l'esprit du Duc déja dégouté des Espagnols, le porta facilement* à écouter le Gouverneur de Nanci. On ôte donc des mains de la Grange-aux-Ormes la négociation déja entamée, sous prétexte qu'il n'a pas bien suivi les ordres qui lui ont été envoiez. Nous avons de longs mémoires, où il tâche de se disculper auprès de Richelieu. Le bon Gentilhomme ne savoit pas ce qui se tramoit sous main. L'intrigue étoit liée entre le Duc, le Cardinal & Du Hallier. Rien ne se conclut en 1639. L'acommodement se fit l'année suivante. Nous en parlerons dans le temps. Passons aux affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne. 1639.

Etat des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne durant les deux années precédentes.

Depuis la belle victoire remportée par le Maréchal Bannier à Witstock sur les troupes de l'Empereur & de Jean George Electeur de Saxe, les Suedois repoussez dans la Pomeranie par Galas que l'Empereur envoia au secours de son nouvel allié, dont Bannier irrité de la paix de Prague, avoit juré la ruine, eurent assez de peine à s'y maintenir. Tout le monde regarde comme l'action la plus prudente & la mieux conduite qu'on ait peut-être jamais vuë, la retraite que le Genéral Suédois fut obligé de faire

1639. avec quatorze mille hommes devant une armée de quarante ou quarante-cinq mille, qui vint fondre sur lui, lors qu'il s'opiniatroit avec des forces si inférieures à conserver son poste avantageux de Torgaw sur l'Elbe. Je la rapporterai telle que l'Auteur de la vie du Maréchal de Guébriant l'a décrite sur les mémoires que Beauregard Agent du Roi de France dans l'armée Suédoise, & temoin oculaire de ce qui se passoit, lui a fournis. *Bannier*, dit cet Historien, *décampa de Torgaw le 29. Juin l'an 1637, & passa l'Elbe en plein jour sur deux ponts à la vuë de l'ennemi, & emmena tout son canon. Après cela, il met son armée en bataille & marche vers l'Oder avec cinquante escadrons, neuf bataillons, & quatre-vingt piéces de canon. Comme Galas n'étoit qu'à une lieuë de l'armée Suédoise, Bannier, Lesley, Tortenson, & les autres principaux Officiers demeurérent toujours à l'arriére-garde. A Luben passage sur l'Asprée, il battit le Comte de Bouchain, & gagna un autre passage assez marécageux, dans le dessein d'arriver le jour suivant à Furstemberg sur l'Oder. La riviére se trouvoit guéable en deux endroits. Mais les chevaux de l'artillerie harassez au dernier point, ne pouvoient plus rien faire. Le Maréchal y suppléa en promettant de l'argent à tous les soldats qui voudroient tirer. Tout passa de la sorte, quoique les soldats eussent de l'eau jusques au cou. Bannier croioit que Wrangel l'attendoit à l'issuë des marais de Custrin, & qu'ainsi les ennemis qui prétendoient l'arrêter à Landsberg, perdroient leurs pas. Mais il apprit du Commandant de la place que Wrangel étoit de l'autre côté vers Stetin. Cela le mit en doute s'il continueroit sa marche. Comme il avoit sujet de croire que les ennemis emploieroient plus de deux jours*

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. IV. Chap. I. Puffendorf. Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. IX. & X.

jours à passer tant de marais qu'ils devoient trouver, il espéra de les prévenir. Mais son étonnement fut extréme quand il vid devant lui au bout de trois jours, l'armée Impériale qui faisoit une lieuë de front. Dans un danger si pressant, la bravoure de ses troupes fut son unique ressource. Elles répondoient aux assurances qu'il leur donnoit de sacrifier sa vie pour leur salut. On lui promettoit en récompense de se dévouër pour sa gloire, & de lui obeïr aveuglémert. 1639.

Quelque grande que parût l'intrepidité de l'habile General, il étoit cruellement agité dans le fonds de son ame. De quelque côté qu'il jettât les yeux pour sa retraite, il ne voioit qu'une perte assurée. Retourner en arriére; cela ne se pouvoit. La Pologne qu'il avoit à droite, on n'osoit s'y fier, nonobstant la tréve concluë. L'Oder à la gauche; le Comte de Bouchain bien retranché avec six mille hommes, en gardoit le passage. Entreprendre de forcer cette armée; la temérité sembloit trop grande. Enfin, pour dernier comble de malheur, l'armée Suédoise manquoit de vivres & de fourages. Le desespoir de Bannier éclata dans les reproches & les menaces qu'il fit à Beauregard Resident de France. Le Maréchal s'en prenoit à Louïs, qui manquant à la diversion promise au delà du Rhin, laissoit à l'Empereur la liberté d'opposer ses plus grandes forces à la Couronne de Suede. *Si les Allemans & les Suedois s'unissent un jour contre la France*, disoit Bannier à Beauregard, *nous ne ferons pas tant de misteres, quand il sera question de passer le Rhin.* *Monsieur*, lui repartit fiérement l'Agent de Louïs, *nous avons toujours assez bravement repoussé les armées nombreuses qui sont venuës d'Allemagne fondre sur nous.* Galas

1639. *qui vous poursuit maintenant, en peut rendre un fidele témoignage. Sommes-nous la cause du trop long séjour que vous avez fait à Torgaw? Vous ne seriez pas dans un pareil embaras, si Wrangel s'étoit approché de vous. L'en avons-nous empéché? Avec mille hommes, il auroit arrêté les ennemis au passage des marais de Custrin.* Ils ont une lieuë de tour, dit-on, & sont encore plus larges. Trois hommes seulement pouvoient passer de front sur la levée, où il y avoit quatorze ponts de planches & de fascines.

Comme la prudence est toujours plus grande dans ceux qui conservent leur courage entier dans les dangers les plus pressans, ajoute le même Auteur, *le Maréchal acquit plus de gloire par un heureux stratagéme, que si aprés avoir attaqué l'armée ennemie par un coup de desespoir, il l'avoit entiérement défaite. Bannier envoie sa femme, celles de ses Officiers, & son principal bagage par la Pologne dans la basse Poméranie. Les ennemis croient qu'il veut prendre le même chemin, s'avancent sur le Notez petite riviére qui sépare ce Roiaume des Etats du Marquis de Brandebourg, & font dessus divers ponts, pour suivre les Suédois le long des bois qui ménent à la basse Poméranie. Dans le dessein de mieux tromper Galas, le Maréchal fait semblant d'être tout prêt à partir, & afin que la nouvelle en vienne aux oreilles de l'Electeur de Brandebourg, qui partageoit deja le butin & les prisonniers de l'armée de Suéde avec le Genéral de l'Empereur, Bannier donne quelqu'argent & promet une plus ample récompense à un Cornette du païs de Brandebourg, qui offre d'amener un guide fidele & capable de conduire l'armée Suédoise par les bois le long du Notez. Le Cornette ne manque pas d'en donner avis à l'Electeur son maitre, &*

les ennemis marchent incontinent vers la Pologne. 1639.
Le Maréchal qui n'avoit rien dit de son dessein, fit sur les neuf heures du soir une contremarche vers l'Oder, déterminé à forcer le Comte de Bouchain qui gardoit le passage de la riviére. C'étoit le seul parti que Bannier pût prendre pour se sauver, & pour joindre Wrangel qui étoit de l'autre côté de l'Oder vers Newstat. Il y arriva en un jour & demi. Comme les ennemis étoient avancez d'une journée, il espéroit de forcer le Comte, avant qu'ils pussent repasser les marais de Custrin; ou du moins de se perdre avec moins de blame, que par tout autre dessein qui eût été plus temeraire.

Quelles furent sa surprise & sa joie, quand il vid qu'il auroit moins d'affaires. Bouchain avoit délogé à midi pour joindre Galas. Mais plûtôt quels furent le depit, le chagrin, la honte de celui-ci, lors qu'il apprit que l'armée Suédoise passoit heureusement l'Oder à gué. Ses gens qui avoient déja fait des chansons sur la défaite prochaine de l'ennemi, se virent bientôt & leur Genéral même, cruellement raillez par des pasquinades affichées à Hambourg & ailleurs. *On grava en taille-douce*, dit-on, *Galas & ses Officiers subalternes, embarassez à lier le haut d'un sac, où l'armée Suédoise paroissoit enfermée, à l'exception de Bannier qui coupant de son épée le coin du sac, ouvroit un passage à ses gens, pendant que les ennemis contestoient touchant le butin & le pillage.* Les Impériaux revinrent sur leurs pas à la nouvelle de la contre-marche des Suédois. Mais ce fut pour entendre avec confusion le son des trompettes & les acclamations d'une armée inférieure, qui se réjouit d'avoir évité le plus grand danger du monde, sans perdre cent hommes contre plus de quarante

mille

1639. mille Impériaux maitres de la campagne qui la poursuivoient.

Si les Sudois s'applaudirent de la conservation de leur armée par l'habileté de Bannier, ils se trouverent à la fin de 1637. & au commencement de 1638. extraordinairement embarassez à se maintenir dans la Poméranie, dont les Imperiaux fortifiez des troupes de Saxe & de Brandebourg, avoient entrepris de les chasser à quelque prix que ce fût. Non content de défendre cette province, le Maréchal obligea encore plus d'une fois Galas à repasser l'Elbe & à se retirer en Saxe ou dans les païs heréditaires de la Maison d'Autriche avec son armée presqu'entiérement ruinée. Aidé fort à propos l'an 1638. de la somme de cent-mille Richedales que le Comte d'Avaux trouva sur son propre credit à Hambourg, le Maréchal remonte sa cavalerie & entreprend de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur cette riviére après avoir repoussé les Imperiaux dans leur propre païs, & de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe. Il l'exécuta au commencement de 1639. avec autant de prudence que de valeur. Puisque nous verrons dans peu de temps l'armée de France commandée par le Duc de Longueville aller joindre celle de Bannier au-delà du Rhin, il est à propos de suivre dans ses démarches, le General Suedois, qui aura jusques à sa mort une part si considerable à ce que les François & leurs alliez feront en Allemagne depuis l'an 1640.

Progrès du Maréchal Bannier dans la Saxe & la Bohéme.

Il passa l'Elbe le 1. Février 1639., avec dixhuit mille hommes & quatre-vingt pieces de canon, mais sans vivres & sans argent. On dit qu'il n'avoit pas plus de quatre ou

cinq

cinq mille écus dans sa caisse. Les soldats assurez que Bannier pourverra bientôt à leurs besoins, ne murmurent point de se voit reduits dez le commencement de la campagne, à manger de l'herbe & de la chair de cheval Il fit en effet acheter la paix au Duc de Lunebourg, à condition que ce Prince fourniroit tout ce qui manquoit à l'armée Suédoise. Salis Genéral de l'artillerie de l'Empereur alloit joindre quatre ou cinq mille hommes qui restoient seulement à l'Electeur de Saxe. La defaite de cet Officier renfermé dans le cimetiére d'une bourgade, fut le premier exploit du Maréchal. Les Imperiaux sont obligez de se rendre à discretion après avoir perdu deux mille hommes. Bannier assiége ensuite Freyberg, ville où sont les tombeaux des Electeurs de Saxe. Mais aiant laissé son artillerie & une partie de son armée au delà de la Saal avec Tortenson, il ne se trouva pas en état de resister aux Imperiaux acourus en grand nombre au secours de Freyberg. Il léve donc le siége, & fait une belle retraite. Pour effacer la honte d'avoir manqué de prendre une ville attaquée avec plus de courage que de prudence, il remporte une victoire signalée à Chemnitz sur les Imperiaux & les Saxons commandez par Maracin. Quatre Officiers Generaux, douze Colonels, près de cinq mille soldats demeurérent prisonniers. Les Suédois ne perdirent pas deux cent cinquante hommes. Le canon, le bagage, les munitions, ils prirent tout. L'allarme fut extréme à Prague. Le Maréchal se seroit rendu maître de cette capitale, s'y y eût marché incontinent. Ses Officiers & ses soldats le demandoient. Mais les mêmes motifs d'un si grand empressement arrêtoient leur Genéral.

Plus

1639.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. IV. Chap. 1. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XI. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. IX. Cap. 5. Lib. X. Cap. 2. 3. 4. & seq. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 761. 762. &c.

1639. Plus prévoiant que les autres, il craignit que le pillage d'une ville riche ne fût ſuivi de la diſſipation de ſon armée, & que les ſoldats la plûpart Allemans, ne ſe debandaſſent pour porter leur butin chez eux. Une conquête, où il auroit fallu laiſſer la plus grande partie de ſes troupes pour la garder, ne l'accommodoit pas. Content de ce que ſa victoire le delivre de la crainte d'avoir ſur les bras toutes les forces du Duc de Baviére, il ne penſe qu'à s'aſſûrer de pluſieurs paſſagesſur l'Elbe, & à s'avancer vers Erfurt dans la Thuringe. Cette conquête lui paroiſſoit plus importante que celle de Prague, au bien de la cauſe commune.

Avant la bataille de Chemnitz, Bannier inquiet ſe plaignoit fortement de ce que l'armée de France ne faiſoit aucune diverſion : *Prétend-on*, diſoit-il, *que je reſiſterai ſeul aux Impériaux, & aux Bavarois ?* Une lettre honnête de Louis ſembla l'appaiſer. On lui promettoit que le Duc Bernard repaſſeroit inceſſamment le Rhin avec de nombreuſes troupes. Le Maréchal ne fut-il point plus ſenſible au preſent de dix mille écus joint à la lettre du Roi, qu'à la maniere obligeante dont Sa Majeſté lui écrivoit ? *Je ne remercierai point le Roi*, dit-il d'un air fort content à Beauregard, *qu'après avoir battu les ennemis une ſeconde fois. Cependant*, ajouta-t'il, *je crains toujours, que nous n'aions une diverſion, qu'en complimens. M. le Duc de Weymar prend un peu trop de repos dans la Franche-Comté. Si nos deſſeins ne reüſſiſſent pas, ce ſera ſa faute.* Bannier eut encore le plaiſir de voir l'Electeur de Saxe acouru au ſecours de Pyrn, dont les Suédois aſſiegeoient le château après avoir pris la ville, s'enfuir tout éperdu & au plus vîte, dez qu'il s'ima-

magine que le Maréchal a dessein de le combattre. *Il sembloit*, poursuit l'Historien de Guébriant, *que ce dût être le dernier exploit de Bannier. On le vid alors tenté de joindre à la gloire acquise par tant de victoires, l'honneur d'avoir donné la paix à l'Empire & à la Suéde. Sa femme de la maison des Comtes d'Erbach, pouvoit beaucoup sur son esprit. Elle l'y disposa insensiblement, à l'instigation du Comte Schlitt Président du Conseil de guerre en Bohéme, dont elle étoit alliée. Ebranlé déja par l'esperance d'un glorieux repos, il se vid encore ébloui par une assez raisonnable ambition, d'obtenir deux Duchez en Silésie avec la qualité de Prince de l'Empire, qu'on lui offroit en récompense d'une pacification si utile à la Maison d'Autriche. On ne peut pas dire certainement que Schlitt agît sincérement. Peut-être qu'il vouloit seulement amuser le Maréchal jusques à l'arrivée de Picolomini rappellé des Païs-Bas avec un corps d'armée de douze mille hommes. Quoiqu'il en soit, l'intrigue reüssit au regard de Bannier. Toutes ses pensées tournérent tellement du côté de la paix, qu'il fut soupçonné de l'avancer ou de la retarder selon son caprice.*

Un Medecin de Prague envoié par Schlitt sous prétexte de voir la Maréchale indisposée, entama secretement la négociation & la porta si avant, qu'elle commençoit déja de se traiter tout ouvertement. Beauregard allarmé avertit promptement le Comte d'Avaux qui étoit à Hambourg : Et celui-ci fait si bien qu'il empéche que le Conseil de Stokholm n'envoie à Bannier le plein pouvoir qu'il demandoit fortement par l'entremise du Grand Thresorier son beaufrere, l'un des Regens du Roiaume. *Ces intrigues ne plaisoient point au Genéral Tortenson, ni aux autres*

Offi-

1639. *Officiers Suédois*, ajoute l'Hiftorien de Guébriant. *Elles donnoient encore beaucoup de peine à Beauregard embaraffé à témoigner fa défiance, fans trop irriter Bannier, & à défendre tous les jours contre lui la conduite de la France. Le Maréchal fe plaignoit de ce qu'on ne faifoit pas la diverfion promife fur le Rhin: chofe alors impratiquable, à caufe de l'incertitude où le Roi fe trouvoit, de ce qu'il arriveroit des conquêtes & des troupes du Duc de Weymar mort depuis peu. Il falloit premiérement s'affurer des unes & des autres. Beauregard avoit beau remontrer à Bannier que la France avoit occupé dans les Païs-Bas douze mille Impériaux commandez par Picolomini, le Maréchal foutenoit toujours avec chaleur que la Suéde étoit obligée de refifter feule à toutes les forces de l'Empereur. Quand il apprit le rappel de Picolomini, fes cris redoublérent, & il fe mit à parler fort defavantageufement de la puiffance du Roi. Cela couta beaucoup à Beauregard embaraffé quelquesfois à lui répondre, & fouvent obligé à le picquer de générofité, avant que de lui infinuer qu'il fe faifoit tort de préter l'oreille à un traité particulier, au prejudice de l'alliance concluë avec le Roi. On n'ofoit pas lui déclarer trop librement qu'il ne devoit point efpérer de recevoir le plein pouvoir de la Couronne de Suéde.* Pourquoi, *difoit-il*, feroit-on difficulté de me l'envoier? Le feu Roi ne m'a-t'il pas jugé capable de bien conduite une négociation? Il m'a emploié aux traitez de Pruffe & à la paix de Mofcovie. *Le Maréchal s'entétoit d'autant plus de conclure celle de l'Empire, que Schlitt & Galas difoient hautement, que s'il vouloit fincerement la paix, il étoit en fon pouvoir de la faire. On ne cherchoit qu'à le gagner. Dans cette feule vuë, les Miniftres de l'Empereur lui*

of-

offroient le Duché de Glosglogau & d'autres grandes terres en Silésie. Bannier de son côté craignant qu'on ne pensât à le tromper, fit assieger cette ville par le corps de troupes que la Couronne de Suéde avoit en Silésie, mais il ne se trouva pas assez fort pour emporter la place. 1639.

La Cour de France fut extrémement allarmée de la négociation de Bannier. On écrivit à Beauregard de l'observer de près, & Avaux emploia toute sa dexterité, afin que le Chancelier Oxenstiern ordonnât au Maréchal de la part de la Reine & des Regens de Suéde, de rompre son commerce avec Schlitt & Galas. Ne reconnut-il point alors qu'on l'avoit amusé, jusques à ce que l'Archiduc Leopold frere de l'Empereur fût arrivé à Prague avec un corps de cinq mille hommes, & que Picolomini fait General de l'Empereur à la place de Galas, eût repassé le Rhin avec les troupes Imperiales qu'il commandoit dans les Païs-Bas? Bannier se vid obligé d'abandonner la Bohéme, & de se retirer dans ses postes sur l'Elbe. L'Historien de Suéde raconte différemment la négociation entamée par le Maréchal. Jamais, si nous l'en croions, Bannier ne se laissa tenter par l'offre des Duchez en Silésie. Mais il me semble que le recit si bien circonstancié de l'Auteur de la vie de Guébriant, & dressé sur les mémoires d'un habile homme fort attentif à toutes les démarches du Genéral, auprès duquel il residoit, est preférable Puffendorf nous apprend que la brigue du Maréchal fut assez forte dans le Sénat, & que plusieurs étoient d'avis qu'on lui envoiât un plein pouvoir. Mais les plus judicieux aiant remontré que jamais on ne seroit assuré de l'exacte observation, ni de la longue durée d'un traité particulier, dont

la

1639. la Suéde n'auroit pas une puissante garantie, leur sentiment prévalut. Salvius Plenipotentiaire de Suéde à Hambourg, ou le Roi de Dannemark dont le mediation étoit acceptée de part & d'autre, prétendoit conclure la paix entre l'Empereur, les Princes de la Ligue Catholique d'Allemagne, la Couronne de Suéde & ses alliez Protestans qui n'avoient pas accepté le traité de Prague; Salvius, dis-je, ne vivoit pas en fort bonne intelligence avec Bannier. Choqué de ce que le Maréchal s'efforce d'obtenir un plein pouvoir à son prejudice, & lui enlever l'honneur de sa négociation; excité encore apparemment par le Comte d'Avaux, le Plenipotentiaire d'Hambourg traverse si fortement l'intrigue de Bannier à Stokholm, qu'il la deconcerte enfin. On rapporte que Salvius rendit le Maréchal suspect d'avoir formé l'ambitieux projet de se faire à l'exemple de Valstein l'arbitre de la guerre & de la paix. Ces insinuations entrérent dans l'esprit des Régens de Suéde, jaloux de ce que Bannier se mettoit sur le pied d'agir independamment d'eux en tout ce qui regardoit la conduite des armées. Les vastes desseins de ce Genéral, ne donnerent-ils point quelqu'inquiétude au Chancelier Oxenstiern?

Projets d'Amurath IV. Empereur des Turcs contre les Chrétiens.

Richelieu se faisoit un mérite, comme je l'ai rapporté, de ce que *pour se garantir du danger de la guerre*, le Roi son maître ne voulut jamais *exposer la Chrétienté à celui des armes Ottomanes, & que l'exemple de quelques uns de ses predécesseurs ne fut pas capable de le porter à une resolution dangereuse à la Religion, quoi qu'il la pût justement prendre.* Le Cardinal ne leva-t'il point cette année les scrupules de Louïs sur cet article? Amurath IV. revenant de la guerre de Perse,

Perse, fit vœu à son Prophéte, dit-on, d'attaquer les Chrétiens de toutes ses forces. Ridiculement superstitieux, il s'imaginoit qu'une pareille promesse lui obtiendroit la guérison d'une maladie causée par son intemperance. L'exacte observation du précepte de l'Alcoran qui defend l'usage du vin, auroit été plus efficace que tous les vœux adressez à Mahomet. Le Senat de Venise informé des projets du Sultan, s'accommoda promptement avec lui. Une longue expérience avoit appris à ces sages Politiques, à ne compter pas trop sur le secours des Princes Chrétiens. Leur Republique en devoit moins attendre durant une guerre allumée dans toute l'Europe. Il semble que la Cour de France aida les Venitiens de ses bons offices à la Porte Ottomane. La recommandation de Louïs jointe aux sequins répandus dans le Divan, rendit les Ministres d'Amurath, & leur maitre plus traitables.

1639.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IX. X. XI. Grotius Epistola passim an. 1639. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 680. 681.

Les conditions de l'accommodement furent avantageuses & mêmes honnêtes à la Republique. Ses vaisseaux eurent la liberté de poursuivre les Corsaires de Barbarie par tout, conformement aux anciens traitez avec la Porte, & le Sultan promit de ne leur donner aucune protection dans ses ports, après qu'ils auroient fait des courses sur les Chrétiens. Il fallut seulement païer les dommages causez l'année precedente à la Valone par la flote Venitienne, & rendre un certain corps de vaisseau réclamé comme appartenant à Sa Hautesse. En aidant les Venitiens à se tirer d'intrigue à la Porte, Richelieu ne pensoit-il point à faire en sorte qu'Amurath attaquât la Hongrie? On n'a pas de quoi convaincre le Cardinal d'avoir formé le projet : *Ces choses se*

font

1639. *font & ne se disent pas*, repartit le Comte d'Avaux dans une négociation à Hambourg, où l'Envoié de Ragotzi Prince de Transilvanie demandoit que le Roi de France & ses alliez obtinssent que le Sultan permît à Ragotzi de faire la guerre à l'Empereur. La Cour de France ne garde plus tant de mesures. Elle agit à la Porte, & n'en fait aucun mistére. Le Roi Très-Chretien tâche ouvertement de persuader aux Turcs qu'ils ne doivent pas être plus scrupuleux que lui, en ce qui regarde l'infraction des traitez les plus solennels.

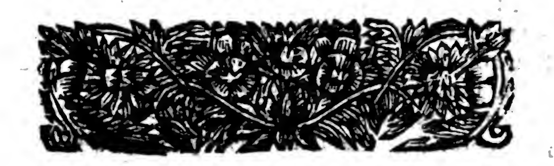
Soit que le Transilvain eût veritablement dessein de rompre avec Ferdinand pour obtenir, comme il le disoit, de meilleures conditions pour les Protestans de Hongrie tourmentez par la Cour de Vienne; soit qu'il pensât seulement à donner de l'inquietude à l'Empereur, afin de l'obliger à lui accorder quatre Comtez de Hongrie, dont Betlen Gabor son predécesseur avoit eu la jouïssance, Ragotzi tenta les deux années precedentes, d'entrer en négociation avec la Couronne de Suéde. Mais on ne se fioit pas autrement à lui. Bisterfeld alla celle-ci de sa part à Paris & à Hambourg, faire des propositions plus précises. Il offroit d'attaquer l'Empereur en Hongrie & en Moravie, pourvû qu'on lui donnât la somme de huit cent mille livres, outre l'argent necessaire à l'entretien de six mille hommes, & qu'on lui promît de ne faire point la paix sans l'y comprendre, & de lui fournir de quoi vivre, en cas qu'il perdît sa Principauté. L'offre fut bien reçuë à la Cour de France. Louïs promit de remettre à Venise, ou bien à Constantinople, comme Ragotzi l'aimeroit mieux, la somme de quatre cent mille livres,

& ren-

& renvoia Bisterfeld negocier pour le surplus avec le Plénipotentiaire de Suéde à Hambourg. 1639.
Il y alla en effet, & eut plusieurs conférences avec Avaux & Salvius. Cela n'eut pas de suite. Il y a de l'apparence que Ragotzi prit d'autres mesures, quand il vid tous les projets formez à la Porte Ottomane pour la guerre contre la Hongrie, ou contre la Pologne déconcertez par la mort du Sultan arrivée au mois de Fevrier de l'année suivante.

Semblable à plusieurs Princes Chrétiens, Amurath affectoit un grand zele pour sa Religion, & violoit aussi ouvertement les préceptes de l'Alcoran contraires à ses passions, que les autres méprisent ceux de l'Evangile, dont le deréglement de leur cœur ne s'accommode pas. Il beuvoit du vin avec tant d'excès, que revenant de la guerre de Perse, il sentit tout à coup ses forces entiérement epuisées, & tomba dans une extréme foiblesse. Les vins brulans d'Asie l'avoient reduit dans ce pitoiable état à l'âge de trente-deux ans. Peu de temps après son retour à Constantinople, il se vid sur le point de mourir. Rentrant alors en lui même, il fait à l'exhortation de la Sultane sa mere & du Mufti, vœu de ne plus boire de vin; & pour témoigner la sincerité de sa resolution, il ordonne de briser tous les vases précieux, dont il se servoit dans ses débauches. Dez que sa santé fut un peu retablie, Amurath oublia ses vœux & ses promesses. Il retombe dans ses premiers excès, & créve enfin le 7. Février 1640. Sa mort calma d'autant plus l'inquiétude des Princes Chrétiens voisins de ses Etats, qu'il en laissoit la succession à Ibrahim son frere dont une longue prison avoit beaucoup augmenté la stupidité naturelle. Quand on lui vint an-

1639. annoncer que l'Empire lui étoit dévolu par la mort d'Amurath, il n'en voulut rien croire. Craignant que ce ne fût un piége qu'on lui tendoit, & que son frere ne cherchât un prétexte pour le faire étrangler, il refusa de sortir de son apartement, jusques à ce qu'on lui eût apporté le corps d'Amurath. *Il est donc veritablement mort*, s'écria pour lors Ibrahim, *C'étoit un grand Monarque; mais c'étoit un tiran encore plus grand.* Acoutumé dans sa prison à des divertissemens pueriles, & entiérement incapable de s'appliquer aux affaires, le nouveau Sultan ne pense qu'à se donner du plaisir dans son Serrail, & abandonne le gouvernement de l'Empire à sa mere & à son premier Vizir.



HISTOIRE

DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLV.

NOus avons déja vû la plus grande partie de la campagne en Italie. Venons au détail de ce qui se fit sur la mer, dans l'Artois, dans le Duché de Luxembourg, & en Allemagne. Le Maréchal de Bassompierre a eu soin de nous marquer la disposition des armées differentes. *L'Archevêque de Bourdeaux*, dit-il, *eut le commandement d'une nombreuse flotte sur l'Ocean. M. le Comte d'Harcourt fut nommé pour celui des galeres & des vaisseaux sur la Mer Méditerranée. Le Commandeur de Fourbin obtint la commission de Genéral des galéres ; M. de Pontcourlai aiant été suspendu de sa charge.* On seroit surpris de voir le premier neveu du Ministre mal-

1639. Projets de la Cour de France pour la campagne de l'an 1639.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

1639. maltraité de la sorte, si on n'a apprenoit d'ailleurs combien Richelieu étoit mécontent de François de Vignerod Seigneur de Pontcourlai, fils de Françoise du Plessis l'ainée des deux sœurs du Cardinal. C'étoit un homme sans cœur & sans conduite. *La seule chose que vous aiez à faire*, lui dit son oncle dans une lettre pleine de reproches & de reprimandes, *c'est de régler vôtre maison, de telle maniére que vous viviez de ce que vous avez. Si vous ne pouvez subsister de cinquante mille livres à Marseille, tout le bien du monde ne vous suffiroit pas. Une des premiéres dépenses que vous devez retrancher, c'est l'extraordinaire du papier & des couriers. Je suis si las de vos propositions de reformation, sans en voir aucune, que je vous prie de ne me repaître plus de pareilles esperances. Cependant je vous assure que pourvû que vous changiez de vie, je suis encore prêt d'oublier le passé.* Il y a de l'apparence que Pontcourlai n'eut aucun égard aux avis de Richelieu. Nous voions dans le testament de celui-ci, qu'il deshérita, pour ainsi dire, son premier neveu, & qu'il ne lui laissa qu'une rente viagére avec la somme de deux cent mille livres pour acheter une terre. Armand de Vignerod fils ainé de Pontcourlai eut le Duché de Richelieu & la substitution de celui de Fronsac, laissé à Armand de Maillé fils du Maréchal de Brezé, & de Nicole du Plessis seconde sœur du Cardinal.

Il n'étoit gueres plus content de son beaufrere Brezé, quoiqu'il le menageât plus que Pontcourlai. Cela paroit par la lettte que Richelieu écrivit au Maréchal, qui se retira de l'armée, comme je l'ai dit, avant la fin de la campagne precedente, sans voir le Cardinal, & sans lui écrire même. *Je ne manquerai jamais d'affection*

à vô-

à vôtre personne, dit Richelieu à son beaufrere. 1639.
Mais bien loin qu'elle diminuë l'aversion que j'ai pour vos humeurs, elle augmente. Je ne puis voir sans un extréme déplaisir que vous préferiez le repos & les divertissemens que vous prenez dans vôtre maison, à l'honneur que les hommes chérissent plus que leur propre vie. Il m'est impossible de penser à vôtre conduite, sans voir le préjudice que vous en recevez, & le peu d'état que vous faites de moi en une chose si importante. Je prie Dieu qu'il vous fasse connoître & oublier en même temps la faute que vous avez commise. Il faut que vous la connoissiez pour en éviter de semblables; & je souhaite que vous l'oubliiez pour vous épargner le déplaisir que le souvenir d'une fausse démarche vous doit causer. Si les boutades & les brusqueries du Maréchal étoient insupportables à son beaufrere, l'humeur hautaine & impérieuse de Richelieu, ne l'étoit pas moins à Brezé. Le Cardinal le voulut punir, en ne lui donnant point de commandement cette année. La Meilleraïe Grand-Maître de l'artillerie, cousin germain de Richelieu, étoit celui de ses parens qu'il prit le plus à cœur d'avancer dans les armées. On lui donna cette année la conduite de celle qui devoit agir dans l'Artois. Le Roi prétendoit s'y trouver en personne. Soit que le Marquis de Coislin parent du Cardinal presqu'aussi proche que la Meilleraie, & frere de la Comtesse d'Harcourt & de la Duchesse de la Valette, n'eût pas un grand merite; soit que Richelieu l'estimât moins, content de lui avoir procuré avec l'argent du Chancelier Séguier son beaupere, la charge de Colonel Genéral des Suisses, le Cardinal ne lui donna aucun autre emploi considerable.

1639. Le Marquis de Feuquiéres eut le commandement de la seconde armée, avec ordre d'assieger Thionville. Bassompierre dit qu'elle étoit puissante. D'autres n'y comptent que huit ou neuf mille hommes de pied, & quatre mille chevaux. Feuquiéres qui ne manquoit ni de courage, ni d'habileté, sentit une extréme répugnance à s'attacher avec si peu de troupes à une place bien fortifiée. Mais venant à refléchir que le Ministre ne pouvoit souffrir aucune contradiction, & qu'il falloit obeïr aveuglément, ou se perdre auprès de lui, le nouveau Genéral n'osa résister. *Le Maréchal de Chatillon, rappellé de sa maison, où il avoit été relegué*, ajoute Bassompierre, *eut le commandement du corps de troupes qui devoit camper vers Guise & vers Cambrai, pour acourir à celle des deux armées de la Meilleraïe & de Feuquiéres qui en auroit besoin.* Emploi peu digne d'un Maréchal de France, puis qu'il se terminoit uniquement à se tenir prêt pour secourir deux Genéraux d'un rang inférieur, qui commandoient chacun une armée plus puissante que la sienne. Mais la passion de rentrer dans le service, & de rétablir sa reputation presque perduë au siége de S. Omer, fit que Chatillon accepta tout. On dit que chagrin de se voir degradé en quelque maniére, après avoir eu deux fois le commandement de la principale armée de France, il vid avec plaisir l'embaras de Feuquiéres devant Thionville, & que dans le dessein de remplir sa place, il ne se pressa pas trop de courir à son secours, lors que Picolomini s'avança pour l'obliger à lever le siége, comme je le rapporterai incontinent. *On envoia une grosse somme d'argent aux Hollandois*, dit encore Bassompierre, *afin qu'ils*

qu'ils entrassent promptement en campagne, & qu'ils entreprissent quelque chose de considérable. Enfin la generalité de Guienne & de Languedoc fut donnée à M. le Prince de Condé avec deux armées; l'une sur la frontiére de Fontarabie, où Mrs. de Grammont & de Sourdis commandoient; l'autre en Languedoc, dont le Maréchal de Schomberg fut Lieutenant Genéral, & sous lui le Vicomte d'Arpajou. Tous ces Messieurs partirent au mois d'Avril, pour assembler leurs forces, & se preparer à quelques grandes actions. C'est ce que nous avons à raconter maintenant. 1639.

Défaite du Marquis de Feuquiéres devant Thionville par le Comte Picolomini.

Bassompierre donne à sa maniére un recit succinct de l'affaire de Thionville. Feuquiéres demeura si long-temps à ramasser ses troupes, & sans écrire à la Cour, que le 3. Juin Louïs ne savoit pas encore où étoit son armée, ni ce qu'elle faisoit Cependant le nouveau Genéral avoit pris ses logemens devant Thionville dez le 19. Mai. „Il commença incontinent de se „retrancher, & de bâtir ses forts, dit le Maré„chal. Il eut cet avantage que les ennemis ne „s'imaginant point qu'il voulût attaquer une „place si forte, ils y laissérent une garnison as„sez modique. Le Comte de Voilth Gouver„neur n'y étoit pas même quand elle fut inves„tie. Mais le 7. Juin Picolomini vint avec „une nombreuse armée donner dans les quar„tiers, non encore bien retranchez, & fort „éloignez les uns des autres. Il en force un, „entre dans le camp, suit sa victoire, & défait „les regimens l'un après l'autre, sans trouver „beaucoup de résistance. La cavalerie s'étant „lâchement retirée, Picolomini vint enfin don„ner sur le parc de l'artillerie, mieux retranché. „Le Genéral Feuquiéres y avoit rassemblé quel-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 31. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 773. 774. &c.

1639. „ques troupes qui perirent. Il fut bleſſé, pris, „& emmené à Thionville. L'artillerie, les „munitions, les vivres, & le bagage, demeu„rérent aux ennemis. Plus de ſix mille hom„mes furent tuez, & il y eut un grand nombre „de priſonniers.

Puiſque nous avons la rélation de cette action envoiée par Picolomini à l'Empereur ſon maitre, il eſt juſte de faire honneur à ce Genéral auſſi poli que brave. L'Hiſtoire du temps eſt remplie des preuves de ſa valeur & de ſon habileté. Nous avons vû des marques de ſa politeſſe & de ſa civilité dans l'affaire qu'il eut avec Gaſſion. Nous en trouvons encore dans les diverſes lettres qu'il écrivit au Maréchal de Chatillon, quand on traita de l'échange des priſonniers faits par les Impériaux. „Le Genéral Feu„quiéres, dit Picolomini à Ferdinand, avoit „aſſiegé dez le 19. Mai Thionville place fort „importante, avec une armée de quatorze mil„le hommes de pied & de cinq mille chevaux. „Les travaux continuels de l'ennemi, & le pé„ril que la ville couroit de ſe perdre, firent que „je reſolus d'aller au ſecours, quoi que je man„quaſſe des vivres, des munitions de guerre, „& du bagage qu'on m'avoit promis, enſuite „de l'ordre de Son Alteſſe Roiale, le Sereniſſi„me Infant Cardinal. De maniére que ſur l'eſ„pérance de rendre un ſervice ſignalé, je partis „de Baſtogne le 3. Juin. Sans perdre un ſeul „moment de temps, j'arrivai le même jour à „Martelinge, le 5. à Paiſſe près d'Arlon, le 5. „à Marche en Famine, & le 6. près de Thion„ville. Là je réglai l'ordre de bataille. Il fal„loit prendre cette précaution dans le Païs de „Luxembourg rempli de paſſages étroits, de „val-



PICOLOMINI GENERAL
DE LEMPEREUR

n Vonckman
fet

„vallées & de bois. J'aſſemblai tous les Offi- 1639.
„ciers Genéraux & tous les Colonels des ré-
„gimens pour leur faire entendre la marche de
„l'armée & la diſpoſition de la bataille. Je les
„exhortai en même temps à la crainte de Dieu,
„& à implorer ſa grace avec ferveur; & leur
„déclarai que je ne voulois pas qu'ils permiſſent
„à aucun ſoldat de ſortir de ſon rang en mar-
„chant, ni de s'éloigner de ſon drapeau. Je fis
„auſſi la diviſion de l'artillerie, des munitions,
„& des inſtrumens pour les fortifications. Le
„bagage fut laiſſé derriére près de la ville de
„Luxembourg; & les troupes eurent un ordre
„exprès de ſe trouver le 7. Juin au rendez-vous,
„précisément à deux heures du matin. Elles
„differérent juſques à ſix. Cependant on celébra
„la Meſſe à la tête de toute l'armée pour im-
„plorer l'aſſiſtance divine.

„Après cela, je commençai de marcher ſans
„tambour, ni trompette, de peur que les en-
„nemis ne nous découvriſſent. Ils ſe doutoient
„de nôtre deſſein; mais ils ne nous croioient
„pas ſi près. Le Sergent Genéral de bataille
„Beck commandoit l'avantgarde; le Comte de
„Suitz l'infanterie, & le Marquis Loüis de
„Gonzague la cavalerie. A une lieuë de Thion-
„ville, je m'avançai avec le Sergent Genéral
„Beck pour decouvrir les poſtes plus elevez
„que les quartiers de l'ennemi, d'où je les puſ-
„ſe attaquer. Je trouvai qu'avec cent chevaux,
„il gardoit l'endroit dont j'avois reſolu de me
„ſaiſir. Sur quoi voiant que l'allarme étoit dé-
„ja dans le camp des François, je les chaſſe de
„ce premier poſte, & en occupe divers autres
„importans. Il y eut une grande & furieuſe
„eſcarmouche, au haut d'une colline dont l'en-

1639. „ nemi ſe vouloit rendre maitre. Mais il fut „ contraint à ſe retirer vers ſes tranchées, en un „ quartier grandement fortifié, où étoient les „ regimens de Navarre & de Beauſſe. La va- „ leur de nos gens & la bonne conduite du Ba- „ ron de Soie en chaſſérent les François. Ce- „ pendant je fis avancer au bas de la montagne „ par des vignobles qui ſont en cet endroit, deux „ regimens de Cuiraſſiers. Ils rencontrerent „ l'ennemi qui venoit en grand nombre au ſe- „ cours de ſon infanterie. Nos gens, & parti- „ culiérement le Colonel Altier que j'avois mis „ à la tête de deux eſcadrons de mon nouveau „ regiment de Cuiraſſiers, avec leſquels il „ chargea un gros de cavalerie commandé par „ le Marquis de Praſlin; nos gens, dis-je, at- „ taquérent l'ennemi avec tant de reſolution „ qu'il fut mis en déroute. Pourſuivi enſuite „ par les Cuiraſſiers que conduiſoit le Marquis „ de Gonzague, il fut obligé à ſe retirer en grand „ deſordre, & à paſſer le pont qu'il avoit fait „ ſur la Mozelle au deſſous de Thionville. Mais „ comme les fuiards ſe trouvérent ſoutenus de „ l'infanterie, l'ennemi ne fut pas entiérement „ défait. Son bagage fut ſeulement pris.

„ Pendant ce temps-là, le Comte de Suitz „ aiant reconnu que les deux régimens de Na- „ varre & de Beauſſe ſe retiroient de leur quar- „ tier dans une plaine, il décend promptement „ de la montagne avec le regiment de Reyth- „ berg, & trois eſcadrons de mon vieux regi- „ ment conduits par le Comte Pétaſſe, coupe „ le chemin de la retraite aux deux régimens „ François, & les taille en piéces. De là il paſſe „ plus avant juſques dans un quartier de l'enne- „ mi, & défait deux régimens qu'on y avoit

„ poſtez

„postez. Sur ces entrefaites, j'envoiai ordre 1639.
„au Marquis de la Resse que j'avois laissé pour
„commander l'armée, de s'avancer en diligen-
„ce. Pendant que les Arquebuziers de Jacq &
„de Bruck, & environ cent cinquante Croa-
„tes, poursuivent les François, le reste de l'ar-
„mée décend de la montagne, où je l'avois
„mise en bataille. Et parce que les troupes
„de l'ennemi qui s'étoient enfuies de l'autre cô-
„té de la Mozelle, repassoient la riviére sur un
„autre pont à la droite de Thionville, pour se
„rendre au quartier appellé le quartier du Roi,
„j'envoiai Hébron Lieutenant de mes gardes,
„jeune homme fort brave, avec cinquante che-
„vaux reconnoitre la contenance des ennemis.
„Peu de temps après, il me vint donner avis
„que les François avoient repassé la Mozelle
„par le pont d'enhaut, & que toutes leurs trou-
„pes qui n'avoient pas combattu, se mettoient
„en bataille dans les retranchemens. Je m'a-
„vance à l'instant jusques à une certaine chapel-
„le voisine, d'où je pouvois découvrir sans
„peine. Aiant vû la disposition de l'armée en-
„nemie, & mes avantages, je resolus de l'atta-
„quer deréchef, & donnai ordre au Marquis
„de Carette de faire avancer de l'artillerie. Il
„l'exécuta pendant que l'armée se rangeoit en
„bataille. Après que le canon fut pointé, on
„tira plusieurs fois contre les François. Recon-
„noissant le dommage qu'ils en recevoient, ils
„vinrent à nous jusques à un fossé plein d'eau,
„fort profond & haut de bord. Ils espe-
„roient de se pouvoir maintenir dans ce poste,
„& d'y être plus à couvert du canon. Ce n'é-
„toit pas sans quelque raison.

„Je commandai alors au Baron de Soie, d'al-

1639. „ler avec les deux bataillons de ses gens choisis „attaquer les ennemis & les chasser de cet en„droit. Il se mit d'abord derriére une haïe sur „le bord du fossé. Le bataillon de Luxem„bourg commandé par le Colonel Girardin fit „de même vis à vis d'un fort, où étoient les „munitions de l'armée Françoise. Le passage „fut chaudement disputé avec de grandes escar„mouches. Les gens du Baron de Soie aiant „usé toute la poudre de leurs bandoliéres, le „régiment de Galas prend leur place. Plusieurs „regimens & un corps de cavalerie arrivent „avec du canon; & l'escarmouche devint plus „gaillarde qu'auparavant contre toute l'armée „ennemie rangée en bataille pour nous venir „rencontrer. Nos gens resolurent pour lors „de passer le fossé. Le Baron de Soie entre le „premier dans l'eau jusques à la ceinture. Les „Officiers & les simples soldats le suivirent avec „tant de bravoure, que les bataillons en vin„rent jusques à la pique & à l'épée. Lors que „nos gens n'avoient pas encore passé l'eau, un „régiment François soutenu de quelque cava„lerie, vint avec furie attaquer le régiment de „Savelli. On le reçut; on se battit avec un „courage extraordinaire. Le Baron de Soie „qui n'avoit plus d'ennemi devant lui, chargea „en flanc les François qui étoient aux mains „avec le regiment de Savelli. J'avois déja „fait passer le Marquis de Gonzague avec mes „régimens. Lorsque d'autres bataillons & quel„ques escadrons de cavalerie l'eurent joint, je „lui commandai de charger la cavalerie Fran„çoise. Il l'exécuta si bien que l'ennemi fut „taillé en piéces. Peu de gens sauvez du com„bat passérent la riviere, & se jettérent dans „Metz.

Je

„Je ne puis aſſez dignement exprimer à Vô- 1639.
„tre Majeſté le courage & la valeur de ſes
„gens, ni le bon ordre que les Officiers ont
„gardé, & ſur tout le Sergent Genéral Beck.
„Tous ont fort bien fait leur devoir. Les François ont perdu toute leur infanterie & tous
„leurs drapeaux. Cinq à ſix mille des leurs ſont
„demeurez ſur la place en divers endroits.
„Nous avons trois mille priſonniers, entre leſquels il y a trois cens Officiers, & le Genéral
„Feuquiéres. Comme il étoit bleſſé d'une
„mouſquetade au bras droit, je l'ai fait conduire à Thionville. C'eſt ainſi qu'il a tenu la
„parole qu'il avoit donnée à ſon Roi, d'y entrer dans peu de temps. Par la grace de Dieu,
„nous n'avons eu de nôtre côté que ſept cens
„hommes tant tuez que bleſſez. Le Marquis
„de Gonzague a perdu la vie, & le Sergent
„Genéral Beck a reçu deux coups de piſtolet.
„Mais ſes bleſſures ne ſont pas dangereuſes. Je
„puis dire avec vérité que cet Officier a temoigné dans le combat toute la prudence & toute
„la valeur imaginable. Voilà ce qui m'a paru
„plus digne d'être raconté à Vôtre Majeſté, de
„la proſpérité de ſes armes contr'une nation qui
„ſe croioit invincible. De mémoire d'homme
„elle n'a point été défaite en bataille rangée.

Relation de la bataille de Thionville de la part des François.

Ce que j'ai rapporté du Maréchal de Baſſompierre, ſemble s'acorder aſſez bien avec le récit du Genéral de l'Empereur. Voions ce que d'autres François diſent de la bataille de Thionville. Des-Noiers Secretaire d'Etat en écrit ainſi la nouvelle dans ſa lettre du 11. Juin au Maréchal de Chatillon. *Mardi dernier ſur les cinq heures du matin, Picolomini aiant marché toute la nuit, ſurprit nôtre armée, qui ne l'attendoit*

1639. *doit au plûtôt que sur le soir. Il attaqua au delà de la Mozelle, le quartier où étoient les régimens de Navarre, de Vibraïe & du Perche, qui pliérent aprés une longue & opiniâtre résistance. Cela ne fût pas arrivé, si la cavalerie eût fait son devoir. Mais elle tourna le dos & s'enfuit à Metz. Les ennemis profitant de l'occasion, jettérent autant de secours qu'ils voulurent, dans Thionville. Les deux armées se virent en bataille sur les cinq heures du soir. Après une heure d'escarmouche, le choc recommença. Nôtre infanterie fit des miracles. Mais la cavalerie ne se comporta pas mieux que le matin. Elle se renversa sur l'infanterie, la mit en quelque desordre, & s'enfuit vers Metz. M. de Feuquiéres demeuré seul avec son infanterie, tenoit tête bravement aux ennemis. Mais dez qu'il fut blessé au bras, tout fut mis en déroute. On ne sait pas encore ce qu'il y a de perdu, ni ce qui s'est sauvé. M. de Medavi abandonné de tout le monde dans le champ de bataille, s'est retiré à Metz avec M. de Choisi. De là, il nous écrit cette déplorable nouvelle.* Nous avons perdu peu de cavalerie par sa lacheté & beaucoup d'infanterie par sa valeur. *Ce sont les termes de la lettre de M. de Medavi*, ou de Grancey comme d'autres le nomment.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 31. & 32. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Memoires de Sirot. Tom. I.

L'affaire de Thionville est mieux circonstanciée dans la rélation dressée par le Maréchal de Chatillon, sur ce qu'il avoit appris du Marquis de Praslin & de Choisi Intendant de l'armée de Feuquiéres. Elle se trouve dans une lettre du Maréchal à Des-Noiers. *Le 6. Juin sur les deux heures du soir*, dit-il, *M. de Feuquiéres fut averti que Picolomini étoit logé avec toutes ses forces à trois lieues de lui. Les Maréchaux de Camp & les principaux Officiers sont incontinent appellez pour déli-*

délibérer ſur ce qu'il faut faire. On reſout de donner bataille, plûtôt que de lever le ſiége. Le lendemain ſur les ſept heures du matin, quelques troupes de l'avantgarde de Picolomini commencent de paroitre vers le quartier de Navarre. La cavalerie qui étoit en garde, donne avis au Marquis de Praſlin, & celui-ci le fait promptement ſavoir au Genéral. Le Marquis de Praſlin courut en diligence au quartier, pour ſe mettre à la tête de la cavalerie qui s'y trouvoit. Le regiment de Navarre lâchoit déja le pied, après avoir ſoutenu un grand choc, & ſe retiroit dans le retranchement qui n'étoit pas encore en trop bon état. Les régimens de Beauſſe & du Perche commandez par le Sieur de Vibraïe, & poſtez dans le même quartier, firent deux ou trois ſalves à propos. Mais ils furent contraints de ſe retirer, parce que les ennemis les preſſoient avec de gros bataillons, des eſcadrons, & du canon qui jouoit ſans ceſſe à la tête de leur infanterie. 1639.

Cela donna l'épouvante à la cavalerie, qui étoit en ce quartier-là. Elle ſe retire au delà de la Mozelle, & abandonne M. de Praſlin, & les autres Officiers qui n'eurent jamais le pouvoir de la retenir au combat. M. de Praſlin ſe trouva mêlé parmi les ennemis, ſans être connu d'eux. Cela lui donna le moien de s'échapper, & de paſſer la riviére pour aller par l'autre pont au deſſus de la ville, rejoindre M. de Feuquiéres dans ſon quartier. Les ennemis aiant ainſi forcé celui de Navarre, & battu la cavalerie, prirent leur champ de bataille entre le quartier de M. de Feuquiéres, & la contreſcarpe de Thionville. Ils firent là une longue ſtation, depuis onze heures du matin juſques à quatre heures du ſoir, pour donner haleine & le loiſir de repaitre à leurs troupes. Picolomini

avoit

1639. *avoit encore un autre dessein. C'étoit de voir quelle resolution M. de Feuquiéres prendroit ; & s'il se retireroit vers Metz. Content d'avoir forcé un quartier, & secouru Thionville, le Genéral ennemi lui en laissoit le temps.* Puis que cette rélation de Chatillon est plus nette que celle de Picolomini, & donne une idée plus distincte de la bataille de Thionville, suivons la. *Durant ce long espace que je vous marque,* ajoute le Maréchal, *il y eut diverses consultations entre les Chefs de l'armée du Roi, si on se retireroit, ou si on combattroit au champ qu'on avoit pris. M. de Feuquiéres voïant qu'il manquoit de chevaux d'artillerie dans son quartier, parce qu'il les avoit envoïez à Metz pour amener des canons & des munitions de guerre à l'armée, & que par conséquent il ne se pouvoit retirer sans abandonner son canon, qui consistoit en quatre grosses piéces & cinq ou six petites, sembloit prendre la resolution d'attendre ses chevaux, & de se retirer, quand ils seroient arrivez. Mrs. de Praslin & de Choisi m'ont dit que son véritable dessein, c'étoit de faire sa retraite à la faveur de la nuit. Mais les ennemis ne lui en donnérent pas le temps.*

A cinq heures du soir, ils avancérent leurs escadrons, leurs bataillons & leur canon sur le bord d'une ravine en forme de fossé, qui séparoit les deux armées. M. de Feuquiéres se voiant tâté de si près, avance aussi vers le fossé ses bataillons, & une partie de ses escadrons pour soutenir l'infanterie. Pendant une heure & demie on tira en salve les uns contre les autres, le fossé empéchant qu'on n'en vint aux mains. Les ennemis avoient un grand avantage par leur canon fort bien servi. Il tiroit continuellement ; au lieu que celui de M. de Feuquiéres demeuré sur une petite hauteur dans son quar-

quartier, ne tira que deux ou trois coups; les chevaux manquant pour le faire avancer à la tête de l'infanterie. Après avoir essuié diverses salves de mousquetades, & plusieurs décharges de canon, sans remuer de sa place, & voiant grand nombre de gens & de chevaux blessez, la cavalerie se lasse, & se met en desordre. Le feu de l'infanterie se relâche mêmes sur la fin. Les ennemis profitent de l'occasion, cherchent des passages à droite & à gauche, donnent sur nôtre cavalerie, & en ont bon marché. Jamais il ne fut au pouvoir des Officiers de la faire retourner à la charge, quand elle se vid une fois ébranlée; quelque soin que prissent le Marquis de Praslin & le Comte de Grancey. Celui-ci tua même quelques fuiards de sa main, pour obliger les autres à tourner tête. 1639.

M. de Feuquiéres blessé sur la fin du combat de deux mousquetades au bras, dont l'une le lui a rompu au dessus du coude, & affoibli par la perte de son sang, mit pied à terre à une portée de canon au delà du champ de bataille, & fut abandonné de tout le monde, excepté de quelques uns de ses domestiques. Ils le firent connoître aux ennemis. Sans cela on l'auroit assommé. Dez qu'il fut connu, il trouva toute sorte de civilité. Le Genéral Piccolomini lui envoia son carosse & son Chirurgien, pour le conduire à Thionville. Il étoit tellement blessé, qu'il ne put supporter le carosse. On fut obligé de le mettre dans un grand linceuil, & de le porter à bras jusques dans la ville. M. de S. Pol fut trouvé parmi les morts dans le champ de bataille. Mrs. de Grancey & de Praslin, après avoir fait tout ce que de braves gens peuvent faire pour rallier les troupes, furent obligez de se retirer avec les autres. De tout ce débris, on trouva le lendemain, ou le jour d'après, deux mille

cinq

1639. *cinq cens hommes sauvez sans armes à Metz. Vous pouvez juger par là de ce qui reste de morts, ou de pris sur le champ de bataille. Il est certain que les ennemis ont perdu quinze cens hommes & quelques bons Officiers; mais non pas davantage. Je le sai de science certaine. Voilà ce que j'ai pu recueillir de plus véritable de cette action-là.*

Le Roi voulut que Choisi Intendant de l'armée, fît des informations secrétes, pour découvrir ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans la cavalérie. Des Officiers furent cassez avec ignominie, quelques uns envoïez à la Bastille, & des compagnies entiéres honteusement licentiées. Le Baron de Sirot n'étoit pas au camp devant Thionville. Il servoit dans la petite armée du Maréchal de Chatillon. Cependant cet Officier parle de la bataille dans ses mémoires, & semble y avoir inseré cet endroit, afin de disculper la cavalerie. Est-ce par interêt secret pour quelques uns de ses amis accusez? Veut-il seulement rendre justice à des gens qu'il croit injustement flétris? *On ne peut blamer les troupes de n'avoir pas fait leur devoir*, dit-il. *Elles se battirent jusques à la derniére extrémité. Aussi furent-elles toutes taillées en piéces. On ne doit pas non plus accuser la cavalerie de lâcheté. Elle ne put jamais joindre l'infanterie pour la soutenir. Le pont jetté sur la riviére étoit trop près de la ville, & le canon battoit si rudement dessus, qu'on n'y pouvoit passer. Le Marquis de Praslin en avoit averti M. de Feuquiéres. Mais la venue de Picolomini l'embarassoit tellement, qu'il perdit toutes ses mesures. Son infanterie fut taillée en piéces, parce que les regimens trop séparez les uns des autres, ne se purent joindre. La cavalerie voiant qu'elle ne pouvoit arriver*

ver au pont pour aller ſoutenir l'infanterie, & que le canon tuoit autant de ſoldats, qu'il en paroiſſoit, ſe retira enfin après beaucoup de perte. Dans ce deſordre, le Marquis de Feuquiéres fut bleſſé, & fait priſonnier. Il mourut de ſes bleſſures un an après dans Thionville. Le chagrin de ſa diſgrace & de ſa priſon, n'en rendit-il point la guériſon plus difficile? Quoi qu'il en ſoit, telle fut la triſte fin de cet Officier plus heureux dans ſes négociations, que dans le commandement d'une armée. Sirot marque aſſez clairement, & ce n'eſt pas peut-être ſans raiſon, que Feuquiéres perdit la bataille de Thionville par les fauſſe meſures qu'il prit. Le Maréchal de Chatillon dit dans une lettre du 16. Juin au Cardinal de Richelieu, que Feuquiéres *fit en homme de bien & d'honneur tout ce qui étoit de ſa connoiſſance & de ſon intelligence.* N'y a-t'il point ici une ironie maligne? Le Maréchal jaloux de ce qu'on lui avoit preferé Feuquiéres dans un emploi important, ne veut-il point inſinuer que le nouveau Genéral fit de ſon mieux, ſelon ſon habileté qui n'étoit pas trop grande? 1639.

Picolomini met le ſiége devant Mouzon, & le Maréchal de Chatillon l'oblige à le lever.

Si nous en croions un Hiſtorien du Cardinal de Richelieu, on dit dans le monde que Chatillon n'étoit pas trop fâché de la diſgrace arrivée à Feuquiéres, & que devant ſouhaiter pour ſon interêt & pour ſa réputation particuliére que le mauvais ſuccés du ſiége de Thionville fît oublier le malheur de celui de S. Omer, il ne ſe hâta pas trop de marcher au devant de Picolomini, quoique l'armée du Maréchal fût deſtinée à obſerver la marche des Imperiaux & à traverſer leurs deſſeins. La lettre que Chatillon écrivit le 10. Juin au Secretaire d'Etat, ſemble

1639. confirmer ce soupçon malin. En feignant de ne rien savoir de l'affaire de Thionville arrivée trois jours auparavant, ce qui paroît assez difficile à croire, le Maréchal affecte de se disculper par avance de ce qu'on lui reprocha dans la suite. Voici la lettre. Chacun verra quel jugement il peut appuier dessus. „*M. de Biscaras m'est venu dire lui même les avis qu'il a reçû de la marche des ennemis qui vont droit à M. de Feuquiéres. Sur cela, j'ai tenu conseil avec nos Maréchaux de Camp, & leur ai demandé ce que j'avois à faire. Après une recapulation de tous les ordres que vous m'avez envoiez depuis que le Roi est parti de S. Germain, je voi que l'intention de Sa Majesté, c'est que je veille soigneusement à la seureté de la frontiére de la Champagne, depuis Guise jusques à Méziéres, & depuis Meziéres jusques à Verdun, tout le long de la Meuze, afin d'empécher que les ennemis ne se saisissent de quelque poste, qui leur donne lieu d'entreprendre un siége. Ils n'y pensent pas maintenant, puisqu'ils vont à M. de Feuquieres. Comme il est trop éloigné de moi, j'ai crû ne pouvoir mieux faire, que d'entrer dans le païs ennemi avec l'armée que je commande. La Capelle & Landreci sont d'un grand secours à l'exécution de mon projet.*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 32. & 33. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Memoires de Sirot. Tom. II.

Si Chatillon a voulu laisser battre Feuquiéres, il a certainement beaucoup risqué. Bien lui en a pris de cacher adroitement son jeu. L'exemple du Duc de la Valette nouvellement condamné, dévoit faire peur aux autres. Suivons le recit du Maréchal. „M. de Biscaras, *ajoute-t'il*, „m'a remontré comme de lui même, qu'il seroit plus à propos pour le service du Roi, que „je m'avançasse vers Grand-pré sur le bord de „la riviere d'Aîne, afin de couvrir la frontié-

„re;

„re; en cas que le ſuccès d'un combat genéral 1639.
„ſoit contraire à M. de Feuquiéres. Après de
„ſerieuſes refléxions ſur la propoſition de M. de
„Biſcaras, j'ai jugé que dans un ſi grand éloi-
„gnement de Thionville, il ne m'étoit pas poſ-
„ſible de ſecourir M. de Feuquiéres. Il a des
„forces ſuffiſantes pour hazarder un combat ge-
„néral, ou pour prendre à propos le parti de ſe
„retirer vers Metz, en cas qu'il ne puiſſe main-
„tenir le ſiége commencé. Une troiſiéme con-
„ſideration m'arrête. Je ne ſuis point aſſuré
„qu'on croie l'affaire ſi importante, qu'il faille
„abandonner tout autre deſſein, paſſer la Meu-
„ze en diligence, & aller dans le Païs Meſſin,
„afin de s'y oppoſer puiſſamment à tout ce qui
„peut tomber ſur les bras de M. de Feuquié-
„res. Vous ne m'avez rien écrit juſques à pre-
„ſent qui m'oblige à m'engager ſi avant, & à
„laiſſer la frontiére de ce côté-ci, ouverte aux
„ennemis qui pourroient entreprendre quelque
„choſe avant la priſe d'Heſdin, & faire un ef-
„fort, pendant que j'en ſerois fort loin. J'au-
„rois donc crû commettre une grande faute; en
„prenant une marche ſi détachée, ſans un or-
„dre précis". On ne peut nier que cette let-
tre n'ait un air d'apologie. Elle donne à pen-
ſer que Chatillon ſavoit l'affaire de Thionville,
& qu'il craignoit que la perte de la bataille ne
lui fût imputée. Quoiqu'il en ſoit, le Maré-
chal profita de la diſgrace de Feuquiéres, & ſon
emploi devint plus beau & plus conſidérable.

Dez qu'on eut recours à lui, pour arrêter le
progrès de l'ennemi vainqueur, il ne manque
pas de promettre des merveilles. Telle étoit
ſa maniére: Nous l'avons vû plus d'une fois.
„Monſieur, *lui dit le Roi dans ſa lettre datée*

„d'Ab-

1639. „d'Abbeville le 10. Juin, je vous ordonne de „vous avancer en Champagne, afin de fortifier vôtre armée de ce qui restera de la déroute de Thionville, & d'empêcher que les ennemis ne fassent aucun progrès dans cette province. On me mande que deux regimens „qui ne se sont pas trouvez au combat, ont été „jettez dans Verdun. Le Sieur de Medavi Maréchal de Camp s'est retiré à Metz. Il assurera cette ville, avec ce qu'il poura ramasser „de gens. Vous devez marcher droit à Meziéres par le plus court chemin, pour soutenir Mouzon, Stenai, & toute la Champagne; vous opposant, mais sans rien hazarder, „à tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. J'ai quatre mille bons chevaux, & „dix mille hommes de pied, *répond Chatillon* „*d'un air content & determiné.* Avec cela, je „me fais fort que les ennemis de Vôtre Majesté ne penétreront pas dans la Champagne. „J'espére que ses armes seront victorieuses en „quelqu'autre occasion qui rabattra la joie de „ceux qui croient triompher à present. Et dans la lettre au Cardinal de Richelieu. „Il ne se faut „pas étonner du malheur arrivé à M. de Feuquiéres. Dans une grande guerre, il est difficile de se garantir de pareils accidens. J'ai une „armée fraiche, gaillarde, & remplie de bons „hommes. Nous marchons en diligence vers „la Meuse. Avec l'aide de Dieu, nous empécherons que les ennemis ne profitenr de leur avantage. Il se presentera quelqu'occasion de rabattre leur joie. Je ne fus jamais plus piqué „ni plus ardent pour ce qui régarde le service du „Roi & le vôtre. Fasse le Ciel que je puisse contribuer à dissiper le chagrin de Vôtre Eminence.

Les

Les promesses du Maréchal furent cette fois un peu plus effectives que celles du siége de S. Omer. *Picolomini*, dit Bassompierre, *vint de Thionville en Loraine, & prit Sanci, Lami, & quelques autres bicoques. Il se presente ensuite devant Mouzon qui ne vaut rien, & ne le peut prendre. Dez qu'il reçoit avis que le Maréchal de Chatillon marche à lui dans le dessein de l'obliger à lever le siége, il ne l'attend pas, & se retire.* Le Baron de Sirot donne un plus grand détail des suites de l'affaire de Thionville. *Après le gain de la bataille*, dit-il, *Picolomini se flatta que tout lui seroit desormais possible, & qu'il penetreroit bien avant dans la Champagne ouverte de tous côtez. Pour s'en assurer l'entrée il resolut d'assiéger Mouzon, ville située sur la Meuze, & voisine du Duché de Luxembourg, d'où il pouvoit tirer toutes ses commoditez. Il approche donc de la place, & forme une espéce de siége qui ne dura que quatre ou cinq jours. Les courtines foibles & basses avoient été ouvertes en plusieurs endroits. Le Genéral de l'Empereur entreprit de donner un assaut tant par les bréches, qu'avec des échelles qu'il fit mettre de toutes parts. Mais la garnison composée de douze cens hommes, & secondée par six cens habitans aguerris se défendit vigoureusement, & les Imperiaux se virent repoussez avec beaucoup de perte. De Refuge Gouverneur & Capitaine au regiment des gardes, le rapporta ainsi au Maréchal de Chatillon. Ralles Ingenieur & Capitaine dans celui de Champagne, en fit un éloge particulier à tous les Officiers de l'armée. Cependant une si vigoureuse résistance auroit été inutile dans le second assaut que Picolomini vouloit donner. Car enfin, les bréches se trouvoient plus grandes qu'au premier effort, & le Genéral de* 1639.

1639. *l'Empereur devenu sage à ses dépens, avoit mieux disposé ses attaques. Mais le Maréchal prévint Picolomini. Après avoir ramassé le débris de l'armée du Marquis de Feuquiéres, Chatillon marche en si bon ordre, & avec tant de diligence, qu'il arrive près de Mouzon avant l'exécution du projet de Picolomini. De maniére que les Impériaux craignirent d'avoir l'armée Françoise sur les bras, pendant qu'ils seroient aux mains avec les assiegez. Que savoient-i's encore si la place ne seroit point secouruë, & si on ne leur enleveroit pas quelques-uns de leurs quartiers séparez des deux côtez de la Meuze? Après cela, il auroit été facile de tailler toute leur armée en piéces.*

Pour prévenir ce malheur, Picolomini fit repasser toutes les troupes du côté du Luxembourg, & les mit en bataille. Les deux armées demeurérent en presence depuis cinq heures du matin jusques à la nuit. Pendant ce temps-là, il y eut de continuelles escarmouches. Un grand nombre de gens fut tué de part & d'autre. Le Maréchal de Chatillon voiant le chemin ouvert au secours de la place, ordonne au Comte de Saligni de s'y jetter avec deux mille hommes de pied. Les ennemis apprehendérent que si ce renfort y entroit, on ne les forçât à quitter leurs retranchemens, & qu'il ne leur arrivât même quelque chose de pire. Ils les abandonnérent donc avec assez d'effroi & de confusion. Si le Marquis de Couvonges qui commandoit dans Mouzon, eût permis à Saligni d'y entrer avec ses deux mille hommes, on en auroit infailliblement tué sept ou huit cens qui restoient dans les retranchemens des ennemis. On leur donna ainsi le temps de se retirer avec les autres sur la montagne au dessus de Mouzon. Toute l'armée Imperiale y étoit campée, & paroissoit en bataille. Au commencement

ment de la nuit, elle marcha vers Ivoi, où la riviére la couvroit du côté de la France. Chatillon commanda un parti pour aller reconnoître la montagne; mais on n'y trouva plus personne. Le Maréchal y étant monté lui même, découvrit l'armée ennemie qui filoit vers Luxembourg. Deux jours après, il sut la raison du décampement precipité de Picolomini, qui avoit quinze ou seize mille hommes. Il vouloit tenter le secours de la ville d'Hesdin, fort pressée par la Meilleraie Grand-Maître de l'artillerie. Ne craignoit-il point aussi de s'exposer trop tôt à perdre la réputation que la victoire remportée devant Thionville lui avoit acquise? Peut-être qu'il avoit ordre de ménager des troupes fort nécessaires à l'Empereur pour repousser les Suédois hors de ses païs hereditaires. Chatillon eut ordre d'aller attaquer Ivoi qu'il avoit déja pris une fois, en cas qu'il le pût sans s'exposer à un danger pareil à celui de Feuquiéres. La place fut facilement emportée. On la raza ensuite.

1639.

L'armée du Roi commandée par la Meilleraie assiége Hesdin.

La prise d'Hesdin dans le Comté d'Artois, consola d'autant plus Louis de la disgrace de Thionville, qu'il prenoit grand interêt à ce second siége. Il en alla voir les travaux; Et aprés avoir donné lui même quelques ordres, il en vint voir l'exécution. Sa Majesté se trouva dans le camp lors qu'il fallut signer la capitulation. Elle voulut entrer par la breche dans sa nouvelle conquête, & donner dessus le bâton de Maréchal de France à la Meilleraie, qui avoit commandé lui seul au siége. Puiségur eut la principale direction des travaux. Il le décrit amplement. Je rapporterai ce que Sirot & lui, deux habiles gens du métier, racontent de principal. Un Auteur savant

1639. vant & judicieux dit d'une maniére honnête & obligeante dans l'extrait qu'il a bien voulu faire du volume precédent, où j'ai beaucoup plus transcrit que dans les autres, qu'il lit avec plus de plaisir ce que je donne de moi même, que les endroits copiez. Selon son goût, auquel je déférerai toujours volontiers, un Historien doit plus composer que transcrire. J'en demeure d'accord; & telle a été sans doute la méthode des Anciens. Cependant, si Tite-Live & les autres Auteurs sur lesquels il a écrit son Histoire, ont eu les rélations mêmes que Cincinnatus, Papirius Cursor, Fabius Maximus, les Scipions, Paul Emile, Pompée & Cesar, ont apparemment envoiées au Senat de Rome après leurs victoires, n'auroient-ils pas mieux fait de nous conserver ces piéces? L'Histoire de la guerre de Jugurtha est un excellent morceau. Ne serions-nous pas bien aises d'y trouver les lettres que Metellus Numidicus & Marius ont pu écrire à la fin de leurs campagnes & de leurs expeditions? Ne prefererions-nous pas de pareils originaux au recit composé dessus, par des Historiens qui n'entendoient peut-être pas trop bien le métier de la guerre? Les Anciens ne s'en sont pas mis en peine. Mais en ont-ils mieux fait? Cela ne seroit-il point & plus curieux & plus instructif, que de longues harangues purement de leur façon? Enfin, si certaines lettres que nous trouvons dans les fragmens de Salluste, sont véritablement de ceux dont elles portent le nom, n'ornoient-elles pas autant ses Histoires perduës, que les harangues de Marius & de quelques autres embellissent ce qui nous reste de cet excellent Historien?

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI Chap. 34. Memoires pour servir à l'Histoire du Même. Tom. II. Memoires de Sirot & de Puiségur. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 775. 776.

J'en dis autant des Officiers subalternes qui ont

ont eu part aux grands actions ſous les Genéraux 1639.
Romains. S'ils avoient laiſſé des rélations & des mémoires, n'eſtimerions-nous pas davantage les Auteurs qui nous auroient conſervé ces précieux morceaux dans leurs ouvrages ? Que ſavons-nous ſi dans ce que Tite-Live avoit écrit des guerres de Ceſar, ajoutons encore, de la conjuration de Catilina & de la guerre de Jugurtha, il ne copioit point Ceſar & Saluſte, comme il a copié Polybe en decrivant la ſeconde guerre Punique ? Quoiqu'il en ſoit, on liroit encore plus volontiers les ouvrages de Ceſar même, que le recit de Tite-Live dreſſé ſur les memoires de ce grand homme. Si dans le volume precedent & dans celui-ci, j'ai plus tranſcrit que dans les autres, c'eſt parce que j'ai trouvé plus de piéces originales des Genéraux d'armée & des Miniſtres d'Etat. On les peut chercher ailleurs. Cela eſt vrai encore. Et n'y a-t'il pas plus de plaiſir & de profit à les lire dans leur endroit naturel, où ce qui precede & ce qui ſuit, en donne une intelligence plus claire & plus diſtincte, que dans une compilation de piécés detachées les unes des autres ? En rapportant la relation d'un Genéral, ou d'un Officier ſubalterne, je crains moins de commettre des fautes dans le récit des choſes dont un homme de ma profeſſion n'eſt pas ordinairement fort inſtruit ; Et lorſque je tranſcris les memoires & les lettres des Miniſtres d'Etat, je fais, à mon avis, mieux ſentir ce qui ſe paſſoit dans le cabinet, & je préviens ce qu'on reproche à certains Auteurs, qu'ils débitent plûtôt leurs propres penſées, que les veritables motifs des reſolutions priſes dans le conſeil ſecret des Princes. Enfin quand un Hiſtorien moderne au recit duquel je ne puis rien

1639. ajouter, narre auſſi bien & peut-être mieux que je ne pourois faire, n'eſt-il pas auſſi bon de tranſcrire ſon recit, que de dire les mêmes choſes? Je prens ſeulement la liberté de corriger quelque choſe du vieux François du temps de Louïs XIII. & d'empécher qu'une trop grande diverſité de ſtile ne choque & ne déplaiſe. Que ſi deux Auteurs également croiables en apparence, racontent la même choſe d'une maniére tout à fait differente, puis-je me diſpenſer alors de rapporter ce qu'ils diſent l'un & l'autre, & de laiſſer au lecteur la liberté de s'en tenir à ce qu'il jugera plus vraiſemblable? Voila ce que j'ai cru devoir dire, pour rendre raiſon de ma conduite à un celebre Auteur, & aux gens d'eſprit qui peuvent penſer comme lui. Venons au ſiége d'Heſdin. Je tranſcrirai ce que Puyſégur & Siroit en racontent de plus remarquable.

Le rendez-vous de l'armée de M. de la Meilleraïe, dit le premier, *fut à Amiens. Il en partit pour aſſiéger quelque ville, & marcha droit à S. Pol. Le Conſeil de guerre aiant été aſſemblé, M. le Grand-Maître montra une lettre du Roi qui lui ordonnoit de s'attacher à une place, dont le nom étoit en chiffre. On nous preſſoit de la deviner, & chacun diſoit comme il l'entendoit. A la fin, on nous déclare que c'eſt Aire, & on nous donne le plan, qu'on prétend être fort exact. Je fus le premier à dire qu'il étoit fort différent des cartes que j'avois vuës, où il ne paroiſſoit pas qu'on pût faire un quartier entre la ville & la riviére. M. de la Meilleraie ſoutint que la choſe étoit poſſible. On apporte cinq ou ſix cartes : Et toutes font voir le contraire. Il ſe met alors en colere, & s'abandonne à l'impétuoſité de ſon naturel violent.* Monſieur, *lui dis-je*, vous ne devez point vous fâcher.

cher. Vous nous demandez nos avis. Chacun vous donne celui qu'il juge plus convenable au service du Roi. Si vous ne voulez pas les suivre, vous n'avez qu'à commander, on vous obéïra. *Comme il continuoit dans son emportement*, Monsieur, *repris-je*, il se faut avancer jusques à Aire. Vous verrez la situation de la place. Si vous croiez la devoir assiéger, on commencecera dez que vous l'ordonnerez. *Il resolut de marcher. On approche de la ville, & le plan se trouve mal dressé. M. de la Meilleraie revient sur ses pas. L'armée faisoit alte. Il demande ce qu'il faut faire. On lui répond que le meilleur, c'est d'assiéger Hesdin. Une partie de la cavalerie est incontinent commandée pour aller investir la place.* Ce recit prouve la fausseté de celui d'un Historien de Richelieu, qui raconte que dez l'année precédente, le Cardinal forma le projet de prendre Hesdin, & que n'aiant pu l'exécuter alors, il le reprit celle-ci. On en vouloit à Aire, mais le Ministre d'Etat qui se croioit plus intelligent que les vieux Maréchaux de France, donne un mauvais plan de la place. C'est là dessus, que de l'avis des principaux Officiers de l'armée du Roi, la Meilleraie déconcerté s'attache à Hesdin. 1639.

Le Roi en décrit ainsi les fortifications dans sa lettre du 30. Juin au Maréchal de Chatillon. *C'est la meilleure place & la plus réguliérement fortifiée, qui se puisse voir. Elle a six bastions; chacun de cinquante toises de face, & de vingt-trois de flanc. Le fossé profond en a trente de largeur, & il y a plus de vingt-deux pieds d'eau vive. Les contrescarpes sont doubles, fossoiées, & palissadées par tout. La courtine de chaque bastion est couverte d'une demi-lune parfaite. La situation de la*

1639. *place est si avantageuse, qu'encore qu'elle soit dans un fonds, il n'y a rien qui la commande & qui l'incommode. Elle ne se peut attaquer que par l'endroit, auquel on s'est attaché. Le reste est dans un marais inaccessible en tout temps.* Puiségur donne un assez long détail des travaux faits devant Hesdin, & de la maniére dont la place fut attaquée & défenduë. Cependant je m'arrêterai au recit du Baron de Sirot. Il est plus court & assez net. *L'armée du Grand-Maitre*, dit-il, *étoit composée des meilleures troupes de France. Suivant sa resolution formée d'assiéger Hesdin, il investit la ville & prit ses quartiers. Les habitans qui le voioient venir à eux, mirent le feu à leurs fauxbourgs, qu'ils ne jugeoient pas pouvoir défendre. On dressa les batteries, & les lignes furent presque achevées en même temps. Le Roi s'approcha d'Hesdin pour encourager ses troupes par sa presence. Il arriva au camp le troisiéme Juin. Sa Majesté trouva que nonobstant le grand feu des assiégez, la tranchée étoit poussée jusqu'à la contrescarpe. Il y avoit une demi-lune qui defendoit le fossé. On l'attaque, on la prend, on se loge dedans malgré leur vigoureuse résistance. Les écluses furent lâchées pour remplir les fossez d'eau, & pour empêcher l'approche des bastions. Mais quelques mineurs qui passerent à la nage, s'attachérent à un.*

Les ennemis irritez de l'inutilité de leur inondation, pour faire perir les mineurs qui travailloient au pied de leur contrescarpe, y jettérent quantité de feux d'artifice. On fit une gallerie, sous laquelle ils continuérent leur travail avec moins d'incommodité. Dans une sortie sur le quartier de Piémont, les assiégez enclouérent le canon, & tachérent d'empécher que le fosse ne fût comblé dans l'en-



LE MARESCHAL
DE LA MEILLERAIE

n. Jonckman
fec

l'endroit où le bastion étoit déja ouvert. Quelques fourneaux jouérent ensuite. Un mineur étant demeuré dans l'allée, ne croiant pas que le feu eût déja pris, se trouva enseveli sous les terres écroulées. Il n'en sortit que deux jours après, par un trou qu'il fit lui même avec ses mains. On le regarda comme un mort ressuscité: Et cela parut un heureux présage de la prise de la ville. Deux autres mines sont ouvertes, l'une au quartier de Piémont, & l'autre à celui de Champagne. L'effet en fut merveilleux. On donne à la principale; mais avec peu de succès. Les ennemis se présentérent pour la défendre avec toutes sortes d'instrumens couverts de feu d'artifice, qui tuérent plusieurs François. De maniére que ne trouvant aucun avantage à se loger sur la bréche, nos gens resolurent de donner un assaut genéral, parce qu'on avoit toujours battu les ennemis, quand ils en étoient venus aux mains à découvert. Pour cet effet, on travailla toute la nuit à rendre le chemin du fossé moins dangereux. 1639.

Prise d'Hesdin. La Meilleraie reçoit le baton de Maréchal de France sur la bréche.

Le Gouverneur d'Hesdin que Puiségur nomme le Baron de Licques; d'autres le Comte d'Hanapes, prevint l'assaut genéral, & rendit la place le 29. Juin, plûtôt que les assiégeans ne l'attendoient. Louïs qui se trouva pour lors au camp, acorda une capitulation honorable, & la signa. Voici comment il écrit cette nouvelle au Maréchal de Chatillon le jour suivant. *La garnison de la place étoit si forte, que lors qu'elle a été renduë, il en est sorti jusques à deux mille hommes de cavalerie & d'infanterie. J'ai voulu voir la ville, & y entrer par la bréche. Le succès de ce siége qui n'a duré que six semaines, est également glorieux & avantageux à mes armes, & aux affaires publiques dans la conjoncture presente.*

1639. *Le Cardinal Infant d'Espagne s'est avancé jusques à dix lieuës d'Hesdin, & y a demeuré plusieurs jours, dans la resolution d'en tenter le secours avec toutes les forces du Roi d'Espagne dans les Païs-Bas, & avec une bonne partie de l'armée Impériale commandée par le Genéral Picolomini qui les alla joindre à grandes journées, après que vous l'eutes obligé à lever le siége de devant Mouzon.* La garnison d'Hesdin sortit en presence de Louïs dans un fort bon ordre. Le Gouverneur âgé de quatre-vingt ans & plus, se faisoit porter dans une chaise, parce qu'il avoit été blessé d'un éclat de bombe. Deux Capitaines marchoient devant lui avec la picque, à la tête de l'infanterie qui le suivoit. Après que les deux Officiers eurent salué le Roi, les troupes firent alte. La chaise du Gouverneur tourne alors vers l'endroit où étoit Sa Majesté, qu'il vouloit saluër. Louïs décend de cheval, & reçoit le vieux Gentilhomme avec toute l'honnêteté possible. *Sire*, dit celui-ci, *un grand Roi m'avoit honoré du gouvernement d'Hesdin, & un grand Roi m'en fait sortir. Puisque Dieu a permis que le Roi mon maître perdit la place qu'il m'avoit confiée, l'honneur de la remettre entre vos mains, me console dans ma disgrace. Monsieur*, répondit Louïs d'un air obligeant, *vous avez si bien défendu Hesdin, que le Roi vôtre maître doit être fort content de vous.* Puiségur rend ce témoignage au Gouverneur, qu'il étoit celui de tous les Officiers d'Espagne qui avoit le mieux soutenu un siége.

Vie du Cardinal de Richelieu. Tom. VI. Chap. 34. Memoires pour servir à l'Histoire du Même. Tom. II. Memoires de Sirot & de Puiségur. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 776.

Louïs charmé d'un avantage qui répare le malheur de Thionville, entre dans Hesdin par la bréche, & quand il est dessus, donne le baton de Maréchal de France à la Meilleraie. *Action qui n'avoit point d'exemple dans nos Histoires,*

dit

dit le Baron de Sirot. Le monde crut qu'une si grande distinction, s'acordoit moins au mérite du Genéral, qu'à la recommandation du Cardinal de Richelieu son proche parent. La faveur naissante du jeune Cinq-Mars, dont la Meilleraie avoit épousé la sœur, n'y contribua-t'elle point encore? *Il a plu au Roi*, dit le flatteur Des-Noïers dans sa lettre du 1. Juillet à Chatillon, *d'honorer M. le Grand-Maître d'un baton de Maréchal de France au haut de la brèche. Ce bienfait de Sa Majesté a été suivi d'une acclamation incroiable de toute l'armée. Le Prince n'a pas moins acquis de gloire en récompensant de la sorte le mérite de son sujet, que celui-ci, en recevant une si haute marque de l'estime de son maitre.* Puiségur nous apprend le détail d'une promotion si extraordinaire. On ne sera pas faché de trouver ici cet endroit de ses mémoires. 1639.

Après que le Roi s'en fut retourné à son logis, *le Lieutenant de ses gardes & moi*, raconte-t'il, *demeurâmes seuls auprès de lui dans sa chambre.* Puiségur, *me dit alors Sa Majesté*, voiez qui est dans la garderobe voisine. Sire, *répondis-je*, il n'y a que M. de Cinq-Mars qui dort sur un lit. Il en fait semblant, *reprit-elle*, afin d'entendre ce que nous dirons. *Puis me tirant à part dans la ruelle du sien, le Roi m'ordonne de lui parler sincérement sur ce qu'il m'alloit demander. Je le lui promis.* Quel homme est-ce que le Grand-Maitre? *me dit-il alors.* Sire, *repondis-je*, c'est un Officier qui sert Vôtre Majesté avec beaucoup d'affection, & qui prend toute la peine imaginable. Il est actif, vigilant, & soigneux d'apprendre ce qu'il ne sait pas. Il s'informe des uns & des autres. Dans le conseil, il reçoit fort bien les avis de tous ses subalternes.

1639. Après cela, il fait un resultat dans sa tête, & donne le sien fort à propos, & fort juste. Il vaut donc bien nos barbons, *reprit le Roi en désignant Mrs. de la Force & de Chatillon.* Sire, *repartis-je*, si vous continuez de l'emploier, il en saura certainement autant que les autres. Et bien, *me dit Sa Majesté*, j'ai resolu d'entrer dans la ville par la bréche. Quand je serai sur le haut, je le ferai Maréchal de France. Il n'en sait rien. N'en parlez à personne. Voiez si les gens-d'armes & les chevaux-legers sont devant le logis, je monterai à cheval & nous nous en irons.

Cela se fait. Nous tirons droit à la ville. Quand on y est arrivé, le Roi décend de cheval, s'appuie de sa main gauche sur mon épaule, & de la droite sur M. de Lambert, & passe sur le pont pour monter à la bréche. M. le Grand-Maitre l'y attendoit. Il prit Sa Majesté sous les aisselles, & l'aidoit à monter sur le haut tandis que M. de Lambert & moi la soutenions. Dez qu'on fut sur le haut, le Roi se tourna vers moi, prit la canne que j'avois entre les mains, & parla de la sorte à M. le Grand-Maitre. La Meilleraie, je vous fais Maréchal de France. Voila le baton que je vous en donne. Les services que vous m'avez rendus exigent cela de moi. Vous continuerez à me bien servir. *Le nouveau Maréchal se jetta aux pieds du Roi, les baisa, & lui dit qu'il ne méritoit pas l'emploi dont Sa Majesté l'honoroit.* Tréve de complimens, *lui repartit-elle.* Je n'ai jamais fait plus volontiers un Maréchal de France. *Le Roi partit ensuite d'Hesdin pour aller coucher à Abbeville, & donna le gouvernement de la place à M. de Bellebrune.*

Fin de la campagne des Fran- Après cette conquête, on fit peu de chose dans les Païs-Bas. Le Maréchal de la Meille- raie

raie remporta seulement un avantage sur un quartier des Croates ennemis. Des-Noiers l'exalte beaucoup dans sa lettre au Maréchal de Chatillon du 13. Août. *La défaite entiére des Croates de l'armée du Cardinal Infant, commandez par le Comte Ludovic*, dit-il, *est trop signalée, pour ne vous en écrire pas la nouvelle au plûtôt. M. de Loustelnau Sergent de bataille de l'armée du Roi, apporta hier à Sa Majesté, de la part de M. le Maréchal de la Meilleraie seize cornettes des Croates taillez en piéces. Six cens ont été tuëz sur la place, deux Capitaines & quelques cavaliers faits prisonniers. Le reste a été noié dans les canaux qui environnent leur quartier. De maniére que des deux régimens de Ludovic & de Forcas, il ne s'en est sauvé que six. Ludovic étoit pris. Mais une bourse de pistoles donnée au soldat de Gassion qui le tenoit, lui sauva la vie & la liberté. Boissi & la Grange frere de Puiségur ont été tuez.* La Meilleraie raconte la chose, mais d'un air moins triomphant, dans sa lettre au même Chatillon. *Je suis allé un de ces jours à la guerre avec deux mille quatre cens chevaux*, dit-il. *Mrs. de Coislin & de la Ferté-Senneterre étoient de la partie. Nous avons donné dans le quartier des Croates. On leur a pris plus de six cens chevaux, & tué quatre à cinq-cens hommes, & presque tous leurs Officiers. Ludovic même a été pris, & s'est sauvé par la méthode de M. de S. Aoust.* C'étoit un Officier de l'armée du Maréchal de Chatillon, qui gagna vraisemblablement les soldats ennemis qui l'avoient arrêté, en leur donnant de l'argent. *Tout le bagage des Croates a été pillé. Mais parce qu'ils étoient logez sur une digue, où l'on ne pouvoit aller que six de front, & qu'ils avoient devant eux plusieurs barricades, la* cha-

1639.

çois dans les Païs-Bas.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 36. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Memoires de Puiségur.

1639. *chaleur de Messieurs les volontaires les emporta jusques à donner dans la barriére de S. Venant, où l'armée ennemie est campée derriére la Lys. Si nous n'avions pas perdu quelques bons Officiers, je croirois la chose assez heureuse. Les Espagnols n'ont pas plus de six mille hommes de pied & trois mille chevaux, leurs places garnies.*

Je trouve que la Meilleraie toujours actif & entreprenant, forma encore le projet d'assiéger Bapaume. Mais ne jugeant pas la chose faisable, à moins que Chatillon se voulût joindre à lui, il en fit la proposition. Soit que Chatillon n'eût pas envie d'entrer dans une affaire, dont le parent du Ministre auroit l'honneur & le mérite, en cas qu'elle reüssît; soit qu'il eût reçû des ordres trop positifs de ne s'éloigner pas de la Meuse; soit enfin qu'il eût veritablement sujet de craindre que Picolomini, qui demeuroit près de la frontiére de Champagne avec un corps de troupes assez nombreux, ne profitât de son absence, il se défendit honnétement de joindre la Meilleraie. „Quant à la proposition que vous „me faites, *lui dit Chatillon dans sa lettre du 1. „Septembre*, de la jonction des armées qui sont „sous nôtre conduite, lorsque vous jugerez à pro„pos de la faire, & que les ordres du Roi me le „permettront, je vous donnerai toutes les mar„ques possibles de respect & de franchise. Con„sidérez, s'il vous plaît, Monsieur, que je ne „puis quitter maintenant cette frontiére. Pico„lomini est campé vers Arlon avec neuf mille „hommes de pied & cinq mille chevaux. Une „grande partie des uns & des autres, est de son „vieux corps d'armée. Lamboi se trouve auprès „de lui. Beck qui commande dans le Luxembourg, „est posté à Florainville. Il fait batir un fort sur la

„ri-

„ riviére de Samoi, afin d'empécher nos course 1639.
„ dans le païs, & de conserver la communication
„ avec Sedan, qui leur a été fort utile jusques ici.

„ Mes ordres portent expressément que je ne
„ m'éloigne point de cette frontiére. Mouzon,
„ Charleville & Dun seroient en trop grand dan-
„ ger. Vous savez que les deux premiéres de
„ ces trois places sont de fort grande importan-
„ ce. Les fortifications qu'on y fait, ne pou-
„ ront être achevées qu'à la fin d'Octobre. Si
„ je m'avance vers vous avec la plus grande par-
„ tie de mes forces, Picolomini viendra incon-
„ tinent attaquer Mouzon, & l'emportera en
„ huit jours. Il lui sera facile de s'y retrancher,
„ & d'y faire passer l'hiver à ses troupes qui met-
„ tront une partie de la Champagne à contribu-
„ tion. En ce cas, il faudroit nécessairement
„ revenir pour couvrir cette province. Et si je
„ suis une fois avec vous, quelque diligence que
„ je fasse, il me sera impossible d'arriver à temps
„ pour secourir Mouzon. Je n'étois qu'à six
„ lieuës de Picolomini, quand il l'assiégea. Tout
„ ce que je pus faire, ce fut de me rendre à pro-
„ pos, afin de sauver la place. Comme vôtre
„ armée est plus forte que celle qui lui est op-
„ posée, si après que vous aurez entrepris un sié-
„ ge de vôtre chef, Picolomini passe la Meuse
„ afin de le troubler, je l'observerai & le cotoie-
„ rai de si près, que je pourai vous joindre à
„ temps. Un Maréchal de Camp que je laisse-
„ rai avec douze cens chevaux & trois mille
„ hommes de pied, s'opposera aux courses &
„ aux entreprises que le Genéral Beck aura peut-
„ être envie de faire en cette occasion. Voila
„ tout ce que vous pouvez attendre de moi.

Cependant Chatillon offrit depuis un déta-
che-

1639. chement assez considérable de ses troupes, en cas que le Meilleraie persistât dans le dessein de s'attacher à Bapaume. Fut-ce par un ordre exprès de la Cour, ou par complaisance pour le Genéral favori du Ministre? Mais la Meilleraie trouva des raisons d'abandonner ses projets pour le reste de la campagne. Le Roi en marque la véritable dans sa lettre du 9. Septembre à Chatillon. *Mon Cousin*, lui dit Sa Majesté, *aiant vû ce que vous avez écrit à mon Cousin le Maréchal de la Meilleraie, sur un siége, que vous pensiez comme lui, se pouvoir entreprendre du côté de la Picardie, afin d'achever glorieusement cette campagne, j'ai bien voulu vous témoigner par cette dépêche, que je vous sai bon gré de chercher les moiens d'emploier mes armes à quelque chose d'avantageux. Mais je ne croi pas qu'un siége soit maintenant pratiquable. Les Hollandois se sont retirez de devant Gueldres, & vraisemblablement ils n'entreprendront plus rien.* Le Cardinal Infant n'aiant pas de diversion à craindre, auroit trop embarassé les François attachez à une place. Cet endroit de la lettre de Louis m'avertit de raconter ce que les armées de terre & de mer des Etats Genéraux des Provinces-Unies firent cette année.

Grande victoire de la flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne.

Suivant les projets ordinaires entr'eux & la Cour de France, Frederic Henri Prince d'Orange étoit venu à la tête de son armée dans la Flandre. Le Cardinal Infant allarmé pour les places de cette province, va promptement à Gand, se poste avantageusement, & observe les mouvemens de l'ennemi. Le Prince voiant ses projets déconcertez de ce côté-là, marche vers la Gueldre, & commence d'assiéger la capitale de la province. Mais il ne fut pas plus heu-

heureux que l'année precédente. Les grandes 1639.
pluies l'empecherent d'achever assez tôt sa circonvallation. De maniere que le Cardinal Infant a le temps d'arriver avec son armée entre Venloo & Ruremonde. Frederic Henri surpris ne voulut point s'exposer au danger d'être forcé dans ses lignes imparfaites, & se retire chez lui. Martin Tromp Amiral des Provinces-Unies reüssit mieux sur la mer, & y remporta des avantages considérables. Il attaqua premiérement près de Graveline une escadre Espagnole de dix gros vaisseaux, quatre frégates, & cinq flutes. Après un combat de six heures, l'Amiral de Dunkerque incapable de tenir plus long-temps la mer, va échoüer sur un banc de sable. On est contraint de mettre le feu au Vice-Amiral, de peur qu'il ne tombe entre les mains des ennemis, qui ont déja pris deux vaisseaux & les quatre frégates. Quinze cens soldats Valons perirent dans cette occasion, & six cens furent faits prisonniers par les Hollandois. Le second avantage est d'autant plus glorieux à Tromp, qu'il défit la plus grande partie d'une flote nombreuse, que les François avoient inutilement attaquée.

Journal de Bassompierre Tom. II. Rushworth's Historical Collections. Tom. III. Grotii Epistola passim an. 1636. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 5. & 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 777. 778. 779.

Richelieu averti que le Roi d'Espagne assemble ses meilleurs vaisseaux dans les ports de Galice, & qu'ils sont destinez à porter de l'argent & un grand renfort dans les Païs-Bas, fait ordonner à Sourdis Archevêque de Bourdeaux d'aller au devant de la flote ennemie avec celle de France, & de l'assiéger à la Corogne. Le Prélat plus ardent à la guerre, qu'aux fonctions de son Ministere se met en mer le plus promptement qu'il lui est possible, enferme les Espagnols dans le port de la Corogne, & les bat con-

1639. continuellement. Une furieuſe tempête le contragnit à ſe mettre en haute mer. Ses vaiſſeaux y furent encore tellement battus de l'orage, qu'il fallut les ramener au plûtôt à Belle-Iſle. Durant cet intervalle, la flote d'Eſpagne ſort de la Corogne, & prend la route de Flandres. Sourdis revient après avoir remis ſes vaiſſeaux en bon état. Ne trouvant plus la flote d'Eſpagne dans les ports de Galice, il fait une décente, brule quelques villages, & un ou deux vaiſſeaux, & s'en retourne dans les ports de France.

L'honneur de la défaite d'une flote compoſée de ſoixante & dix-ſept vaiſſeaux, parmi leſquels il y avoit des galions d'une grandeur extraordinaire, étoit reſervé à Tromp. L'Hiſtorien de la République de Veniſe prétend que cette expedition fut concertée avec le Roi de la Grande-Bretagne, & que jaloux de l'agrandiſſement de la France, il promit ſecretement de donner en cas de beſoin, retraite dans ſes ports aux vaiſſeaux de Philippe. Si nous en croions un Auteur Anglois, Charles & ſes ſujets furent allarmez, quand ils virent un ſi grand nombre de vaiſſeaux & de troupes ſur les côtes d'Angleterre. Le bruit courut même que le Roi d'Eſpagne d'intelligence avec les Papiſtes de la Grande-Bretagne, avoit formé quelque deſſein contre l'Ecoſſe, ou contre l'Irlande. De maniere que Sa Majeſté Britannique fait aſſembler ſes milices, envoie demander à Don Antonio d'Oquendo Amiral d'Eſpagne quel eſt ſon deſſein, & veut voir ſa commiſſion. Si le bruit de l'intelligence des Papiſtes Anglois avec Philippe, ſemé par malice ou par quelqu'artifice ſecret, étoit ſans fondement, il y eut auſſi plus de diſſimulation que de réalité dans les demarches du

Roi

Roi d'Angleterre. La suite prouve qu'il favorisoit ouvertement les Espagnols. Nouvelle raison au Ministre de Louis, de fomenter les mouvemens d'Ecosse, & d'exciter sous main les mécontens d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, avec treize vaisseaux seulement, Tromp a d'abord le courage d'attaquer l'armée navale d'Espagne dans la Manche entre Calais & Douvre. 1639.

Sa petite flote augmenta bien-tôt considérablement à cause du voisinage des ports de Hollande & de Zélande. Oquendo quoique superieur par le nombre & par la force de ses vaisseaux, n'ose engager le combat avec Tromp, & se retire aux Dunes d'Angleterre. L'Amiral ennemi l'y suit hardiment, & le canonne incessamment. Seize gros vaisseaux Espagnols qui portoient tout l'argent & un bon nombre de soldats, s'échappérent à la faveur d'un brouillard & entrérent dans les ports de Flandres. Le Roi d'Angleterre embarassé de deux flotes sur ses côtes, ne savoit quel parti prendre. Il auroit bien voulu sauver les Espagnols; mais il craignoit de rompre avec les Etats Genéraux. Un de ses Officiers vient avec quarante vaisseaux, & se met au milieu des deux flotes, comme pour empécher le combat. Tromp & ses gens crierent alors que de concert avec le Roi d'Espagne on cherchoit à leur ôter la proie d'entre les mains. Ils demeurent nonobstant cela devant la flote ennemie. Quelqu'un dit que le Commandant Anglois bien aise de servir les Hollandois, pressa Oquendo de se retirer incessamment. L'Amiral Espagnol, à qui les vivres & les munitions manquoient, tente de s'échapper à la faveur d'un brouillard. Mais le vigi-

1639. vigilant Tromp l'obſervoit trop bien. La flote Eſpagnole eſt pourſuivie de ſi près, que l'ennemi brule pluſieurs vaiſſeaux, ſe rend maitre de quelques uns, & coule d'autres à fonds. Oquendo eut le temps de ſe retirer à Dunkerque. Le reſte de ſes vaiſſeaux endommagez gagna difficilement les ports d'Eſpagne. On dit que Philippe perdit dans ce combat plus de ſix mille ſoldats, ou matélots. Tromp rentra triomphant à Roterdam avec ſeize vaiſſeaux pris ſur l'ennemi, & avec un butin conſidérable. On ne douta plus que Charles n'eût veritablement conçu le deſſein de dérober une ſi belle victoire aux Etats Generaux des Provinces-Unies, quand on vid Pennington qui commandoit l'eſcadre envoiée pour empécher le combat entre les deux flotes, mis en priſon par ordre de Sa Majeſté Britannique. Les Miniſtres eurent beau dire que la flote Eſpagnole, s'étant retirée dans un lieu dont la proprieté appartenoit inconteſtablement à la Couronne d'Angleterre, le Roi n'avoit pas du permettre que ſes alliez y fuſſent attaquez, & que ſi la même choſe étoit arrivée à la flote des Provinces-Unies, il en auroit uſé auſſi civilement à ſon égard. Cela fut regardé comme une excuſe recherchée, & Charles devint encore plus ſuſpect aux Puiſſances confederées contre la Maiſon d'Autriche.

Mort du Duc Bernard de Saxe-Weymar.

J'ai remarqué ci-deſſus que le Maréchal Bannier ſe plaignoit hautement cette année, de ce que la France ne faiſoit point la diverſion promiſe ſur le Rhin. Rapportons maintenant pourquoi elle manqua durant cette campagne à l'exécution d'un des principaux articles de ſon traité avec la Couronne de Suéde. La mort inopinée de Bernard Duc de Saxe-Weymar en fut la cauſe.

se. Ce Prince avoit refait ses troupes fatiguées, & remonté sa cavalerie, en de bons quartiers d'hiver, qu'il alla prendre dans la Franche-Comté. Lui & le Comte de Guébriant s'y rendirent maitres de plusieurs places importantes dez le commencement du printemps. Il semble que Louïs & son Ministre toujours ardens à obtenir du Duc la cession de Brisac; fussent bien aises de l'occuper à prendre une province, qu'on projettoit de lui offrir comme un dédommagement de ses autres conquêtes. L'un & l'autre éludoient le mieux qu'ils pouvoient les pressantes instances de l'Ambassadeur de Suéde, qui demandoit que Weymar repassât le Rhin, de peur que Bannier n'eût lui seul presque toutes les forces de l'Empereur sur les bras. Guébriant de son côté tachoit d'amuser Bernard dans la Franche-Comté, & emploioit toute son adresse à lui persuader de repasser seulement le Rhin, après que le Duc de Longueville envoié au secours de la Duchesse de Savoie presqu'entiérement dépouillée par ses beaux-fréres, fût revenu faire tête au Duc de Loraine, qui avec le corps de troupes qu'il avoit dans le Comté de Bourgogne, rentreroit infailliblement dans son païs, & y feroit des progrés, quand il n'y auroit plus aucune armée capable de l'arrêter. Mais enfin le Duc de Baviére aiant ordonné vers la fin de Juin, que ses troupes investissent Ohenwiel, Bernard qui commençoit de craindre pour les villes forestiéres, resolut si positivement de retourner sur le Rhin, que nonobstant l'envie d'engager le Duc au siege de Salins, Guébriant n'osa plus insister, & fut obligé d'applaudir. Ils partent donc l'un & l'autre le 8. Juillet, & reprénent le chemin du Brisgow.

1639.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 4. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 12. & 13. Grotii Epistolæ passim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XI. Nani Historia Veneta L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 765. 766.

1639. On arrive le 15. à Huningue, & les deux Generaux y tombent malades; le Duc d'une fiévre violente & maligne; le Comte d'une indiſpoſition de fatigue, dont il avoit eu de facheuſes atteintes dans la Franche-Comté. Bernard ſe fait tranſporter le lendemain à Neubourg, & y meurt le 18. de la peſte, ou de poiſon, comme diſent quelques uns, dans la 36. année de ſon âge. L'Aumonier du Duc ne craignit pas d'avancer tout publiquement dans une oraiſon funebre, que ſon maitre étoit mort dans la penſée d'être véritablement empoiſonné. Mais quelle preuve en avoit-il? Ce ne pouvoit être qu'un ſoupçon fondé ſur la malignité de ſa maladie, & ſur certaines taches livides qui parurent ſur ſon corps un peu avant ſa mort. Signe fort équivoque. Cependant, on crut la choſe d'autant plus vraiſemblable, qu'un bruit venu, dit-on, de la Cour de Vienne, étoit deja communément répandu que Bernard ne paſſeroit pas l'année. Si nous en croions l'Hiſtorien de Suede, lors que le Duc jouiſſoit d'une parfaite ſanté, certaines gens écrivirent de Vienne dans une ville voiſine du Rhin, pour ſavoir s'il étoit encore en vie, ou non. Un Medecin Genevois qui le ſervoit, fut ſoupçonné de lui avoir donné le morceau, ou le breuvage fatal. Grotius ſemble avoir rejetté d'abord cette opinion aſſez commune. Mais il changea de ſentiment, après qu'il ſe fut plus éxactement informé des circonſtances de la maladie & de la mort de Weymar. Quelques uns ont cru que le prétendu empoiſonneur fut ſuborné par Richelieu, afin de ſe venger du mépris avec lequel Bernard rejetta la propoſition qu'on lui fit d'épouſer la niéce du Cardinal, & d'obtenir plus facilement Briſac

après

après la mort du Duc. Il est vrai que Richelieu se défia toujours de lui. *M. le Duc de Weymar est un excellent Capitaine*, fait-on dire au Cardinal dans un écrit qui lui est attribué. *Mais il est tellement attaché à ses interêts, que personne du monde ne se peut assurer de lui.* C'est-pourquoi la Cour de France parut fort consolée de sa mort, quand elle crut pouvoir compter que Brisac & les troupes de Weymar lui demeureroient. Mais avant cette assurance, la perte d'un si grand Genéral pouvoit déranger tellement les affaires de Louïs en Allemagne, qu'il est difficile de se persuader que dans une incertitude entiére de ce qui arriveroit après la mort de Bernard, Richelieu ait pensé à se défaire de lui. 1639.

On seroit donc plus tenté de croire que la Cour de Vienne voulut se délivrer d'un ennemi formidable. Cependant tout bien consideré, il en faut revenir au premier sentiment de Grotius. *Le Duc de Weymar*, dit-il dans sa lettre du 30. Juillet au Chancelier Oxenstiern, *le seul presque de toute l'Allemagne qui méritoit de porter le nom de Prince, a fini sa belle & éclatante vie à Neubourg le 18. de ce mois. Une fiévre ardente & maligne a laissé sur son corps des marques ambigues, ou de la peste répanduë dans ces quartiers-là, ou de quelque poison donné. Peu de grans Princes meurent, sans que leurs ennemis soient soupçonnez d'avoir avancé les jours de celui dont la mort leur est avantageuse. Nous attendions de grandes choses de son passage au delà du Rhin. Voilà nos espérances renversées, & nous avons desormais tout à craindre. Quand je considére une armée sans Genéral & plusieurs villes sans maitre, je croi voir dans un coin de l'Allemagne, ce qui*

1639. *arriva autrefois dans un vaste Empire, lors que le Conquérant de l'Asie mourut sans laisser un héritier certain. On peut dire que le Duc est mort de même. Ses plus proches parens sont chez les ennemis. Egalement suspects à la Suede & à la France*, ils n'auront pas la liberté de recueillir la succession que le défunt leur laisse. C'est-pourquoi Grotius craignoit que les troupes de Bernard ne se dissipassent, & que chacun ne pensât à s'approprier quelqu'une de ses conquêtes. Le même Ambassadeur nomme le Duc dans une autre lettre, *l'ornement & la derniere ressource de l'Allemagne.* Il assure que ce Prince donna en mourant des marques extraordinaires de pieté, & d'excellens avis à ses Officiers contre l'avarice & contre l'ambition. Quelques jours avant son départ de la Franche-Comté, il fut si touché des excés commis par ses soldats, qu'il en versa des larmes, & les menaça de les abandonner, s'ils continuoient dans une licence que son honneur & sa religion ne lui permettoient pas de souffrir. L'Historien de Suéde dit de même que Bernard mourut tranquillement aprés avoir confessé ses péchez, & donné toutes les marques possibles d'une foi & d'une repentance sincére. Celui-ci ne semble pas douter de la verité de l'empoisonnement qu'il attribue à la Cour de Vienne.

De peur que de si grans éloges ne soient suspects dans les écrits de deux Auteurs Protestans & dans nôtre Histoire, rapportons ce que deux Catholiques Romains racontent des derniers momens & des qualitez du Duc de Weymar. *La nouvelle de sa mort prochaine*, dit l'Historien de Guebriant, *fut un coup de foudre à ses domestiques; mais elle ne l'ebranla pas. On la lui annonça*

*nonça deux heures auparavant. Il temoigna qu'un seul moment lui suffisoit pour prendre une resolution qui cause tant de peine & d'inquiétude à tous les hommes. Il écouta celui qui lui en parla le premier avec la même tranquillité, que si on lui eût appris une victoire. Il remercia Dieu avec des * sentimens dignes d'une meilleure croiance, lui recommanda son ame, & emploia le reste du temps à faire son testament. Ses domestiques y furent libéralement recompensez. Il leur dit adieu d'un air serein & content, les pria de se consoler de sa perte, ou plûtôt de son absence, puisque Dieu leur feroit la grace de le rejoindre dans l'éternité. Ainsi mourut Bernard de Saxe Duc de Weymar, l'un des plus illustres & des plus excellens Princes que l'Allemagne ait vû naitre depuis plusieurs siécles, comparable aux plus grans guerriers de l'antiquité, en un mot, le modéle d'un Héros parfait. Il étoit sage, moderé, patient, chaste, temperant, debonnaire, constant, genereux, clement, bienfaisant, docte, versé dans l'Histoire, & dans la connoissance de plusieurs langues. Il aimoit sa patrie & la dignité de l'Empire. Ce fut plûtôt pour la liberté de l'Allemagne qu'il combattit d'abord, que pour sa querelle particuliére. Son juste ressentiment contre la Maison d'Autriche qui avoit privé du Duché & de l'Electorat la branche ainée de la Maison de Saxe, dont il décendoit, eut moins de part à sa déclaration en faveur du Roi de Suéde, que le desir de contribuer au retablissement des premiéres loix de l'Allemagne, des anciens priviléges de la nation Germanique, de la liberté des Electeurs, & d'empécher que l'Empire ne devint héréditaire & monarchique. Il est vrai que la conquête de Brisac lui éleva un peu le cœur, & qu'il fut tenté de se servir de sa bonne fortune, pour se procurer* 1639.

* C'est un Papiste qui parle.

un

1639. *un établissement digne de sa naissance, & de sa réputation. C'est-pourquoi il avoit tant de peine à se défaire de cette place. Comme il pensoit quelquesfois aux moiens de s'y maintenir, il ne resista pas aussi tout à fait à la tentation de se rendre le chef d'un tiers parti en Allemagne, & d'en chasser les étrangers.*

Un Auteur Italien rencherit encore sur un portrait si avantageux, & nous depeint le Duc Bernard comme un des plus grans hommes qui ait jamais été. Après s'être formé au commandement des armées sous la discipline de Gustave Roi de Suede, Weymar, au jugement de cet Historien, devint en peu de temps un des plus fameux Capitaines de son temps. Affable & sincere dans ses actions & dans ses discours, il méprisoit le faste & cette gravité fiére & dedaigneuse que les gens enflez de leur rang & de leur réputation, affectent ordinairement. Il haïssoit les flatteurs, méprisoit les orgueilleux, & vivoit familierement avec tous ses Officiers. Ceux qui s'élevoient par leur merite aux premiers emplois, trouvoient auprès de lui toute la distinction qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter, & ceux qui commençoient de se signaler, ne s'en retournoient jamais sans quelque caresse, ou sans quelque promesse obligeante & capable de les encourager. Quand son armée souffroit par la disette, ou par la fatigue, il ne faisoit ni meilleure chére, ni ne prenoit plus de repos que les autres. Sa passion pour la gloire étoit si ardente qu'il s'appliquoit incessamment à chercher les moiens de vaincre l'ennemi par la force, ou par la prudence. L'exercice ordinaire de son esprit, c'étoit de bien connoitre la situation des lieux, de remarquer les endroits pro-

propres à se poster avantageusement, d'obser- 1639.
ver les inclinations de ses Officiers & de ses soldats, de leur procurer tout le contentement possible. Il parloit plusieurs langues, & écoutoit patiemment ce que chacun croioit lui devoir representer. Incapable de se laisser surprendre par la calomnie, il examinoit avec soin les rapports qu'on lui faisoit : Et s'il se plaignoit de quelqu'un, ce n'étoit qu'après avoir bien connu la verité de ce qu'on lui avoit dit. Quand la justice & le bon ordre l'obligeoient à punir, on remarquoit sa repugnance aux actes de sevérité. Il se faisoit un veritable plaisir de pardonner même des fautes considérables, persuadé qu'il étoit que l'envie de réparer la reputation perduë, & de se bien remettre dans l'esprit du Genéral, porte souvent ceux qui sont tombez par ignorance, ou par imprudence dans quelque disgrace, à faire des choses extraordinaires. Jamais General ne fut plus aimé, plus craint, plus respecté. Le seul défaut qu'on ait remarqué en lui, c'étoit une grande vivacité, qui lui inspiroit souvent trop de hardiesse, & quelquesfois de la temérité. La mort l'enleva au milieu de sa plus grande prosperité, & lorsqu'il sembloit avoir, pour ainsi dire, attaché la fortune à son épée.

Son testament fait peu de momens avant sa mort, est fort court. En voici le principal article. Il y dispose de ses conquêtes en Souverain. *Nous voulons que le païs rangé sous nôtre obeïssance par la grace particuliere de Dieu & qui contient plusieurs places considérables, soit conservé à l'Empire Germanique, sans en être jamais aliéné. C'est-pourquoi nous ordonnons que nos conquêtes soient consignées à celui de nos freres qui en accep-*

1539. *tera la proprieté. Pour s'y maintenir plus facilement, il emploiera tous ses efforts à se rendre agreable aux Couronnes de France & de Suede. Que si aucun de nos freres ne veut prendre possession de nos conquêtes, nous croions qu'il est juste & raisonnable que la France soit preferée; à condition que dans les places fortes, il y aura garnison mipartie Allemande & Françoise, & que dans la paix generale les places & tout les païs conquis seront restituez à l'Empire Germanique. Après nôtre decés, l'armée sera commandée par le Major General d'Erlach, le Colonel Ohem, le Comte de Nassau, le Colonel Rose, & après eux, par les autres Colonels.* L'Historien de Guébriant dit que le Duc laissa son épée, ses pistolets, & son cheval de bataille au Comte, dont il estimoit particuliérement le mérite & la valeur, comme je l'ai remarqué plus d'une fois. Cependant il n'est parlé que du cheval dans le testament. On l'appelloit le *Rap* en Alleman, c'est à dire, le *Corbeau*. Il n'avoit rien de beau & de bien proportionné. Mais sa grandeur & sa force étoient extraordinaires. Il combattoit sous son maitre. Souvent il a renversé des gens par terre, & mordu d'autres jusques au sang. Le cheval parut si excellent & si rare à Guébriant, qu'il le donna en mourant au Roi de France maintenant regnant, & le pria de le faire nourir soigneusement dans sa grande écurie.

La Cour de France negocie vivement pour avoir Brisac, les autres conquêtes & les troupes du Duc de Weymar.

Louïs & son Ministre apprirent à Méziéres la nouvelle de la mort du Duc Bernard de Saxe-Weymar. Dez le même instant, ils cherchérent tous les moiens possibles d'attirer ses Officiers & ses troupes au service de la France, & d'avoir Brisac, Rhinfeld, Fribourg, & les autres places conquises par le feu Duc. Comme l'ar-

l'argent paroissoit le plus efficace & le plus sur de tous, on resolut de ne l'épargner pas dans une occasion si importante. Oisonville neveu de Des-Noiers Secretaire d'Etat est incontinent dépeché avec des lettres de change, & une longue instruction pour le Comte de Guébriant & pour lui. *Vous jugez bien*, dit Des-Noiers dans sa lettre du 27. Juillet à Guébriant, *quel a été l'étonnement de toute la Cour, lors que la nouvelle de la mort de M. le Duc de Weymar est arrivée. Le bon état des affaires d'Allemagne dépendoit en partie de sa valeur & de son habileté. Je m'assure que vous aurez déja emploié vôtre crédit pour retenir ses troupes au service du Roi. Le Baron d'Oisonville va vous trouver de la part de Sa Majesté avec quantité de depêches. Vous vous en servirez dans le besoin. La meilleure de toutes, c'est une lettre de change de cent mille écus. Nous tacherons d'en avoir une autre de pareille somme. Vous emploierez cet argent selon qu'il est marqué dans l'instruction de M. d'Oisonville. Le point le plus important, c'est de s'assurer des places. Lorsque M. le Genéral d'Erlach étoit à la Cour, afin de traiter des affaires de feu Son Altesse, M. de Bullion, M. de Chavigni, & moi lui parlâmes de la seureté de Brisac. Il nous déclara que si M. le Duc venoit à mourir malheureusement devant lui, la ville de Brisac seroit conservée au Roi avec toute la fidélité imaginable. Qu'il savoit bien que c'étoit là l'intention de feu Son Altesse. Qu'outre cela, il avoit en son particulier tant d'inclination à servir Sa Majesté, qu'elle ne devoit point être en peine de Brisac. Je n'ose pas assurer que M. d'Erlach nous ait dit ces mêmes paroles. Mais il est certain que son discours contenoit quelque chose d'équivalent.* Afin d'en-

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 5. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Maréchal de Guébriant. L. III. Chap. 1. & 2. Grotii Epistola passim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 766. 767. &c.

1639. d'engager Guébriant à prendre cette affaire encore plus à cœur, on ne manqua pas de lui donner de grandes esperances. C'est le stile ordinaire. *Faites pour le service du Roi tout ce que vôtre bon esprit vous poura dicter dans les occasions*, ajoute le Secretaire d'Etat, *& soiez persuadé que Sa Majesté & Son Eminence ont pour vous des pensées dont vous seriez content, si j'osois vous les expliquer.*

L'instruction dressée pour Guébriant & Oisonville, leur donnoit le pouvoir d'offrir de la part du Roi à tous les Colonels de cavalerie & d'infanterie qui voudroient prêter serment de servir Sa Majesté *envers tous & contre tous*, comme on dit ordinairement, les mêmes avantages qu'ils avoient sous le Duc de Weymar, & de plus à chacun d'eux six mille livres de pension pendant la guerre, & après la paix six ou huit mille livres de revenu en fonds de terre; mêmes jusques à douze mille livres au Comte de Nassau, & aux Colonels Ohem & Scheumbec. Erlach étoit celui qu'on devoit ménager avec plus de soin, non seulement à cause de la disposition qu'il avoit témoignée d'entrer au service de la France, mais encore, parce qu'il étoit Gouverneur de Brisac, place qu'on souhaitoit principalement d'avoir. Guébriant & Oisonville eurent ordre de le pressentir, avant que de lui faire aucune proposition, & de savoir quel parti il aimeroit mieux, ou de remettre dez-lors Brisac entre les mains de Louïs, moiennant une récompense honnête, ou de prendre des provisions du Roi, & de s'obliger par serment à garder la place pour Sa Majesté, & à la servir *envers tous & contre tous.* S'il préferoit une recompense, on pouvoit lui offrir

offrir cent, ou cent cinquante mille, & mêmes jusques à deux cent mille livres en argent contant. Que si son inclination le portoit à demeurer dans Brisac, on lui en laisseroit le gouvernement aux mêmes conditions que Weymar lui avoit acordées, & de plus six mille écus de pension durant la guerre, & après la paix le même revenu en fonds de terre. En cas qu'Erlach voulût retenir le gouvernement de Brisac, on ordonnoit aux Agens de France, de lui representer que la raison & sa propre seureté demandoient qu'il reçût un si grand nombre de François en garnison, que s'il venoit à être surpris de la mort, le Lieutenant établi sous lui, de la fidélité duquel on seroit autant assuré que de la sienne, pût conserver infailliblemenr la place au Roi. C'est-pourquoi on jugeoit à propos de convenir avec Erlach d'un Lieutenant François, s'il étoit possible, ou du moins tel que Sa Majesté se pût fier à lui, & de faire consentir le même Gouverneur à recevoir une garnison nombreuse dans Brisac. 1639.

Il étoit particuliérement enjoint à Guébriant de ménager si bien les Gouverneurs des autres places conquises par Bernard, qu'ils les remissent entre les mains de Louïs, qui leur donneroit une récompense proportionnée à leur gouvernement, ou du moins qu'ils prissent des provisions du Roi, & lui fissent serment de fidélité. Cela ne s'entendoit que des places situées au delà du Rhin. Celles de deça, Louïs prétendoit qu'elles lui appartenoient incontestablement. Il ordonnoit à Guébriant d'en prendre possession, & d'y établir des gens fidéles pour commander au nom de Sa Majesté. Que si les Colonels & les Gouverneurs des places faisoient difficulté

de prêter serment au Roi seul, & vouloient in-
1639. serer dans leur traité qu'ils demeureroient fideles à Sa Majesté & à la cause commune, on leur devoit remontrer que Weymar lui même s'étoit uniquement lié à Louïs, comme il paroissoit par un article secret des traitez entre le Roi & le Duc, & qu'il ne seroit pas raisonnable que les Officiers prétendissent moins faire en cela que feu leur Genéral. On commandoit enfin à Guébriant & à Oisonville de proposer aux chefs & à tous ceux de l'armée, le Duc de Longueville que le Roi projettoit de substituer à la place de Weymar. Sa Majesté offroit d'aller en personne jusques aux places de sa frontiére de Bourgogne situées sur la Saone, pour leur témoigner l'estime particuliere qu'elle faisoit des Officiers & des soldats formez sous le commandement de Bernard.

Les quatre Directeurs, & les autres chefs de l'armée contens des avances de Louïs, & sur tout de la maniére dont il commençoit d'ouvrir sa bourse, resolurent d'écouter ses Ministres, & de se donner à lui, en cas que quelqu'autre ne leur offrît pas un parti plus avantageux. Ces Messieurs se croioient delivrez de tous leurs engagemens precedens par la mort de Weymar, & dans une liberté pareille à celle des Genéraux d'Alexandre, & peut-être encore plus grande. Pour mettre toute l'armée en bonne humeur, Erlach distribuë d'abord deux cent mille richedales, & emploie à ce paiement trente mille pistoles trouvées dans la cassette de Bernard; le reste, il le prend sur son credit en Suisse, bien entendu que Louïs ne fera pas difficulté de le rembourser. Les quatre Directeurs nommez par le testament du Duc de Weymar, aiant de-

pé-

péché un Colonel à la Cour de France, afin d'é- 1639.
couter ses offres, & de proposer leurs deman-
des, Erlach écrivit en même temps à Des-Noiers pour l'informer plus exactement de la situation des affaires, & de la disposition des esprits. ,, Quant à ce qui concerne nôtre armée, *dit cet* ,, *Officier*, il est necessaire que le Roi menage ,, l'inclination que ceux dont elle est composée, ,, témoignent d'entrer au service de Sa Maje- ,, sté, qu'on leur donne un chef Alleman, & ,, qu'on fasse agir sous lui ceux que feu Son Al- ,, tesse a nommez dans son testament. Vous ,, pouvez compter qu'ils sont tous bien-inten- ,, tionnez. C'est pourquoi il faudra les gratifier ,, des premiers emplois préferablement aux au- ,, tres, & que pour établir un bon ordre, Sa ,, Majesté depéche ici une personne d'autorité, ,, qui exhorte chacun à bien faire, qui apporte, ,, ou envoie devant elle un second quartier de la ,, presente année échu, qui promette ce que Sa ,, Majesté voudra donner à l'avenir, qui termi- ,, ne enfin toutes les difficultez qu'on poura ren- ,, contrer. Elles ne seront pas grandes.

,, Après cela, nous aurons besoin d'un ren- ,, fort, qui rende l'armée Françoise de six mille ,, hommes de pied & de quinze cens chevaux. ,, Quant aux places nous les conserverons, s'il ,, plaît à Dieu, au contentement du Roi. Mais ,, pour vous dire la verité, nos Officiers qui ,, ont fondé leurs esperances sur ce païs conquis, ,, le quitteront à regret. Voila où vous trouve- ,, rez de plus grandes difficultez. Ces Messieurs ,, pretendent que la recompense de leurs services ,, doit être assignée là-dessus. Le remede à cet ,, inconvénient, c'est d'observer l'article du tes- ,, tament de feu M. le Duc, qui nomme la moi-

1639. „tié de la garnison Françoise. Je vous promets „de ménager si bien les affaires, que l'autre „moitié Allemande sera aussi entierement à vô„tre disposition. Et cela se poura faire sans „bruit. Messieurs les Ducs de Weymar ne pre„tendront jamais rien à ces places. En voici la „raison. Où prendroient-ils de quoi en faire „subsister les garnisons? Le païs d'alentour & „celui de Thuringe & de Saxe, sont tellement „ruinez, qu'il ne seroit pas au pouvoir de ces „Princes de garder les places, à moins qu'ils ne „les voulussent remettre à l'Empereur. Et c'est „ce qu'ils ne feront jamais, de peur d'irriter les „Suedois. Quant à moi, tant que Dieu me „conservera la vie, je ne le souffrirai point; & „toute l'armée me secondera infailliblement. „De plus, si Messieurs de Weymar acceptent „les places pour les garder, ils se déclarent en„nemis irréconciliables de la Maison d'Autri„che, & s'exposent au danger de perdre leurs „Etats assez considérables. Demarche à la„quelle ils penseront plus d'une fois.

„De là je conclus que tout demeurera au Roi, „conformement à la derniére disposition de feu „Son Altesse. Pour soutenir Brisac, il faut que „Sa Majesté entretienne deux mille cinq cens „hommes de garnison, & une compagnie de „cavalerie, qu'on ordonne un fonds de cent „mille écus pour fortifier la place, dont la situa„tion est une des plus belles de l'Europe, enfin „qu'il y ait un magazin & pour la garnison, & „pour les troupes que le Roi voudra entretenir „dans l'Allemagne. Il y a déja un bon commen„cement en canons, & en munitions. Mais les „batimens nous manquent. Il faut aussi conserver „soigneusement Rhinfeld & Fribourg. L'une „est

„eſt la nourice, & l'autre le bouclier qui défend 1639.
„Briſac contre les entrepriſes, & qui nous four-
„nit beaucoup de commoditez tirées de la mon-
„tagne. Erlach ne penſoit-il point à ſucceder au commandement de l'armée de Weymar? Il ne promettoit rien moins que *de mettre à bas la Maiſon d'Autriche avec tous ſes alliez*, en cas que Louïs voulût ſuivre ſes avis. Le bruit courut à Paris qu'on lui donneroit le baton de Maré-
„chal de France. Mais ſoit qu'on ne ſe fiât pas abſolument à lui; ſoit qu'on craignît que ſes collégues n'euſſent trop de peine à lui obeïr, on perſiſta dans la penſée d'envoier le Duc de Longueville en Allemagne,

Je ne ſai ſi la paſſion qu'Erlach avoit de commander en chef, ne le porta point à une action indigne d'un Gentilhomme qui ſe picque d'honneur & de generoſité. Quelques amis & des ſerviteurs de l'infortuné Baſſompierre, voiant que la Cour avoit ſi grand beſoin d'un Officier lié fort étroitement au Maréchal, ſe ſervirent de l'occaſion d'un ſoldat qui s'en alloit à Briſac, afin d'inſinuer à Erlach de demander conjointement avec les trois autres Directeurs de l'armée du feu Duc, que le commandement en fût donné à Baſſompierre, qui Lorain de naiſſance devoit être plus agreable aux Officiers & aux ſoldats, qu'aucun autre Genéral François; ou du moins de ſtipuler dans un article ſecret du traité qu'Erlac feroit ſans doute, en remettant Briſac au Roi, que Sa Majeſté rendît préalablement la liberté au Maréchal qu'il n'avoit pas été poſſible de convaincre d'aucun crime. Soit qu'Erlach craignît que le ſoldat, qui n'apportoit aucune lettre, ne fût un émiſſaire de ſes ennemis, qui cherchoient peut-être à le rendre ſuſpect à Ri-

1639. chelieu; soit qu'il voulût faire sa cour au Cardinal, il deféra lui-même le soldat. On l'arrête aussi-tôt & il est interrogé juridiquement. Bassompierre parle de cette affaire dans son Journal à propos d'une lettre que le Roi en écrivit au Gouverneur de la Bastille. Mais il paroît que le Maréchal ne savoit rien que sur un bruit répandu dans la ville, & qu'il ignoroit les circonstances & les ressorts secrets de l'intrigue. *Lorsqu'on apprit à Paris la mort du Duc de Weymar,* dit-il, *quelques personnes informées de l'ardente affection qu'Erlach avoit pour moi, dirent qu'il pouroit bien me demander pour commander l'armée à la place de M. de Weymar. Comme je ne suis pas haï à Paris, & qu'on y a pitié de ma misére, ce que certaines gens avoient avancé par conjecture, d'autres le rapporterent comme une chose certaine, & ajoutérent même qu'Erlach, avec lequel on traitoit alors pour remettre Brisac entre les mains du Roi, ne vouloit rien promettre, à moins qu'on ne lui accordât premiérement ma liberté. Plusieurs personnes me rapporterent le bruit qui couroit, & même le Gouverneur de la Bastille. Mais jugeant plus sainement des choses, je me moquai de tous ces contes, & en fus mêmes fâché.* Bassompierre avoit raison, ses ennemis se servirent de cette avanture pour lui rendre encore de mauvais offices auprès du Roi.

Journal de Bassompierre, Tom. II.

Choisi est envoié avec de nouvelles instructions pour la même négociation.

Quand Oisonville fut depéché à Guébriant en Allemagne, Louïs & son Ministre n'avoient pas encore vû le testament de Weymar. La copie en aiant été portée à la Cour, ils furent fort mécontens de la disposition que le défunt y faisoit de l'Alsace & de ses conquêtes en faveur de Guillaume Duc de Weymar son frere aîné, & des cadets de la même maison. Je dis, *de l'Alsa-*

ce,

ce, quoi qu'elle ne soit point nommée expressément dans l'acte. Car enfin, Louïs & Richelieu reconnoissoient que cette province cedée par un traité particulier entre le Roi & le Duc, se trouvoit comprise dans la donation generale du *païs conquis que Dieu avoit rangé sous l'obeïssance* du testateur. Mais le Roi & le Cardinal prétendirent hautement, que Bernard n'avoit pu laisser à ses freres, ni l'Alsace, ni aucune place en particulier. Ils semblent demeurer d'accord en un endroit que le défunt avoit la liberté de disposer de son argent; & dans un autre, on soutient que les trente mille pistoles trouvées dans sa cassette, étant une partie de l'argent envoié par Sa Majesté pour le paiement de l'armée de Bernard, Erlach a fort bien fait de les distribuer aux Officiers & aux soldats, & que les freres du Duc n'y ont aucun droit. De maniere que les seuls articles du testament qui furent sans contestation, sont ceux où il veut que ses pierreries demeurent inaliénables dans sa maison, & où il donne son cheval de bataille à Guébriant. Le fondement des prétensions du Roi est amplement déduit dans une instruction donnée à Choisi Conseiller d'Etat & Intendant de l'armée de Lorraine. Dez que la Cour fut informée de la teneur du testament, elle depécha incontinent ce Magistrat en Allemagne, & l'adjoignit pour troisiéme Commissaire au Comte de Guébriant & au Baron d'Oisonville. Tous trois devoient négocier conjointement une affaire que Louïs & son Ministre regardoient *comme une des plus importantes de Sa Majesté*. Cela est certain. Il seroit seulement à souhaiter qu'on y eût témoigné un peu plus d'équité. C'est la chose dont les Princes & leurs négociateurs se mettent ordi-

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 6. 7. 8. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Histoire du Maréchal de Guébriant. L. III. Chap. 2. Grotii Epistolæ passim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 676. 677.

1639. dinairement le moins en peine.

On remarquoit dans l'instruction de Choisi que les principaux articles du testament étoient le commandement de l'armée confié à quatre principaux Officiers, jusques à ce qu'un des Ducs de Weymar s'en voulût charger; le legs de l'Alsace & des autres conquêtes, fait à ces Princes, & la substitution du Roi à leur place, en cas qu'ils renonçassent tous à la succession. Pour prévenir l'exécution d'un testament si desagreable, on enjoignoit à Guébriant & à ses deux collégues, d'assurer les troupes de Bernard au service de France, sans aucune dépendance de ses fréres, quand mêmes ils témoigneroient vouloir embrasser le parti du Roi & se joindre aux Conféderez d'Allemagne. Voici pourquoi. Ces Princes avoient accepté la paix de Prague, & s'étoient unis à l'Electeur de Saxe. *Le Roi se peut-il fier à eux desormais*, disoit-on. *Est-il raisonnable que les dépenses faites, afin de rétablir l'armée de Bernard entierement ruinée à la bataille de Nortlingue, deviennent inutiles? Que l'argent du Roi fourni pour maintenir ces troupes & pour les aider à prendre des places, soit en danger d'être perdu si les freres de Bernard s'avisent encore de changer de parti, comme ils ont déja fait une fois?* On ajoutoit que le feu Duc avoit bien pu léguer à ses freres ce qui lui appartenoit véritablement; mais que la justice ne lui permettoit pas de leur laisser le commandement de l'armée & de l'Alsace. Que Bernard n'avoit aucun droit de disposer de la volonté de ses Officiers, libres par le moien de son décés, de tous les engagemens contractez avec lui. Mais ce qui paroit de plus singulier, c'est qu'on avance en même temps, que ces Officiers demeurent toujours

obligez

obligez au Roi, en vertu des traitez de feu Son Altesse avec lui. Il y a une contradiction manifeste à mon avis. Si les Officiers de Bernard sont déchargez par sa mort de tout ce qu'ils lui ont promis, pourquoi ne le sont-ils pas aussi de ce qu'il a promis pour eux au Roi à leur insçu, & sans leur participation? 1639.

Sa Majesté pretendoit encore qu'en cédant l'Alsace au feu Duc, elle ne lui avoit point substitué les autres Princes de la Maison de Weymar. Comme si en donnant une chose à quelqu'un, on ne la donnoit pas aussi à ses heritiers naturels, ou à ses légataires, à moins que le contraire ne soit expressément stipulé. La raison alleguée pour le Roi ne prouve rien. *La clause du traité entre Sa Majesté & le Duc*, disoit-on, *porte qu'en cas qu'il faille rendre l'Alsace à la paix générale, le Roi sera seulement obligé à procurer quelque dedommagement à Son Altesse.* Fort bien. Bernard n'a pu léguer l'Alsace qu'aux conditions qu'elle lui fut cedée. En cas qu'il fallût la rendre à la paix, Louïs devoit faire en faveur des fréres de Bernard ce qu'il avoit promis de faire pour le Duc même, dans les droits duquel ils entroient par son testament. On concluoit enfin que Louïs avoit seulement consenti que Brisac demeurât à Bernard sous certaines conditions que celui-ci n'avoit point acomplies. Que le Duc avoit promis de tenir cette place sous l'autorité du Roi, & de lui en assurer la possession, en cas que Son Altesse vint à mourir, ou à tomber entre les mains des ennemis. Que Louïs n'avoit pas les mêmes raisons de se fier aux freres de Bernard, & que Sa Majesté ne pouvoit sans imprudence faire la depense de l'entretien d'une armée, dont le Genéral lui seroit suspect.

Est-

1639. Eſt-il bien vrai que ce Prince promit qu'en cas de mort, ou de priſon, il aſſureroit à Louis la poſſeſſion de Briſac? La maniére dont il diſpoſe de cette place dans ſon teſtament, ſuppoſe qu'il n'avoit jamais pris un pareil engagement. Il donna tout au plus des paroles genérales, dont il crut s'acquitter en ordonnant que celui de ſes freres qui auroit Briſac, demeureroit toujours étroitement uni avec le Roi.

Le Colonel depéché par les quatre Directeurs de l'armée, étant arrivé à la Cour, on trouva que tel étoit le principal ſujet de ſon voiage; d'aſſurer le Roi de la bonne diſpoſition des Directeurs & des autres Officiers, de lui demander un ſecond quartier échu des huit cent mille écus promis au feu Duc de Weymar, & le paiement des autres quartiers au temps préfix; d'obtenir un renfort de huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux, & de prier Sa Majeſté de vouloir paier encore le reſte des extraordinaires promis à Bernard. On répondit que le Roi recevoit avec plaiſir les proteſtations que les Directeurs & les Officiers faiſoient de leur inclination à le ſervir. Qu'il prendroit un ſoin particulier de leurs interêts & de leurs avantages. Que ſes Commiſſaires termineroient avec eux tout ce qui regardoit leurs pretenſions. Qu'aucun des Officiers du feu Duc ne ſe pouvant obliger comme lui, à la levée & à l'entretien de huit mille hommes de pied & de quatre mille chevaux avec l'artillerie & l'équipage néceſſaires, ils ne pouvoient pas raiſonnablement exiger les mêmes conditions. Que les affaires aiant changé de face par la mort de Bernard, il falloit déſormais les régler d'une maniére differente. Que les Commiſſaires de Sa Majeſté y

tra-

travailleroient conjointement avec les Directeurs. La demande du renfort embarassoit extrémement Louïs, à qui ses grandes entreprises en Italie, dans les Païs-Bas, & ailleurs, ne permettoient pas d'avoir un corps si nombreux sur le Rhin. On tacha d'amuser les Directeurs, en leur offrant de faire avancer en Alsace, les troupes que du Hallier commandoit dans la Loraine, & en promettant que le Duc de Longueville envoié par le Roi pour commander l'armée à la place de Weymar, feroit savoir les derniéres resolutions de Sa Majesté. 1639.

Soit que la plûpart des Officiers du feu Duc fussent véritablement chagrins de ce que dans la négociation avec les Commissaires de Louïs, on ne leur acordoit pas tous les avantages dont les Directeurs & les autres se flattérent d'abord; soit qu'ils voulussent seulement donner de la jalousie & de l'inquietude à la Cour de France, afin d'obtenir la plus grande partie de leurs demandes, ils commencérent d'écouter serieusement, du moins en apparence, les propositions qu'on leur faisoit ailleurs. Il est facile de juger que l'Empereur & le Duc de Baviére ne manquerent pas d'avoir des émissaires & des Agens secrets auprès de ces Officiers & de ces soldats, qui semblables aux anciennes bandes Prétoriennes des Romains, vouloient mettre un petit empire à l'encan entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Ferdinand & Maximilien agissoient dans cette affaire sur l'argent promis par Philippe, pour acheter de bonnes troupes, & pour retirer une province & quelques villes hereditaires de la Maison d'Autriche, enlevées par les Suédois & depuis par le Duc de Weymar. Il semble cependant que l'Empereur & le Duc

de

1639. de Baviére ne furent écoutez que par façon. Ils pouvoient bien tout promettre dans l'esperance de ravoir l'Alsace, & d'attirer plusieurs regimens aguerris à leur service. Mais qu'il étoit difficile que des Officiers qui avoient si long-temps porté les armes contre Ferdinand & contre Maximilien, attendissent d'eux des avantages réels & effectifs!

On auroit plus compté sur la Couronne de Suéde, dont l'Agent sollicitoit vivement les Officiers & les soldats, de rentrer au service de la fille de Gustave, sous lequel ils avoient autrefois tant remporté de victoires, si Christine se fût trouvée en état de donner de l'argent. Elle parut même se desister de ses prétensions, de peur de se brouiller avec Louïs. N'osant plus agir pour eux mêmes, depuis que Guébriant se fût plaint hautement de ce qu'ils le traversoient dans sa négociation, les Suédois appuiérent les sollicitations de Charles Louïs Electeur Palatin, qui comptant sur l'argent que le Roi d'Angleterre son oncle lui faisoit espérer, tachoit de gagner les Officiers & les soldats du feu Duc de Weymar, & promettoit d'amples récompenses, quand par leur moien il seroit retabli dans ses Etats. Mais outre que l'argent de l'Angleterre n'étoit pas si près que celui de France, le Cardinal de Richelieu déconcerta l'intrigue du Palatin, en le faisant arrêter lors qu'il passoit *incognito* par la France, pour aller acheter des gens qui l'aidassent à rentrer dans son patrimoine & dans la dignité de ses ancêtres. Je raconterai incontinent l'avanture de Charles Louïs. Les Ducs de Brunswick & de Lunebourg tentérent aussi d'attirer à eux l'armée de Weymar. Comment se purent-ils flatter d'en venir à bout, sans

en-

envoier d'auſſi bonnes lettres de change que le Roi de France? Quelques Officiers de l'armée propoſérent enfin de ſe cantonner & de former une petite Republique compoſée des conquêtes du feu Duc. Le projet ſemble chimérique. Cependant il allarma la Cour de France, qui craignit que les Suiſſes voiſins n'aſſociaſſent volontiers ce nouveau Canton au Corps Helvétique. 1639.

Traité entre le Roi de France & les Officiers du feu Duc de Weymar.

Le Duc de Longueville étant arrivé d'Italie à Colmar vers la fin du mois d'Août, les Commiſſaires de Louïs entrérent tout de bon en négociation avec les quatre Directeurs de l'armée nommez par le teſtament de Bernard. Les difficultez furent extrémes ſur les articles d'un General François, de la ſomme d'argent que le Roi donneroit par an, & des places qu'il vouloit avoir. Les traitez entre lui & le Duc furent en vain alléguez. Les Officiers ſoutinrent opiniatrement que Weymar n'avoit pu les lier par ſes conventions ſecretes avec Sa Majeſté. Tous excepté Erlach prétendirent cauſe d'ignorance de ce que Louïs & le Duc avoient fait enſemble. On deſeſpéra plus d'une fois de rien conclure, & les négociateurs ſe ſeparérent également mécontens les uns des autres. L'article du Generalat en faveur du Duc de Longueville, fut le premier paſſé. Sa principauté de Neufchatel étoit propoſée comme un expedient pour acommoder la conteſtation entre Louïs qui vouloit un de ſes ſujets, & les Officiers qui demandoient un étranger. On dit que Longueville étoit François & Suiſſe. Quand on en vint à regler le nombre des montres, ou la ſomme d'argent que le Roi donneroit par an, les demandes des Directeurs & des Officiers parurent

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 9. 10. 11 & 12. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. III. Chap. 2. & 3. Grotii Epiſtolæ paſſim.

1639. rent exorbitantes aux trois Commissaires. Après de grandes contestations, chacun se relacha de son côté. Cependant Louis acorda presqu'autant qu'il donnoit au feu Duc, quoiqu'aucun des Officiers ne s'engageât comme lui à lever & à entretenir un certain nombre de troupes. On disputa plus vivement encore sur les places; si elles seroient remises au Roi; quelle garnison Sa Majesté y pouroit avoir; qui d'elle ou des Directeurs, nommeroit les Gouverneurs; & de quelle nation ils seroient.

an. 1639. *Puffendorf Commentar. RerumSuecicarum. Lib. XI. Nani Historia Veneta. L. XI.* 1639. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag.* 769. 770.

Après plusieurs conférences tenuës sans rien déterminer, le traité fut enfin conclu & signé à Brisac le 9. Octobre. En voici les principaux articles. Que les troupes du feu Duc demeureroient en un corps, comme il le desiroit dans son testament, & sous la direction des quatre Officiers nommez. Que Sa Majesté paieroit presentement le quartier de Mai, qui montoit à deux cent mille écus. Qu'elle fourniroit une pareille somme en bonnes assignations pour le quartier de Septembre, dont la moitié seroit emploiée par les Directeurs & par les Officiers, à remonter la cavalerie & à remettre les troupes en bon état. Que les deux corps de cavalerie & d'infanterie recevroient trois montres & demies par an, selon les capitulations faites avec Bernard. Que les Officiers generaux & ceux de l'artillerie, en auroient huit. Que le pain de munition seroit fourni aux soldats en campagne & dans les garnisons, sans rien déduire sur les montres. A ces conditions, les Directeurs, les Colonels & les autres Officiers promettoient au nom de toute l'armée, de servir fidelement le Roi *envers tous & contre tous*, nonobstant les ordres contraires qui leur pouroient venir de quel-

quelque part que ce fût, & de marcher avec toute l'armée en tels endroits & pour telles entreprises que Sa Majesté desireroit, en France, en Allemagne, en Bourgogne, en Loraine, dans les Païs-Bas, pour le rétablissement de la liberté publique & des Etats opprimez. Les ordres devoient être départis à toute l'armée par les quatre Directeurs en même temps, ou par l'un d'eux alternativement, par jour, par semaine, ou autrement, selon qu'ils en conviendroient entr'eux : bien entendu qu'ils recevroient premiérement les ordres du Duc de Longueville Genéral des armées du Roi, comme du Hallier Lieutenant Genéral, Turenne & Guébriant Maréchaux de Camp, les recevoient auparavant du feu Duc de Weymar. 1639.

Quant aux places, on convint qu'elles seroient incontinent remises à Louïs, qui pouroit établir à Brisac & à Fribourg quels Gouverneurs il lui plairoit avec une garnison mi-partie d'Allemans & de François. Que tous les Gouverneurs & leurs garnisons, feroient serment de servir le Roi *envers tous & contre tous*, de garder les places pour son service, & de ne les remettre à qui que ce fût, sans un ordre exprès de Sa Majesté. Quoi qu'elle eût reservé la nomination de ceux qui commanderoient dans Brisac & dans Fribourg, cependant elle promit par un article secret d'y laisser Erlach & Bernholt que Bernard y avoit mis. Ils devoient seulement prendre des provisions du Roi & lui faire serment de fidelité. Cela fut incontinent exécuté. Guébriant les leur donna de la part de Sa Majesté, & ils firent entre les mains du Comte, serment de servir fidelement Louïs, de garder & de défendre courageusement les deux pla-

1639. places pour son service, & de ne les remettre à qui ce fût sans son ordre exprès. Les Colonels & les Officiers ne furent pas si prompts à prêter le serment dont les Directeurs étoient convenus au nom de tous. On affecta divers délais, & plusieurs excuses furent alléguées pour s'en dispenser: de maniére que cette affaire ne fut entiérement terminée qu'au mois d'Octobre de l'année suivante.

L'Electeur Palatin passant *incognito* par la France, est arrêté à Moulins.

Charles Louïs Electeur Palatin apprit à la Haïe en Hollande la mort de Bernard Duc de Saxe-Weymar. Fréderic Henri Prince d'Orange conseilla incontinent à son neveu, de travailler à gagner les Directeurs & les autres Officiers de l'armée qui perdoit son Genéral, & lui remontra qu'en leur donnant un peu d'argent, ils aimeroient mieux avoir à leur tête le premier Electeur de l'Empire Protestant, qu'un Seigneur Papiste nommé par le Roi de France & même que tout autre Prince d'Allemagne. On envoie donc des Agens secrets aux Directeurs, & le Marquis de Bade s'interesse vivement en faveur de Charles Louïs. Comme le succès de l'affaire dépendoit principalement de la diligence & de l'argent contant, l'Electeur passe en Angleterre, sollicite le Roi son oncle, & obtient la somme de vingt-cinq mille livres sterling, avec la promesse d'une plus considerable en cas de besoin. Cependant les Agens du Palatin lioient leur intrigue dans l'armée, proposoient de sa part aux Directeurs & aux Officiers, les mêmes avantages que le feu Duc leur avoit acordez, & faisoient espérer de grans établissemens aux principaux, lors que par leur moien Charles Louïs seroit rentré en possession de son patrimoine. Ces promesses paroissoient à quelques

Grotii Epistolæ passim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XI. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639.

ques uns plus ſolides que celles de Bernard. Il ne pouvoit obtenir une Principauté, qu'en l'arrachant à la Maiſon d'Autriche ; au lieu que dans l'affaire du Palatin, il s'agiſſoit ſeulement de rentrer dans une ſouveraineté que l'Empereur ſembloit devoir reſtituër tôt ou tard. Charles Roi d'Angleterre perſuadé qu'il ſera difficile de reüſſir dans cette négociation ſans l'appui de la France, découvre à Belliévre Ambaſſadeur de Louïs le projet de l'Electeur, dit que ſi Sa Majeſté Très-Chretienne le veut favoriſer, la flote d'Eſpagne retirée pour lors aux côtes d'Angleterre, en ſera chaſſée, & laiſſée à la diſcrétion de celle des Etats Genéraux des Provinces-Unies, promet de fournir huit mille hommes au Palatin que Louïs entretiendra comme il faiſoit l'armée de Bernard, inſinuë enfin qu'en reconnoiſſance d'un ſi bon office rendu à ſon neveu, il poura bien entrer dans la ligue de la France & de la Suéde contre la Maiſon d'Autriche. 1639.

M. l'Electeur, ajoute Sa Majeſté Britannique, *s'en va ſur le Rhin. Il paſſera par la France, & ira trouver le Roi Très-Chrétien, pour achever avec lui la concluſion de cette affaire.* Belliévre écoute attentivement les propoſitions de Charles, & ſans s'expliquer davantage ſur des choſes qu'il prevoit bien ne devoir pas être du goût de Louïs & de ſon Miniſtre, il remontre que le Palatin doit avant que de s'embarquer pour la France, obtenir le conſentement & un paſſeport du Roi, parce que ſans cela, il ſera en danger d'être arrêté par le Gouverneur de la premiére ville où il entrera. Outre que Richelieu vouloit abſolument avoir pour ſon maître & les conquêtes & l'armée de Bernard, il ſe

1639. défioit extrémement du Roi d'Angleterre, qui non content de refuser constamment de se liguer avec la France, la Suéde, & les Etats Generaux des Provinces-Unies contre la Maison d'Autriche, favorisoit ouvertement le Roi d'Espagne, & temoignoit une plus grande disposition à se lier avec lui contre Louïs & les Etats Genéraux, qu'à prendre les armes pour obtenir le rétablissement de ses neveux. Le Cardinal craignoit encore que Charles Louïs ne pensât à se rendre maître des conquêtes de Weymar, afin de les ceder ensuite à l'Empereur en échange du Palatinat, & d'obtenir plus facilement par ce moien la restitution de ses Etats. On ne se presse donc pas autrement à la Cour de France, d'offrir à Charles Louïs la liberté de passer par le Roiaume, pour aller sur le Rhin. Soit que le Roi son oncle & lui s'apperçussent que Sa Majesté Très-Chrétienne n'avoit pas envie d'appuier le projet du Palatin; soit que l'impatience les prît, celui-ci se determine à s'embarquer & à passer *incognito* par la France. Quel fut l'aveuglement du jeune Prince! Bien loin de cacher adroitement son départ, il s'embarque tout publiquement, souffre que les flottes d'Angleterre, d'Espagne, & des Provinces-Unies qui se trouvent sur son passage, le saluent chacune de plusieurs volées de canon, & qu'en mettant pied à terre à Boulogne, les vaisseaux de son oncle qui l'y ont conduit, fassent une décharge entiére de toute leur artillerie.

Après ce grand fracas, l'Electeur part *incognito* pour Paris, acompagné seulement de cinq ou six domestiques, ne va point loger chez le Comte de Leycester Ambassadeur pour une seconde fois d'Angleterre en France, & fait semblant

blant de prendre la route de Lion, où le Roi alloit pour lors, dans le dessein de s'aboucher avec la Duchesse de Savoie sa sœur à Grenoble. Charles Louïs projettoit de tourner tout d'un coup du côté de la Suisse & de passer de là dans une ville voisine de l'armée du feu Duc de Weymar. Richelieu averti de l'arrivée de l'Electeur, le fait suivre à l'œil, le laisse avancer assez loin dans le Roiaume, & ordonne qu'on l'arrête à Moulins en Bourbonnois, vers le milieu du mois d'Octobre, dans le temps même de la conclusion du traité de Brisac. Il est incontinent conduit à Vincennes près de Paris, & logé au dessus de l'appartement du Prince Casimir de Pologne, arrêté depuis plus d'un an en Provence, comme je l'ai dit, lors qu'il y passoit *incognito* pour aller en Espagne, & transferé ensuite au même château. On s'assura encore des Princes Maurice & Edouard freres de Charles Louïs qui étoient à Paris, pour apprendre à monter à cheval & les autres exercices convenables aux personnes de leur naissance; mais on ne les enferma pas si étroitement. Peut-être que l'Electeur auroit plus embarassé la Cour de France, si se voiant découvert, il eût avoué franchement qui il étoit, & déclaré qu'il alloit trouver le Roi, afin de lui communiquer le sujet d'un voiage entrepris de concert avec Sa Majesté Britannique. Au lieu d'affecter une pareille sincerité, il persiste quelque temps à nier son nom & sa qualité. Dissimulation qui fournit à Louïs & à son Ministre un pretexte spécieux. *Le soin que M. l'Electeur a pris de se cacher*, disoit-on, *prouve qu'il meditoit quelque chose de contraire aux interêts du Roi.* Pour garder des mesures avec Sa Majesté Britannique,

1639.

promptement pour leur commune défense, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, & tous les autres Princes Catholiques excitez par le Pape, nous ruineront infailliblement. Richelieu ne s'étonne pas plus de ces cris que de ceux des Espagnols à la Cour de Rome, qui l'y déchiroient, comme un zelé protecteur des Protestans contre les Catholiques. Ferme dans sa premiere resolution, il ne veut point relâcher l'Electeur avant que l'affaire de l'armée & des conquêtes du Duc de Weymar soit entierement consommée. 1639.

Charles Roi d'Angleterre léve une armée & convoque la Noblesse de son Roiaume pour aller en personne réduire les Confederez d'Ecosse.

Charles Roi de la Grande Bretagne fit un effort assez considérable, en donnant vingt-cinq mille livres sterling à l'Electeur son neveu. Je ne sai s'il eût pû fournir beaucoup davantage dans la suite. Ses finances étoient extrémement épuisées par son expédition inutile & honteuse contre les Confederez d'Ecosse, & par plusieurs autres dépenses, entre lesquelles on compte l'argent emploié à l'entretien de Marie de Medicis sa belle-mere, retirée à Londres avec une suite nombreuse. Laissons ici pour quelque temps le récit des affaires de France, & reprenons celui des brouilleries d'Ecosse & d'Angleterre, fomentées par la maligne & vindicative politique du Cardinal de Richelieu. Les procedures irréguliéres de l'assemblée generale de l'Eglise d'Ecosse à Glasgow, & les requêtes des Confederez du Roiaume envoiées immédiatement après, avoient tellement irrité Charles, qu'il resolut avec Laud Archevêque de Cantorberi, le Marquis d'Hamilton revenu depuis peu d'Edimbourg à Londres, & un ou deux autres des plus intimes confidens de Sa Majesté Britannique, de s'avancer dez le commence-

Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Clarendon's History. II Boo. Sir Philip Warwick's Memoirs.

1639. ment du printemps à la tête d'une puiſſante armée, vers la frontiére d'Ecoſſe, & d'envoier ſur les côtes du Roiaume une flote, avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de débarquement, ſous la conduite du Marquis d'Hamilton, pour joindre celles que le Marquis d'Huntley, & quelques autres Seigneurs fidéles au Roi, devoient aſſembler dans la partie ſeptentrionale d'Ecoſſe. Tel étoit le projet. On ſe propoſoit d'attaquer les Conféderez du côté du midi & de celui du nord. Charles & ſes Confidens ſuppoſoient que par ce moien ils ſeroient bien-tôt reduits à implorer la clémence de Sa Majeſté. La choſe auroit été infailliblement exécutée, ſi les meſures euſſent été mieux priſes. Enſuite de cette reſolution formée au mois de Janvier 1639. le Roi communique à ſon Conſeil Privé d'Angleterre la ſituation facheuſe des affaires d'Ecoſſe, l'extréme condeſcendance de Sa Majeſté afin d'appaiſer le peuple ſoulevé par des gens malintentionnez, & ce qu'elle croit avoir découvert des deſſeins pernicieux des Conféderez d'Ecoſſe pour l'abolition du gouvernement Monarchique dans leur païs, & en Angleterre même. Les Miniſtres & les Conſeillers d'Etat approuvérent, les uns par complaiſance, & les autres par malignité, la reſolution que Sa Majeſté prenoit de commander ſon armée en perſonne, & de convoquer toute la Nobleſſe d'Angleterre, pour l'acompagner dans cette expédition.

Nous avons une lettre circulaire du Roi datée de Weſtminſter le 26. Janvier de cette année, adreſſée aux Pairs du premier rang en Angleterre. Le jour ſuivant on détermine dans le Conſeil Privé de Sa Majeſté, qu'elle enjoindra

dra particulierement à quelques Seigneurs & à quelques Chevaliers, dont les terres se trouvoient situées dans les provinces septentrionales d'Angleterre, près de l'Ecosse, de s'y rendre incessamment, de se mettre à la tête de leurs domestiques & de leurs vassaux, & de veiller soigneusement à la défense du païs: faute de quoi, les biens chargez de cette redevance particuliére au Roi, en cas de guerre avec l'Ecosse, seront saisis par ordre de Sa Majesté, qui en ajugera les revenus à ceux qui s'offriront de la servir, & de suppléer au défaut des sujets négligens. Les Maires de Hull & de Niewcastle, reçurent ordre en même temps, de fortifier leurs villes aux dépens des habitans, selon ce qui s'étoit autrefois pratiqué en de pareilles conjonctures. De vieux soldats congédiez, & un assez grand nombre de Gentilshommes, aiant offert leurs services au Roi, on les accepta, & le Conseil Privé leur acorda tout ce qui étoit capable de les encourager à bien faire. Il leur fut permis de s'assembler, & de former les volontaires aux exercices de la guerre. Les Seigneurs *Lieutenans*, ou Gouverneurs, des *Comtez*, ou Provinces d'Angleterre eurent ordre de convoquer la milice, & de la faire marcher au *rendez-vous* general près d'York, fixé au premier jour d'Avril, où elle trouveroit des Officiers & des Capitaines pour la commander. Les Provinces devoient avancer les deniers nécessaires à cette marche, dont le Roi promettoit le remboursement par les gens de *l'Echiquier*, c'est à dire, du thresor de Sa Majesté. On avertit tous les Seigneurs *Lieutenans*, ou Gouverneurs des Provinces, & leurs Officiers subalternes, de s'y rendre incessamment. Le 1639.

1639. Comte de Bridgwater Préſident de la Principauté de Galles eut ordre d'y aller, & de ſommer les Gouverneurs des Iles & des forts de venir aux places de leur commandement, ou d'y envoier des perſonnes habiles & capables de bien ſervir, en cas qu'ils fuſſent indiſpenſablement obligez de ſe trouver ailleurs pour l'execution des ordres de Sa Majeſté. Enfin, Wentworth Seigneur *Lieutenant* ou Vice-Roi d'Irlande, reçut un commandement exprés d'aſſembler le plus grand nombre de troupes qu'il ſeroit poſſible, & de les faire paſſer dans les provinces d'Angleterre voiſines de l'Ecoſſe.

Tant de mouvemens extraordinaires allarmérent extrémement les Anglois qui vivoient depuis long-temps dans un grand repos. Pluſieurs Gentilshommes Ecoſſois que le Marquis d'Hamilton avoit autrefois conduits au ſervice de Guſtave Roi de Suéde, s'étoient admirablement bien formez dans les guerres d'Allemagne, avant que de retourner chez eux. On redoutoit leur experience & leur valeur. Le 15. Fevrier, Sa Majeſté Britannique écrivit la lettre ſuivante à toute la Nobleſſe, c'eſt à dire, à tous les Pairs de ſon Roiaume d'Angleterre. *Charles Roi, à nos feaux & bien aimez Couſins & Conſeillers, ſalut. La Religion a été le premier prétexte des deſordres arrivez depuis peu dans nôtre Roiaume d'Ecoſſe. Mais ils furent veritablement excitez par des eſprits factieux, & fomentez enſuite par quelques perſonnes malintentionnées, qui prétendent s'avancer à la faveur de ces troubles, & renverſer tout gouvernement Monarchique. Nonobſtant les aſſurances ſouvent reïterées de nôtre part à nos ſujets d'Ecoſſe, que nôtre conſtante reſolution, c'eſt de maintenir la Religion éta-*

établie par les loix du Roiaume, les factieux ont donné à toutes nos actions, des interpretations tellement sinistres, & la plus grande partie de nôtre peuple seduite par leurs artifices, s'est soulevée d'une si étrange maniére, que nous sommes maintenant obligez de pourvoir à la seureté & à la defense de nôtre Roiaume d'Angleterre, contre le grand nombre de troupes qui s'assemble tous les jours en Ecosse. 1639.

C'est-pourquoi, après une mûre delibération avec les Seigneurs de nôtre Conseil Privé, nous avons resolu de nous avancer vers les provinces septentrionales de ce Roiaume, & de nous opposer moiennant la grace de Dieu, & le secours de nos bons sujets, à toutes les irruptions qui se pouront faire de ce côte-là. Et afin que cette expédition puisse reüssir comme nous le souhaitons, à la gloire de Dieu, à nôtre seureté, & à celle de nôtre Roiaume d'Angleterre, nous avons envoié dans les diverses provinces de ce Roiaume les ordres necessaires pour la levée d'une armée nombreuse en cavalerie & en infanterie, qui nous suivra dans une entreprise, où nous esperons que nôtre peuple nous donnera des marques effectives de son courage & de son affection. Nous avons cru vous devoir avertir en même temps de la situation presente des affaires & de nôtre resolution; vous requerant de vous rendre auprès de nôtre personne dans la ville d'York, au premier jour du mois d'Avril prochain, & de marcher ensuite sous nôtre banniére Roiale, avec l'equipage & le nombre d'hommes convenables à vôtre naissance, à vôtre honneur, & au rang que vous tenez dans l'Etat. Quinze jours après la réception de cette lettre, vous nous marquerez de vôtre propre main, quelle assistance nous devons attendre de vous dans cette expédition, & vous adres-

1639. *adresserez vôtre lettre à un de nos Secretaires d'Etat.*

Par les *personnes malintentionnées*, qui cherchoient à profiter des troubles d'Ecosse pour l'avancement de leur fortune, le Roi désigne principalement Archibal Campbel Comte d'Argile & deux ou trois autres Seigneurs. Sa Majesté commençoit de sentir l'acomplissement de ce que le vieux Comte d'Argile lui prédit un jour. Charles l'avoit obligé à se défaire de son bien & de sa dignité en faveur du jeune Campbel son fils, à qui le Roi témoignoit beaucoup de bienveillance. *Sire*, dit le pere quand l'affaire fut concluë, *on me traite avec une extréme dureté. Cependant je ferai ce que Vôtre Majesté souhaite de moi.* Puis se tournant vers son fils, il lui reprocha sa mauvaise conduite & son ingratitude, l'avertit de n'oublier jamais la bonté du Roi, & s'adressant encore à Charles, il finit de la sorte. *Sire, je connois ce jeune homme mieux que vous. On me dépouille pour l'enrichir & pour l'élever. Je ne doute point que vous ne vous en repentiez un jour. C'est un esprit rusé, malin, & dissimulé. S'il trouve jamais l'occasion de vous faire du mal, soiez persuadé qu'il n'y manquera pas.* Le Roi regarda ces paroles comme un effet du ressentiment d'un pere irrité, & continua de donner des marques de sa bonne volonté au nouveau Comte d'Argile. Dans le commencement des troubles d'Ecosse, il fut extrémement animé contre les Evêques. Un d'eux l'avoit sensiblement outragé. A cela près, il paroissoit attaché aux interêts du Roi. Mais sa jalousie contre le Marquis d'Hamilton l'emporta enfin. Il léve le masque dans l'assemblée de Glasgow, & se met à la tête des Confede-

rez.

rez. Laud Archevêque de Cantorbery ne se-roit-il point le Prélat, dont Argile se plaignoit si fort? Du moins le Comte lui aiant un jour rendu visite, il sortit, dit-on, tellement indigné de l'arrogance & de la fierté du Primat d'Angleterre, que depuis ce temps-là il se déclara un des plus grans ennemis de l'Episcopat. 1639.

Laud écrivit de son côté des lettres circulaires aux Evêques & au Clergé, pour convier les Ecclesiastiques du premier & du second ordre à secourir libéralement le Roi contre les Confederez d'Ecosse. Tous répondirent de bonne grace aux invitations de l'Archevêque. Quelques uns donnérent la cinquiéme, & d'autres jusques à la quatriéme partie de leur revenu. On crioit également en Ecosse & en Angleterre, que l'*Eglise étoit en danger*. Les uns disoient que les Anglois prétendoient abolir la Reformation, & introduire du moins un Papisme mitigé. Ceux-ci avertissoient vivement le peuple soumis à leur conduite, d'être en garde contre les Puritains d'Angleterre, qui de concert avec les Ecossois, projettoient d'abolir l'Episcopat, & d'établir le gouvernement Presbyterien dans l'un & l'autre Roiaume. Henriette Marie Reine de la Grande Bretagne écrivit de son côté une lettre circulaire à tous les Catholiques Romains du Roiaume, afin de les exhorter à secourir le Roi son époux dans une occasion si pressante. Ils témoignerent assez de bonne volonté. Nous avons encore les noms de ceux qui furent chargez de recueillir dans les diverses provinces d'Angleterre ce que les gens de leur communion voudroient contribuer.

Declaration du Roi d'Angleterre contre les Confederez d'Ecosse.

Le 27. Fevrier Sa Majesté Britannique adressa une déclaration à ses sujets Anglois sur la si-

1639. tuation presente des affaires en Ecosse. Après une plainte genérale de ce qu'elle a inutilement mis en œuvre tout ce qui lui a paru plus capable d'appaiser les troubles excitez par des esprits factieux & malins, qui sous le prétexte spécieux de maintenir la Réformation dans ce Roiaume, cherchoient à renverser le gouvernement Monarchique, elle invite tous les bons Anglois à la seconder dans son juste dessein de réduire les Conféderez d'Ecosse, & marque les raisons qu'elle a de croire qu'il y a véritablement une conspiration formée contre son autorité & contre sa personne. Charles alleguoit là dessus les libelles séditieux publiez par les Confederez; leurs lettres écrites en Angleterre, afin de soulever les Anglois; les voiages de quelques Ecossois à Londres, où ils avoient assisté à des assemblées tenuës secretement dans le même dessein; le refus de signer l'acte d'association conforme à celui qui fut fait sous le feu Roi, & reçu dans tout le Roiaume; les artifices & la violence dont les factieux encouragez par des esprits inquiets & par des gens qui se flattoient de retablir leurs maisons ruïnées, à la faveur d'une révolte generale, dont ils se rendroient les principaux chefs, s'étoient servis pour obliger la plus grande partie du peuple d'Ecosse, à entrer dans la conféderation formée à Edimbourg; enfin les préparatifs de guerre qui se faisoient actuellement dans tout le Roiaume.

Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Clarendon's History. I. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Quelle autre fin se peut-on proposer, ajoutoit Charles, *si ce n'est une irruption en Angleterre, en cas qu'on ne nous trouve pas disposez à la repousser vigoureusement? Nous avons donné à nos sujets d'Ecosse, plusieurs assurances positives, que bien loin de vouloir apporter du changement, ou cau-*

*causer quelqu'innovation dans la Religion établie par les loix, nous prétendons la maintenir constamment. La condescendance a été poussée jusques à leur acorder tout ce qu'ils nous ont demandé dans leurs requêtes. Et quel a été le fruit de cette clémence extraordinaire? Plus insolens qu'auparavant, les factieux ont tenté de sapper les premiers fondemens de l'autorité Roiale. Dans tous les Etats de l'Europe, le Souverain est le maître de l'impression. Aucun écrit ne se publie sans sa permission & contre son ordre. Les factieux se donnent la liberté d'imprimer tout ce qu'il leur plaît, nonobstant nôtre expresse défense, & d'arrêter la publication de ce que nous ordonnons, quand ils ne le trouvent pas à leur gré. Par un attentat inouï, l'Imprimeur que nous avions établi, a été interdit & renvoié. On convoque des assemblées illicites, on léve des troupes, on bloque, on assiége nos châteaux, on met des impots & des taxes, on menace ceux qui veulent demeurer dans le devoir. Les ordres de nôtre Conseil Privé sont méprisez. Les mêmes gens ont erigé de leur autorité divers * bureaux. Là ils s'assemblent quand il leur plaît, & envoient à nôtre insçu & contre nôtre volonté, leurs resolutions dans toutes les provinces du Roiaume, afin qu'elles y soient exécutées independamment de nous, du Grand Commissaire qui nous represente, & de nôtre Conseil Privé. Attentats directement contraires aux loix reçuës de temps immemorial dans le Roiaume. Et après cela, on se plaint que nous violons les priviléges de nos sujets?*

1639.

* Tables.

Nous prenons Dieu & les hommes à témoin, que nous sommes forcez à user du pouvoir que Dieu nous a mis entre les mains, non seulement afin de reduire les rebelles à leur devoir, & de maintenir nôtre autorité souveraine en Ecosse; mais encore

1639. *pour la defense & pour la seureté de nos bons sujets d'Angleterre, dont les auteurs de la Confedération d'Ecosse ont juré la ruine. Il n'est point question, si la liturgie doit être reçuë, ou non; si le gouvernement Episcopal sera maintenu, ou si le Presbytérien sera établi. Il s'agit de savoir si nous sommes Roi, ou non. Leurs libelles sont remplis de protestations de fidelité, & d'attachement à nôtre personne. Cependant ils refusent d'en préter le serment que nous avons droit d'exiger d'eux, & prétendent n'y être plus obligez depuis qu'ils ont signé leur confederation. Nonobstant la condescendance dont nous avons usé jusques à présent à leur égard, nous déclarons solennellement que nous ne souffrirons jamais l'entiére abolition du gouvernement Episcopal reçû dans nôtre Roiaume d'Ecosse. Outre qu'il est le plus conforme à l'esprit de la Religion Chrétienne, il est le plus propre à maintenir la paix dans l'Etat, & le plus convenable à une Monarchie.*

On nous reproche que nous donnons le commandement de nos troupes, & les principaux emplois militaires à des Papistes declarez. Calomnie manifeste & également injurieuse à nous & aux Seigneurs choisis pour remplir ces places importantes. Ce qu'on ajoute de quelques Ecclesiastiques du premier rang en Angleterre, qui nous excitent à entrer les armes à la main dans nôtre Roiaume natal d'Ecosse, est une fausseté aussi malignement inventée. Car enfin, il est certain que tous ceux qui composent nôtre Conseil Privé d'Angleterre, ont taché de nous porter à la douceur & à la clemence, autant qu'il leur a été possible. Nous ne commencerons aucun acte d'hostilité contre les Anglois, *disent les Confederez d'Ecosse*, à moins que nous n'y soions contraints pour nôtre defense. *Et que pre-*

pretendent-ils défendre? Une rebellion ouverte? Et contre qui? Contre leur veritable & legitime Souverain? S'ils se veulent défendre contre nous, ce doit être par les loix & non par les armes. Nous ne refuserons jamais le premier moien de défense à nos sujets. Mais à Dieu ne plaise que nous leur permettions le second. 1639.

Voici quel étoit le fondement du reproche fait à Charles, de donner le commandement de ses troupes à des Officiers Papistes. Thomas Howard Comte d'Arondel & de Surrey, Grand Maréchal d'Angleterre fut nommé le 7. Mars Géneral de l'armée du Roi. On le soupçonnoit d'être Papiste dans l'ame, & son indifférence pous la Religion Protestante paroissoit si grande, que les Anglois zelez crurent qu'il ne se mettroit pas fort en peine d'établir leur liturgie, ni le gouvernement Episcopal en Ecosse. Il n'entendoit nullement la guerre, & le Roi sembla le choisir seulement à cause de sa dignité de Maréchal, à laquelle tous les autres Seigneurs Anglois ne pouvoient refuser de se soumettre. On nous en fait un portrait fort desavantageux en peu de mots. *Il n'aimoit personne*, dit-on, *& personne ne l'aimoit.* Robert d'Evereux Comte d'Essex fut fait son Lieutenant Genéral. Il passoit pour bon Officier, & les soldats l'estimoient assez. Mais son esprit vif & turbulent lui faisoit commettre de grandes fautes. Le mépris & la haine qu'il affectoit de témoigner à tous les Ecossois, le rendit plus affectionné au Roi. Henri Rich Comte de Holland obtint le commandemant general de la cavalerie. On prétend que celui-ci étoit plus propre à se distinguer par sa magnificence dans une fête, ou dans un spectacle, que par sa bravoure & par son habileté dans une

1639. une bataille, ou dans siége. Quelques-uns lui reprochent d'avoir été plus attaché au Parti Puritain qu'à l'Eglise Anglicane. La Reine Henriette qui le protegéoit, lui rendit de bons offices, quand les premiers emplois de l'armée furent distribuez.

Les Confederez d'Ecosse se préparent ouvertement à la guerre.

Les Confederez d'Ecosse n'eurent pas moins de prévoiance & d'activité que Charles, à faire des préparatifs de guerre, à lever des soldats, & à exercer les milices du Roiaume. Les Ministres crioient avec tant de vehemence dans leurs chaires qu'on projettoit d'abolir la Réformation, & de rendre l'Ecosse une province dépendante de la Couronne d'Angleterre, que la multitude prevenuë qu'il s'agissoit de maintenir la religion & la liberté, se confirmoit de plus en plus dans la resolution de défendre l'une & l'autre jusques à la derniére extrémité. Les Confédерez témoignérent de la prudence & du discernement dans le choix d'un Genéral. Cette place importante fut unanimement deferée à Lesley qui s'étoit signalé dans les guerres d'Allemagne, & formé au commandement d'une armée sous Gustave Adolphe Roi de Suéde. On esperoit d'attirer par son moien d'autres bons Officiers aguerris en Allemagne. Pour garder quelques mesures au dehors, les Confedérez envoient au Roi une ample apologie de leur procedé durant & aprés l'assemblée de Glasgow. Le Comte d'Argile parut se vouloir disculper en particulier dans une lettre au Roi. Tout ce qu'on presenta de la part des Confedérez, fut rejetté avec indignation. Sa Majesté écrivit seulement au Comte, qu'elle seroit bien-aise qu'il vint se justifier lui même de vive voix. Mais Argile ne crût pas se devoir mettre à la discretion d'un

Rushworth's Historical Collections Tom. II. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Clarendon's History. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Prin-

Prince également irrité de l'ingratitude & de l'infidelité de son sujet. 1639.

Le bruit s'étant répandu que le Parlement d'Angleterre seroit convoqué au mois d'Avril prochain, les gens de l'assemblée generale de l'Eglise d'Ecosse tenuë à Glasgow publierent le 4. Fevrier une espéce de manifeste adressé à tous *les bons Chrétiens d'Angleterre, de la part des Seigneurs, Barons, Villes, & Ministres du Roiaume d'Ecosse, pour la justification de leurs desseins & de leurs actions, contre les calomnies de leurs ennemis.* Il n'étoit pas nécessaire de nous avertir que la piéce étoit de la façon de quelques Ministres & de quelques autres personnes de l'assemblée de Glasgow. Les saillies d'enthousiasme & les traits d'hypocrisie dont le manifeste est rempli, le déclarent assez. *L'ouvrage de la Réformation renouvellé, & heureusement avancé dans ce Roiaume,* disoit-on, *a trouvé toutes les oppositions que les artifices des émissaires de Rome étoient capables de former. Mais leur malice a été déconcertée jusques à present. Dieu a tourné en folie la fausse sagesse d'Achitophel. Depuis qu'il n'est plus en leur pouvoir de renverser les murailles de Jerusalem, ils s'efforcent d'en sapper les fondemens par les calomnies, selon leur damnable maxime de calomnier hardiment, parce qu'il reste toujours quelque chose des mauvaises impressions une fois données. Aussi malins & aussi opiniatres que Tobie, Sanaballat, & les autres ennemis du peuple de Dieu, ils ne cesseront jamais de s'opposer aux édifices commencez par Esdras, & par Nehémie, & de crier aux oreilles du Roi, qu'il ne doit pas permettre qu'une ville rebelle soit rebâtie.*

On se plaignoit ensuite de ce que certains Ecclesiastiques attachez aux superstitions du Papisme,

1639. me, insinuoient à Charles & aux Anglois, que les Confedérez d'Ecosse se servoient du prétexte de la Religion, afin d'exécuter plus facilement leur projet de renverser l'autorité légitime du Roi, de changer la forme du gouvernement civil, de faire une irruption en Angleterre, & de s'enrichir par ce moien du pillage des provinces voisines d'Ecosse. *Nous prenons Dieu à témoin*, ajoutoient les Auteurs du manifeste, *que nous ne nous proposons point d'autre fin que de maintenir la Religion Reformée, & que nôtre seul motif, c'est l'obligation de suivre les mouvemens de nôtre conscience. Les requêtes presentées au Roi pour lui demander l'abolition des abus introduits, & la convocation d'un Parlement qui confirme les resolutions prises dans l'assemblée generale de nôtre Eglise, tenuë par ordre de Sa Majesté, sont une preuve évidente de la droiture de nos intentions. Nous avons juré dans le renouvellement de nôtre alliance avec Dieu, & protesté à la face du ciel & de la terre, que nous n'avons jamais formé le moindre dessein de nous soustraire à l'obeïssance duë à Sa Majesté. Nous le déclarons encore, que nous conserverons toujours les mêmes sentimens de fidelité, profondément gravez dans nos cœurs. Nous prions ardemment chaque jour le Roi des Rois d'acorder au nôtre un long & heureux regne, & que sa postérité demeure sur le thrône d'Ecosse aussi long-temps que le soleil & la lune éclaireront la terre. Nous reconnoissons qu'il tient la place de Dieu. La Couronne qu'il porte, lui a été transmise par une si longue suite d'ancêtres, que nul autre Monarque ne lui peut être comparé. Quelle nation se peut vanter d'avoir eu plus que nous sans interruption, une continuelle succession de Princes nez dans le païs, & de leur avoir été plus fidele & plus*

& plus attachée ? Gloire particuliére à l'Ecosse, que nous ne flétrirons jamais par aucun projet criminel contre l'Oint du Seigneur. Fasse le Ciel que ses ennemis soient couverts de honte & de confusion, & que dans les occasions, nous puissions sacrifier nos biens & nos vies pour la conservation de la personne du Roi, & pour l'augmentation de sa gloire. Si le parjure n'est pas ici joint à l'hypocrisie & au fanatisme, laissons en le jugement au Dieu scrutateur des cœurs. 1639.

Les Confédérez se disculpent de la même maniére des desseins qu'on leur imputoit d'avoir contre l'Angleterre. *Nous attestons encore*, poursuivent-ils, *le Dieu vivant qui connoit les plus secretes pensées de nos cœurs, que nous n'avons jamais eu intention d'offenser aucune nation, & encore moins nos voisins habitans de la même Ile que nous, sujets du même Roi, & dans une si parfaite intelligence avec nous, que les anciennes inimitiez sont entiérement oubliées & ensévelies. Bien loin de penser à les renouveller par aucun acte d'hostilité, nous cherchons à cimenter nôtre union, & à la rendre encore plus étroite & plus durable. C'est avec un sensible déplaisir que nous voions des Ecclesiastiques du premier rang en Angleterre, introduire des nouveautez dans la Religion, corrompre la saine doctrine, changer la discipline, établir un culte superstitieux, prêcher l'Arminianisme & certains points capitaux du Papisme, publier des livres composez pour la defense de ces dogmes, protéger ceux qui les répandent parmi le peuple, faire condamner à des amendes, ou au bannissement les gens de bien qui s'opposent à la doctrine & au faux culte de l'Eglise de Rome, usurper les droits du Souverain, & tiranniser les consciences. Non contens de commettre de tels excès dans leur païs, ils encou-*

1639. *couragent les prétendus Archevêques & Evêques de ce Roiaume, à y presser l'uniformité du culte & des ceremonies avec l'Eglise d'Angleterre, & même avec celle de Rome dans les erreurs les plus grossiéres, qu'on a tenté d'établir dans le livre de la Liturgie, & dans celui des canons, qui contiennent un amas monstrueux des dogmes superstitieux & tyranniques du Papisme.*

On se plaignoit enfin des artifices emploiez pour décrier les Confédérez dans l'esprit du Roi & des Anglois, du conseil donné à Sa Majesté de confier le commandement de ses troupes à des Papistes déclarez, & d'entrer à leur tête en Ecosse, afin d'y rétablir l'Episcopat. *C'est à nos voisins de considérer*, disoit-on, *si pour l'exécution d'un pareil dessein, on doit répandre tant de sang Chrétien, & exposer les deux nations aux malheurs d'une guerre, dont le succès dépendra de la volonté du Dieu des armées. Il est visible que nos ennemis se proposent une autre fin, que de nous soumettre au gouvernement Episcopal. Que si c'est là l'unique motif de l'expédition à laquelle on se prépare, les Evêques en qualité de bons Chrétiens & de citoiens affectionnez au bien de la patrie, ne doivent-ils pas renoncer plûtôt à leur ambition, & à leur faste, que d'engager deux Roiaumes dans une guerre, dont les evénemens pouront être funestes à la véritable Religion? La justice de nos intentions est si manifeste, que nous espérons d'en convaincre le Parlement d'Angleterre, en cas qu'il soit convoqué. Bien loin de nous condamner, il s'emploiera en nôtre faveur auprès de Sa Majesté, & lui representera la droiture de nôtre procedé dans cette affaire. Nous supplions tous ceux qui ont le cœur véritablement Anglois de n'ajouter aucune foi aux calomnies de nos ennemis, & de ne concevoir*

voir ni soupçon, ni jalousie contre des voisins qui ne commettront jamais le moindre acte d'hostilité en Angleterre, à moins qu'ils n'y soient indispensablement obligez par la necessité d'une juste défense. 1639.

Si ce malheur arrive, nous ne l'attribuerons point à toute la nation Angloise, mais seulement à certaines personnes également ennemies des deux Roiaumes, qui se flattent de parvenir à leurs fins détestables, en allumant une guerre sanglante entre deux peuples voisins. Cependant, nous ne cesserons point de vouloir du bien aux Anglois, & de leur souhaiter ardemment le bonheur de secoüer le joug de leur hiérarchie, & d'être delivrez du terrible esclavage auquel ils sont reduits par les mauvais conseils que les émissaires de Rome suggerent au Clergé d'Angleterre. A moins que nous n'y soions contraints par la violence de nos ennemis, nous ne leur opposerons jamais d'autres armes que le jeune, la priere, & des requêtes humbles & soumises à nôtre Souverain. Il y a de l'apparence que par les *bons Chrétiens* Anglois si soigneusement ménagez dans le manifeste, les Confederez d'Ecosse entendent ceux qu'on nommoit *Puritains*. Car enfin les zelez defenseurs de l'Episcopat, de la liturgie & des ceremonies reçuës dans l'Eglise Anglicane, sont étrangement maltraitez. Pendant que la guerre commençoit par les écritures des deux côtez, Lesley surprit le chateau d'Edimbourg. Celui de Dumbarton fut emporté incontinent après par les Confederez. Le Comte de Traquair leur rendit sans tirer l'épée celui de Dalkeiht, où étoient la couronne, le scèptre & les autres ornemens Roiaux. Tout fut transporté en grande pompe au chateau d'Edimbourg, sous pretexte de les mettre en plus grande seureté. Enfin le Marquis d'Hamilton se vid

ac-

1639. accablé d'abord dans la partie septentrionale d'Ecosse & fait prisonnier. Quelques autres Seigneurs fideles au Roi sont prévenus de la même maniére, & mis hors d'état de lui donner des preuves de leur attachement. Le Comte de Roxborough, son propre fils l'abandonne, le trahit, & se jette dans le parti des Conféderez.

Le Roi d'Angleterre s'avance vers le frontiére d'Ecosse.

Le 26. Mars Charles recommande aux Seigneurs de son Conseil Privé qu'il laissoit à Londres, de prendre soin de la Reine son épouse & des Princes ses enfans; part le lendemain & arrive à York le 30. du même mois. Un des premiers soins du Roi, ce fut de renforcer les garnisons de Berwick & de Carlisle, afin de prévenir les desseins que les Conféderez d'Ecosse formeroient peut-être sur deux places voisines de leur frontiére. Le Comte de Clarendon qui prétend que cette expédition reüssit mal, non seulement à cause des fausses mesures que le Roi prit, mais encore parce qu'il fut presqu'également trahi par certains Seigneurs Ecossois qui faisoient semblant de le vouloir servir, & par d'autres du premier rang en Angleterre, qui l'accompagnérent dans ce voiage; Clarendon, dis-je, raconte une circonstance assez particuliére. Le Comte d'Essex averti que les Confedérez projettoient de se saisir de Berwick, marcha jour & nuit avec beaucoup d'ordre & de diligence, afin d'y conduire un puissant renfort. Chaque jour, il rencontre des Ecossois qualifiez, qu'on envoioit tout exprès à la Cour. Ils affectoient de reléver extrémement la force & la bonne discipline de l'armée confederée. Selon leur rapport, elle devoit être alors en possession de Berwick. Bien loin de s'effraier & de perdre quel-

Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Clarendon's History. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 793. 794. &c.

quelque chose de sa premiére ardeur, Essex s'anime encore plus, & prétend de sauver Berwick à quelque prix que ce soit. 1639.

Lors qu'il est à une journée de la place, un Seigneur de grande distinction en Ecosse, le vient avertir de n'avancer pas plus loin. *Mylord*, dit-il au Comte, *le corps de troupes que vous conduisez, sera infailliblement taillé en piéces. Je rencontrai hier à trois heures de Berwik trois mille hommes des Conféderez, tant en infanterie qu'en cavalerie, avec une bonne artillerie. Ils sont maintenant maîtres de la place. Il est inutile de vous avancer, à moins que vous ne vouliez vous exposer au danger d'une défaite présqu'inévitable.* Essex poursuit son chemin avec plus de diligence, & prend la précaution d'envoier sans cesse des partis, pour découvrir les forces véritables & la marche de l'ennemi. Quelle fut la surprise du Comte, quand on lui rapporta que les Confedérez n'avoient encore que fort peu de troupes assemblées, & qu'elles étoient aux environs d'Edimbourg! Il s'assure de Berwick, donne les ordres nécessaires, & informe le Roi des faux avis qu'il a reçus en chemin. Les mêmes gens faisoient courir leurs nouvelles à York, & ajoutoient que le Comte avoit été taillé en piéces. Au lieu de se défier de ces espions envoiez auprès de lui, Charles se contente de les railler sur leur credulité, & de leur reprocher qu'effraiez des faux bruits répandus, ils ont pris des païsans assemblez, & peut-être les arbres d'un bois pour des soldats. Une chose peut faire douter de la verité de ce fait. On lit dans une lettre du Roi au Marquis d'Hamilton, que ce fut un Officier nommé Jacob Ashly, qui conduisit à Berwick un renfort de mille hommes de pied &

1639. & de soixante chevaux, sans que Sa Majesté fasse la moindre mention du Comte d'Essez. Le Chancelier d'Angleterre parle si positivement, que je n'ose m'inscrire en faux contre son recit. Peut-être qu'Essez n'alla pas jusques à Berwick, & qu'aiant appris que les Confedérez en étoient si éloignez, qu'on ne devoit rien craindre pour la place; il se contenta d'y envoier un renfort sous la conduite d'Ashly.

Si les projets de Charles eussent été mieux exécutez, il auroit bien-tôt réduit l'Ecosse. Wentworth Vice-Roi d'Irlande devoit s'y embarquer avec des troupes, & attaquer les Confedérez d'un côté, pendant que le Marquis d'Hamilton agiroit de l'autre avec cinq mille hommes amenez par mer d'Angleterre, & que le Roi passeroit avec son armée de la province de Northumberland en Ecosse. Mais à peine Wentworth put-il envoier cinq ou six cens hommes. Hamilton entre dans la baie qu'on nomme le *Frith* près d'Edimbourg, & trouve que de ses cinq mille hommes, il n'y en a pas trois cens capables de tirer un coup de mousquet. Soit que ce fût un effet de l'irrésolution, ou de la bonté naturelle de Charles qui vouloit épargner le sang de ses sujets; soit qu'Hamilton bien aise de laisser à ses compatriotes le temps de s'acommoder avec le Roi, affectât de longs délais sous divers prétextes, il ne fit rien, & donna sujet de croire qu'il gâtoit sous main les affaires de son maître. Il commande d'abord que la nouvelle déclaration du Roi faite à York, soit publiée à Edimbourg & dans tout le Roiaume. Sa Majesté y témoignoit qu'elle venoit châtier l'insolence & la rebellion des Confedérez, en un mot se faire justice à elle même, selon le pouvoir que

que Dieu lui en avoit mis entre les mains. Cependant, elle offroit une amnistie à ceux qui poseroient les armes dans huit jours, menaçoit de traiter en rebelles ceux qui refuseroient de lui obeïr, mettoit leur tête à prix, defendoit à leurs vassaux de les reconnoître, & à leurs fermiers de leur païer ce qui pouvoit leur être du. Les Confedérez se plaignirent à Hamilton de plusieurs irregularitez qu'ils remarquoient dans la declaration, en arrêtérent la publication, & lui reprochérent un oubli affecté de ses anciennes protestations, de ne rien faire jamais au préjudice des droits & de la liberté de sa patrie. Le Marquis répondit assez fiérement, & s'exprima en homme determiné à servir le Roi de tout son pouvoir, & à répandre pour lui jusques à la derniére goûte de son sang. Cependant à son Historien, ou Panegyriste près, tous les autres l'accusent de s'être laissé gagner par sa mére, zelée Presbytérienne & liée étroitement avec les Confedérez. Aussi animée, peut-être non moins insinuante que l'ancienne Vetturia mere du fameux Coriolan, celle-ci alla chercher son fils jusques sur la flote d'Angleterre, dans le dessein de le detourner de mettre pied à terre, & de s'approcher d'Edimbourg. 1639.

L'expédition ne reüssit pas mieux du côté de la frontiére d'Angleterre. Charles accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, dont quelques-uns & entr'autres les Comtes de Newcastle & de Derby, lui amenérent plusieurs Gentilshommes qui les avoient suivis, s'avança d'York à Newcastle, passa la riviére de Tueed qui sépare les deux Roiaumes, & fit dresser sa tente en un lieu appellé Birkes. L'armée du Roi étoit composée d'environ vingt mille hommes de pied

1639. & quatre mille chevaux. Mais ce qui en devoit faire la force, y apporta le desordre & la confusion, comme le Comte de Clarendon l'a fort bien remarqué. Selon la pensée de cet illustre Auteur, la guerre auroit été finie en peu de jours, si Charles l'eût vigoureusement poursuivie. Les Confédérez n'avoient pas trois mille hommes assemblez dans toute l'Ecosse. Ils manquoient même des armes & des munitions necessaires pour une si petite troupe, quoiqu'ils se fussent emparez de tous les forts & de tous les arsenaux du Roiaume. La douceur du naturel de Charles & sa répugnance à répandre le sang de ses sujets, le portérent à differer trop long-temps d'en venir à la derniére extremité. Et quand il en eut pris la resolution, sa lenteur & ses incertitudes continuelles gatérent tout. Il se flattoit que ses grans préparatifs & sa marche pompeuse lui épargneroient le chagrin de tirer l'épée, & que les Ecossois effraiez du concours de la Noblesse d'Angleterre qui se rendoit tous les jours auprès de lui, viendroient humblement implorer sa clémence.

Charles dut s'appercevoir en peu de jours, qu'il auroit mieux fait de laisser les Seigneurs d'Angleterre se divertir chez eux, & de marcher seulement avec de bonnes troupes & des Officiers expérimentez. Dez qu'il fallut établir une discipline reglée, la mesintelligence & la division se mirent parmi les Seigneurs d'Angleterre, à cause de leurs différentes prétensions. Ils se défioient presque tous des Ecossois acourus en assez grand nombre à York, sous prétexte de servir le Roi. On craignoit qu'il n'y eût de la dissimulation & de l'artifice dans ces gens, qui exaltoient sans cesse la droiture des intentions &

la

la fidelité de leurs compatriotes qu'on avoit irritez mal à propos. Quelques uns regardoient même tous les Ecossois comme des espions & des traitres. Les Seigneurs du Conseil crurent s'assurer mieux de tous ceux qui se trouvoient alors auprès de Sa Majesté, en leur proposant sans aucune distinction des deux nations de prêter un serment de fidelité nouvellement dressé. L'expédient parut d'autant meilleur, que les Ecossois n'auroient pas sujet de se plaindre qu'on se défioit particuliérement d'eux. La formule du serment contenoit une promesse d'obeïr fidelement au Roi, un desaveu de la revolte des Confederez, & un engagement à n'entretenir aucune correspondance avec eux. Les Ecossois présens à la Cour jurerent sans difficulté. Mais Say & Brook Seigneurs Anglois le refuserent hautement. *Si nous sommes suspects à Sa Majesté*, dirent-ils, *on peut nous poursuivre juridiquement. Mais les loix d'Angleterre ne permettant point d'exiger des particuliers d'autres sermens que ceux qu'elles préscrivent, nous croirions donner atteinte à la liberté de la nation, si nous nous soumettions à un ordre du Roi contraire aux loix.* Surpris de cette difficulté dans un temps où tout paroit à craindre pour lui, Charles fait arrêter les deux Seigneurs, & reconnoit incontinent par les discours qui se tiennent journellement à sa Cour, que plusieurs autres Anglois ne sont pas beaucoup mieux intentionnez. De maniere que n'osant trop maltraiter Say & Brook, de peur d'irriter tous ceux du même rang, il se contente de renvoier l'un & l'autre dans leurs maisons. *Si Sa Majesté*, ajoute le Comte de Clarendon, *eût congedié de même une troupe inutile de gens de qualité, & gardé seulement ceux* 1639.

1639. *qui avoient de l'emploi dans l'armée, ou dont la presence y étoit absolument necessaire, son expedition auroit été plus heureuse.*

Le Roi d'Angleterre entre en Ecosse, & son armée se refroidit, dez que les Confédérez se presentent devant elle.

Je ne comprens rien à ce qui arriva au commencement de Juin, peu de temps après que Charles se fut avancé à la tête de son armée en Ecosse. Le Chevalier Henri Vane l'un des intimes confidens de Sa Majesté Britannique, raconte ainsi cette étrange circonstance dans une lettre du 4. du même mois au Marquis d'Hamilton. *Mylord, vous aurez vu dans la derniére depéche du Roi, qu'il vous laissoit une entiére liberté de commencer les actes d'hostilité contre les rebelles, quand vous le jugeriez à propos. Depuis ce temps-là, Mylord Holland est allé avec mille chevaux & trois mille hommes de pied du côté de Kelsey. Après avoir laissé son infanterie trois milles derriére lui, il s'est avancé à la tête de sa cavalerie jusques à un endroit appellé Maxwell-Heng. Là il découvrit que les Rebelles marchoient avec cent cinquante chevaux, & huit ou dix mille hommes de pied, selon le rapport de Mylord Holland. Il y en avoit peut-être cinq ou six mille. Là dessus, il leur a envoié un trompette pour leur commander de se retirer, conformément à ce qu'ils ont promis dans une déclaration publique. On demanda pour lors au trompette de la part de qui il venoit.* De Mylord Holland, *a-t'il répondu.* Le meilleur parti que vous pouvez prendre, *ont repliqué les Rebelles,* c'est de vous en aller incessamment. *Ainsi Mylord Holland s'est retiré & est venu rendre compte au Roi de ce qui s'est passé.* D'ou vient cette fuite precipitée? Le Comte de Holland n'étoit pas un homme consommé dans la guerre. Il avoit seulement fait quelques campagnes sous le Prince d'Orange dans les Païs-

Rushworth's Historical Collections. Tom III. Clarendon's History. II. Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book.

Païs-Bas. Mais il ne manquoit pas de courage, 1639.
dit-on. Que n'attendoit-il son infanterie qui le suivoit? Que n'envoioit-il reconnoitre les forces des ennemis? Quelqu'un pretend qu'ils étoient en si petit nombre, qu'on pouvoit les battre aisément. Pour donner une plus grande intelligence de cette lettre, je dois ajouter, qu'avant que Holland Genéral de la cavalerie du Roi se fût avancé jusques à Dunce en Ecosse, on avoit fait quelques propositions d'acommodement, & que les Confedérez supposant que Charles ne vouloit pas faire irruption en Ecosse avec son armée, promirent que la leur n'approcheroit pas de dix milles des frontieres de l'Angleterre. Mais Lesley aiant appris que le Genéral de la cavalerie Angloise étoit à Dunce, il crut devoir avancer plus près de la frontiere d'Angleterre. Il vint donc avec quelques troupes à Kelsey. Ce fut là dessus que le Comte de Holland l'envoia sommer par un trompette de se retirer.

Voici encore quelque chose de plus surprenant. *Ce matin*, ajoute le Chevalier Vane dans la même lettre, *on a donné avis à Sa Majesté que Lesley est à Corkburn-Spath, avec douze mille hommes; que cinq mille arriveront ce soir ou demain à Dunce, & six mille à Kelsey. Sur ce rapport, le Roi a resolu avec plusieurs de ceux qui composent ici son Conseil, de se tenir sur la defensive. Il est maintenant convaincu de la verité de ce qui se dit un jour dans la gallerie, entre lui, vous, & moi. C'est-pourquoi Sa Majesté ne veut pas que vous commenciez aucun acte d'hostilité contre les Rebelles. Postez avantageusement vos troupes, & venez conférer avec elle sur les mesures qu'il faut prendre dans la situation presente des af-*

1639. *faires.* Ce qui se passa dans la gallerie de Whithall entre Charles, le Marquis d'Hamilton, & le Chevalier Vane, nous donne le véritable denouëment de la malheureuse expedition du bon Roi. Après avoir examiné la disposition des Seigneurs d'Angleterre, Charles & ses deux Confidens convinrent qu'il étoit à craindre que les Anglois n'eussent une grande repugnance à commencer une guerre offensive contre les Ecossois. Sans cela, les Confederez étoient absolument perdus. Le Comte de Clarendon soutient qu'ils avoient beaucoup moins que cinq ou six mille hommes. Mais l'habile Lesley rangea si bien sa petite armée, qu'elle parut nombreuse. Un Auteur Anglois qui a recueilli avec soin les memoires de ce temps-là rapporte une particularité qui confirme ce que j'ai remarqué de la répugnance des Seigneurs d'Angleterre. Le 4. Juin Charles fait la revuë de son armée & la trouve belle & leste. Dez que chacun s'est retiré à son quartier, le Chevalier Biron allarmé vient dans la tente du Roi, dit que les Confederez s'avancent, & sort pour montrer leur marche. Charles prend sa lunette de longue vuë, & dit en jurant un peu, contre ceux qui appuioient le rapport de Biron, *Les Rebelles ne marchent pas, mais ils sont campez. N'ai-je pas de bons coureurs? Les ennemis sont postez vis à vis de mon armée, & je n'en sai rien que par l'allarme portée dans mon camp.* On se mit alors à crier contre le Comte d'Arondel Genéral de l'armée. Il se disculpa en rejettant la faute sur celui auquel il avoit donné la commission de reconnoitre les ennemis. Le vivres commençant alors d'être un peu plus rares, les murmures augmentérent & la consternation devint

vint

vint presque genérale dans l'armée. 1639.

Rendons justice aux Seigneurs d'Angleterre. Leur répugnance à seconder le Roi dans son projet de réduire l'Ecosse, ne me surprend pas. Plus prevoians que ceux de France qui furent *assez fous* pour prendre la Rochelle, les Anglois craignirent de mettre Charles en état de les subjuguer eux mêmes. Ils étoient presqu'aussi generalement mécontens que leurs voisins, & voioient avec chagrin que Laud Archevêque de Cantorbery dont le faste & la domination leur devenoient insupportables, avoit allumé cette guerre par de mauvais conseils donnez au Roi, & que Sa Majesté prévenuë avoit trop ouvertement appuié les violences & les entreprises insoutenables des Evêques d'Ecosse, dont les ambitieux projets ne tendoient à rien moins qu'à dominer dans l'Etat aussi absolument que dans l'Eglise. Que savoit-on si les Prélats d'Angleterre excitez par leur Primat n'en voudroient pas faire autant? La puissance de Laud auprès de Charles étoit presqu'aussi grande que celle de Richelieu à la Cour de Louïs. L'Evêque de Londres créature du premier, avoit l'administration souveraine des finances. Une autre raison secrete portoit les Anglois à faire ensorte que le Roi embarassé des brouilleries de l'Ecosse, ne se pût dispenser de convoquer le Parlement d'Angleterre. On croioit que c'étoit le moien le plus sur d'obtenir ce que ses sujets des deux Roiaumes demandoient avec tant d'instance, que les abus introduits dans le gouvernement civil & Ecclesiastique fussent réformez, & qu'il cessât de donner atteinte à leurs priviléges & à leurs liberté. Les Ecossois auroient rendu leur cause plus soutenable, s'ils eussent temoigné de la mo-

1639. modération, & s'ils ne se fussent pas aveuglément abandonnez à l'emportement de quelques Ministres malins, ou enthousiastes, que les Seigneurs du païs qui cherchoient à brouiller, excitérent sous main. Cela ne manque presque jamais d'arriver dans les contestations des sujets avec leur Prince.

Les Confederez d'Ecosse font des soumissions au Roi, & tâcheut de gagner les principaux Officiers de son armée: & quelques Seigneurs d'Angleterre.

Les Confedérez d'Ecosse bien avertis de ce qui se passe dans le camp de Charles, & de la disposition du plus grand nombre des Seigneurs d'Angleterre qui sont auprès de lui, envoient le Comte de Dunfermling avec un trompette, presenter au Roi la requête suivante, au nom de tous ses sujets d'Ecosse. *Sire*, disoit-on, *puisque tous les moiens que nous avons emploiez jusques à present pour rentrer dans les bonnes graces de Vôtre Majesté, & pour obtenir qu'elle donne la paix à son Roiaume natal, se sont malheureusement trouvez inutiles, nous nous jettons derechef à ses pieds, & la supplions très-humblement de vouloir bien nommer quelques personnes distinguées de son Roiaume d'Angleterre, qui soient attachées à la véritable Religion, & bien intentionnées pour la paix des deux Roiaumes, de leur ordonner d'écouter ce que ceux que nous choisirons de nôtre part, vous representeront, & de déclarer à vos Commissaires les réponses que Vôtre Majesté jugera devoir faire à nos très-humbles demandes. La providence divine a voulu que nous fussions tous les habitans de la même Ile, & soumis au même Souverain. Cela nous donne lieu d'esperer que vous aurez la bonté d'ôter tous les sujets de mesintelligence entre vos deux Roiaumes, & de faire ensorte qu'ils jouissent l'un & l'autre d'une longue paix & d'un bonheur solide, sous vôtre regne. Nous ne cesserons jamais d'offrir à Dieu d'ardentes prieres pour sa prosperité.*

Rushworth's Historical Collections. Tom. III. Clarendon's History. II. Book. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 793. 794.

Coo-

Cooke Secretaire d'Etat repondit de la sorte 1639.
par ordre de Charles à la requête des Confedérez. *Le Roi aiant publié une déclaration à tous ses bons sujets d'Ecosse, par laquelle il leur donne une entiére assurance de maintenir la Religion & les loix établies dans son Roiaume, & promet l'amnistie du passé à tous ceux qui rentreront dans leur devoir, on a empéché que ce temoignage de la clémence de Sa Majesté ne vint à la connoissance de la plus grande partie du peuple d'Ecosse. C'est-pourquoi, le Roi desire premiérement que pour une plus ample information de ses veritables intentions, & pour la plus grande satisfaction de ses sujets, la déclaration soit publiquement luë, après cela, il écoutera favorablement les très-humbles priéres de ses sujets.* Le Comte de Dumfermling revient le lendemain, dit que la declaration du Roi a été luë dans l'armée des Conféderez, presente une requête de même teneur que la precedente, & prie très-humblement Sa Majesté d'y vouloir bien répondre. Charles content de la marque de soumission que les Conféderez lui donnent, promet d'écouter leurs demandes, & ajoute que s'ils envoient le lendemain des deputez à la tente du Comte d'Arondel Genéral de son armée, on y trouvera des Commissaires nommez pour entendre les Ecossois. Les Comtes d'Arondel, d'Essex, de Holland, de Salisbury, de Berkshire, & Cooke Secretaire d'Etat, furent ceux que Charles choisit. Les Comtes de Rothes & de Dunfermling, Lowdon Pair d'Ecosse, & le Chevalier Douglas nommez par les Conféderez, se rendirent l'11. Juin à la tente d'Arondel.

Dans le même temps qu'on tachoit d'appaiser Charles par des soumissions apparentes, on

1639. écrivoit sous main aux trois Officiers genéraux de l'armée & à quelques Seigneurs Anglois afin de les gagner. La lettre adressée au Comte d'Essex fut la plus respectueuse & la plus insinuante, dit-on; parce qu'il paroissoit & plus fier & plus droit que les autres. Après de grans complimens sur son mérite, & sur la réputation qu'il avoit acquise, les Conféderez lui protestoient que la chose la plus affligeante pour les Ecossois, c'étoit de le voir les armes à la main contr'eux. *Nous n'avons jamais eu la moindre pensée d'attaquer l'Angleterre*, ajoutoient-ils. *Nôtre unique but, c'est de défendre nos droits & nos priviléges, jusques à ce que nous puissions obtenir un libre accés auprès de Sa Majesté, & lui exposer les justes sujets de plainte qu'on nous a donnez. Chose que certains Seigneurs de nôtre nation empêchent autant qu'il leur est possible.* Les Conféderez marquoient ensuite que la puissance extraordinaire du Marquis d'Hamilton, avec qui Essex ne vivoit pas en fort bonne intelligence, étoit un de leurs plus grands griefs, & que tous les Ecossois ne pouvoient souffrir le credit de ce Seigneur auprès du Roi. On finissoit en priant le Comte d'acorder ses bons offices aux Conféderez, & de permettre que quelques uns d'entr'eux l'allassent trouver. Extrémement délicat sur le point d'honneur, Essex reçut leur lettre avec dédain, l'envoia au Roi sans y répondre, & ne fit presqu'aucune civilité à ceux qui la lui rendirent.

Arondel & Holland furent plus traitables. Le premier eut pour les gens qui lui avoient apporté la lettre des Conféderez, certains égards peu convenables à une personne de son rang. Il promit hautement de s'emploier à procurer une bon-

bonne paix entre les deux nations. Le Général de la cavalerie ne répondit pas moins obligeamment. Il étoit d'autant plus porté à servir les Conféderez, qu'il n'aima jamais ni Hamilton, ni Laud, ni Wentworth. Les Ecossois étant particulierement animez contre ces trois Confidens du Roi, il n'est pas surprenant que Holland ait été bien aise d'appuier ceux qui cherchoient à perdre des gens qu'il haïssoit. Plusieurs autres Seigneurs d'Angleterre se déclarérent en faveur des Conféderez. Quoiqu'aucun Anglois, dit le Comte de Clarendon, ne fût entré dans la moindre conspiration contre le Roi, cependant ils étoient presque tous également dégoutez de la guerre entreprise. De maniere que Charles qui n'avoit pas alors ses principaux Ministres auprès de lui, écouta facilement ceux qui lui conseilloient de s'acommoder avec les Conféderez. Outre que Cooke Secretaire d'Etat ne fut jamais un homme fort actif, son grand âge le portoit à chercher le repos. Le Chevalier Vane Controlleur de la maison du Roi, se donnoit assez de mouvement, mais il pensoit plus à ses interêts, qu'à ceux de son maître. Le Comte de Pembroke aimoit moins la guerre, que la chasse & les autres divertissemens. Ceux-ci & le Comte d'Arondel étant les seuls du Conseil Privé du Roi, qui se trouvassent auprès de lui, les Conféderez n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir les conditions qu'ils demandoient. Lors que le Comte d'Essex s'apperçut qu'on étoit sur le point de faire un traité honteux, dit-on dans l'Histoire du Chancelier d'Angleterre, il refusa d'y avoir part, ne voulut ni être present à la négociation, ni lire les articles acordez, & ne vid les Commis-

1639.

1639 faires d'Ecosse; qu'aprés l'entiére conclusion de l'affaire.

Un peu après que Rothes, Dunfermling, Lowdon & Douglas furent entrez dans la tente du Comte d'Arondel, le Roi y vint soudainement, s'assit, & parla de la sorte aux quatre Ecossois. *On m'a rapporté que ceux qui vous ont deputez, se plaignent de ce que je ne les écoute pas. Je viens savoir ce que vous avez à me dire de leur part.* Le Comte de Rothes prend la parole, fait d'amples protestations de fidélité & d'attachement au service du Roi, & conclut en disant que les Conféderez demandoient seulement à Sa Majesté la conservation des loix & de la Religion. Lowdon Pair d'Ecosse commence ensuite une apologie de toutes les procédures des Conféderez. *Je ne reçois aucune excuse sur ce qui s'est passé*, dit Charles en l'interrompant. *Si vous venez me demander grace, mettez les articles de vôtre requête par écrit, & je vous repondrai de même.* Les Confederez surs de l'appui qu'ils ont trouvé auprès du Roi, se retirent, & après quelque conférence entr'eux, rapportent fiérement les demandes suivantes par écrit. Qu'il plût à Sa Majesté que les decrets de l'assemblée Ecclesiastique de Glasgow fussent confirmez dans le prochain Parlement d'Ecosse. Que le Roi declarât qu'il vouloit que desormais les affaires Ecclesiastiques d'Ecosse fussent reglées dans l'assemblée generale de l'Eglise, & les civiles dans le Parlement. Qu'il rappellât ses forces de terre & de mer. Que les biens saisis, ou arrêtez, fussent remis entre les mains de ceux à qui ils appartenoient. Que les gens excommuniez, ou accusez d'avoir contribué au mécontentement du Roiaume, fussent ren-

renvoiez en Ecosse pour y être censurez, ou punis selon l'énormité de leurs fautes. *Nous avons un extrême déplaisir*, ajoutoit-on, *de ce que la colere du Roi s'est allumée contre nous. Sur l'assurance que Sa Majesté nous donne de la conservation de nôtre Religion & de nos loix nous lui promettons une obeïssance exacte & fidele en tout ce qui regarde les affaires civiles & temporelles.* Charles surpris de la hauteur de ces demandes, répond qu'il veut savoir quel fondement elles peuvent avoir. Les Confédérez promirent de le lui exposer dans deux ou trois jours. 1639.

Traité d'accommodement entre le Roi d'Angleterre & les Confédérez d'Ecosse.

Hunderson Ministre d'Edimbourg, Modérateur ou Président de l'assemblée Ecclesiastique de Glasgow, & Johnston qui en avoit été le Greffier, ou Secretaire, deux nouveaux adjoints donnez aux Deputez de la Conféderation, Rothes, Dumfermling, Lowdon, & Douglas, viennent plusieurs fois au camp du Roi, & après quelques conferences avec ses Commissaires, & avec lui même, le traité se conclut enfin le 18. Juin. Sa Majesté constante dans son refus d'approuver ce qui a été fait à Glasgow, promet de convoquer au 6. Août une nouvelle assemblée Ecclesiastique à Edimbourg, & un Parlement au 20. du même mois, où toutes les affaires de l'Eglise d'Ecosse & de l'Etat seront réglées. Moiennant cela, les Confédérez s'engagent à congédier leurs troupes, à remettre entre les mains de Charles, ses châteaux, ses forts, & les ornemens Roiaux, dont ils s'étoient emparez. Après quoi, il devoit rappeller d'Ecosse ses armées de terre & de mer, & laisser les sujets de ce Roiaume dans la pleine jouissance de leurs biens. Tous les gens d'esprit furent surpris au dernier point, de ce qu'u-

Rushworth's Historical Collections. Tom. III. *Clarendon's History.* II. *Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton.* II. *Book. Sir Philip Warwick's Memoirs. Hacket's Life of the Archbishop Williams.* II. *Part. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag.* 793. 794.

1639. ne marche si pompeuse, & de si grans preparatifs de guerre aboutissoient à un traité honteux au Roi & plus avantageux aux Conféderez d'Ecosse qu'à lui. Williams Evêque de Lincoln, autrefois Garde du grand sceau d'Angleterre, & alors prisonnier à la Tour de Londres, previd fort bien les suites facheuses que la fausse demarche de Charles auroit infailliblement. *Je suis bien faché de ce traité pour l'amour du Roi*, disoit le Prélat persécuté à un de ses Confidens. *Je le voi en danger d'être abandonné de ses sujets, & de tous les Princes étrangers, dont plusieurs ne l'aiment pas. L'Archevêque de Cantorbery auroit mieux fait de me laisser en repos. Il sera desormais assez embarassé à repousser les efforts d'un grand nombre de puissans ennemis, qui ne manqueront pas de l'attaquer bien-tôt de toutes leurs forces.*

Les Conféderez d'Ecosse contens de se tirer si heureusement d'une affaire facheuse, s'appliquerent à gagner encore plus les Seigneurs Anglois chagrins contre le Gouvernement. Le Marquis d'Hamilton revenu à la Cour, ou de lui même, ou par ordre du Roi, immediatement après la signature du traité conclu sans lui, blame ceux qui ont donné un si mauvais conseil à Sa Majesté, & cependant travaille sourdement à se racommoder avec les Conféderez, & leur rend de bons offices, de peur qu'ils ne demandent fortement son éloignement du Conseil du Roi, & qu'ils ne se lient contre lui avec les Seigneurs Anglois jaloux de son credit. Dez que Charles fut de retour à Londres, il eut honte de sa foiblesse. Ceux qui la lui avoient conseillée, étoient les premiers à la condamner, & l'un en rejettoit la faute sur l'autre. Cependant

dant les Confédérez profitent de la conjoncture, 1639.
se rendent plus puissans en Ecosse, & plus considerables en Angleterre, & dans les Païs étrangers. Bien-tôt ils envoient des Agens à Paris, à la Haïe, à Stokholm, & ailleurs.

Le Comte de Traquair fut nommé Commissaire du Roi pour l'assemblée de l'Eglise, & pour le Parlement d'Ecosse. Il ne reüssit pas mieux que le Marquis d'Hamilton que Charles ne jugea pas à propos d'emploier plus long-temps; soit que les Confédérez l'eussent demandé sous main, soit que le Roi crût Traquair plus propre à les ménager. Tout ce qui avoit été fait à Glasgow fut renouvellé à Edimbourg. On s'imagina donner une grande marque de complaisance & de soumission au Roi en ne parlant point de l'assemblée de Glasgow qui lui deplaisoit; comme s'il eût été seulement choqué du nom de la ville, & non pas des choses qu'on y avoit faites contre sa volonté. Les Confédérez plus fiers depuis que les troupes de Sa Majesté sont congediées, renouvellent leur association, se lient encore plus étroitement, & parlent avec une hauteur surprenante. Pour surcroît de malheur, la division & le mécontentement augmentent à la Cour d'Angleterre. Le Comte d'Essex chagrin de ce qu'on ne lui acorde pas quelque chose qui lui paroit à sa bienseance, préte l'oreille aux discours des Seigneurs qui crient contre le Ministre, & se dispose insensiblement à se lier avec eux. Le Roi qui s'apperçoit de plus en plus du tort que le traité avec les Confédérez fait à sa réputation au dedans & au dehors, tombe dans une extréme mélancolie, se plaint de la malhabileté de ses Conseillers, & cherche à rejetter toute la faute sur le vieux Coo-

ke

1639. ke Secretaire d'Etat. On lui ôte sa charge, & par une intrigue du Marquis d'Hamilton soutenuë du credit de la Reine Henriette, le Chevalier Vane est mis à sa place. Wentworth Vice-Roi d'Irlande fait depuis peu Comte de Strafford, tacha de soutenir Cooke, & de persuader au Roi, qu'il valloit mieux punir certaines gens plus coupables que le Secretaire d'Etat. Mais le pouvoir d'Henriette l'emporta, de maniere, dit le Comte de Clarendon, que la malheureuse paix d'Ecosse mit le trouble & la confusion & à la Cour & dans le Roiaume.

Le Parlement aiant été convoqué à Edimbourg selon la promesse du Roi, on y parla d'abord de travailler à la conservation de la Religion & de la liberté du païs. Sous ce pretexte specieux, les Confédérez plus puissans que le parti du Roi, dans cette assemblée poussent si loin leurs entreprises, qu'il ordonne à son Commissaire de la proroger jusques au mois de Juin de l'année suivante. On proteste contre la prorogation, & nonobstant l'ordre exprés de Sa Majesté, on prétend avoir droit de continuer les seances du Parlement. Dunfermling & Lowdon Pairs du Roiaume, sont deputez à la Cour, afin de justifier les procedures du Parlement, & de prier Sa Majesté de trouver bon qu'il demeure toujours à Edimbourg. Ce fut dans ce temps-là même que le Comte de Traquair rappellé à la Cour, remit entre les mains de Charles une lettre dont quelqu'un avoit donné l'original au Commissaire du Roi. Elle étoit écrite au Roi de France, & Rothes, Montrose, Mongommery, Lowdon Seigneurs Ecossois, Lesley & deux autres Confédérez l'avoient signée. On y demandoit humblement l'assistance de Loüis,

&

& ſelon la coutume des ſujets qui écrivent à leur Souverain, on adreſſoit ſimplement la lettre *au Roi*. 1639.

Lowdon eſt incontinent arrêté par ordre de Charles, & mis à la Tour de Londres comme criminel de leze-majeſté. Il allégua pour ſa juſtification que la lettre n'étoit qu'un projet formé avant la concluſion de la paix, qu'on y vouloit demander ſeulement l'interceſſion, ou la mediation de Louis; que s'il y avoit en cela quelque crime, il étoit pardonné par l'acte de l'amniſtie genérale; qu'en tout cas, un Pair d'Ecoſſe accuſé d'un crime commis dans le païs, devoit être envoié ſur les lieux, pour y être jugé par les perſonnes de ſon rang; qu'on n'avoit pas pu arrêter un Seigneur Ecoſſois deputé par le Parlement, & que l'entrepriſe étoit contraire au droit des gens & à la liberté publique. Quelques perſonnes conſeilloient à Charles d'ordonner que le procés de Lowdon fût fait en Angleterre. Mais le Marquis d'Hamilton repreſenta vivement qu'une pareille atteinte donnée aux priviléges des Pairs d'Ecoſſe, cauſeroit un ſoulévement ſi genéral dans le Roiaume, qu'il ſeroit perdu pour jamais. Charles ſe rend à cette raiſon, & à la remontrance qu'Hamilton lui fait encore, que de tous les Conféderez d'Ecoſſe, Lowdon eſt le plus facile à gagner, & le plus capable de ſervir utilement Sa Majeſté. Cependant la découverte de la lettre fit une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi, qui demeura perſuadé des mauvaiſes intentions des principaux Chefs de la conféderation, & de la neceſſité d'abattre & de diſſiper au plûtôt un parti qui ſe fortifioit tous les jours. Le voilà donc déterminé à ſuivre le conſeil que le Comte

te

1639. te de Traquair lui donnoit, de ne ménager plus les Conféderez, & de les réduire à force ouverte. Ceci arriva au commencement de l'année suivante.

Siége & prise de Salces par le Prince de Condé.

Les embaras domestiques du Roi d'Angleterre causoient une extréme satisfaction à la Cour de France. Richelieu bien aise de le voir occupé chez lui, ne craignoit plus tant qu'il ne se déclarât en faveur de la Maison d'Autriche, & goutoit avec moins d'inquiétude le plaisir que lui donnoit l'espérance de se venger du Comte Duc d'Olivarez, en attaquant le Roussillon avec plus de succés, que l'autre n'en eut, lors qu'il porta les armes du Roi son maître dans la Guienne & dans le Languedoc. Le Prince de Condé obtint, comme je l'ai déja dit, le commandement de l'armée qui devoit agir du côté des Pirénées. Je serois surpris de l'opiniatreté du Cardinal à donner de l'emploi à un Prince qu'il n'estimoit en aucune maniére, & qui échouoit dans toutes ses entreprises, si je ne trouvois que Condé achetoit la faveur du Ministre par des bassesses indignes de son rang, & par l'offre honteuse de donner le Duc d'Enghien son fils aîné en mariage à la fille du Maréchal de Brezé niéce de Richelieu. De peur qu'on ne nous accuse de malignité au regard du premier Prince du sang, rapportons quelques endroits des lettres qu'il écrivit cette année à Richelieu. *Regardez moi*, lui dit Condé dans celle du 14. Juin, *comme un homme tout à vous, qui ne fonde ses desseins & ses desirs que sur vôtre amitié, vôtre protection, & vôtre alliance.* Dans une autre du 10. Octobre. *Je vous remercie très-humblement du bien que vous avez procuré à vôtre * filleul, en lui donnant deux Abbaïes, sans que je vous*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 46. 47. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Pag. 779. 780.

* Armand de Bourbon Prince de Conti, second fils du Prince de Condé.

*vous les aïe demandées. Ce sont des marques de vôtre bonté envers une famille, dont * l'aîné est destiné à entrer dans la vôtre, & le cadet est vôtre filleul. Pour ce qui est du pére, il ne cherche qu'à vous contenter & à vous servir. Sa plus forte passion, c'est de vous être agréable.* Enfin dans celle du 13. Decembre. *Je n'ai point d'autre but, ni d'autre interêt, que de servir le Roi & de vous contenter. Ma seule prétension au monde, c'est d'entrer dans vôtre alliance.* Vid-on jamais rien de plus indigne, de plus rampant? 1639.

* Louïs de Bourbon alors Duc d'Enghien, depuis Prince de Condé.

Soit que le Maréchal de Schomberg Gouverneur du Languedoc, craignît que si le Prince de Condé venoit à faire aussi mal en Roussillon, qu'il fit l'année precedente en Biscaïe, Son Altesse ne lui jouât un tour semblable à celui qu'elle avoit joué au Duc de la Valette; soit qu'averti du dessein formé par le Prince d'obtenir le gouvernement du Languedoc, Schomberg crût devoir prévenir les mauvais offices, que Condé lui pouroit rendre, pour le mettre mal dans l'esprit du Roi & du Ministre, le Maréchal écrivit de bonne heure à Richelieu son Protecteur, & le pria instamment de ne croire pas aveuglément ce que Condé lui écriroit; pour rejetter sur les Officiers subalternes de l'armée, le malheur qui arriveroit peut-être par la faute du General. La précaution étoit sage. Le Prince, & Schomberg se brouillérent bien-tôt, & se plaignirent reciproquement l'un de l'autre. Cela paroit dans quelques lettres du Cardinal. *Je n'ai rien à repondre*, dit-il au Maréchal, *sur le sujet des plaintes que vous faites de M. le Prince, sinon qu'en vous conduisant bien, vous n'avez rien à craindre. Comme vôtre devoir vous oblige à ne rien omettre de ce qui regarde le service du Roi, il est*

aussi

1639. *aussi de vôtre prudence de rendre à M. le Prince ce qui est du à son rang. Le Roi l'aime à cause de son zéle, & je l'honore en mon particulier pour cette même raison. Ces considérations jointes à sa naissance, vous doivent porter à n'avoir point de different avec lui. Je vous prie de ne prendre pas garde à ses promptitudes. Dans une armée, il n'est pas le maître de certains mouvemens qui sont des effets de son tempérament & de son affection au service du Roi.*

Les François prirent la ville de Salces, comme je le raconterai incontinent, & les Espagnols l'assiegérent ensuite pour la reprendre au plûtôt. Quand il fut question de conserver la nouvelle conquête, il y eut une si grande mesintelligence entre Condé & Schomberg, que le Prince demanda la permission de s'en retourner. Mais ce n'étoit qu'une feinte, afin de rendre le Maréchal odieux. Condé n'avoit nulle envie de quitter la partie. *Outre que celui qui doit agir ici*, dit-il à Richelieu en parlant de Schomberg, *a une haine enragée & une jalousie furieuse contre moi, il témoigne une si grande impatience de me voir partir, que je croirois ne pouvoir plus mal faire, que de demeurer ici durant l'exécution du projet de secourir Salces. Il faut le contenter en n'y prenant aucune part, en le laissant dans une entiére liberté, & en sortant de son gouvernement. Ma presence ne serviroit qu'à faire écrire des lettres & des excuses pour ne rien exécuter. Quand vous m'écouterez, j'ose dire que vous serez content de moi. J'ai fait cette année au dessus de mes forces. Du moins mon intention a été droite. Nul de ceux qui se font prêcher comme des Césars, n'a été plus avant que moi, ni plus friand des occasions. Ils les ont evitées autant*

tant qu'ils ont pû. Condé donne ici un coup en passant à Schomberg, & prétend avoir surpassé tous les autres en bravoure. Croions l'en sur sa parole & venons au détail de son expédition. 1639.

Après avoir laissé cinq régimens d'infanterie & quelque cavalerie sous la conduite du Comte de Grammont & du Marquis de Sourdis pour garder la frontiére de Baïonne, il vint au mois de Juin avec toutes ses forces assiéger Salces, & fourager ensuite tout le Comté de Roussillon. Elles montoient, dit-on, à seize mille combattans avec une bonne artillerie. Le Vicomte d'Arpajou Lieutenant Genéral fut chargé du siége de la place. On lui donna huit mille hommes pour cet effet. Espenan & Argencourt servoient sous lui en qualité de Maréchaux de Camp. Salces n'étoit qu'un petit chateau à l'entrée du Roussillon; mais assez bien fortifié à l'ancienne maniére. Le Maréchal de Schomberg s'alla poster à une lieuë & demie de Salces du côté de Perpignan pour couvrir le siége, & pour donner de la jalousie aux Espagnols, qui s'imaginant que les François en vouloient à Perpignan, firent avancer au plûtôt vers cette place mille chevaux & quatre mille hommes d'infanterie, en attendant que Don Philippe Spinola Marquis de los Balbazes Genéral du Roi Catholique & le Comte de Sainte Colome Viceroi de Catalogne fussent en état de marcher avec un corps de troupes plus nombreux. Cependant Condé qui alloit tantôt au siége & tantôt à l'armée du Maréchal de Schomberg, eut le temps de faire avancer les travaux, & d'emporter Salces l'épée à la main dans le mois de Juillet. Une partie de la garnison fut tuée, & l'autre demeura pri-

1639. prisonniére de guerre, & le gouvernement fut donné à Espenan. Fier de sa conquête, le Prince reünit ses deux corps de troupes, s'avance dans le Roussillon, & prend encore un château nommé Canet.

Les Espagnols assiégent & reprénent Salces.

Il se vid bien-tôt dans la necessité de retourner en Languedoc, & de penser seulement à conserver Salces. Au premier bruit de l'irruption des François, la Catalogne s'allarme. On fait avancer les milices qui se trouvent sur pied; on en leve de nouvelles; on enrolle tous les gens capables de porter les armes. Les divers ordres de la Principauté contribuérent d'abord assez volontiers, dit-on. Aucun d'eux n'eut égard à ses exemptions ni à ses privileges. Le Clergé signala son zele en paiant des décimes extraordinaires. La Noblesse animée par cet exemple, vend ce qu'elle a de plus cher, & aliéne une partie de son ancien patrimoine pour paroître avec éclat dans une si grande occasion. Enfin, les villes & les communautez s'obligent à paier leurs milices, & empruntent de l'argent à un fort gros interêt. Mais ce grand empressement diminua, quand les Catalans virent que le Comte Duc d'Olivarez, bien loin d'avoir égard à leur bonne volonté, demandoit encore des choses insupportables, & les traitoit avec la derniére dureté. La ville de Salces aiant été emportée par les François avant qu'elle pût être secouruë, Spinola Marquis de los Balbazez que le Prince de Condé incapable de lui resister, laisse maître de la campagne, vient mettre le siége devant Salces le 20 Septembre. Espanan Gouverneur se prepare à bien defendre la place avec sa garnison composée de trois regimens. Dez que Richelieu apprend qu'Olivarez veut ravoir Sal-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 47. 48. 49. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. Lib. 6. & 7. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 779. 780.

Salces à quelque prix que ce soit, le Cardinal s'opiniâtre à conserver la nouvelle conquête, exhorte le Maréchal de Schomberg à se souvenir du secours de Leucate, & engage la Province de Languedoc, à ne faire pas de moindres efforts que la Principauté de Catalogne. Nous verrons dans les lettres suivantes combien ces deux Ministres rivaux se picquérent alors. Puisque cette affaire fut l'origine de la révolution arrivée l'année d'après en Catalogne, il est à propos d'en donner le détail. 1639.

Ce n'est pas mon dessein, dit le Cardinal à Schomberg, *de vous exciter à faire toutes les choses que vous jugerez nécessaires pour le secours de Salces. Vôtre affection au service du Roi, & l'interêt particulier que vous avez à la conservation de cette place, vous solliciteront assez à ne perdre pas un moment de temps. Je veux seulement vous avertir qu'il importe tellement à la reputation des armes de Sa Majesté, & au bien général des affaires, de sauver Salces, qu'il ne faut rien oublier de tout ce qui se peut humainement faire pour parvenir à cette fin. J'espére que vous ne serez pas moins heureux dans cette occasion, qu'à Leucate, & que si les Espagnols ont assez d'audace pour attendre l'armée du Roi, ils connoîtront à leur honte ce que vous valez. J'en prie Dieu de tout mon cœur.* Les vœux du Cardinal ne furent pas éxaucez. Ils étoient mal conçus. Les Espagnols *connurent* à leur gloire *ce que valoit* Condé qui commandoit alors en chef. Au secours de Leucate Schomberg animé par l'espérance d'obtenir le bâton de Maréchal de France, fit de son mieux. Mais à celui de Salces, chagrin de servir sous un autre qu'il voioit avec dépit au dessus de lui dans son gouvernement, le

1636. le Maréchal ne pense qu'à sauver les apparences. Bien aise que le Prince reçoive une nouvelle mortification, il le laisse faire, & se contente de ne lui donner pas occasion de rejetter sur le Gouverneur de la Province, le mauvais succès de l'entreprise, comme Son Altesse s'étoit disculpée de la défaite de l'armée de France devant Fontarabie, aux dépens du Duc de la Valette. Richelieu conçut d'abord d'assez bonnes espérances. Le Genéral Espagnol craignant que les pluies de l'automne ne déconcertent son projet, se met en tête d'emporter Salces l'épée à la main. Il se rend maître ainsi des dehors de la place. Mais il y perd un si grand nombre de gens par la brave resistance des assiégez, que le Marquis de los Balbazez devenu plus prudent, prend la resolution de hazarder moins en attaquant le corps de la place. Comme Espenan desoloit les assiégeans par ses sorties continuelles, Condé ne desespera pas de sauver sa conquête, & Spinola craignit d'être obligé à lever le siége. Cela paroit dans la lettre qu'écrivit le 3. Octobre, le Comte Duc au Viceroi de Catalogne. Elle est & plus vive & plus pressante que celle de Richelieu au Gouverneur de Languedoc. La voici.

Monsieur, les lettres que nous reçumes hier du 27. du mois passé nous causent de l'inquietude. Non seulement vous doutez du succés du siége entrepris, mais vous deliberez même si vous le leverez. Ce seroit, à mon avis, le plus grand deshonneur qui pût arriver à la Monarchie, & par conséquent la plus sensible disgrace que je puisse avoir. Comme j'écris fort au long sur ce sujet à M. le Marquis de los Balbazez, je me contenterai de vous dire à propos de la disette des vivres & des fourages qui commence

mence dans le camp, que si vous le premier, tous les Officiers de Sa Majesté dans la Principauté, la Noblesse & les Communautez, n'obligez les peuples à porter sur leurs épaules tout le blé, tout l'orge, & toute la paille qui se trouveront, vous manquerez les uns & les autres à ce que vous devez à Dieu, à vôtre Roi, au sang qui coule dans vos veines, & à vôtre propre conservation. Puisque la necessité d'une juste défense & l'interêt de la Religion, permettent la vente des calices & des vases sacrez, pourquoi ne poura-t'on pas faire des choses moins extraordinaires, sans en excepter aucune, en cette occasion presqu'aussi pressante? Lorsque les François entrent quelque part, la secte de Calvin y entre avec eux. Dans la conjoncture presente je dois parler sans déguisement. Si les privileges du païs se peuvent acorder avec la maxime que je pose, il sera bon de les ménager. Mais en cas qu'ils apportent seulement une heure de retardement aux affaires, je le dirai dans tout le monde, celui qui les allégue, se declare ennemi de Dieu, du Roi, de son propre sang & de la patrie. Vous avez des vivres & des fourages dans la Principauté les uns près & les autres loin. Les premiers peuvent donc être apportez sur les épaules des hommes & des femmes, & les plus éloignez par les galéres. Vous n'en manquez pas. 1639.

L'apostille qu'Olivarez ajoute de sa main, contient quelque chose de beaucoup plus fort. *Le Roi nôtre maître*, dit-il, *n'a pas commandé d'assiéger Salces. Vous & M. le Marquis de Los Balbazez, en avez pris la resolution. Il n'est plus question de l'honneur de la Catalogne & des Officiers de l'armée. La reputation du Roi est engagée. On vous assiste d'ici, & nous continuerons aux dépens même de nôtre propre vie. Hazardez tout,*

1639. *faites vous obeïr par ceux du païs, & ſauvez ainſi la Province & les Comtez. Sans cela, ils ſont perdus. Que tous les gens capables de travailler, aillent à la guerre. Que les femmes portent ſur leurs épaules du foin, de la paille, & tout ce qui ſera neceſſaire pour la cavalerie & pour l'armée. Il n'eſt pas temps de prier, mais de commander & de faire exécuter. Les Catalans ſont tantôt de bonne volonté, & tantôt revêches. Le ſalut du peuple & de l'armée eſt preferable aux loix & aux priviléges de la Province. Les ſoldats doivent être commodément logez & bien couchez. Qu'on ôte les lits aux Gentilshommes les plus qualifiez du païs. Qu'on les reduiſe plûtôt à coucher ſur la dure, que de laiſſer ſouffrir les ſoldats.* Enfin dans une depêche du 14. Octobre. *Si les pionniers ne veulent pas venir, il les faut forcer, dût-on les faire marcher liez & garottez. Quand on crieroit contre vous; quand on menaceroit de vous lapider, que cela ne vous effraie point. Choquez hardiment tout le monde. Qu'on m'impute tout ce que vous ferez. Je ne m'en embaraſſerai pas, pourvû que nous demeurions avec honneur en Eſpagne, & que nous ne ſoions pas mépriſez par les François.* Eſt-il ſurprenant que des ſujets traitez avec une ſi grande dureté, aient penſé à ſecouër le joug?

Les choſes ſe faiſoient un peu plus doucement en Languedoc; mais on ne s'y remuoit pas moins pour ſauver la nouvelle conquête, qu'en Catalogne pour reprendre un chateau perdu. Les Marquis d'Ambres, de Polignac & d'Effiat, les Comtes de Tournon, de Noailles & de Barraut, amaſſerent au plûtôt les milices du haut Languedoc, du Vélai, de la haute & baſſe Auvergne & du païs de Foix. Le Marquis de Sourdis & le Comte de Tonnerre amenérent qua-

quatre mille hommes de pied & mille chevaux 1639.
des environs de Baïonne. Toutes ces troupes avoient leur *rendez-vous* genéral à Narbone. Condé les y attendoit pour marcher au secours de Salces le 17. ou 18. d'Octobre. Les Prélats non moins empressez à faire leur cour à Richelieu, leverent des soldats à leurs dépens. On marque entr'autres Rebé Archevêque de Narbone, Fenouillet, Cohon, la Baume, Marsillac & Daillon de Lude Evêques de Montpellier, de Nîmes, de Viviers, de Mende, & d'Albi. De maniére que le Prince se vid à la tête de vingt mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. On ne sait comment il arriva que les François, au lieu de prendre le grand chemin le long de la mer, s'avisérent d'aller par des montagnes escarpées & presqu'inaccessibles. Quoi qu'il en soit, les voila heureusement décendus dans un lieu commode & avantageux, d'où ils jettent la consternation & l'épouvante parmi les Espagnols qui ne les attendent pas. Le Maréchal de Schomberg & les plus habiles Officiers furent d'avis d'attaquer incontinent les lignes des ennemis encore imparfaites. Mais le Prince de Condé qui s'imagine en savoir plus que les autres, ou bien aise de contredire Schomberg, préfere le sentiment d'un ou deux qui opinent à differer l'attaque jusques au lendemain. Quelles durent être la surprise, & la confusion du Prince, quand il entendit des éclats effroiables & continuels de tonnerre durant toute la nuit, quand il vid dez le matin son camp inondé par une pluie extraordinaire, & par les torrens qui couloient des montagnes voisines, enfin, quand il se trouva sans armée par la dispersion subite de ses troupes ef-

1639. fraiées. Chagrin d'avoir perdu l'occasion, Condé se retire avec trois ou quatre mille hommes à Narbone, & le Maréchal de Schomberg dont il a negligé le conseil, lui insulte avec un plaisir malin dans le fonds de son ame. Les Espagnols furent incommodez du deluge inopiné. Mais plus constans que les François, ils rient de la dispersion & de la fuite precipitée de l'ennemi, & continuent le siége.

Philippe Roi d'Espagne fait mention de cette avanture dans la lettre du 8. Novembre au Viceroi de Catalogne. Nous y voions encore avec quelle rigueur il vouloit que les Catalans fussent traitez. La voici. *Illustre Comte de Sainte Colome mon Cousin, & mon Lieutenant & Capitaine Général. Aiant vu ce que vous & le Marquis de Los Balbazez avez écrit de l'état du siége de Salces, & de la retraite des ennemis, qui après avoir paru à la vuë de la place pour en tenter le secours, ont été obligez de se retirer à cause de la pluie, des vents, & des tonnerres survenus, il m'a semblé bon de vous dire que la Province ne peut pas s'acquitter plus mal de son devoir au regard des assistances qu'elle doit donner. Ce défaut vient de l'impunité. Si on avoit puni de mort quelques uns des fuiards de la Province, la desertion n'auroit pas été si grande. En cas que vous trouviez dans les Magistrats de la resistance ou de la molesse pour l'exécution de mes ordres, mon intention est, que vous procediez contre ceux qui ne vous seconderont pas dans une occasion, où il s'agit de mon plus grand service. La dissimulation ne se doit pas souffrir. Il faut que les Magistrats sachent que leur principale obligation, c'est de me servir, & que si on y manque par leur faute, ils sentiront les effets de mon indignation. Vous communiquerez mes ordres*

au Marquis de Los Balbazez, & vous exécuterez avec résolution ce dont vous conviendrez ensemble, sans vous relâcher pour quelque considération que ce soit. Faites arrêter, si bon vous semble, quelques-uns des Magistrats, ôtez leur l'administration des deniers publics qui seront emploiez aux besoins de l'armée, & confisquez le bien de deux ou trois des plus coupables, afin de donner de la terreur à la Province. Il est bon qu'il y ait quelque chatiment exemplaire. Vous me donnerez avis de ce que vous ferez. Moi le Roi. Je rapporte ces lettres de Philippe & de son Ministre, parce qu'elles marquent l'origine du mécontentement des Catalans qui éclatera l'année prochaine. 1639.

Condé aiant ramassé environ quatorze mille hommes de ses troupes dispersées par l'orage, revient le 14. Novembre & attaque les lignes des assiégeans. Mais il les trouva en si bon état & si vigoureusement défenduës par les Espagnols & par les Italiens sous la conduite du Marquis de Torrecusa, que le Prince fut contraint à se retirer vers Narbone avec une perte considérable. Richelieu averti de ces disgraces, & chagrin de ce qu'on crie hautement contre son opiniatreté à confier la conduite des armées au mal habile Condé, pour le recompenser de sa bassesse à demander le mariage inégal de son fils avec la fille d'un Gentilhomme peu distingué dans le monde avant l'élevation de son beaufrere, Richelieu, dis-je, envoie le Marquis de Coislin en Languedoc avec des ordres pressans de faire une nouvelle tentative pour sauver Salces. Le Prince feint de vouloir s'en retourner, & rejette la faute du mauvais succès sur Schomberg. Mais il n'en fut pas de même qu'à Fontarabie. Le Cardinal aimoit Schomberg & haïssoit la Valette.

1639. lette. On tâche d'assembler encore quelques troupes. Cependant Espenan pressé vivement par les Espagnols, capitule à la fin du mois de Décembre, & promet de rendre la place en cas qu'elle ne soit pas secouruë dans le 6. Janvier de l'année suivante. *M. le Prince*, dit Bassompierre, *se presenta le même matin pour en tenter le secours. Mais la chose fut jugée entiérement impossible. De maniére qu'Espenan sortit le 7. du même mois avec la garnison.* Je rapporte cet endroit, parce que certains Auteurs pretendent qu'à la derniére tentative du secours de Salces, Schomberg marcha seul sans le Prince de Condé. Quoiqu'il en soit, Son Altesse eut le déplaisir de voir les Espagnols lui enlever une conquête qu'elle croioit capable d'effacer la mémoire des affronts reçûs à Dole & à Fontarabie.

Voiage du Roi de France en Dauphiné.

Richelieu étoit en Bourgogne, ou en Dauphiné à la suite du Roi son maître, lorsque l'armée Espagnole assiégea Salces. Après la prise d'Hesdin, le Cardinal avoit persuadé à Louis de visiter sa frontiére de Champagne, peut-être dans le dessein de surprendre Sedan, ou d'intimider tellement le Comte de Soissons, que ce Prince fier & inébranlable dans sa resolution de ne se mettre jamais à la discrétion du Ministre, cherchât enfin à s'accommoder avec la Cour. *Le Roi visitant sa frontiére de Champagne*, dit Bassompierre, *demeura plusieurs jours aux environs de Sedan, à Doncheri & à Mouzon. M. le Comte de Soissons envoia Sardini à Sa Majesté, qui depécha ensuite un Gentilhomme à ce Prince. Mais voiant que le Roi s'approche si près de Sedan, M. le Comte craint d'y être assiégé, fait entrer deux mille hommes dans la place, & en répare diligemment les fortifications de terre écroulées. Pendant son*

son séjour sur la frontiére de Champagne, le Roi 1639.
eut premiérement avis de la prise de Turin. Là-dessus, il se détermine à s'avancer jusques à Langres. Aiant reçu en chemin la nouvelle de la tréve concluë en Piémont, il ne marchande point, & marche en grande diligence vers la Savoie. Le Maréchal ne nous dit point le sujet de ce voiage. C'étoit de tenter l'accommodement de la Duchesse de Savoie avec ses deux beaux-freres à des conditions avantageuses; & si cela ne se pouvoit, de l'engager à remettre son fils & les meilleures places qui lui restoient entre les mains de Louïs, chose que le Cardinal souhaitoit avec autant d'ardeur, que Christine y témoignoit de répugnance. Voici sur quoi on avoit conçu d'assez grandes espérances de gagner Maurice Cardinal & Thomas Prince de Savoie, & de leur persuader de renoncer à leurs liaisons avec le Roi d'Espagne.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 29. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. L. 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 742. 743. 744. &c.

Quelqu'un avoit dressé un mémoire pous representer au Conseil de France, que les deux Princes de Savoie devoient s'appercevoir alors du tort qu'ils se faisoient à eux mêmes, en remettant plusieurs bonnes places des Etats de leur Maison entre les mains des Espagnols. Que le Comte Duc d'Olivarez aiant conseillé au Roi son maître de se les approprier, les deux freres se devoient non seulement repentir de leur faute; mais encore y apporter un reméde prompt & efficace, en recourant aux Puissances capables de s'opposer à l'ambitieuse & injuste prétension des Espagnols. Que Maurice & Thomas aiant déja commencé de rechercher l'appui du Senat de Venise, ils ne manqueroient pas d'emploier bien-tôt le secours de la France, seule assez puissante pour les aider à se tirer du

1639. mauvais pas. Que leurs allures donnoient à penſer que n'aiant oſé s'adreſſer immédiatement à Louïs irrité contr'eux, ils cherchoient l'entremiſe de la République auprès de lui. Qu'on devoit profiter au plûtôt de cette occaſion de détacher de la Maiſon d'Autriche deux Princes chagrins de s'être trop engagez avec elle. Qu'il ſeroit facile d'entamer & de conclure la négociation avant la fin de la tréve. Que la ſeule choſe qui les éloignoit de la France, c'étoit la crainte que le Roi n'eût conçu le deſſein, en cas que le jeune Duc vint à mourir, de faire ſucceder ſes ſœurs au prejudice de leurs oncles, & contre les loix fondamentales de l'Etat. Qu'en ôtant ce prejugé à Maurice & à Thomas, il ſeroit aiſé de les gagner, & celui-ci principalement plus conſiderable, & plus eſtimé que le Cardinal ſon frere. Que Thomas abandonneroit volontiers le parti de l'Eſpagne, dez qu'on lui propoſeroit le mariage de ſon fils avec la fille ainée du feu Duc Victor Amédée, & en lui acordant quelque part à l'adminiſtration des affaires durant la minorité de Charles Emmanuel ſon neveu. L'expédient étoit bon. Mais quoique Richelieu fût bien aiſe de retirer Maurice & Thomas de leurs engagemens avec l'Eſpagne, dans le fonds de ſon ame il cherchoit moins à rétablir la paix dans la maiſon de Savoie, qu'à reduire Chriſtine à la néceſſité de remettre ſon fils & ſes places entre les mains du Roi. Le Cardinal prétendoit ne dominer pas moins abſolument à Turin qu'à Paris.

Dez que la Ducheſſe apprend que Louïs s'avance vers le Dauphiné, elle depéche le Marquis de S. Germain, pour faire des complimens au Roi & à ſon Miniſtre, & pour les aſſurer qu'elle

qu'elle passe en Savoie dans le dessein d'aller à Grenoble, & de leur épargner la fatigue d'un plus long voiage. Richelieu usa de ses artifices ordinaires dans ses entretiens avec l'Envoié de Christine, & dans l'instruction donnée à Chavigni, qui eut ordre de l'aller trouver. *La perte de Nice*, dit le Cardinal à S. Germain, *me paroit si considérable, que je ne puis me dispenser de conjurer Madame par ses propres interêts & par ceux de son fils, de penser serieusement à ce qu'on lui a remontré plus d'une fois de la part du Roi*; c'est à dire, à remettre ce qui restoit de places dans le Piémont, toute la Savoie, & le jeune Duc entre les mains de Louïs. *Quand elle aura dans Montmelian un Gouverneur & une garnison à sa devotion, elle sera maitresse de la Savoie. Sans cela Madame est en danger de perdre bien-tôt la liberté, son fils & peut-être la vie. Au nom de Dieu, qu'elle fasse attention aux conseils que M. de Chavigni lui donnera, & aux remontrances qu'il lui fera de ma part. Elle est perduë sans ressource, à moins qu'elle ne préne incessamment d'autres mesures.* Et quelles sont ces sages remontrances? quels sont ces conseils salutaires du Cardinal, que le Secretaire d'Etat portoit à Christine? Les voici. 1639.

Que de peur de troubler le joie que l'entrevuë du frere & de la sœur devoit causer à l'un & à l'autre, Louïs ne reprocheroit point à la Duchesse sa conduite passée. Que le Roi s'avançoit seulement, pour conférer avec elle sur les plus surs moiens de recouvrer ce qui avoit été perdu. Que le dessein principal de Louïs, c'étoit de voir, si sa presence pouroit inspirer à Christine la resolution & la fermeté nécessaires, pour la tirer des malheurs, où sa légereté, son

 irré-

1639. irrésolution, & ses défiances l'avoient précipitée. Qu'en cas qu'elle voulût se mettre en état d'en sortir, le Roi feroit tous ses efforts pour l'aider. Que si elle s'opiniatroit à suivre les mauvais conseils qu'on lui donnoit, Louïs se tireroit d'intrigue, & laisseroit à sa sœur le soin de regler ses affaires comme il lui plairoit. Que si elle trouvoit sa seureté, & celle de ses enfans & de ses fidéles serviteurs dans un accommodement avec Maurice & Thomas, Sa Majesté y donneroit les mains, & consentiroit même que Christine prît quelqu'autre moien de rétablir ses affaires, en se separant de la France, en cas qu'on le pût trouver. *Mais*, ajoutoit Richelieu, *si la protection du Roi est absolument necessaire à Madame, il faut penser à s'en servir plus utilement qu'elle n'a fait. Voudroit-on que Sa Majesté fit inutilement de grandes depenses, & qu'elle perdit sa reputation dans le monde, qui s'imaginera que le Roi n'est pas en état de sauver sa sœur & son neveu? Tant que les Espagnols auront lieu de se flatter, qu'on ne les forcera pas à rendre ce qu'ils ont usurpé, ils le garderont. Combien sera-t'il difficile dans la conjoncture presente, de le leur enlever, si le Cardinal & le Prince de Savoie demeurent liez à la Maison d'Autriche? Le Roi aura même beaucoup de peine à conserver les places que Madame lui remettra. Elles sont en mauvais état. Les deux Princes ne se sépareront jamais de l'Espagne, à moins que Sa Majesté n'ait assez de forces en Italie pour reprendre ce qui a été perdu. Que si elle peut y entretenir une puissante armée, les deux freres penseront bien-tôt à changer de parti.*

Inculquez le bien à Madame, dit encore le Cardinal à Chavigni, *ses ennemis connoissent son foi-*

foible & celui de ses Ministres. On sait l'aversion des peuples pour son gouvernement, & leur penchant à croire les calomnies répanduës contr'elle. Cela releve merveilleusement les esperances de ses beaux-freres. A la faveur de la suspension d'armes, ils ont exécuté leur projet, de s'emparer de Nice, & obligé le Senat de Turin à déclarer Madame incapable d'être Regente. On a decouvert une intrigue liée pour obtenir la même chose de celui de Chamberi. Toute la Savoie se revoltoit, si le Roi ne s'en fût approché. Madame n'ignore pas ce que ses beaux freres disent de la naissance de son fils. C'est une calomnie atroce, je l'avouë. Mais enfin, ils prétendent avoir de quoi l'appuier. Les faux témoins ne leur manqueront pas peut-être. Quoi qu'il en soit, elle doit être bien persuadée, qu'ils attenteront à la vie de la mere & du fils, tant qu'ils auront la moindre espérance d'exécuter seurement leur projet. Tous les acommodemens proposez à Madame tendent uniquement à cette fin. Son état m'afflige d'autant plus, qu'elle ne veut pas accepter les seuls moiens capables de l'en tirer. Madame aime mieux se voir anéantie par le Roi d'Espagne & par ses beaux-freres, que sauvée par un frere qui l'aime tendrement. Il n'est plus temps d'user de remedes palliatifs. Elle doit enfin prendre son parti. Je la croi perduë sans ressource, à moins qu'on ne remette le jeune Duc & la Savoie entre les mains du Roi. 1639.

Le dessein de Richelieu, c'étoit que Charles Emmanuel fût conduit en France, pour y être élevé auprès du Dauphin. *Quand ses oncles le verront à Paris*, conclut le Cardinal, *ils prendront d'autres mesures. Toutes leurs espérances de se défaire du fils & de la mere s'évanouïront, dez que le Roi sera maitre de la personne du jeune Duc*

1639. *& de la Savoie. Madame se doit bien souvenir du conseil que feu M. le Duc son époux lui a donné en mourant, de s'attacher à la France & de se jetter entre les bras de Sa Majesté. Si Madame le veut suivre, qu'a-t'elle à craindre de la part du Roi? Un Monarque si juste, si religieux, voudra-t'il jamais dépouiller sa sœur & son neveu? Le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas publient que le jeune Duc n'est pas le leur, pour donner une fausse couleur à leur projet de perdre la mere & le fils. Sa Majesté convaincue de la malignité de la calomnie, veut maintenir l'un & l'autre. Madame ne se persuadera-t'elle jamais que sa conservation & celle de ses enfans, dépendent uniquement de la France? Pour lui ôter tout sujet d'ombrage, dez qu'elle aura mis la Savoie entre les mains du Roi, on donnera un écrit authentique, par lequel Sa Majesté s'engagera solemnellement à rendre toutes les places qu'elle aura, dez que les Espagnols restitueront tout ce qu'ils ont pris depuis la mort du feu Duc Victor Amedée. On proposera même aux Espagnols la paix de l'Italie à cette condition; bien entendu que tous les Princes d'Italie s'en rendront garants & qu'ils promettront de se liguer contre celle des deux Couronnes qui ne voudra pas observer le traité. Ils ont un si grand interêt à éloigner la guerre de leur païs, qu'ils accepteront volontiers la proposition.*

Quelque spécieuses que fussent les raisons de Richelieu, elles n'éblouïrent ni Christine, ni ses Ministres. On se défioit trop de la sincérité du Cardinal. Avant son départ de Montmélian pour aller joindre le Roi son frere à Grenoble, la Duchesse laissa par écrit les ordres suivans au Marquis de S. Germain Gouverneur de la ville. *Je vous ai confié cette place, afin que vous*

la

la conserviez jusques au dernier soupir de vôtre vie à Son Altesse Roiale mon cher fils. Je vous défens de la remettre à toute autre personne du monde qu'à lui. Si vous recevez des ordres contraires de ma part, n'y aiez aucun égard. On me les aura extorquez par violence. N'admettez pas non plus à Montmelian d'autres troupes que celles qui sont à la solde du Duc mon fils. Je proteste que j'aime mieux perdre la vie, que de voir la place entre les mains d'un autre. Cependant Louïs arrive à Grenoble suivi des Ducs de Mercœur & de Beaufort, du Cardinal de Richelieu, de Bolognetti Nonce du Pape rappellé, comme je le dirai incontinent, de Cornaro Ambassadeur de Venise, des Marquis de Gordes & de Mortemar, l'un Capitaine des gardes du Roi, & l'autre premier Gentilhomme de sa chambre, du Comte de Guiche Colonel du régiment des gardes Françoises, du Marquis de Montespan Maître de la garderobe, & trois Secretaires d'Etat, Chavigni, Des-Noiers & la Vrilliére. Le Duc de Lesdiguiéres fils ainé du feu Maréchal de Crequi, & Lieutenant Genéral du Dauphiné, vint accompagné des Marquis de Bressieux, de Montbrun, & de Sassenages, du Comte de Rochefort, & de plusieurs autres personnes distinguées de la province, au devant de Sa Majesté. 1639.

Christine aiant déclaré à ses Ministres la proposition que Chavigni lui faisoit, de remettre entre les mains du Roi, le jeune Duc, & toute la Savoie, sans se reserver Montmelian, ils lui conseillérent de n'en rien faire, & elle le leur promit. Mais le Conseil de Savoie se trouva pour lors dans un assez grand embaras. Louïs attendoit sa sœur à Grenoble, & personne ne dou-

Entrevuë du Roi & de la Duchesse de Savoie à Grenoble.

1639. doutoit qu'il ne fût disposé à la presser vivement de consentir à ce qu'il éxigeroit d'elle. Pour détourner le coup, on depéche le Marquis de Lulin au Roi avec ordre de lui déclarer nettement que la Duchesse informée des intentions de son frere, croit l'entrevuë desormais inutile, parce que jamais elle ne remettra ni son fils, ni Montmelian entre les mains de Louïs. La Cour de France change de langage. On promet de n'insister point sur ces deux articles, puis qu'ils sont si contraires à l'inclination de Christine, & Richelieu tâche de l'attirer à Grenoble par de belles paroles & par des promesses spécieuses. Elle part donc de Chamberi après avoir envoié son fils à Montmelian, & arrive à Grenoble, suivie des Marquis de S. Damien, de Pianezze, de Lulin, & de S. Maurice nouvellement revenu de France où il étoit Ambassadeur, & des Comtes de Morette & Philippe Daglié, Seigneurs Piémontois ses principaux confidens. Louïs alla hors la ville au devant de sa sœur, & la Duchesse de Lesdiguiéres héritiére de la Maison de Ragni, Dame d'une rare beauté & d'un mérite distingué, reçut Christine dans la maison qu'on lui avoit préparée.

Memoires du Maréchal du Plessy. Nani Historia Veneta. L. XI. an 1639. Historie di Gualdo Priorato. Parte II. L. 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 747. 748. &c.

Richelieu entêté de la disposer à faire ce que le Roi, ou plûtôt ce que le Cardinal lui même desiroit d'elle, revint plusieurs fois à la charge, & emploia toute son eloquence à lui persuader de vive voix & par écrit, l'importance & la verité des remontrances faites & des conseils donnez par le canal de Chavigni. La Duchesse desolée fond en pleurs, & demeure inébranlable dans sa resolution. Le Comte Philippe Daglié, celui de tous ses Ministres qui pouvoit le plus sur son esprit, & dont le libre accès auprès d'elle

rece-

recevoit de finiſtres interprétations dans le monde, étoit celui qui la fortifioit davantage à ne ſe laiſſer pas eblouïr par les raiſonnemens artificieux du Cardinal. Après quinze jours de conférences inutiles, il propoſe au Roi d'abandonner une Princeſſe qui ſe veut perdre elle même. Soit que ce fût une ſimple menace pour intimider Chriſtine, ſoit que Louïs ne ſe pût déterminer à voir ſa ſœur entiérement ruinée, on reſolut que le Roi riſqueroit plûtôt ſon honneur & ſa réputation, que de ſouffrir patiemment que les Eſpagnols s'emparaſſent des Etats de la Maiſon de Savoie. Le Cardinal propoſe alors de s'aſſurer du Comte Philippe Daglié & des principaux Miniſtres de Chriſtine. *Arrêter le Comte Philippe*, remontra quelqu'un, *c'eſt vouloir confirmer les bruits déja trop répandus contre l'honneur de Madame, & retenir priſonniers les Miniſtres d'une Princeſſe qui ſont venus ici avec elle ſous la bonne foi publique, c'eſt une violence capable de flétrir à jamais la réputation du Roi.* Il ſe fallut donc contenter de ce que Chriſtine voulut bien acorder, c'eſt à dire, du dépôt de quelques places qui reſtoient dans le Piémont, & de certaines précautions pour la ſeureté de Montmélian. 1639.

Je ſuis au deſeſpoir, Madame, dit Richelieu en prenant congé de la Ducheſſe qui s'en retournoit en Savoie après un nouveau traité conclu avec ſon frere, *de vous laiſſer dans un état encore plus dangereux, que celui où je vous ai trouvée en arrivant ici. Vos ennemis contens de vous voir ſourde aux conſeils capables de vous ſauver, pourſuivront leurs projets, & les executeront avec d'autant plus de facilité, qu'ils vous verront dépourvuë de l'appui de vos ſujets, & de celui de la*

pui-

1639. *puissance du Roi, puisque vous ne voulez pas vous en servir comme il faut. Semblable à ceux qui observent une partie des commandemens de la Loi de Dieu, & se damnent en négligeant l'autre, vous faites quelque chose de ce qui peut contribuer à vôtre conservation, & vous vous perdez en rejettant ce qui est autant & plus essentiel que ce que vous acceptez. Les gens qui ont manqué de bon sens dans les conseils qu'ils vous ont donnez, n'auront pas plus de courage, quand il sera question de vous défendre. Ils vous détournent de déferer aux bons avis de Sa Majesté, parce qu'ils ont interêt de se pouvoir maintenir auprès de vos beaux-freres à vos dépens.* Richelieu presente ensuite un mémoire à Christine, où se donnant un air de dévotion, il exhorte la Duchesse à mener une vie si exemplaire, qu'elle puisse rétablir sa réputation presque perduë, & attirer sur elle les benédictions du Ciel. Il l'avertit d'éviter sur tout l'hipocrisie, vice fort odieux devant Dieu & devant les hommes, avec tant de soin que ses paroles ne démentent jamais la regularité de sa conduite. Le scelerat avoit bonne grace de faire de pareilles leçons à la sœur de son maître. Christine & ses Ministres s'en moquérent encore plus que de ses maximes politiques. Louïs & son Cardinal eurent le chagrin de la voir partir plus confirmée dans la resolution de garder son fils & Montmélian. Effraiée de ce qui étoit arrivé à la Maison de Loraine, elle voulut se conserver une ressource contre les artifices & contre la violence de l'homme du monde le plus fourbe & le plus malin.

Incontinent après qu'elle est montée dans son carosse, Richelieu prend le Comte Philippe Daglié par la main, le mene dans une chambre,

le

le regarde d'un œil menaçant, & lui parle de la forte. *Vous voila content, Monſieur, & vous triomphez d'avoir fait recevoir un ſenſible affront à Sa Majeſté. Le monde croira que le Roi étoit venu ici dans le deſſein d'enlever à ſon neveu des places, que Sa Majeſté demandoit ſeulement pour les conſerver à une Maiſon alliée de la Couronne de France, & pour garantir M. le Duc de Savoie des artifices de deux oncles mal-intentionnez, & des efforts du Roi d'Eſpagne qu'on prétendoit forcer par ce moien, à rendre tout ce qu'il a injuſtement uſurpé.* Le Comte Philippe aiant répondu que ſon credit auprès de Chriſtine étoit fort peu conſiderable, *plût à Dieu*, repliqua Richelieu, *que le monde en fût perſuadé, que vous n'étes pas ſi bien auprès d'elle.* Le Cardinal tourne alors le dos au Comte, & le quitte dans la reſolution de ſe venger de lui à la premiére occaſion. Le pauvre homme épouvanté cherche promptement un bon cheval, & court à bride abattuë juſques à Montmélian. Le Cardinal de ſon côté s'en retourne à Paris plein de rage & de dépit d'avoir conſeillé à ſon maître un voiage inutile. Finiſſons en rapportant ce qu'un Seineur preſent à l'entrevuë en raconte dans ſes Mémoires. *Le Comte du Pleſſy*, dit-il en parlant de lui-même, *eut ordre de ſe rendre à Grenoble, où Madame de Savoie retirée à Chamberi depuis la perte de Turin, alla trouver Sa Majeſté. On vouloit faire un nouveau traité avec elle, & l'engager à remettre toute la Savoie entre les mains du Roi, juſques à ce que Madame fût en état de conſerver elle même le bien de ſon fils. Comme le Comte du Pleſſy autrefois Ambaſſadeur en Piémont, avoit de grands accès auprès de cette Princeſſe, le Cardinal de Richelieu l'emploia ſouvent pour faire* 1639.

1639. *reüssir ce traité. On le conclut; mais non pas tout à fait comme nous le souhaitions. Madame ne voulut jamais comprendre Montmélian avec ce qu'elle remit entre les mains du Roi.*

Le Comte d'Harcourt va commander en Piémont & y remporte un avantage considerable.

Les prédictions menaçantes de Richelieu ne s'accomplirent pas. Avant la fin de cette année, les affaires de Christine commencérent de se retablir par le bonheur, ou par l'habileté d'Henri de Loraine Comte d'Harcourt, qui fut tiré du commandement de la flote du Levant, pour aller en Piémont remplir seul la place du Cardinal de la Valette mort, & celle du Duc de Longueville destiné à la conduite des troupes de France & de celles du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, sur le Rhin. *Un des premiers exploits du Comte*, dit un Historien de Richelieu, *ce fut de tailler en piéces quatre cens chevaux sortis de Chiéri, & d'attaquer ensuite la place qu'il prit. Puis étant allé presenter bataille au Marquis de Léganez & au Prince Thomas joints ensemble, ils ne la voulurent pas accepter d'abord.* Le combat fut différé jusques au passage de l'armée Françoise à *la Rotta*, où coule une petite riviére nommée le *Pò mort*. L'occasion de battre les François parut plus favorable en cet endroit à Leganez & à Thomas. *Harcourt*, ajoute le même Auteur, *qui a toujours moins consideré le nombre que la valeur, commença la charge, attaqua les ennemis superieurs de la moitié, & remporta sur eux une victoire complette & signalée. De maniére que le Gouverneur de Milan ne sachant comment se consoler d'une si honteuse défaite, lui envoia dire par le trompette, qui eut charge de proposer l'échange des prisonniers, que si Léganez étoit Roi de France, il feroit couper la tête au Comte d'Harcourt, pour avoir temérairement hazardé la bataille contr'une ar-*

Mémoires du Maréchal du Plessy. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap 60. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Lib. 6. & 7. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 755. 756.

armée beaucoup plus puissante que la sienne. Mais le Comte n'étant pas d'humeur à laisser prendre aucune sorte d'avantage sur lui, repartit avec non moins de jugement que de vivacité, que si Harcourt étoit Roi d'Espagne, il feroit couper la tête au Marquis de Léganez, pour s'être laissé battre par une armée beaucoup plus foible que la sienne. Je ne trouve pas ce fait ailleurs. On le donne sur la bonne foi de l'Auteur de la premiére vie de Richelieu. 1639.

Le Vicomte de Turéne & le Comte du Plessy-Praslin se signalérent dans cette action. Voici ce que celui ci qui ne laisse échapper aucune occasion de se louër, dit dans ses Mémoires. *Le Comte d'Harcourt eut le commandement de l'armée d'Italie. En passant par Grenoble pour y aller, il vid le Cardinal de Richelieu qui lui recommanda de ne rien faire de considérable sans le conseil du Comte du Plessy*, present à l'entrevuë du Roi & de la Duchesse de Savoie. *Cet honneur donna tant d'inquiétude au Comte du Plessy qu'il ne put s'empécher de la témoigner au Cardinal.* La grace que Vôtre Eminence me fait, *dit-il*, m'attirera la jalousie des Mrs. de Turéne & de la Motte-Houdancourt mes collégues. Comme ils ont beaucoup de mérite, ils ne pouront souffrir que je paroisse avoir plus de crédit dans l'armée que les deux autres Maréchaux de Camp. Que cela ne vous fasse pas de peine, *répondit Richelieu*, ces Messieurs sont trop honnétes pour concevoir de la jalousie. Vos ordres ne sont point nécessaires, Monseigneur, *reprit du Plessy*, M. le Comte d'Harcourt est de mes amis particuliers. Il se portera de lui même à me communiquer ses desseins. Ne lui prescrivez rien sur mon chapitre, je vous en supplie très-humblement. *Richelieu n'eut*

1639. *n'eut point d'égard à cette priére. Il écrivit encore au Comte d'Harcourt de consulter éxactement du Plessy. Lorsque celui-ci prit congé du Roi, le Cardinal lui demanda son sentiment sur ce qu'il falloit faire après la fin de la tréve.* Assiéger Turin au commencement de la campagne prochaine, *dit le Comte. Cette réponse plut tellement au Cardinal, que transporté de joie il embrassa du Plessy.*

La tréve finit peu de temps après son retour en Piémont. Nous nous engageâmes à Chieri, & tous les vivres furent consumez pendant le séjour qu'on y fit. Les ennemis voulurent surprendre Carmagnole, & ils en seroient venus à bout, si le Comte du Plessy ne se fût jetté dans la place avec un corps de troupes tiré de Chieri. On tâcha de l'en empécher. Mais il connoissoit si bien le païs, que traversant tous les quartiers des ennemis, il entra dans Carmagnole quelques heures avant qu'ils y pussent arriver. Peu de jours après, il repassa par le même chemin avec sa seule cavalerie. Chaque cavalier étoit chargé d'un sac de farine. Cela donna moien au Comte de séjourner deux jours à Chieri. On eût bien voulu garder cette place durant tout l'hiver. Mais les ennemis opiniâtrez à la ravoir, nous en chassérent par la faim. Pour nous retirer en lieu sur, il en fallut venir à ce beau & grand combat genéral de la Rotta. Le Comte du Plessy eut le bonheur d'y avoir sa part avec beaucoup d'avantage & de distinction. Ses avis ne contribuérent pas peu au gain de la bataille. Ce fut lui qui conseilla au Comte d'Harcourt, d'ordonner que l'artillerie repassât le ruisseau. Ce Genéral vouloit que toute l'armée suivit le canon. Cela en auroit causé la ruine entiére. Car enfin, les ennemis nous auroient chargez après le passage de la moitié

de

de nos troupes. L'Historien de la Republique de Venise donne au Comte d'Harcourt six mille hommes en tout, & onze mille à Leganez. Le combat de la Rotta fut à son avis une des plus belles actions du Genéral François en Italie. 1639.

Scoti nouveau Nonce du Pape réçoit ordre de s'abstenir de l'audience du Roi.

Lors que Louïs étoit à Dijon en Bourgogne durant son voiage à Grenoble, Scoti nouveau Nonce du Pape y arriva. L'occasion de se venger des Barberins parut favorable. La Barde parent de Chavigni Secretaire d'Etat va trouver le Ministre d'Urbain, lui declare les intentions du Roi, & les lui laisse par écrit. En voici la teneur. Que Sa Majesté s'étonnoit de ce que le Maréchal d'Etrées Ambassadeur de France à Rome ne lui avoit rien écrit du rappel de Bolognetti Nonce ordinaire du Pape en France, & de la nomination de Scoti à la place de l'autre. Que Louïs croioit que ce changement ne se feroit point, sans que le Pape lui eût donné premiérement des assurances touchant la promotion de Mazarin au Cardinalat, parce que Sa Majesté s'étoit engagée à ne recevoir aucun Nonce ordinaire en France, à moins qu'on ne la contentât sur cet article. Que Bolognetti aiant été rappellé, & Scoti nommé à sa place, sans en donner connoissance à l'Ambassadeur de France, selon ce qui se pratique ordinairement à Rome, le Roi trouvoit un pareil procedé fort étrange. Qu'il ne vouloit point s'opposer au rappel de Bolognetti, parce que cela dépendoit uniquement du Pape, ni au choix de Scoti pour la Nonciature extraordinaire, parce que la personne étoit fort agreable à Sa Majesté, qui avoit desiré de l'avoir, mais qu'elle ne le pouvoit recevoir en qualité de Nonce ordinaire.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 38. & 40. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Grotius Epist. 1292. 1293. & seq. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. III. pag. 692. 693.

Que

1639. Que le respect du Roi pour le S. Siége, & son empressement d'écouter toutes les bonnes ouvertures qu'on voudroit apporter au regard de la paix, feroient que Sa Majesté donneroit volontiers audience à Scoti, toutes les fois qu'il auroit à lui parler de cette affaire, pourvû qu'il s'abstint de celles qui concernoient la Nonciature ordinaire, le Roi n'en voulant rien entendre de la bouche de Scoti. Telles furent les premiéres démarches de la Cour de France pour se venger des esclaves enlevez au Couvent de la Trinité du Mont par ordre du Cardinal François Barberin. Il semble même qu'elle ne pensa pas d'abord à les faire. Car enfin, Scoti assure que Louïs & son Ministre accepterent les brefs d'Urbain qui le déclaroient Nonce ordinaire, & que quatre jours après on changea de sentiment. Ne fut-ce point sur quelque nouvelle depéche du Maréchal d'Etrées, à l'occasion de laquelle les esprits s'agrirent davantage? De maniére que la Cour de France ne pouvant plus rejetter absolument Scoti, il fallut se contenter de dire qu'il seroit reçu en qualité de Nonce Extraordinaire & non autrement.

Quoiqu'il en soit, quand on eut appris l'assassinat de Rouvrai Ecuier de l'Ambassadeur de France à Rome, Louïs à l'instigation de Richelieu qui cherchoit à se venger des chagrins qu'Urbain & son neveu lui avoient donnez en certaines rencontres, ou plûtôt à extorquer malgré eux les bulles qu'on lui refusoit hautement, Louïs, dis-je, fit un terrible fracas. La fin en fut à peu près semblable à celle d'un éclat encore plus grand que son fils a fait en nos jours contre le Pape Innocent XI. On défendit au Nonce de venir à l'audience du Roi. Les Prélats

lats reçurent ordre de n'avoir aucune communication avec lui. Le Cardinal fit exciter sous main les Evêques & les autres Ecclesiastiques zelez pour la reformation de plusieurs abus introduits par la Cour de Rome, à crier contr'elle, & à parler de la convocation d'un Concile National. Les Prélats qui se trouvoient à Paris, s'assemblérent extraordinairement chez le Cardinal de la Rochefoucaut à Sainte Geneviéve. Les Agens du Clergé furent chargez de faire certaines propositions sur lesquelles on devoit delibérer. Le Nonce qui connoit l'humeur du païs & les allures de la Cour de France, ne s'étonne pas autrement de ces menaces. Quand on lui parle d'un Concile National, *fort bien*, répond-il froidement, *le Pape y trouvera plus d'Evêques attachez au S. Siége, que le Roi n'en poura gagner.* 1639.

L'adroit Scoti savoit susciter d'assez grands embaras à la Cour, par le moien du Cardinal de la Rochefoucaut & de quelques Prélats devouez au Pape. Quand les Evêques s'assembloient extraordinairement, quelques-uns parloient incontinent des entreprises des Magistrats Roiaux pour l'extension de la Régale & de quelques autres griefs dont le Clergé se plaignoit. Richelieu n'osoit imposer silence sur ces articles, ni faire ordonner qu'on traitât seulement de certains abus introduits par la Cour de Rome. Les dévots n'auroient pas manqué de crier contre lui, & de dire qu'il ne se mettoit pas en peine que les privileges du Clergé se perdissent, pourvû qu'il pût donner quelqu'atteinte à l'autorité du Pape. Le Cardinal & ses confidens étoient tellement irritez de ce que Scoti savoit déconcerter leurs projets, que Chavigni s'emporta un jour jusques à dire brutalement

à un

1639. à un Religieux Italien connu & distingué dans le monde. *Vous le pouvez déclarer à M. le Nonce, & l'écrire mêmes à Rome. Le Roi est si bien en droit de se venger sur lui de la mort de Rouvré, que si Sa Majesté n'étoit retenuë par la moderation de son naturel, on enverroit des Archers du Guet insulter M. Scoti jusques dans sa maison, & que peut-être on lui feroit donner des coups de baton sur le Pont-neuf.* Le Nonce aiant reproché au Secretaire d'Etat, que les Turcs n'auroient pas voulu faire une pareille menace au Baile de Venise, Chavigni eut honte de son emportement, & nia le fait. Mais on lui offrit d'envoier querir le Religieux, homme d'une probité reconnuë, qui soutiendroit la verité de ce qu'on lui avoit dit.

Loüis explique ainsi dans une lettre de cachet au Parlement de Paris, les raisons qu'il croit avoir de se plaindre du Pape & de son Ministre. *Nous avons bien voulu vous écrire cette lettre pour vous dire que vous aiez à faire entendre de nôtre part à tous les Evêques & à tous les autres Prélats, qui sont maintenant dans nôtre bonne ville de Paris, que nous leur défendons d'avoir aucune communication avec le Sieur Scoti Nonce du Pape en ce Roiaume, principalement pour deux raisons. La premiére, qu'aiant été envoié & reçu de nous en la seule qualité de Nonce Extraordinaire, pour nous faire les propositions dont il seroit chargé par Sa Sainteté sur le sujet de la paix, il n'a aucun titre pour exercer les fonctions de Nonce ordinaire, qui seules peuvent donner occasion aux Prélats de le voir & de communiquer avec lui. La seconde, que comme nous lui avons fait savoir depuis peu par le Sieur de Chavigni Secretaire d'Etat & de nos commandemens, que l'offense qu'avoit reçuë nôtre Ambassadeur à Rome, par l'assassinat commis en la per-*

personne d'un de ses domestiques, sans en avoir pu obtenir justice; mêmes après plusieurs mécontentemens qui nous ont été donnez sur les priviléges de l'Eglise de la Trinité du Mont violez, & sur le refus de rendre à la mémoire de feu nôtre très-cher & très-amé Cousin le Cardinal de la Valette, les honneurs acoutumez à la Cour de Rome, nous aiant fait resoudre, d'ordonner à nôtre Ambassadeur de s'abstenir des audiences de Sa Sainteté, jusques à la réparation de l'injure reçue, nous ne pouvons aussi admettre le Sieur Scoti à nôtre audience, jusques à ce que nous sachions la satisfaction faite à nôtre Ambassadeur. Le Sieur Scoti au lieu de recevoir cet expédient avec le respect, auquel il étoit d'autant plus obligé, qu'il ouvroit le chemin à un accommodement en chose si importante, usa de si peu de considération, qu'il se vanta qu'il sauroit bien faire ensorte que la plûpart des Evêques de France se porteroient contre nous. Si bien qu'encore que nous nous tenions fort assurez de l'affection & du zele de tous les Prélats de nôtre Roiaume à nôtre service, cependant pour faire voir au Sieur Scoti, que non seulement tous ses desseins seront rendus vains & inutiles par leurs bonnes intentions; mais aussi qu'il nous est facile d'empécher qu'il ne tache de les exécuter, & qu'il est bien raisonnable qu'il ne se détourne point des pensées de l'avancement de la paix, auquel seul il se doit appliquer, nous n'avons pu moins faire, que d'interdire aux Prélats toute communication avec lui. Cette piéce & quelques autres témoignent non seulement que les esprits s'aigrissoient de plus en plus à Rome & en France, mais encore que le courage & la fierté du Nonce embarassoient Louïs & son Ministre. 1639.

L'ordre de s'abstenir de l'audience du Roi aiant été expédié à S. Germain en Laïe le 8. Dé-

1639. cembre de cette année, Berlize Introducteur des Ambassadeurs & un Huissier du Conseil, ont ordre de l'aller signifier à Scoti & de lui en faire la lecture. Le Nonce refuse de l'entendre, laisse brusquement Berlize & l'Huissier, & se retire dans une autre chambre. L'Introducteur somme quelques Officiers de Scoti, de lui rendre le papier apporté de la part du Roi. Tous s'en défendent. De maniere que Berlize se contente de le laisser sur la table, & d'enjoindre qu'on le donne au Nonce. Les Italiens rejettent le papier à Berlize qui le laisse tomber à terre & s'en va. Un domestique de Scoti court incontinent, jette le papier dans le carosse où Berlize & l'Huissier sont déja entrez, & ferme la porte de la maison du Nonce, de peur que le même ordre n'y soit rapporté. On commanda ensuite au Chevalier du Guet de faire la garde autour de l'endroit où Scoti demeuroit, & d'arrêter tous les François qui sortiroient de chez lui depuis la nuit fermée. *Si par hazard*, écrit Richelieu à Chavigni son confident, *il s'y rencontroit quelques-uns de ceux que vous savez; qu'il y auroit de plaisir à en recevoir des nouvelles le lendemain matin, après qu'ils auroient couché chez le Chevalier du Guet!* Le Cardinal designe apparemment quelques Prélats, ou quelques Ecclesiastiques soupçonnez d'avoir des conférences secretes avec le Nonce.

Le 20. Décembre Berthier & la Barde Agens Genéraux du Clergé allérent signifier à tous les Archevêques & Evêques qui se trouvoient à Paris, la défense que le Roi leur faisoit d'avoir aucune communication avec le Nonce du Pape. Tous promirent d'obeïr. Il y a de l'apparence que le Clergé se formaliza de ce que Sa Majesté leur

leur vouloit envoier ses ordres par le canal du Parlement, & que sur leurs remontrances, on expédia le 16. Decembre une nouvelle défense que Chavigni donna le 18. aux Agens du Clergé, afin qu'ils la portassent aux Prélats. Les gens d'esprit se mocquérent de ce fracas. On jugea fort bien que Richelieu le faisoit principalement, afin d'obliger la Cour de Rome à lui acorder certaines choses qu'elle lui refusoit justement. Je trouve en effet que dans une entrevuë de Scoti & de l'Archevêque de Bourdeaux, pour chercher quelques voies d'accommodement, celui-ci insista non seulement sur la promotion de Mazarin au Cardinalat; mais encore sur l'expedition des bulles que Richelieu demandoit pour les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré. 1639.

Avant que Berlize allât signifier au Nonce la defense de se presenter à l'audience du Roi, Chavigni Secretaire d'Etat fut chargé de la lui porter de vive voix & par écrit. Mais le Ministre de Louïs ne voulant pas se trouver chez Scoti, qui suivant la coutume de quelques-uns de ses predécesseurs, refusoit de donner la main chez lui à tout autre qu'à un Prince du sang, on convint de se voir dans le couvent des Cordeliez à Paris. *Les Espagnols*, dit Chavigni après les premiers complimens à Scoti, *ont jusques ici insulté le Pape, tantôt par les menaces de convocation d'un Concile general, tantôt par des protestations contre sa conduite. La France au contraire, s'est particuliérement devouée au S. Siége, & a témoigné une prompte disposition à l'aller secourir au besoin. Mais ce zéle est fort mal reconnu à Rome. On y a défendu la celebration des obséques de feu M. le Cardinal de la Valette. L'Ecuier de l'Ambassa-*

Entretien de Scoti Nonce du Pape & de Chavigni Secretaire d'Etat.

1639. *baſſadeur du Roi a été tué par l'ordre de M. le Cardinal Barberin, dans le temps même que celui-ci avoit promis d'aller chez M. le Maréchal d'Etrées, lui donner quelque ſatisfaction ſur l'affaire des eſclaves enlevez du couvent de la Trinité du Mont. A cette condition M. l'Ambaſſadeur de France s'étoit engagé à faire ſortir ſon Ecuier hors de l'Etat Eccléſiaſtique. Sa Majeſté a pris la reſolution de ne ſouffrir pas ce procedé injurieux, & de ſe reſſentir avec toute la vigueur poſſible d'un pareil mépris des droits & de la dignité de la Couronne de France.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 41. Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane. Tom. I. Grotius Epiſt. 1292. 1293. 1294. 1295. 1300.

Scoti répond à cela que ſi les Eſpagnols ont cherché à chagriner le Pape, ce n'a été que pour ſe venger de ce qu'il témoignoit plus d'affection à Louis qu'à Philippe. Qu'on ne devoit pas trouver étrange que les honneurs funébres dûs ſeulement aux Cardinaux morts à Rome, n'euſſent pas été rendus à la Valette. Que la vertu & la pieté de Barberin étoient ſi connuës dans le monde, qu'il ne ſeroit jamais ſoupçonné d'avoir commandé un aſſaſſinat. Qu'il étoit ſurprenant que Richelieu crût aveuglément tout ce que le Maréchal d'Etrées & Brachet ſon Secretaire publioient, & ne voulût pas écouter les raiſons qu'un Religieux avoit eu ordre de repreſenter aux Miniſtres du Roi. Que l'affaire de la Trinité du Mont étoit remiſe à la déciſion d'une congregation de Cardinaux. Que l'Ambaſſadeur de France leur pouvoit alléguer ſes raiſons. Qu'en tout cas le Pape avoit le pouvoir de révoquer les priviléges accordez à un couvent par ſes predeceſſeurs. Que dans l'enlévement des eſclaves fugitifs, le Cardinal Barberin avoit ſeulement penſé à prévenir la querelle qu'une pareille affaire pouvoit cauſer entre les François &

les Espagnols. Que si le même neveu du Pape avoit fait difficulté de rendre visite au Maréchal d'Etrées, il s'en falloit prendre à l'opiniatreté de cet Ambassadeur à garder chez lui un homme coupable d'une violence inouïe & à le faire marcher dans les ruës comme pour insulter aux Magistrats & aux ordonnances du Souverain. Puis ajoutant les plaintes aux justifications, *Monsieur*, dit le Nonce, *je sai de bonne part tout ce qui se passe à Paris. Quatre ou cinq Evêques se sont assemblez, & ont parlé de la convocation d'un Concile National. Mais cela ne m'effraie pas. Je saurai bien maintenir les interêts du S. Siége dans l'occasion. Si on en vient aux extrémitez, le Pape ne manquera pas de défenseurs. En cas de rupture plusieurs Prélats se déclareront pour lui contre le Roi même. J'en suis sur.* 1639.

Chavigni repartit que ce dernier article étoit hors de propos. Qu'on n'avoit point entendu parler d'une pareille assemblée. Que le Roi n'avoit ordonné à personne de menacer la Cour de Rome de la convocation d'un Concile National. Que les expressions de Scoti donnoient à penser, qu'il formoit des intrigues à Paris & en France contre le Roi. ,,Mais venons, Mon- ,,sieur, au sujet principal de l'entretien que j'ai ,,souhaité d'avoir ici avec vous, *ajouta le Secre-* ,,*taire d'Etat*. Sa Majesté indignée de ce que ,,M. le Cardinal Barberin ne se dispose point à ,,lui donner les justes satisfactions qu'elle a droit ,,d'exiger, m'a chargé de vous apporter cet or- ,,dre par écrit. Monsieur, *dit brusquement Sco-* ,,*ti*, je ne reçois aucun écrit. Le Roi a un ,,Ambassadeur à Rome. Il peut lui envoier ses ,,ordres. Je me suis repenti plus d'une fois d'a- ,,voir reçu l'écrit que m'apporta M. de la Barde

 ,,pour

1639. „ pour m'interdire les fonctions de Nonce Or-
„ dinaire, quoique le Roi & M. le Cardinal de
„ Richelieu eussent accepté quatre jours aupara-
„ vant les brefs qui m'en donnent la qualité &
„ les pouvoirs. Et bien, Monsieur, *reprit Cha-
„ vigni*, puisque vous refusez de recevoir l'or-
„ dre de Sa Majesté, il faut vous déclarer ce
„ qu'il contient.

C'étoit de ne se presenter plus à l'audience du Roi. „ Rien ne témoigne mieux, *dit alors Sco-
„ ti*, combien Sa Majesté a d'éloignement pour
„ la paix. Elle la desire si peu, qu'elle ne veut
„ pas mêmes me permettre de lui en parler de
„ la part du Pape. Je le pouvois comme Non-
„ ce Extraordinaire. Mais les fonctions m'en
„ sont desormais interdites. On amuse depuis
„ trois ans M. le Cardinal Ginetti Legat du S.
„ Siége à Cologne. L'Empereur & le Roi d'Es-
„ pagne y ont envoié leurs Plenipotentiaires.
„ Cependant M. le Cardinal de Richelieu s'opi-
„ niatre à empécher que ceux de France ne par-
„ tent avant que les Hollandois aient reçu un pas-
„ seport tel qu'ils le demandent. Les Ministres
„ du Pape ne se mêlent point de ce qui regarde
„ les heretiques. Ces affaires se doivent nego-
„ cier avec les Ambassadeurs de la République
„ de Venise. Qui ne voit pas que ces délais sont
„ affectez? Les Hollandois donnent assez à con-
„ noître qu'ils ne veulent point de passeports.
„ S'ils y alloient de bonne foi, demanderoient-
„ ils que leurs Ministres fussent traitez comme
„ ceux des Têtes Couronnées, ou du mois avec
„ la même distinction que les Plenipotentiaires
„ de la République de Venise? On dit sans fa-
„ çon à la Haïe, que la Cour de France exhor-
„ te les Hollandois à la continuation de la guer-
„ re.

„re. J'ai dans ma poche des lettres de M. Ju- 1639.
„ſtiniani Ambaſſadeur de Veniſe en Hollande
„qui le marquent poſitivement. Je vous en fe-
„rai la lecture, Monſieur, ſi vous le ſouhaitez.
Chavigni refuſa de l'écouter, & ſe plaignit amérement de ce que le Nonce accuſoit le Roi, d'être l'unique cauſe du retardement de la paix.
„Quelque ſiniſtre interpretation que vous don„niez à la conduite droite & irréprochable de
„Sa Majeſté, *ajouta le Secretaire d'Etat*, tant
„que les Hollandois n'auront pas des paſſeports
„ſuffiſans, le Roi ſera pleinement diſculpé de„vant toutes les perſonnes équitables. Doit-il
„traiter ſans ſes Alliez?

Le Nonce reprenant alors un viſage plus ſerein, témoigna ſouhaiter que le differend entre les deux Cours ſe pût terminer à l'amiable.
„Plût à Dieu, *dit-il*, qu'on voulût avoir ici au„tant de modération que le Pape & ſes Mini„ſtres. Les affaires ne ſe pouſſeroient pas à la
„derniére extrémité. Les menaces qu'on nous
„fait de diminuer autant qu'il ſera poſſible l'au„torité du S. Siége en France, ſont un effet du
„chagrin de M. le Cardinal de Richelieu con„tre le Pape. Son Eminence ne peut ſouffrir
„ni le delai de la promotion de M. Mazarin au
„Cardinalat, ni le refus de l'expedition des bul„les pour les Abbaïes de Cîteaux & de Pre„montré. Les interêts particuliers du premier
„Miniſtre ſont la ſeule & véritable cauſe de la
„meſintelligence preſente entre le Pape & le
„Roi. Sans cela, voudroit-on que la juſte pu„nition du crime de Rouvrai, devint une
„affaire d'Etat? Uſeroit-on de voies de fait
„avant que d'écouter les raiſons du Pape? Les
„couriers ſont arrêtez. On me défend les fonc-

1639. „tions de la Nonciature ordinaire & mêmes de „l'extraordinaire. M. le Cardinal assemble chez „lui quelques Evêques & les encourage à de-„mander la convocation d'un Concile Natio-„nal pour la suppression des annates & de quel-„ques autres griefs prétendus. Son Eminence „est fort trompée, si elle s'imagine que la vio-„lence est un moien propre à procurer le cha-„peau à M. Mazarin. Quant au Concile Na-„tional, dont elle prétend nous faire peur; „nous ne sommes pas si faciles à épouvanter. „Je connois la disposition de la plûpart des Pré-„lats de France. Ils sont plus attachez au S. Sié-„ge que vous ne pensez. On en verra des preu-„ves certaines dans l'occasion.

„Eh Monsieur! *reprit Chavigni.* Vous par-„lez comme si vous étiez sur d'avoir assez de „credit ici pour embarasser le Roi & pour trou-„bler l'Etat. Ma naissance & ma profession, „*repliqua Scoti*, me mettent à couvert de la ma-„lignité de ceux qui voudroient me soupçonner „des mauvais desseins que vous paroissez me „vouloir imputer. Je travaillerai seulement à „maintenir le Clergé de France dans le respect „& dans l'obeïssance qu'il doit au Pape. Plût „à Dieu que le Roi fût informé de ce qui se „passe & des resolutions prises depuis peu. Il „vous est facile, Monsieur, *repartit Chavigni* „*en souriant*, de découvrir tout au Roi. N'a-„vez-vous pas quelqu'un à vôtre disposition qui „puisse lui donner les avis salutaires que vous „voudriez faire passer jusques à lui? Je ne man-„querai pas de gens bien-intentionnez, quand „il sera temps de parler, *repliqua fiérement Scoti.* „Il est trop important au Roi de ne se laisser „pas surprendre & de vivre toujours en bonne

„in-

„ intelligence avec Sa Sainteté. Voit-on qu'elle 1639.
„ en use avec tant de hauteur ? Le Roi semble
„ vouloir emporter de force le chapeau de Car-
„ dinal pour une personne à qui le Pape ne juge
„ pas à propos de le donner. Que diroit-on si
„ Sa Sainteté pressoit le Roi de faire malgré lui
„ quelqu'un de ses sujets Chevalier de l'Ordre du
„ S. Esprit ?

La conference finit par une apologie que le Secretaire d'Etat fit de la conduite du Roi, & de celle du premier Ministre. *Le rare merite & la vertu de M. le Cardinal*, dit-il entr'autres choses, *lui attirent un grand nombre d'ennemis. Mais bien loin de flétrir sa réputation, leurs discours malins & envenimez n'ont servi qu'à l'augmenter. Cela nous fait esperer, Monsieur, que vous n'y pourez pas non plus donner jamais la moindre atteinte. Si Son Eminence a consenti d'accepter les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré, ce n'a été que pour le bien de l'Eglise, & pour l'avantage particulier de deux Ordres Monastiques. M. le Nonce Bologneti peut rendre témoignage que jamais Son Eminence ne lui a fait aucune instance sur l'article des bulles. On n'en a parlé qu'au nom & de la part du Roi. M. le Cardinal Barberin ne l'ignore pas. Il est trop sage pour vous avoir ordonné de contredire une vérité connuë de tout le monde. C'est au Roi de juger si l'assassinat de l'Ecuier de son Ambassadeur touche Sa Majesté, ou non. Voudroit-elle se plaindre d'avoir reçû une injure, si on ne lui en avoit fait aucune ? Au reste, il paroit que vous étes mal instruit de la maniére dont les choses se font ici. Les Ministres rendent au Roi un compte éxact de toutes les affaires. Ne vous mettez point en peine d'informer Sa Majesté de ce que vous m'avez dit. Je vous proteste sincerement,*

1639. *Monsieur, que je lui en ferai un récit fidele & bien circonstancié. Il y a si peu de rapport entre le Cardinalat & l'Ordre du S. Esprit, que je ne comprens pas quelle consequence vous pretendez tirer, que le Roi ne doit pas presser le Pape de donner le chapeau à un Prélat Romain, puisque Sa Sainteté ne voudroit pas exiger que le Roi donnât le cordon au François qu'elle lui nommeroit. M. le Cardinal n'ignore ni le respect qu'il doit au Pape, ni l'obligation qu'il a de servir utilement le Roi. Son Eminence saura se conduire de telle maniére à l'égard de l'un & de l'autre, qu'elle ne dira ni ne fera jamais rien qui ne soit approuvé de toutes les personnes sages & desinteressées. Quant à ce qui regarde les interêts de M. Mazarin, Sa Majesté les soutiendra autant qu'il lui sera possible. Elle suit en cela l'exemple du Roi d'Espagne qui persiste vigoureusement dans la nomination qu'il a faite de l'Abbé Perretti pareillement sujet du Pape, au Cardinalat.*

Telle fut la fin d'une conference qui fit grand bruit dans le monde. Le Nonce & le Secretaire d'Etat en publiérent chacun de leur côté une rélation à leur maniére. Elles conviennent à cela prés, que l'un omet des circonstances que l'autre raconte. Richelieu fit semblant de ne se mettre pas autrement en peine de ce que Scoti avoit dit contre lui. Mais au travers d'une moderation affectée, il fait sentir dans sa lettre au Cardinal Bagni, que les reproches du Nonce l'avoient picqué au dernier point. Les lettres de Grotius nous aprenent que le monde ne les croioit pas mal fondez.* Qu'on parloit hautement à Paris, d'assembler non seulement un Sinode National; mais mêmes de presser la convocation d'un Concile Genéral. Que les Evêques attachez au Pape avoient entr'eux de frequentes conférences à

Sainte

Sainte Geneviéve, où logeoit le Cardinal de la Rochefoucaut. Que ceux qui se déclaroient pour le Roi, ou plûtôt pour son Ministre, se rendoient chez l'Archevêque de Bourges, le plus ancien Prélat du Roiaume, pour y concerter diverses choses. Que Richelieu fomentoit les différends entre la Cour de Rome & celle de France, afin de s'en rendre l'arbitre, & de contraindre le Pape à lui acorder ce qu'il demandoit. *C'est la coûtume des François*, dit l'Ambassadeur de Suéde dans sa lettre du 17. Decembre au Chancelier Oxenstiern, *de menacer la Cour de Rome, lors que les choses ne s'y font pas à leur gré. Cela pouroit servir à diminuer la puissance du Pape. Mais dez que les Ministres ont fait leurs affaires particuliéres, ils négligent ordinairement ce qui regarde le bien public. On croit ici que le Cardinal de Richelieu pretend se faire Legat perpétuel du Pape en France. Les Romains d'aujourd'hui abattus par leurs disgraces du siécle precédent, acordent bien des choses par crainte, qu'ils refusoient fiérement autrefois.* Le bruit se répandit, lors que Mazarin parut à la Cour dans les premiers jours de l'année suivante, qu'il venoit negocier l'acommodement du Pape avec le Roi, & qu'il offroit de la part d'Urbain à Richelieu la qualité & les pouvoirs de Légat pour six mois, & que le Cardinal les vouloit pour un plus long-temps. J'ai peine à me persuader que la Cour de Rome, qui se défioit étrangement de la profonde & vaste ambition de Richelieu, ait jamais pensé à lui acorder pour le moindre temps une pareille commission. Il auroit bien trouvé les moiens d'obliger le Pape à la lui continuër. 1639.

Les intrigues du Nonce à Paris donnérent peut-être moins d'inquiétude au Cardinal que

Commencement de la faveur de Cinq-Mars.

1639. celle de deux filles à la Cour, qui travaillerent de concert avec la Reine à le perdre dans l'esprit de son maître. Du moins, il le crut ainsi, & en eut la peur tout entiére. Je parle de Hautefort & de Chemeraut sa bonne amie. Elles furent bannies de la Cour vers la fin de cette année, & reçurent immédiatement après ordre de sortir de Paris. *Pour chasser un clou par l'autre*, comme dit Grotius dans quelqu'une de ses lettres, Hautefort que Louïs avoit autrefois aimée à sa maniére *Platonicienne*, fut rappellée à la Cour. Le Cardinal la jugeoit plus propre qu'une autre à dissiper le chagrin que la retraite de la Faïette sa rivale, causoit à Louïs. Mais Hautefort s'étant au gré de Richelieu trop attachée à la Reine, il résolut de la punir comme une ingrate, & d'envelopper Chémeraut sa confidente dans la même disgrace. On soupconnoit celle-ci de faire agir son amie. Comme Louïs ne se pouvoit passer d'une Favorite, ou d'un Favori, le Cardinal dégouté des femmes qui se dévouoient plus volontiers à la Reine qu'à lui, s'imagina que si le jeune Cinq-Mars fils puîné du feu Maréchal d'Effiat, à qui le Roi témoignoit déja quelqu'amitié, entroit à la place du Duc de S. Simon disgracié depuis trois ans, il dépendroit absolument du Ministre, auteur de l'elévation du fils, aussi bien que de celle du pere. Mais les espérances de Richelieu furent trompées. Cinq-Mars devint un de ses plus violens ennemis. Ce nouveau Favori fera desormais une si grande figure, que je ne puis me dispenser de rapporter ici les premiers commencemens de sa fortune, tels qu'un Gentilhomme d'esprit & de mérite, son intime confident, les raconte.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Rélation de Fontrailles dans les Memoires de Montresor. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 808.

La naissance des Enfans de France, aiant changé

 1639.

gé la face de la Cour, dit Fontrailles, *le Cardinal prit de nouvelles mesures*, & pensa sérieusement à se faire Regent du Roiaume après la mort du Roi. *Sans perdre le temps, il agit auprès de Sa Majesté afin de tirer d'elle les derniéres paroles qu'il jugeoit à propos pour le conduire à la puissance qu'il se proposoit. Il presumoit, mais avec plus d'orgueil que de raison, que ce titre éxigé du Roi, l'éleveroit à la qualité de Régent en France; que s'il étoit forcé à se relâcher d'une prétension si glorieuse pour lui, il dépendroit de son choix de faire pencher la balance du côté de la Reine, ou de celui de M. le Duc d'Orleans; & qu'il se détermineroit à l'un ou à l'autre, selon que le temps & les occasions le lui conseilleroient. Depuis le retour du voiage de Languedoc, le Cardinal avoit fait souffrir tant de choses à la Reine, qu'il se rendit irréconciliable avec elle. Son aigreur fut portée si loin, qu'il déclaroit ouvertement avoir perdu toute considération pour l'épouse de son maître. On ménageoit d'avantage Son Altesse Roiale. Cependant les égards du Ministre ne s'étendoient pas au delà de certaines civilitez extérieures, qui prouvoient une profonde dissimulation. Monsieur ne s'appliquoit pas moins à cacher ses veritables sentimens au Ministre. Telle étoit à peu près la situation de la Cour, lorsque M. de Cinq-Mars qui fut depuis Grand Ecuier* par la démission du Duc de Bellegarde, *entra en faveur.*

La vuë particuliére de Richelieu pour se maintenir au timon des affaires, c'étoit de décrediter la Reine par l'éloignement de ses creatures. Et d'autant que Madame de Hautefort lui étoit parfaitement dévouée, le Cardinal chercha les moiens de la bannir de la Cour. Elle n'étoit pas encore mariée, & le Maréchal de Schomberg ne l'épousa que

 long-

1639. long-temps après. Si on lui donne la qualité de *Dame*, c'est à cause de sa charge de *Dame d'Atour* de la Reine. L'usage veut qu'on traite ainsi les filles qui en sont revétuës. *L'affection que le Roi témoignoit à Hautefort*, poursuit Fontrailles, *étoit trop suspecte au Cardinal, pour laisser plus long-temps cette vertueuse fille dans la place qu'elle occupoit. Il se proposa de la remplir d'une personne agreable au Roi, & capable de le divertir, ou du moins de l'amuser. Et de peur que Sa Majesté ne choisît quelqu'un, sans que le Ministre en eût le mérite, il jetta les yeux sur M. de Cinq-Mars, à qui le Roi témoignoit beaucoup d'amitié dez le voiage d'Amiens. Richelieu resolut de ne s'y opposer pas, & de laisser agir l'inclination de Sa Majesté. Il se contenta de ménager si bien les choses que le monde se pût appercevoir que l'élevation du nouveau Favori étoit un effet de l'autorité du Ministre, & que M. de Cinq-Mars demeurât convaincu qu'il lui en étoit principalement redevable.*

„ Peu de temps après, le Cardinal s'entremit „ pour obtenir à M. de Cinq-Mars la charge de „ Maître de la Garderobe. Habile à emploier „ quand il en étoit besoin, toute l'adresse d'un „ homme consommé dans les intrigues du cabi- „ net, il montroit incessamment à M. de Cinq- „ Mars les avantages de la faveur, & lui faisoit „ sentir finement, qu'il n'y pouroit jamais par- „ venir sans son appui. La resolution d'ordon- „ ner à Madame de Hautefort de sortir de la „ Cour, aiant été prise avec precipitation & „ contre le sentiment des confidens de Richelieu, „ qui en prévoioient les conséquences beaucoup „ mieux que lui, M. de Cinq-Mars commença „ d'être regardé comme Favori. On remarqua „ dans le voiage du Roi à Grenoble, où Ma-

„ dame

„dame de Savoie se devoit trouver, qu'il avoit 1639.
„pour celui-ci une inclination beaucoup plus „forte, que pour tous ceux qui avoient eu jus-„ques alors quelque part dans les bonnes graces „de Sa Majesté. Le Cardinal en conçut de la „jalousie, se repentit du choix qu'il avoit fait, „& ne demeura pas long-temps sans s'aperce-„voir dans les divers voiages que la necessité „des affaires obligeoit le Roi d'entreprendre, „que s'il étoit facile de ruiner une fille, il n'en „étoit pas de même d'un jeune homme beau, „bien fait, ambitieux, spirituel, que le Mini-„stre avoit lui-même introduit, & auquel il ne „restoit plus rien à desirer, depuis que le Roi „l'eut élevé à la charge de Grand Ecuier, que de „remplir la place de son premier bienfaicteur.

La mort du Cardinal de la Valette étant survenuë, Richelieu envoia au Roi la liste de ceux que le Ministre croioit devoir être pourvû des benefices vacans. Une médiocre Abbaïe y étoit seulement destinée au frere du nouveau Favori. Sa Majesté en fut tellement indignée, que déchirant le papier, elle donna incontinent à l'Abbé d'Effiat une des meilleures Abbaïes que possédoit le Cardinal de la Valette. Richelieu en fut si offensé que dez-lors il jura la ruine de M. de Cinq-Mars, & s'en expliqua librement à ses confidens. Fontrailles semble insinuer dans la suite de son récit, que Richelieu tacha de maintenir Hautefort. Mais il étoit trop tard. Le Roi la relégua peu de temps après le retour de Sa Majesté à Paris, & mit de son propre mouvement Cinq-Mars en possession de la charge de Grand Ecuïer. L'Abbé d'Effiat dont parle Fontrailles, est celui-là même qui a fait en nos jours assez de bruit dans le monde par son luxe, & par l'abondance & la délicatesse

se

1639. se de sa table. Il a souvent raconté que dez les premiers commencemens de la faveur de son frere, il fut destiné au Cardinalat & que le Roi l'appelloit ordinairement *le petit Cardinal.* Tout cela ne contribuoit pas peu à augmenter la jalousie de Richelieu. Cinq-Mars enflé de la rapidité de sa fortune naissante, brava bien-tôt le Cardinal, & commença de se brouiller avec lui. *Tout beau*, lui dit un jour le Roi. *N'allez pas si vite. J'ai pour vous toute la tendresse imaginable, & je hai cruellement le Cardinal. Cependant, si vous lui rompez en visiére, n'attendez pas que je préne vôtre parti contre lui. Je ne gaterai jamais mes affaires pour l'amour de qui que ce soit. Elles sont en telle situation que je ne puis me passer de mon Ministre.* Avis salutaire que Cinq-Mars eut grand tort de négliger dans la suite.

Qualitez du nouveau Favori.

On trouve un portrait plus particulier de ce Seigneur autant imprudent qu'infortuné, dans les Mémoires du Duc de Bouillon. *Cinq-Mars*, dit l'Auteur, *étoit fort bien fait, & fort aimable de sa personne. Il avoit du courage, l'esprit elevé, audacieux, capable de grandes entreprises, & de les conduire avec beaucoup d'artifice & d'application. Mais comme il n'avoit que vingt & un an, il étoit sans expérience, & d'ailleurs indocile & présomptueux; défauts presque toûjours inséparables de la fortune & de la jeunesse, mais d'autant plus dangereux, que la presomption engage à des projets teméraires, & que l'indocilité empêche de les abandonner. Ainsi Cinq-Mars quelques remontrances que lui fissent ses amis, ne se put jamais vaincre sur la haine qu'il conçut contre le Cardinal. S'il avoit seulement voulu la modérer & se rendre plus assidu auprès du Roi, à quelle grandeur n'auroit-*

Mémoires du Duc de Bouillon. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 86. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.

il

il pas pu aspirer avec le temps ? Son maître l'aimoit au dernier point ; & Richelieu se trouvoit accablé de maladies. Mais il fut impossible à Cinq-Mars de prendre sur ces deux points une conduite constante & uniforme ; soit qu'il fût entraîné par sa mauvaise destinée ; soit que les hommes n'aient pas encore trouvé ce point d'habileté, de retarder le cours de leur fortune pour l'affermir. Quelque grande que fût l'ardeur de Cinq-Mars pour l'augmentation de la sienne, cela ne l'empêchoit pas de donner beaucoup à ses plaisirs, & de témoigner une aversion insurmontable pour tous ceux du Roi. Comme ce Prince avoit l'esprit porté à la piété, il ne cherchoit pour se délasser, que des amusemens innocens. De maniére que ce qui pouvoit le soulager, ou le divertir, accabloit son Favori de tristesse & de chagrin. 1639.

Peréfixe qu'on appelloit alors l'*Abbé de Beaumont, Maître de Chambre du Cardinal, & depuis Précepteur du Roi* Louïs XIV. *& Archevêque de Paris, m'a conté que son maître l'aiant un jour envoié avertir Cinq-Mars que le Roi étoit fort irrité contre lui, il le trouva dans sa chambre pleurant à chaudes larmes & maudissant sa destinée.* J'aime mieux, *dit-il plus d'une fois*, renoncer à tout, que de soutenir plus long-temps la vie que je suis obligé de mener auprès du Roi. *Son emportement étoit si grand, que Beaumont eut de la peine à lui faire comprendre, que le mécontentement du Roi venoit de ce qu'au retour de la chasse du bléreau, Cinq-Mars parut si fatigué, qu'il ne put demeurer un moment dans l'apartement du Roi, qui s'étoit retiré tout exprès dans son cabinet, afin de n'y appeller que lui seul.* Richelieu *prit d'abord soin de la conduite de Cinq-Mars. Le Cardinal avoit mêmes aidé en quelque maniére à sa for-*

1639. *fortune, par amitié pour le Maréchal d'Effiat, qui fut redevable de son elévation à Richelieu; peut-être aussi, parce que le Cardinal savoit que la place de Favori ne pouvoit demeurer vuide, & qu'aiant vû le grand penchant du Roi pour Cinq-Mars, il avoit jugé plus à propos de le suivre que de s'y opposer.*

Au retour du voiage de Picardie en 1640, ou 1641, *Cinq-Mars demanda au Roi de le faire entrer dans le Conseil. Il crût que le Cardinal n'auroit aucun prétexte de s'y opposer, puisqu'il n'ignoroit pas que Sa Majesté rendoit compte au Favori de tout ce qui s'y passoit de plus secret & de plus important. Cependant lors qu'elle en fit la proposition, le Cardinal s'emporta jusques à dire, que pour décrier le gouvernement de France dans les païs étrangers, il suffiroit de faire voir, qu'une aussi petite tête que celle de Cinq-Mars y avoit quelque part. Richelieu l'envoie chercher incontinent, lui declare sans façon ce qu'il vient de dire au Roi, & ajoute des paroles si offensantes, que Cinq-Mars outré de douleur, sort d'avec lui comme un homme desesperé. Peu de jours après, sur ce qu'on avertit le Cardinal, que Cinq-Mars étoit amoureux de la Princesse Marie de Mantouë, & qu'il pensoit à l'épouser, Son Eminence en fit des railleries fort picquantes.* Je ne croi pas, *dit Richelieu,* que cette Princesse ait tellement oublié sa naissance, qu'elle veuille s'abaisser jusques à un si petit compagnon. *Ce discours rapporté à Cinq-Mars acheva de mettre le comble à sa haine. Cependant ces demêlez n'éclattérent point alors. Le Cardinal jugea qu'il étoit de son interêt, de cacher les ambitieux projets de Cinq-Mars, & les peines qu'il lui donnoit. Le Favori de son côté ne crût pas devoir découvrir à personne les discours mé-*

méprisans du Ministre, & le mauvais traitement qu'il en recevoit. 1639.

J'ai mis ici ces deux circonstances, parce qu'elles servent admirablement à faire connoître l'humeur & les qualitez de l'esprit de Cinq-Mars. Pour en donner une idée encore plus distincte, aussi bien que de la foiblesse du Prince, dont j'écris l'Histoire, au regard de son Ministre & de son Favori, qu'il me soit permis d'ajouter un billet que Louïs écrivit de S. Germain en Laïe à Richelieu qui étoit pour lors dans sa maison de Ruel. Il est daté du 5. Janvier 1641. *Je suis bien fâché*, dit le Roi au Cardinal, *de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel, il m'a rendu le pacquet que vous lui aviez donné.* M. le Cardinal, *lui ai-je dit*, me mande que vous lui avez témoigné une grande envie de me complaire en toutes choses. Cependant, vous ne le faites pas sur un chapitre, dont je l'ai prié de vous parler. Il m'en a touché quelque chose, *m'a-t'on répondu*. Mais je ne puis changer là-dessus, & je ne serai pas plus laborieux qu'auparavant. *Ce discours m'a fâché.* La paresse, *ai-je repris*, ne convient point à un homme de vôtre condition, qui doit penser à se rendre digne de commander des armées. Vous m'avez témoigné que c'est là vôtre dessein. Je n'ai point de si hautes prétensions, *m'a-t'on repliqué brusquement*. Je suis persuadé du contraire, *ai-je dit sans vouloir enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. Puis revenant à l'article de la paresse*, c'est un vice, *ai-je ajouté*, qui rend un homme incapable de toutes les bonnes choses. Il le faut laisser à ces gens du * Marais qui se donnent tout entiers au plaisir. Vous avez été nouri

* Quartier de Paris, où étoit l'Hôtel d'Effiat.

1639. nouri parmi eux. Si vous voulez continuer cette vie, il faut penser à vous y en retourner. Je suis tout prêt, *m'a-t'on arrogamment répondu.* Si je n'étois plus sage que vous, *ai-je dit*, je sai bien ce que j'aurois à vous repartir là dessus. Devez-vous parler de la sorte à un maître qui vous a comblé de biens ? Je n'ai que faire de vos biens, *a répondu nôtre homme à sa maniére accoutumée.* Je m'en passerai sans peine, & serai plus content d'être Cinq-Mars que M. le Grand. En un mot je ne puis vivre autrement, & je ne changerai point. *Nous sommes venus en nous picotant l'un l'autre jusques à la cour du Château.* Si vous êtes de cette humeur, *lui ai-je dit alors*, vous me ferez plaisir de ne me point voir. Très-volontiers, *m'a-t'il reparti. Je ne l'ai pas vu depuis. Tout ceci s'est passé en presence de Gordes. Je lui ai lu ce mémoire avant que de vous l'envoier. Il n'y a rien trouvé que de veritable.*

Que dut penser le Capitaine des gardes du Roi, témoin de la foiblesse du Prince, & de l'arrogance du Favori ? Quoiqu'il en soit, ce récit prouve que Richelieu & Cinq-Mars dissimuloient fort bien leur haine & leurs mécontentemens reciproques, & que le Cardinal tacha durant quelque temps de maintenir l'autre, du moins qu'il fit semblant de le vouloir. N'esperoit-il point que Louïs rebuté de son Favori, le chasseroit de lui même, & en chercheroit un autre plus complaisant & plus souple ? Deux billets de Cinq-Mars écrits à Richelieu & à Des-Noiers Secretaire d'Etat, à l'occasion de sa brouillerie avec le Roi, font encore merveilleusement connoître l'arrogance, ou plûtôt l'étourderie de ce jeune homme. „Monseigneur, *dit-il au Car-*

di-

„*dinal*, j'ai une extréme confusion de voir les 1639.
„oreilles de Vôtre Eminence „ si souvent frap-
„pées de plaintes contre moi. Il y faut remé-
„diér enfin. Plûtôt que de recourir à une lon-
„gue & inutile justification, j'aime mieux me
„confesser coupable, quoique ma faute me soit
„inconnuë. Par là, Monseigneur, je deman-
„de à Vôtre Eminence, qu'elle n'écoute plus sa
„bonté pour moi, & que preferant son repos
„à mon propre avantage, elle se laisse aller à
„toute la complaisance que la colére du Roi
„peut desirer. Que Vôtre Eminence ne regar-
„de point ceci comme un emportement, dont
„je me pourai repentir. Après de serieuses re-
„flexions sur tout, je lui proteste que je n'en ap-
„prehende aucun evénement, pourvû qu'elle
„m'exempte de l'aversion du Roi, & qu'elle se
„souvienne que je serai éternellement son très-
„humble serviteur. Le billet à Des-Noiers est
plus précis. „Les extrémitez auxquelles vous
„me voiez reduit, vous peuvent faire juger de
„l'état où je suis. Je vous conjure par tout
„ce que vous avez jamais eu d'amitié pour moi,
„de consentir que la vie miserable que je méne,
„finisse. Voiez avec Son Eminence ce que je
„dois faire pour m'en tirer, & pour empêcher
„que l'aversion du Roi ne me vienne persécu-
„ter. C'est tout ce que je demande; c'est tout
„ce que je desire.

La fin de l'an 1639. est remarquable par une entreprise hardie, & parfaitement bien conduite. C'est le passage de l'armée de France au delà du Rhin le 28. Décembre, action que certains Auteurs ne croient pas inférieure au fameux passage de la même riviere, que Cesar a si soigneusement décrit dans ses Commentaires. Le Com-

L'armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc de Longueville.

te

1639. te de Guébriant proposa la chose dans le Conseil de guerre, l'appuia de fortes raisons, & eut le principal honneur de l'exécution, dit l'Auteur de l'Histoire de cet habile guerrier. Il en donne un ample détail. Mais la rélation envoiée à la Cour par le Duc de Longueville qui commandoit en chef, n'est pas si avantageuse au Comte. Fut-ce un effet de la jalousie de son Genéral, qui ne voulut pas donner toute la gloire de l'entreprise à un Officier subalterne? N'est-ce point aussi que Guébriant aiant proposé simplement de tenter ce qu'un Colonel Alleman avoit déja heureusement exécuté, & que Roze Officier dans les troupes du feu Duc de Weymar, aiant garanti le succès, en cas qu'on voulût suivre l'exemple de l'Alleman nommé Koulhasse, le Duc de Longueville ne crut pas que le Comte méritât les éloges que son Historien lui donne sur le témoignage de Roqueservieres, qui servoit alors dans le régiment de Guébriant. Quoiqu'il en soit, je me contenterai de rapporter ce que cet Auteur a extrait du mémoire que Roqueservieres lui avoit fourni, & d'ajouter quelque chose de ce qui se trouve dans la relation dressée par ordre du Duc de Longueville.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. III. Chap. 5. 6. &c. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 13. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.

Incontinent après la conclusion du traité avec les Directeurs de l'armée du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, dont j'ai parlé ci-dessus, Longueville reconnu Genéral par les Allemans aussi bien que par les François, fit avancer son armée dans le bas Palatinat. On avoit formé le dessein de surprendre Spire & Maïence. Mais le projet fut déconcerté par la vigilance & par l'activité des Genéraux de l'Empereur & du Duc de Baviére. „ L'entreprise sur Spire étant man-

„ quée,

„quée, *dit Roqueservieres*, M. de Longueville 1639.
„assembla le Conseil de guerre. Tout le mon-
„de étoit d'avis de s'en retourner dans l'Alsace,
„& M. de Choisi Intendant de l'armée alla fai-
„re cuire du pain à Strasbourg pour le retour.
„M. de Guébriant fut seul d'un avis contraire,
„& dit qu'il falloit avancer dans le Palatinat.
„Ses raisons parurent bonnes, & chacun s'y
„rendit. Si l'armée eût retourné en arriére,
„elle étoit absolument perduë. Nous prîmes
„dans le Palatinat Alsheim, Openen, Binghen,
„Creutzenach, Baccarach, & Obervezel. On
„sejourna dans l'Onstruch jusques au mois de
„Décembre. L'armée Bavaroise fut contrain-
„te à retourner dans ses quartiers d'hiver, &
„nous demeurâmes maîtres de la campagne.
„Ce fut M. de Guébriant qui proposa de passer le
„Rhin. Il parla si bien, que tout le Conseil de
„guerre demeura convaincu de la solidité de ce
„qu'il alléguoit. C'est le plus beau passage qui se
„soit jamais fait. En prenant tout autre parti
„l'armée étoit ruinée sans ressource. M. de Lon-
„gueville loüa les nobles projets de M. de Gué-
„briant, qui fournit encore les moiens de l'exé-
„cution. Nôtre entreprise fut glorieuse au Roi.
„Les ennemis avouérent que rien n'étoit im-
„possible à ses armes. On n'avoit point encore
„vu tous les chevaux d'une armée passer le Rhin
„à la nage. Ce fut une invention du rare gé-
„nie de M. de Guébriant. Nous eumes ainsi
„dans la Veteravie, & dans la haute Hesse,
„les meilleurs quartiers que nous aions pris en
„Allemagne. Chacun vouloit aller se rafraichir
„dans le Païs Messin. Cela obligea le Comte de
„Guébriant à chercher un expédient pour sauver
„les troupes & la réputation des armes de France.

La

1639. La rélation envoiée à la Cour par le Duc de Longueville, n'en dit pas tant. Donnons l'extrait d'une piece qui décrit une action qui parut teméraire, & dont les suites furent aussi avantageuses à Louïs & à ses Alliez, que funestes à la Maison d'Autriche. „ Après un mois de séjour „ auprès de Creutzenach, où les vivres & les „ fourages manquérent, *dit-on*, le Duc de Lon-„ gueville persuadé qu'il étoit impossible d'y de-„ meurer plus long-temps, sans faire périr l'ar-„ mée tout entiére, assembla le Conseil de guer-„ re, pour resoudre de quel côté on marcheroit. „ Trois choses furent proposées. Premiérement „ de passer la Moselle. Mais cela parut impra-„ tiquable. Le Duc de Loraine étoit à Treves. „ Il avoit mis des gens de guerre dans toutes les „ places situées sur la riviére, & retiré tous les „ bateaux en lieu de seureté. Le Colonel Roze „ & le Comte de Nassau avoient déja inutile-„ ment tenté de surprendre quelque passage. Y „ aller avec toute l'armée; cela ne se pouvoit. „ Outre que nous manquions de fourages & de „ munitions de guerre, la saison n'étoit nulle-„ ment propre à faire des siéges, & le païs est „ si serré le long de la Moselle, que l'armée n'y „ auroit pu vivre un mois. On proposa ensuite „ d'aller prendre S. Vandel, Salbrik, Vaude-„ vrange & S. Avau; de décendre le long de la „ Saar, de se loger dans le Païs Messin, & d'at-„ tendre là les ordres du Roi. Tout le monde „ dit d'un commun accord, que dans tout ce „ païs-là, on ne trouveroit ni paille, ni foin, & „ encore moins de grain. Qu'il falloit traverser „ des deserts pour y aller, & que c'étoit pren-„ dre le droit chemin pour retourner en France. „ Après avoir rejetté ces deux expédiens, on par-

„ parla de passer le Rhin. Tout le monde y 1639.
„ conclut. On ne pouvoit autrement faire sub-
„ sister l'armée. Il fallut donc travailler inconti-
„ nent à chercher les moiens de l'exécution du
„ projet.

„ Le Duc de Longueville envoie de bons &
„ fidéles espions pour savoir si l'armée de Ba-
„ viére s'étoit retirée. Aiant appris qu'elle étoit
„ allée prendre ses quartiers d'hiver dans le Wir-
„ temberg, il ordonna que toutes les troupes se
„ rendissent le 28. Decembre aux environs de
„ Baccarach & d'Obervezel. Le Colonel
„ Roze avoit l'avant-garde de la cavalerie, &
„ le Comte de Nassau l'arriere-garde, cha-
„ cun avec sa brigade. Le 25. du mê-
„ me mois, le Comte de Guébriant alla re-
„ connoitre les lieux les plus propres à passer la
„ riviére, & voir quelle quantité de barques
„ le Lieutenant de l'artillerie avoit préparée, se-
„ lon l'ordre que le Genéral lui en avoit donné.
„ Aiant pris une entiére connoissance de tous les
„ endroits, le Comte de Guébriant confére avec
„ le Lieutenant Colonel de l'artillerie, & avec
„ le Capitaine des bateliers, homme habile &
„ expérimenté dans son métier. Ils conviennent
„ de passer en même temps; le Comte au des-
„ sus de Baccarach, & le Lieutenant Colonel à
„ Obervezel. Celui-là s'en alla rendre compte
„ de tout au Duc de Longueville, qui arriva au
„ commencement de la nuit à Baccarach, & or-
„ donne aux régimens de Guébriant & Schmitd-
„ berg de se ténir prêts à marcher. Sur les dix
„ heures du soir, le Comte de Guébriant com-
„ manda au Capitaine des bateaux de partir avec
„ tous ses bateliers. Ils firent monter les petites
„ barques au dessus de Lorik, grand bourg au

1639. „ delà du Rhin & à un autre bourg. Quelques „ dragons ennemis avoient leurs quartiers en ces „ endroits, & nous devions passer entr'eux. Les „ regimens de Guébriant & de Schmitdberg „ logez à Baccarach suivirent les bateliers, & „ ceux de Netancourt & de Melun venus de „ Creutzenach, les attendirent sur le chemin.

„ A deux heures après minuit précisement, le „ Comte de Guébriant fit passer Roqueserviéres avec cent quarante mousquetaires & soixante picquiers, gens choisis. Tous s'embarquérent à la fois, & passérent en même temps. „ Dez qu'ils eurent mis pied à terre sur l'autre „ bord, Roqueserviéres les rangea en bataille, „ & posa des corps de garde avancez de part & „ d'autre, sans que les gens de Lorik s'en apperçussent, quoique d'ailleurs ils fussent fort à „ l'erte. Ils tiroient incessamment sur nous, & „ faisoient de grands feux de paille pour decouvrir nôtre dessein. Mais ne nous voiant point „ les barques nécessaires au passage d'une armée „ au delà d'une riviére, ils ne s'imaginérent pas „ que nous prétendions passer le Rhin. Après „ que le Comte de Guébriant eût fait passer la „ plus grande partie de quatre régimens, il „ passa lui-même & attaqua Lorik. La garnison abandonna la place, & se retira dans une „ tour séparée sur le bord du Rhin. Le Lieutenant Colonel de l'artillerie passoit à Obervezel avec le régiment de Forbus, en même „ temps que le Comte de Guébriant traversoit „ la riviére au dessus de Baccarach. Le lendemain 28. Decembre, le Colonel Roze commença de faire passer son régiment & ses „ dragons. Comme il étoit impossible de mettre des chevaux dans des barques aussi petites

„ que

„que les nôtres, il essaia une nouvelle manié- 1639.
„re. Un cavalier bien monté décend dans „une barque, fait entrer son cheval dans l'eau, „le conduit par la bride, & le cheval passe à la „nage sans difficulté. On en méne trois ensuite avec la même barque, & la chose paroît si „facile que tous les autres cavaliers du régi„ment suivent l'exemple. Après cet heureux „essai, toutes les barques furent emploiées à la „fois, & le même jour d'assez bonne heure, le „régiment de Roze & ses dragons achevérent „de passer. Pendant huit jours & huit nuits le „reste de la cavalerie arriva en bon ordre au „delà du Rhin.

Tel fut ce passage tant vanté dans l'Histoire de Guébriant. „On trouvera peut-être étran„ge, *ajoute la Relation*, que nous aïons hazar„dé si legérement de passer le Rhin, sans avoir „des barques propres, & sans autre expedient „que celui de conduire les chevaux à la nage, „ce qui ne s'est jamais fait. Mais l'exemple de „M. Koulhasse en se retirant à Binghen, nous „prouva la possibilité de l'entreprise. Des cava„liers forcez à se mettre à couvert au delà de cette „riviére, la traversérent de la sorte, & le Co„lonel Roze assura qu'il en feroit autant. D'ail„leurs la perte de l'armée paroissant inévitable „en prenant toute autre voie, le Duc de Lon„gueville aima mieux tout hazarder pour la sau„ver, comme il a fait. Ce n'est pas qu'il ne con„nût fort bien le danger. Le corps de l'armée „étoit extrémement foible. Une gelée le pou„voit séparer en deux. Les troupes des Ducs „de Loraine & de Baviére postées sur la Mo„selle & dans le Wirtemberg, nous auroient „attaquez, dépourvûs de canon, de munitions

1639. „ de guerre, de vivres, d'argent, & de chevaux „ d'artillerie. Nous n'avions aucune assurance „ de la part des Hessiens, ni des gens de Franc- „ fort. Tout cela fut agité & meurement con- „ sideré. Mais enfin, on conclut que de deux „ maux, il falloit éviter le plus grand, & qu'il „ valloit mieux hazarder l'armée de cette manié- „ re, que de la perdre avec honte, en la rame- „ nant en France.

Révolte dans la Normandie.

Tandis que par des services honnêtes & signalez, Guébriant s'efforce de mériter le baton de Maréchal de France, Gassion fait bassement sa cour à Richelieu, en tourmentant de pauvres gens de la Normandie qu'on appelloit *les va-nu-pieds*. Le crime qui attira sur eux de terribles effets de la colére du Roi & de son Ministre, c'étoit le refus de paier les impôts dont la Province étoit accablée, & la prise d'armes pour se défendre contre les violences des Partisans, ou *Maltotiers*. Soit que les Gentilshommes du païs & les Magistrats de Rouën & de quelques autres villes, fussent convaincus de la justice des raisons que les prétendus rebelles avoient, de se soulever contre les levées exorbitantes de deniers, dont la seule ambition du Cardinal étoit la cause, soit que choquez de son gouvernement tyrannique, ils prissent un plaisir secret & malin à le voir embarassé par des troubles au dedans du Roiaume, on laissa faire les *va-nu-pieds*, & la Cour fut obligée de dissimuler jusques à la fin de la campagne. Il n'est pas trop surprenant qu'un soldat de fortune comme Gassion, ait obeï aveuglément à l'ordre que Richelieu lui donna, d'aller avec son régiment préter main forte au Chancelier Seguier, cet indigne ministre des passions & des injustices du Cardinal, que la Cour envoia en Nor-

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIX. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap 44. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom II. Grotii Epistola passim an. 1639. & initio an. 1640.

Normandie à la fin de cette année. Mais que pensera la posterité, quand elle lira que Montrevel, Villars & Berwick, ont lâchement pris en nos jours, la commission d'exécuter les ordres tiranniques & sanguinaires de Louïs XIV. contre les pauvres Cévenois qui ne demandoient que le libre exercice de la Religion dans laquelle ils sont nez ? Ces Messieurs se trompent grossiérement s'ils croient avoir acquis beaucoup de gloire dans leurs expéditions contre les *Camisars*. On dira d'eux ce que je dis maintenant de Séguier & de Gassion, qu'indignes du rang qu'ils tiennent, ils ont sacrifié leur conscience & leur honneur, pour s'avancer & pour plaire à la Cour. Richelieu craignoit que le Comte de Soissons & ses autres ennemis, n'encourageassent sous main les mécontens de Normandie. C'est-pourquoi, il écrivit des lettres si obligeantes au Chancelier & au Colonel, pour les remercier du service qu'ils avoient rendu au Roi, c'est à dire, à lui-même. Que par ses maniéres *brusques & violentes*, Gassion n'ait fait beaucoup de mal à Rouën, à Caën, & à Avranches, & qu'il ne se soit rendu odieux dans toute la Normandie, son Historien n'en disconvient pas. Il y fut envoié cette année vers la fin du mois de Novembre. En voici le sujet. 1639.

Les Historiens François disent seulement que les *va-nu-pieds* étoient des *misérables*, dont les mouvemens causérent pourtant de l'inquiétude à la Cour. On en trouve quelques circonstances particuliéres dans les lettres de Grotius. Au mois d'Août de cette année, des artisans & des païsans atroupez dans le païs d'Avranches & dans quelques autres endroits de la basse Normandie, tuérent certains *Maltotiers* qui les tour-

1639. mentoient. On dit qu'il y eut jusques à vingt mille hommes assemblez, sous la conduite d'un Prêtre nommé *Morel*, ou *Moreau*. Ils se batirent contre les gens de Gassion près d'Avranches, & le Marquis de Courtaumer fut tué dans l'action. Des troupes reglées & aguerries n'eurent pas grande peine à dissiper une multitude sans discipline & mal armée. Comme le mécontentement étoit general dans la province, il éclata bien-tôt à Rouën. Quatre *Maltotiers* y sont tuez; huit de leurs maisons abattuës & pillées; entr'autres, celles des Fermiers de la gabelle. Le peuple étoit tellement déchainé contre Richelieu, que les Religieux Dominicains qui avoient mis ses armes sur la porte de leur couvent, les ôtérent promptement, de peur que la populace ne le vint attaquer. On voulut mettre le feu à la maison de Tourneville Receveur General des impôts. Les Magistrats du Parlement eurent peine à la sauver de l'incendie; mais ils ne purent empêcher qu'elle ne fût pillée. Le Roi & son Ministre se trouvant alors à l'extremité du Roiaume dans le Dauphiné, la Cour ne put prendre si-tôt des mesures pour arrêter les mouvemens excitez dans une grande province voisine de Paris, & les troupes étoient occupées à repousser le Cardinal Infant & Picolomini assez puissans sur la frontiére de Picardie & de Champagne. Peu de temps après le retour du Roi à Paris, le Colonel Gassion eut ordre de marcher avec son regiment & quelques autres troupes vers la Normandie, de dissiper les factieux, & d'obeïr au Chancelier Seguier qui le devoit suivre de près. Grotius dit que les Magistrats du Parlement de Normandie tâchérent d'appaiser le tumulte dans sa naissance à

Rouën

Rouën. Mais on crut à la Cour qu'ils avoient été trop lents & trop indulgents. Ils furent même soupçonnez de connivence. Voilà pourquoi Seguier y fut envoié. 1639.

Il part donc à la fin de Décembre acompagné d'un Secretaire & de quelques Conseillers d'Etat, de plusieurs Maîtres des Requêtes, & d'un grand nombre d'Officiers du seau. Tout plia dans la capitale & dans la province, sous un Magistrat qui *faisoit*, dit-on, *les différentes fonctions de Chancelier & de Connétable. Gassion prenoit le mot de lui, & le drapeau blanc demeuroit toujours dans sa chambre.* Le lendemain de son entrée à Rouën, il envoia une interdiction au Parlement, à la Cour des Aides, aux Magistrats subalternes, & aux Thresoriers de France. Les priviléges de la ville furent revoquez, & ses revenus confisquez. Après cela Séguier fait condamner plusieurs personnes à la potence & à la roue par des gens du Parlement de Paris envoiez à Rouën pour y exercer la justice; disons mieux, pour y exécuter les ordres violens & sanguinaires que Séguier leur donneroit. Il jetta une si grande épouvante dans la Normandie, qu'un assez bon nombre d'habitans s'enfuit en Angleterre & dans les Iles de Gersey & Guernesey. Telle fut la fin de l'expedition du nouveau *Connétable* à longue robe. Sa memoire doit être d'autant plus en exécration aux Normans, qu'il proposa le premier à Richelieu d'en user avec une si grande rigueur. Cela paroit dans une lettre que le Cardinal lui écrivit. *Je vois que par l'ordre que vous avez apporté à Rouën, l'autorité du Roi y est absolument rétablie. Il ne reste plus qu'à exécuter ce que vous mandez. Je ne trouve rien à faire dans la pro-*

1639. *province & dans la capitale au delà de ce que vous avez projetté. Je vous conjure de vous souvenir toujours, qu'on ne sauroit faire un trop grand exemple dans cette occasion. Je persiste à croire que les choses s'étant passées à Coutance comme on nous l'a representé, outre le chatiment des particuliers qui se trouveront coupables, il est expédient de razer les murailles de la ville, afin que les autres du Roiaume craignent un pareil chatiment en cas de desobeïssance. Vous avez si bien commencé, que je ne doute point que vous ne couronniez vôtre voiage par une heureuse fin. Vous réglerez si bien la Normandie qu'il n'y aura plus rien à craindre dans cette province, & que les autres intimidées se tiendront dans le devoir.*

FIN.

